



# *Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable*

*Les indicateurs de développement durable de l'Union européenne*

**DONNÉES 1990–2005**



COMMISSION  
EUROPÉENNE



THÈME  
Statistiques  
générales  
et régionales

*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.*

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11**

(\* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-894-9769-6

© Communautés européennes, 2006

Copyright pour les photos suivantes: Thème 1: © Corbis; Thème 2: © Artur Lemos Rodrigues; Thème 3 (2 photos): © Pixland; Thème 4: © PhotoAlto; Thème 5: © Jean-Jacques Patricola; Thème 6: © Jean-Jacques Patricola; Thème 7: © PhotoDisc; Thème 8: © PhotoDisc; Thème 9 (2 photos): © Nuria Munarriz; Thème 10: © Javier Bonilla

# Avant-propos

En 2001, le Conseil européen réuni à Göteborg a adopté une stratégie à grande échelle pour un développement durable. À la veille du sommet mondial de Johannesburg, en 2002, celle-ci s'est enrichie d'une dimension extérieure affirmant le rôle moteur de l'Union européenne dans le développement durable au niveau planétaire.

L'Union s'est résolument engagée en faveur d'un développement durable reposant sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, sur une économie sociale de marché compétitive, sur un enseignement de qualité favorisant le progrès social ainsi que sur un niveau élevé de protection et d'amélioration de l'environnement. Les objectifs récemment redéfinis de la stratégie de Lisbonne constituent un volet majeur de l'orientation générale vers le développement durable. En dynamisant l'économie, ils donneront à l'Union les moyens de ses hautes ambitions dans les domaines social et environnemental. Les synergies entre ces deux stratégies permettront à l'Europe de progresser sur la voie d'une société plus dynamique et durable.

La stratégie en faveur du développement durable définit un certain nombre d'objectifs généraux et spécifiques visant à garantir que ses principes imprègnent bien toutes les activités de l'Union. Suivre et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs sont des aspects importants de la stratégie. Des publications antérieures d'Eurostat ont étudié et analysé, dans le contexte européen, la sélection d'indicateurs de développement durable proposés par les Nations unies. Eurostat s'est basé sur ces travaux, ainsi que sur la somme de connaissances et d'expériences d'experts nationaux, pour élaborer un ensemble d'indicateurs spécifiquement destinés à suivre la mise en œuvre de la stratégie européenne. Ces efforts ont été officiellement entérinés par la Commission européenne au début de l'année 2005.

Les indicateurs forment l'ossature de cette publication, qui est à considérer comme une première étape dans l'évaluation du chemin parcouru pour atteindre les objectifs de la stratégie de l'Union. Grâce à la très large palette d'aspects couverts, ces indicateurs contribueront, je l'espère, à sensibiliser le grand public à la problématique du développement durable ainsi qu'à éclairer les discussions actuellement en cours sur le réexamen de la stratégie.



Joaquín Almunia  
Commissaire en charge des affaires économiques et financières

## Remerciements

La présente publication a été réalisée sous la coordination de Laure Ledoux, de l'unité D1 d'Eurostat («Indicateurs clés pour les politiques européennes»), avec le soutien d'une équipe composée de Graham Lock et de Pascal Wolff (tous deux membres de l'unité D1) ainsi que de Ute Luksch (de l'unité E3 «Statistiques de l'environnement»). Le présent ouvrage n'aurait pu voir le jour sans la participation des intervenants suivants:

- DG Développement: J. Jesinghaus
- DG Affaires économiques et financières: M. Bergmann et M. Hayden
- DG Emploi et politiques sociales: I. Engsted-Maquet, G. Fischer, R. Jacob et F. Siebern-Thomas
- DG Énergie et transports: F. Söldner
- DG Entreprises et industrie: J. Ehrenberg
- DG Environnement: T. Bernheim, A. Kobe, A. Zuber et O. Zwirner
- Eurostat:
  - unité 02: M. Hahn
  - direction B: C. Pereira de Sá
  - direction C: L. Biedma, L. Nørlund et L. Protti
  - direction D: L. Sproge
  - direction E: D. Cross, U. Eidmann, J. Hanauer, C. Heidorn, P. Nadin, N. Olsson et J. Selenius
  - direction F: M. Beck-Domzalska, F. Bovagnet, I. Dennis, D. Dupré, S. Gagel, K. Giannakouris et S. Jouhette
  - direction G: P. Lösönen, B. Milusheva, N. Roubanis, P. Tavoularis et H. Tyrman
- DG Pêche et affaires maritimes: A. Astudillo Gonzalez
- DG Santé et protection des consommateurs: M. Holl
- Office des publications: C. Daman, A. Lemos Rodrigues et N. Munarriz
- Secrétariat général: C. Dalby, M. Heider et V. Pollard
- DG Commerce extérieur: R. Ratchford
- Agence européenne pour l'environnement: A. Barkman, A. Jol et T. Wiesenthal
- Membres de la task-force «IDD»: S. Baud (Autriche, Statistics Austria) et I. Fiala (Autriche, ministère autrichien de l'agriculture, de la sylviculture, de l'environnement et de la gestion des eaux), C. Costantino (Italie, ISTAT), C. Dormoy (France, IFEN), E. De Brabanter (Luxembourg, ministère de l'environnement), U. Hagbarth (Suède, Agence pour la protection de l'environnement), F. Brunvoll et J. Hass (Norvège, Statistics Norway), A. Pyhälä (Finlande, Institut finlandais de l'environnement), N. Zuinen (Belgique, Bureau fédéral du plan)
- Nations unies: R. Montgomery

KRD-Services (Luxembourg) a prêté son concours à Eurostat pour la réalisation de la publication.

Les traductions française et allemande ont été réalisées par la DG Traduction.

Toute remarque concernant la présente publication est à adresser à:

Laure Ledoux

Commission européenne, Eurostat

Unité D1 «Indicateurs clés pour les politiques européennes»

E-mail: estat-sdi@cec.eu.int

# Table des matières

	Page
<b>Introduction</b>	<b>VII</b>
<b>THÈME 1: Développement économique</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>3</b>
• Indicateur principal: PIB par habitant	8
• Sous-thème: Investissement	10
• Sous-thème: Compétitivité	18
• Sous-thème: Emploi	26
<b>THÈME 2: Pauvreté et exclusion sociale</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>35</b>
• Indicateur principal: Risque de pauvreté	40
• Sous-thème: Pauvreté monétaire	43
• Sous-thème: Accès au marché du travail	45
• Sous-thème: Autres aspects de l'exclusion sociale	49
<b>THÈME 3: Vieillesse de la société</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>55</b>
• Indicateur principal: Taux de dépendance vieillesse	60
• Sous-thème: Adéquation des régimes de pension	62
• Sous-thème: Changements démographiques	65
• Sous-thème: Viabilité des finances publiques	69
<b>THÈME 4: Santé publique</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>79</b>
• Indicateur principal: Espérance de vie en bonne santé	83
• Sous-thème: Protection de la santé humaine et modes de vie	86
• Sous-thème: Sécurité et qualité alimentaires	94
• Sous-thème: Gestion des substances chimiques	95
• Sous-thème: Risques pour la santé liés à l'environnement	97
<b>THÈME 5: Changement climatique et énergie</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>103</b>
• Indicateurs principaux: Émissions de gaz à effet de serre — Consommation intérieure brute d'énergie	107
• Sous-thème: Changement climatique	112
• Sous-thème: Énergie	115

<b>THÈME 6: Modes de production et de consommation</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>127</b>
• Indicateur principal: Consommation intérieure de matières	132
• Sous-thème: Éco-efficacité	135
• Sous-thème: Modes de consommation	141
• Sous-thème: Agriculture	145
• Sous-thème: Responsabilité sociale des entreprises	153
<b>THÈME 7: Gestion des ressources naturelles</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>163</b>
• Indicateurs principaux: Oiseaux des champs — Prises de poissons	168
• Sous-thème: Écosystèmes marins	172
• Sous-thème: Ressources en eau douce	173
• Sous-thème: Utilisation des sols	177
<b>THÈME 8: Transports</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>185</b>
• Indicateur principal: Consommation d'énergie des transports	189
• Sous-thème: Croissance des transports	192
• Sous-thème: Impact social et environnemental des transports	196
<b>THÈME 9: Bonne gouvernance</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>205</b>
• Indicateur principal: Confiance des citoyens dans les institutions de l'UE	210
• Sous-thème: Cohérence des politiques	211
• Sous-thème: Participation du public	214
<b>THÈME 10: Partenariat mondial</b>	
<b>Présentation du thème</b>	<b>219</b>
• Indicateur principal: Aide publique au développement	224
• Sous-thème: Financement du développement durable	227
• Sous-thème: Mondialisation des échanges	232
• Sous-thème: Gestion des ressources	236
<b>Conclusion</b>	<b>241</b>
<b>ANNEXE: Liste des indicateurs de développement durable</b>	<b>249</b>
<b>Abréviations et acronymes</b>	<b>255</b>
<b>Index</b>	<b>257</b>

# Introduction

Le développement durable est un objectif qui concerne tous les citoyens de l'Union européenne, pour ne pas dire du monde entier. Il vise à assurer «une meilleure qualité de vie pour nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants» et suppose l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale de notre société. Pour réaliser cet objectif, «il faut une croissance économique qui favorise le progrès social et respecte l'environnement, une politique sociale qui stimule l'économie et une politique de l'environnement qui soit à la fois efficace et économique»<sup>1</sup>.

Le développement durable est un objectif fondamental de l'Union européenne (UE) inscrit dans le traité<sup>2</sup>. L'engagement pris en la matière par l'Union en 1992, lors du premier sommet de la Terre à Rio de Janeiro, a abouti à l'élaboration d'une stratégie en faveur du développement durable (SDD) pour l'ensemble de l'UE, adoptée en juin 2001 au Conseil européen de Göteborg. La mesure des progrès accomplis sur la voie du développement durable fait partie intégrante de cette stratégie, et c'est dans cet esprit que la Commission européenne a défini un ensemble d'indicateurs de développement durable (IDD) en février 2005.

Le présent ouvrage a non seulement pour but de décrire cet ensemble d'indicateurs, mais aussi et avant tout de dresser un premier bilan du chemin parcouru vers la mise en œuvre de la stratégie. Les tendances qui se dégagent de l'analyse des indicateurs sont étudiées à la lumière des objectifs stratégiques afin d'informer le grand public et les décideurs politiques des progrès réalisés, des arbitrages et des échecs dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis en commun. Les analyses présentées ici sont essentiellement d'ordre quantitatif et sont limitées aux indicateurs adoptés en février 2005; elles apportent un complément utile à l'analyse faite par la Commission dans sa communication relative à l'examen de la stratégie en faveur du développement durable. Le présent chapitre situe l'analyse dans son contexte en retraçant l'historique des travaux menés à Eurostat sur les indicateurs de développement durable, en décrivant le contexte politique et en présentant le cadre adopté pour les IDD, de même que l'approche choisie ici pour étudier et analyser les évolutions.

---

<sup>1</sup> «Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable», COM(2001) 264.

---

<sup>2</sup> Article 2 du traité sur l'Union européenne.



## 1. Contexte historique: le démarrage des travaux sur les IDD à Eurostat

<sup>3</sup> *Indicators of sustainable development framework and methodologies*, 1996, Nations unies, New York.

<sup>4</sup> *Indicators of sustainable development — A pilot study following the methodology of the United Nations Commission on Sustainable Development*, 1997, Communautés européennes, Luxembourg.

<sup>5</sup> *Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable — Proposition d'indicateurs du développement durable*, 2001, Commission européenne, Luxembourg.

<sup>6</sup> Le comité du programme statistique (CPS), présidé par Eurostat, réunit en son sein les directeurs des instituts nationaux de statistique des États membres. Le CPS a pour mission d'examiner les principaux programmes et initiatives à mener à bien collégalement dans le but de répondre aux besoins d'informations statistiques de l'UE. Il adopte un programme de travail quinquennal qui est mis en œuvre par les autorités nationales sous la supervision d'Eurostat.

<sup>7</sup> «Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE», communication de M. Almunia aux membres de la Commission, SEC(2005) 161.

<sup>8</sup> «Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable», COM(2001) 264.

En 1996, la Commission du développement durable des Nations unies (CDD-ONU) a proposé une sélection de 134 indicateurs <sup>3</sup> définis sur la base des principes et orientations stratégiques de l'Agenda 21, en vue de tester leur établissement dans certains pays. En 1997, en guise de contribution à la phase expérimentale officielle internationale des Nations unies, Eurostat a publié une étude pilote sur les indicateurs de développement durable <sup>4</sup> comportant 46 indicateurs européens basés sur la liste des Nations unies. En 1998, les pays européens testant les indicateurs des Nations unies se sont réunis à Eurostat pour faire le point sur l'avancement des travaux et présenter les résultats obtenus, dans l'optique d'affiner l'approche méthodologique pour l'élaboration et l'utilisation des IDD dans les États membres.

À l'issue de la phase pilote internationale, le département des affaires économiques et sociales des Nations unies a décidé de revoir la sélection d'indicateurs. Le cadre global et la structure des IDD ont été adaptés pour aboutir à une liste réduite, mais davantage axée sur l'action publique. En 2001, Eurostat a publié un deuxième ouvrage <sup>5</sup> détaillant 63 indicateurs basés sur la liste révisée des 59 IDD fondamentaux des Nations unies et la complétant.

En septembre 2001, le comité du programme statistique <sup>6</sup> a mis sur pied une task-force chargée d'élaborer une action commune au Système statistique européen pour répondre au besoin d'indicateurs en matière de développement durable. La task-force, composée à l'origine d'experts venus d'Allemagne, de Finlande, de France, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, de République tchèque, du Royaume-Uni et de Suède, s'est rapidement agrandie pour accueillir des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, du Luxembourg et de la Suisse. Les membres de la task-force — statisticiens, chercheurs, représentants d'autorités publiques nationales ainsi que d'autres services de la Commission européenne — se sont réunis d'avril 2002 à avril 2005. Le portefeuille d'indicateurs résultant de ces travaux a été examiné et entériné par la Commission en février 2005 par l'adoption d'une communication <sup>7</sup> présentant le cadre conceptuel et la liste des IDD convenus.

Le présent rapport est fondé sur l'expérience passée d'Eurostat ainsi que sur l'actualité des mesures prises dans ce domaine, en vue de fournir une première analyse de la série d'indicateurs européens de développement durable.

## 2. Contexte politique: la stratégie de l'UE en faveur du développement durable

Depuis l'adoption de la stratégie en 2001, l'UE a pris, dans ce domaine, de nouveaux engagements dont il a été tenu compte lors de l'élaboration de la série des IDD. Il s'agit essentiellement des conclusions du Conseil européen qui s'est tenu à Barcelone les 15 et 16 mars 2002 ainsi que de la déclaration et du plan de mise en œuvre du sommet mondial pour le développement durable organisé du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg.

### 2.1. La stratégie européenne

En 2001, la Commission européenne s'est employée à traduire la philosophie du développement durable en une stratégie applicable sur le terrain <sup>8</sup>, qui a été approuvée les 15 et 16 juin 2001 par les chefs d'État ou de gouvernement réunis à Göteborg. Elle décrit de manière générale ce qu'il convient d'entendre par développement durable et identifie six tendances allant à l'encontre du développement durable. Les mesures à mettre en œuvre doivent viser les objectifs suivants:

- 1) limiter le changement climatique et utiliser davantage les énergies propres;
- 2) limiter les risques pour la santé publique;





- 3) gérer les ressources naturelles de façon plus responsable;
- 4) améliorer le système de transport et l'aménagement du territoire;
- 5) lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- 6) faire face aux conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population.

La stratégie est assortie d'un engagement de suivi périodique, à travers «un réexamen plus général au début de chaque mandat de la Commission».

En 2002, le Conseil européen de Barcelone, réalisant l'importance des facteurs tant endogènes qu'exogènes, a ajouté une dimension extérieure à la stratégie en engageant l'UE à prendre la tête des efforts de promotion du développement durable à l'échelle planétaire. Le Conseil a adopté une communication <sup>9</sup> définissant les trois priorités suivantes: maîtriser la mondialisation et mettre le commerce au service du développement durable, lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement social et, enfin, gérer durablement les ressources naturelles et environnementales. Par ailleurs, le Conseil européen a pris huit engagements officiels à l'appui du consensus de Monterrey en matière de financement du développement <sup>10</sup>, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement <sup>11</sup> adoptés par les Nations unies en 2000.

## 2.2. Le plan de mise en œuvre du sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable <sup>12</sup>

Dans le cadre du sommet mondial de 2002 pour le développement durable, la déclaration de Johannesburg et le plan de mise en œuvre ont réaffirmé et développé les engagements pris à Rio en 1992, en mettant l'accent sur les problématiques de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement, mais aussi en renforçant les engagements pris dans des domaines tels que les modes de production et de consommation, les produits chimiques, la biodiversité, l'eau et l'énergie. Le rôle de la société civile et les avantages à tirer des partenariats étaient également mis en évidence.

Comme l'a déclaré le Conseil à Bruxelles en mars 2003, l'UE s'emploie à traduire ces engagements en actions concrètes. La plupart des aspects prioritaires du plan de mise en œuvre étaient déjà pris en compte dans les mesures arrêtées au niveau européen en faveur du développement durable, tant pour le territoire même de l'UE que pour le reste du monde. Les principaux éléments nouveaux concernent les modes de production et de consommation durables, la responsabilité des entreprises et leur participation.

## 2.3. Revoir la stratégie

Dans sa communication <sup>13</sup> publiée en février 2005, la Commission européenne a posé les jalons de l'examen de la stratégie en faveur du développement durable. En juin, le Conseil européen a approuvé le projet de déclaration de la Commission sur les principes directeurs du développement durable <sup>14</sup>, qui servira de base à l'examen de la stratégie.

Pour l'heure, l'examen de la stratégie est en cours au sein des institutions de l'UE, et le présent ouvrage est destiné, par les analyses quantitatives qu'il propose, à appuyer ce processus ainsi qu'à informer le grand public des progrès accomplis depuis l'adoption de la stratégie à Göteborg.

<sup>9</sup> «Vers un partenariat mondial pour un développement durable», COM(2002) 82.

<sup>10</sup> [http://www.un.org/esa/sustdev/documents/Monterrey\\_Consensus.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/Monterrey_Consensus.htm)

<sup>11</sup> <http://www.un.org/millenniumgoals/>

<sup>12</sup> <http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/documents.html>

<sup>13</sup> «Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable pour 2005: premier bilan et orientations futures», COM(2005) 37.

<sup>14</sup> «Projet de déclaration sur les principes directeurs du développement durable», COM(2005) 218.



### 3. Contexte technique: le cadre européen des IDD

Le cadre conceptuel a été élaboré de manière à inscrire les IDD dans une structure claire et facile à présenter. Un lien direct avec les politiques publiques assure une adéquation aux besoins des utilisateurs et une utilisation effective dans la prise de décision. Le cadre s'articule donc autour des grands axes des politiques, tout en conservant une certaine souplesse lui permettant de s'adapter à l'évolution éventuelle de ces priorités et de ces objectifs, car la révision de la stratégie pourrait mettre en lumière de nouvelles problématiques. L'approche hiérarchique choisie organise les indicateurs en trois niveaux.

Au total, 155 indicateurs ont été définis, dont 34 ne peuvent pas encore être élaborés (voir le point 3.4 ci-après «Meilleurs indicateurs requis») et 11 autres sont remplacés par des indicateurs de substitution. Les projets existants d'établissement d'indicateurs, par exemple ceux de la CDD-ONU et de l'OCDE, ont été mis à profit autant que possible (voir l'annexe), tout comme diverses initiatives européennes telles que les indicateurs structurels, les indicateurs de Laeken, les indicateurs de suivi du processus d'intégration de Cardiff (pour l'agriculture, l'énergie et les transports, par exemple), de même que l'ensemble d'indicateurs de base de l'Agence européenne pour l'environnement. Les IDD sont étroitement liés aux indicateurs structurels, qui sont clairement identifiés par leur logo dans les pages du présent ouvrage.

#### 3.1. Un cadre thématique

<sup>15</sup> «Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable», COM(2001) 264.

Le cadre thématique hiérarchisé reprend les six domaines prioritaires de la stratégie de 2001<sup>15</sup>, auxquels s'ajoutent le partenariat mondial (conformément à la communication de 2002 sur le partenariat mondial) et les thèmes de la bonne gouvernance et des modes de production et de consommation, tirés du plan de mise en œuvre du sommet mondial pour le développement durable. Le thème du développement économique souligne la dimension économique du développement durable dans le cadre conceptuel et sert de trait d'union avec le processus de Lisbonne. Le cadre comprend les dix thèmes suivants:

- 1) développement économique,
- 2) pauvreté et exclusion sociale,
- 3) vieillissement de la société,
- 4) santé publique,
- 5) changement climatique et énergie,
- 6) modes de production et de consommation,
- 7) gestion des ressources naturelles,
- 8) transports,
- 9) bonne gouvernance,
- 10) partenariat mondial.

Chaque thème est lui-même subdivisé en sous-thèmes et en domaines d'intervention: les premiers permettent généralement de suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs clés, tandis que les seconds présentent une analyse plus détaillée et plus diversifiée de facteurs contextuels pour chaque thème. Dans certains cas, les sous-thèmes abordent également des problèmes «à évolution lente», dont la solution pourrait être un processus de très longue durée.



### 3.2. Une pyramide d'indicateurs

Le cadre hiérarchisé se prête à une organisation pyramidale des indicateurs, chaque niveau correspondant aux besoins de différents types d'utilisateurs. Les trois niveaux suivants ont été définis:

- le niveau I comporte 12 indicateurs de haut niveau permettant une première analyse de l'évolution du thème; ces indicateurs s'adressent aux décideurs de haut niveau et au grand public, et peuvent donc être considérés comme des indicateurs principaux;
- le niveau II correspond aux sous-thèmes du cadre conceptuel; avec les indicateurs du premier niveau, il permet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques fondamentaux. Ces indicateurs servent à évaluer les domaines d'action prioritaires et à assurer la communication avec le public;
- le niveau III correspond aux domaines d'intervention, c'est-à-dire à diverses mesures destinées à réaliser les objectifs principaux, et permet de cerner plus précisément certains aspects spécifiques du thème en question. Plusieurs communications de la Commission décrivent des domaines d'intervention spécifiques <sup>16</sup> pour plusieurs des thèmes. Ces indicateurs servent à approfondir l'analyse des politiques et à mieux cerner l'évolution et la complexité des problématiques liées au thème, ainsi que les liens avec d'autres thèmes du cadre conceptuel. Ils sont destinés à des utilisateurs plus spécialisés.

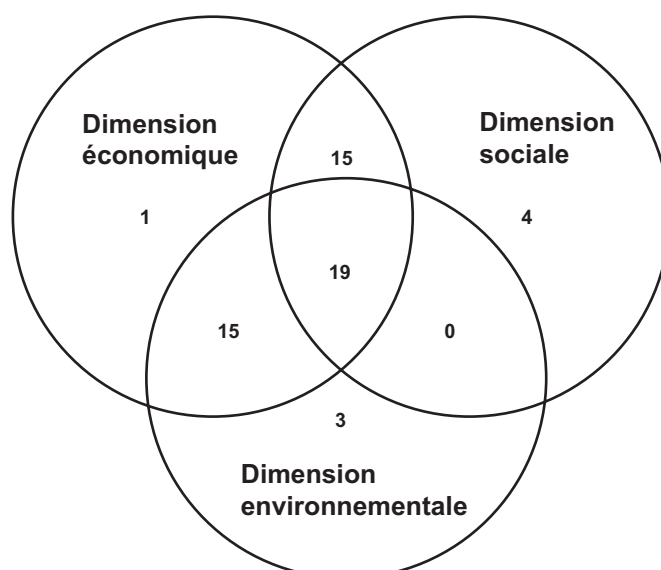
<sup>16</sup> Voir par exemple les «domaines d'action prioritaires» dans le cadre du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil).

L'identification d'indicateurs appropriés est un processus itératif. Puisque la Commission doit réexaminer la stratégie périodiquement, il lui faut aussi revoir la sélection d'indicateurs pour l'adapter aux nouveaux besoins éventuels qui pourraient se dégager de la révision.

### 3.3. Champ couvert par les indicateurs de développement durable

Le portefeuille d'IDD (12 indicateurs principaux, 45 indicateurs stratégiques et 98 indicateurs analytiques) constitue un point de départ solide pour le suivi régulier des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs principaux de la stratégie en faveur du développement durable. La plupart des indicateurs des deux premiers niveaux (86 %) relèvent de deux dimensions au moins, et 33 % peuvent être considérés comme couvrant simultanément les trois dimensions — économique, sociale et environnementale — (voir le graphique 1) <sup>17</sup>. Le système pêche principalement par l'absence d'indicateurs mesurant à la fois la dimension sociale et la dimension environnementale.

<sup>17</sup> Le classement des indicateurs dans les différentes dimensions implique une certaine part de subjectivité, de sorte qu'il n'est indiqué ici que pour illustrer le propos.



**Graphique 1.**  
**Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale: nombre d'indicateurs des niveaux I et II**



### 3.4. «Meilleurs indicateurs disponibles» et «meilleurs indicateurs requis»

La stratégie en faveur du développement durable et les textes communautaires qui s'y rapportent traitent de plusieurs domaines prioritaires pour lesquels l'information disponible est, au mieux, fragmentaire, voire totalement inexistante à l'heure actuelle. Pour surmonter cette contrainte technique et permettre la production et l'élaboration des données dont ont besoin les responsables politiques à long terme, les indicateurs ont été répartis en deux catégories: les «meilleurs indicateurs disponibles» et les «meilleurs indicateurs requis».

Les meilleurs indicateurs disponibles sont ceux qui peuvent être établis à partir de données existantes. Certains ne sont pas forcément les indicateurs idéaux pour mesurer les aspects du développement durable auxquels ils se rapportent, mais ils permettent d'approcher l'objectif réel, à savoir les meilleurs indicateurs requis. Certains indicateurs peuvent aussi être classés dans la catégorie des meilleurs indicateurs requis en raison de problèmes liés à la qualité des données. Dès lors, les meilleurs indicateurs requis sont ceux pour lesquels:

- les données et/ou la méthodologie nécessaires n'existent pas encore;
- des données existent, mais leur qualité laisse à désirer, n'a pas encore été évaluée ou ne permet pas leur publication;
- des données existent, mais les ventilations nécessaires ne sont pas encore disponibles.

Selon l'indicateur concerné, ces catégories requièrent des travaux de développement d'ampleur et de nature diverses en matière de concepts, de méthodologies et de procédures de collecte de données. La Commission, en coopération avec le Système statistique européen et les chercheurs, examinera la possibilité d'élaborer les meilleurs indicateurs requis et rendra compte des résultats obtenus pour assurer la disponibilité des indicateurs dont l'établissement est jugé possible. Ces travaux de développement constituent une entreprise considérable qui contribuera largement à améliorer l'homogénéité du portefeuille d'indicateurs.

## 4. Contenu du rapport: approche suivie pour l'édition 2005

Le présent rapport vise essentiellement à fournir une analyse quantitative de l'évolution des différents aspects du développement durable. L'accent est mis sur la visualisation des tendances au moyen de graphiques et de figures, plutôt que sur la présentation de données brutes. Les chiffres proprement dits peuvent être consultés et téléchargés gratuitement à partir du site d'Eurostat consacré aux IDD (<http://europa.eu.int/comm/eurostat/sustainabledevelopment>).

### 4.1. Structure générale

Le rapport compte dix chapitres qui correspondent aux dix thèmes du cadre conceptuel des IDD. Chaque chapitre porte sur un thème précis et structure les informations de la même manière: une présentation du thème est proposée en guise d'introduction pour définir le contexte du thème, évaluer les changements intervenus et justifier la sélection d'indicateurs en tant qu'ensemble cohérent. Le paragraphe sur les principaux changements relevés présente, dans un tableau, ce qui a changé depuis l'adoption de la stratégie (voir l'encadré 0.1): l'évolution est-elle favorable ou défavorable à la réalisation des objectifs du développement durable? La situation a-t-elle évolué ou n'y a-t-il eu aucun changement significatif? Les données disponibles sont-elles suffisantes pour permettre l'évaluation? Dans chaque chapitre, les principaux objectifs de l'action pour ce thème sont résumés dans un encadré explicatif. Certains encadrés renvoient également à d'autres initiatives importantes en matière d'indicateurs et fournissent des références utiles de chapitre en chapitre. La présentation générale du thème est suivie par l'analyse individuelle des indicateurs choisis, selon une structure uniforme. Des notes méthodologiques figurent en fin de chapitre.



### Encadré 0.1. Évaluation des changements intervenus

Pour chaque thème, les changements intervenus sont généralement évalués par rapport à l'année 2000, afin de mettre en lumière ce qui a changé depuis l'adoption de la stratégie de l'UE. Parfois, les données n'existent pas pour les années les plus récentes, ce qui donne une période d'évaluation trop brève pour permettre une analyse sérieuse de la direction et de l'ampleur des évolutions. Dans de tels cas, il faut se baser sur une année de référence antérieure (ce qui est précisé dans une note de bas de page).

Les évaluations n'incluent pas de prévisions, et les événements politiques très récents ou futurs ne sont pas pris en compte. L'analyse vise à déterminer dans quel sens la situation a évolué depuis l'adoption de la stratégie jusqu'à la dernière année pour laquelle des informations sont disponibles, à la lumière des objectifs du développement durable; il ne s'agit pas d'une évaluation absolue de la durabilité de la situation actuelle.

L'évaluation est effectuée en fonction de règles quantitatives garantissant l'application d'une approche cohérente pour

tous les indicateurs. Un changement est considéré comme significatif (favorable ou défavorable) dès lors que la modification annuelle moyenne est supérieure à 1 % en valeur absolue. Toute variation de l'ordre de 0 à 1 % (en positif ou en négatif) est jugée comme une absence de progrès significatif.

Lorsqu'une cible quantitative est explicitement associée à un objectif politique, l'écart avec cette cible est pris en compte dans l'évaluation en mesurant la distance par rapport à la trajectoire linéaire théorique, à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Si la cible a été fixée pendant la dernière année de mesure ou après celle-ci, elle n'est pas prise en compte dans l'évaluation. Il s'agit là de règles simplistes et arbitraires, mais qui garantissent une approche analytique simple, transparente et cohérente. Elles contribuent aussi à simplifier le débat en mettant l'accent sur la règle plutôt que sur l'évaluation de chaque indicateur.

L'évaluation des changements a été réalisée par Eurostat, avec le concours d'experts d'autres directions générales de la Commission et de la task-force «IDD».

## 4.2. Couverture des données

Les données employées pour réaliser les analyses ont été tirées de la base de données New-Cronos d'Eurostat en juin et juillet 2005. Dans la mesure du possible, elles partent de 1990 et vont jusqu'à la dernière année pour laquelle des chiffres existent. Afin de restreindre les informations présentées dans le rapport, un sous-ensemble d'indicateurs a été sélectionné pour la présentation détaillée; il reprend tous les indicateurs disponibles des niveaux I et II, mais laisse de côté certains indicateurs du troisième niveau qui remplissent au moins l'un des deux critères suivants: 1) ils ne fournissent pas d'informations essentielles pour l'étude du thème considéré ou 2) le manque de données ne permet pas une analyse adéquate.

Les données ne portent en général que sur les États membres actuels de l'UE. Dans la mesure du possible, des estimations sont fournies pour les agrégats EU-25 et EU-15. Les informations existantes sur les pays candidats à l'adhésion et les pays membres de l'Espace économique européen sont diffusées via le site internet des IDD.

La plupart des chiffres utilisés pour calculer les indicateurs proviennent de collectes statistiques régulières du Système statistique européen, bien que certaines informations aient été tirées de bases de données ne relevant pas des services d'Eurostat, mais d'autres services de la Commission ou de sources extérieures.

## 4.3. Présentation des indicateurs

Il a été décidé de présenter chaque indicateur de la même manière, selon la structure suivante: définition, pertinence de l'indicateur, analyse et interrelations potentielles. Pour chaque indicateur spécifique, c'est l'évolution au niveau de l'UE qui est étudiée, tandis que les sections correspondant aux indicateurs principaux présentent également une analyse pays par pays. La place relative des pays est aussi détaillée pour les indicateurs des niveaux II et III lorsque l'agrégé-



gat à l'échelle de l'UE ne peut être établi par manque de données. En général, un ou plusieurs graphiques sont présentés pour montrer la progression de l'indicateur depuis 1990, lorsque c'est possible, ou depuis la première année disponible après 1990. Si des indices sont utilisés, l'année de référence est 1995 dans la mesure du possible, bien que l'année 2000 ou une autre année ait parfois été employée lorsque les séries chronologiques sont trop courtes ou pour d'autres raisons liées à l'indicateur en question.

Il est parfois impossible, faute de place suffisante, de présenter l'intégralité des données pour chaque indicateur, de sorte que le lecteur est quelquefois invité à consulter le site d'Eurostat sur les IDD pour de plus amples informations lorsque celles-ci apportent un éclairage intéressant à l'analyse.

#### 4.4. À propos des interrelations potentielles

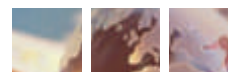
Cette partie vise à présenter les interrelations entre les différentes problématiques du développement durable. L'accent est surtout mis sur les relations entre les sphères économique, sociale et environnementale. Promouvoir le développement durable suppose de prendre mieux conscience de ces liens et d'identifier les synergies et les arbitrages inhérents aux différentes actions individuelles et aux politiques des pouvoirs publics et des organisations internationales. Une fois ces liens identifiés, des efforts peuvent être déployés pour minimiser les arbitrages et maximiser les synergies en définissant les mesures et initiatives les plus appropriées aux niveaux individuel, régional, national, européen et mondial. Ces problématiques sont toutefois complexes et les connaissances nécessaires souvent limitées. Les paragraphes décrivant les interrelations ne tendent donc pas à l'exhaustivité à ce stade, mais fournissent plutôt quelques exemples à titre d'illustration. Il convient aussi de souligner que les liens décrits ne reposent pas nécessairement sur une base empirique. Il s'agit parfois d'hypothèses qui mériteraient d'être testées en s'appuyant par exemple sur les données présentées dans ce rapport et sur le site internet des IDD.

#### 4.5. Remarques finales

Le présent chapitre ne peut être clos sans évoquer certaines limites de l'approche suivie pour l'élaboration du rapport. D'une part, les indicateurs choisis ne sont pas parfaits et ne permettent pas toujours un suivi idéal de l'élément à mesurer en raison de lacunes méthodologiques ou par manque de données. D'autre part, il a été délibérément décidé de limiter le nombre d'indicateurs analysés pour des raisons de communication. Le portefeuille d'indicateurs décrit ici ne peut dès lors être considéré comme contenant suffisamment d'informations pour fournir une analyse exhaustive et approfondie de chacune des évolutions pertinentes en matière de développement durable. Le présent ouvrage apporte néanmoins une contribution à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur du développement durable, par l'utilisation d'indicateurs adoptés de commun accord et établis à partir de statistiques officielles. Il fournit par conséquent un éclairage important dans la recherche d'un développement plus durable.

# Thèmes

*Développement économique*



*Pauvreté et exclusion sociale*



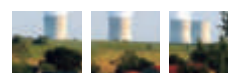
*Vieillesse de la société*



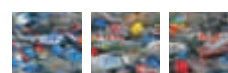
*Santé publique*



*Changement climatique et énergie*



*Modes de production et de consommation*



*Gestion des ressources naturelles*



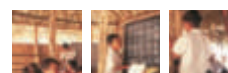
*Transports*



*Bonne gouvernance*



*Partenariat mondial*







10 EURO

10 EURO

© BCE ECB EZB EKT EMB

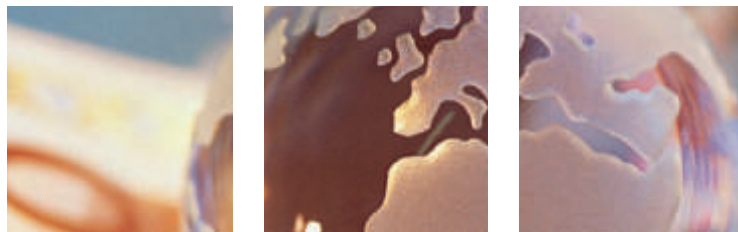


10



# 1.

## Développement économique

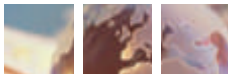


### Contexte

Le développement durable consiste à répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. C'est dans cet esprit que le Conseil européen de Göteborg a affirmé que, pour garantir un développement durable, «une économie performante doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets, le respect de la biodiversité, la préservation des écosystèmes et la lutte contre la désertification».

C'est en grande partie l'évolution de la conjoncture économique et de la situation du marché du travail qui permet d'apprécier dans quelle mesure les besoins (économiques) de la génération actuelle sont satisfaits, tandis que le niveau d'investissement a, lui, une incidence sur le champ des possibilités qui s'offriront aux générations futures. Le développement durable suppose un développement économique équilibré caractérisé par une croissance économique soutenue et une amélioration continue de la productivité, un niveau élevé de connaissances et d'investissement (en termes tant de capital humain que de procédés et produits innovateurs et plus respectueux de l'environnement), des entreprises compétitives, ainsi que des garanties de plein emploi de qualité, en d'autres termes un développement économique qui soit dé-couplé de la détérioration de l'environnement et de l'exclusion sociale.

Le thème du développement économique illustre la dimension économique du développement durable et sert de trait d'union avec le



processus de Lisbonne. Au printemps 2000, le Conseil européen réuni à Lisbonne s'est donné l'ambition de faire de l'UE «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale». Le Conseil européen de mars 2005 a relancé la stratégie de Lisbonne en la recentrant sur les efforts d'encouragement de la croissance et de l'emploi en Europe «en pleine cohérence avec l'objectif de développement durable»<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> «Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi — Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne», COM(2005) 24.
























## Principaux changements

**Tableau 1.1.**  
**Évaluation des changements dans le thème du développement économique (depuis 2000)**



**LÉGENDE:**

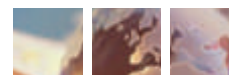
-  évolution favorable
-  peu ou pas d'évolution
-  évolution défavorable
- :** données insuffisantes pour évaluer l'évolution

	EU-25	EU-15
<b>PIB par habitant</b>		
<b>Investissement</b>		
Ventilation par région du PIB		
Investissement		
Épargne nette	:	
Dépenses de consommation		
<b>Compétitivité</b>		
Productivité de la main-d'œuvre		
Coût unitaire de la main-d'œuvre		
Compétitivité internationale en termes de prix		
Éducation et formation tout au long de la vie		
Dépenses de R & D		
<b>Emploi</b>		
Emploi		
Chômage		

Le bilan pour ce thème est mitigé, avec une croissance qui demeure faible, une évolution plutôt défavorable de l'investissement et des tendances négatives en ce qui concerne la compétitivité internationale en termes de prix et le chômage. La croissance de la productivité est positive, mais faible. La progression de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et l'évolution du taux d'emploi, en particulier dans l'EU-15, sont des tendances favorables au développement durable.

### Le PIB progresse, mais plus lentement que prévu

L'Union a connu une croissance relativement rapide de son activité économique durant la seconde moitié des années 90, pour atteindre en 2000 un accroissement record de plus de 3 % par rapport à l'année précédente pour le PIB réel et le PIB par habitant. Ces bons résultats ont permis la création de millions d'emplois en Europe, contribuant ainsi à l'intégration sociale des citoyens européens. Entre la mi-2000 et la mi-2003 pourtant, l'activité économique a dû accuser le coup de différents chocs d'origine économique ou autre, qui ont provoqué un certain marasme durant les trois premières années du millénaire: la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant est restée inférieure à 1,5 % dans l'EU-15 et dans l'EU-25. En revanche, la



réduction des disparités entre les régions en termes de PIB par habitant sur la période 1995-2002 est à considérer comme un signe positif.

Parallèlement, l'investissement a progressé plus lentement que le PIB, tandis que les dépenses de consommation ont, elles, grimpé régulièrement de 1,8 % par an. Les perspectives de croissance future demeurent moroses, malgré un début de légère embellie.

Le potentiel de compétitivité de l'Union européenne a été mis à mal par la faiblesse des taux de croissance de la productivité ainsi que par le déclin des taux de change effectifs réels depuis 2000, qui traduit une hausse des coûts et des prix plus importante que dans d'autres régions du monde. De plus, les investissements trop faibles en faveur de l'économie de la connaissance n'ont pas suffi à stimuler la productivité du travail, bien que la progression de l'éducation et de la formation tout au long de la vie soit telle qu'il est possible d'atteindre l'objectif de Lisbonne.

À cela s'ajoute le ralentissement de la hausse de la productivité du travail

### Encadré 1.1. Les objectifs de la stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne ne fixe pas de seuils économiques précis à atteindre. En revanche, une économie saine est une condition préalable à la réalisation des objectifs de la stratégie. C'est la raison pour laquelle tant d'importance est accordée aux réformes structurelles destinées à optimiser le potentiel de croissance et d'emploi de l'Union. L'approche de Lisbonne implique ce qui suit:

- si les mesures de Lisbonne sont mises en œuvre dans un contexte macroéconomique sain, un taux de croissance moyen de l'ordre de 3 % par an devrait constituer une perspective réaliste;
- les États membres font en sorte de maintenir leurs budgets proches de l'équilibre ou en excédent à moyen terme, pour garantir la viabilité des finances publiques à long terme;
- les dépenses publiques sont réorientées vers une augmentation de l'importance relative de l'accumulation de capital (physique et humain) et le soutien de la recherche et du développement, de l'innovation et des technologies de l'information et de la communication.

En matière d'emploi, les objectifs définis dans la stratégie européenne pour l'emploi concourent à la réalisation des trois priorités que sont le plein emploi, l'amélioration de la qualité

et de la productivité du travail et le renforcement de la cohésion sociale. Ils s'agit notamment:

- d'atteindre un taux d'emploi global de 70 % en 2010 (67 % en 2005);
- d'atteindre un taux d'emploi de 60 % pour les femmes en 2010 (57 % en 2005);
- d'atteindre un taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs âgés (55-64 ans) en 2010;
- d'allonger de cinq ans l'âge moyen de la retraite à l'horizon 2010;
- d'organiser, pour 2010, l'offre de services de garde pour 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire, et pour 33 % des enfants de moins de 3 ans.

La stratégie de Lisbonne redéfinie prévoit un programme d'action comportant trois grands axes:

- rendre l'Europe plus attrayante pour les investisseurs et les travailleurs;
- promouvoir la connaissance et l'innovation au service de la croissance;
- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

La pleine mise en œuvre du programme d'action devrait permettre d'augmenter le taux de croissance potentiel de l'UE pour le rapprocher du seuil de 3 % visé ainsi que de susciter la création d'au moins 6 millions d'emplois à l'horizon 2010.

Après les fortes augmentations durant la seconde moitié des années 90, les variations du taux d'emploi relevées depuis 2002 ne permettront probablement pas d'atteindre l'objectif global de 70 % en 2010, ni le seuil intermédiaire de 67 % en 2005. En outre, le taux de chômage, en forte baisse depuis le milieu des années 90, a cessé de chuter en 2001 et, depuis, est progressivement reparti à la hausse, de 8,4 à 9,0 % en 2004. La même tendance est observée chez les jeunes (de moins de 25 ans), pour qui le taux de chômage est passé de 17,6 à 18,6 % sur la même période.

La croissance de l'emploi est insuffisante, et le chômage progresse



## Justification de la sélection d'indicateurs

Afin de dépeindre la situation générale de l'économie européenne, un portefeuille complet d'indicateurs a été choisi pour illustrer les grands axes et priorités des politiques économiques. Bon nombre de ces indicateurs découlent des objectifs et des cibles définis dans le cadre des politiques menées en matière d'économie et d'emploi (voir l'encadré 1.1). Au niveau de l'UE, des «lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi» pour 2005-2008 (voir la rubrique «À lire» ci-après) ont été adoptées il y a peu par le Conseil afin d'aider les États membres à avancer dans la mise en œuvre de ces deux axes prioritaires, puisqu'ils influencent les résultats économiques généraux des pays. Plusieurs indicateurs se retrouvent également dans la liste des indicateurs structurels (voir l'encadré 1.2), dont l'objectif est de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la stratégie de Lisbonne.

### Encadré 1.2. Les indicateurs structurels

En mars 2000, le Conseil européen réuni à Lisbonne a invité la Commission à élaborer, chaque année, un rapport faisant le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne. Pour l'établir, la Commission se base sur une série d'indicateurs structurels destinés à fournir une évaluation objective et à appuyer les messages essentiels véhiculés par le rapport. Les indicateurs structurels couvrent cinq domaines: l'emploi, l'innovation et la recherche, les réformes économi-

ques, la cohésion sociale, l'environnement et la conjoncture économique générale.

Dans la mesure où les stratégies de Lisbonne et du développement durable poursuivent des objectifs communs et la même finalité générale du développement durable, la liste des indicateurs du développement durable est étroitement liée à celle des indicateurs structurels. Sur les 155 indicateurs de développement durable, 36 sont également des indicateurs structurels.

L'indicateur principal du thème économique est le «taux de croissance du PIB par habitant». Même si toute une série de facteurs contribue au développement économique, le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur largement utilisé pour mesurer la santé générale de l'économie et le niveau de vie dans une société. Son évolution par habitant permet de comparer les pays entre eux et il a été jugé intéressant de poursuivre l'analyse en examinant les disparités entre les régions en termes de PIB de manière à brosser un tableau plus complet des résultats économiques de l'UE. Il convient de souligner en outre que l'élément important n'est pas seulement le taux de croissance, mais aussi sa qualité.

Les autres indicateurs se rapportent aux grands défis à relever par l'UE pour atteindre une croissance économique équilibrée, et notamment:

- **l'investissement:** facteur essentiel de hausse de la productivité, l'investissement est intimement lié à la capacité de croissance de l'économie. Faute des données nécessaires, les indicateurs sélectionnés ne s'intéressent pas encore à la rentabilité des investissements;
- **la compétitivité:** le coût unitaire de la main-d'œuvre (c'est-à-dire le coût total de la main-d'œuvre rapporté à la production) permet d'évaluer le niveau réel de la compétitivité économique. L'évolution du niveau des investissements dans le capital humain, les connaissances et la technologie (éducation et formation tout au long de la vie, recherche et développement et innovation) permet de se faire une idée de l'évolution probable de la compétitivité à l'avenir. Une main-d'œuvre suffisamment qualifiée et des citoyens bien informés sont des atouts essentiels pour adopter des modes de production et de consommation durables;
- **l'emploi:** il s'agit là d'un aspect économique et social fondamental puisque l'emploi est un facteur à la fois de qualité de vie et d'intégration sociale, deux finalités de la stratégie en faveur du développement durable. Une croissance durable doit stimuler l'emploi et vice



versa. C'est la raison pour laquelle l'emploi et le chômage sont au cœur des préoccupations dans l'Union.

Pour compléter l'étude du thème, il conviendrait d'analyser d'autres aspects comme le développement technologique, la fixation des prix et d'autres problématiques liées à l'économie de l'environnement.

#### À lire sur le développement économique en Europe

«Document de travail des services de la Commission, à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005), sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental», SEC(2005) 160.

«Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)», COM(2005) 141.

*EC economic data pocketbook*, publication trimestrielle, Eurostat.



Indicateur principal



## PIB par habitant

**Définition:** L'indicateur est le **taux de croissance du produit intérieur brut par habitant** en prix constants de 1995 (appelé «PIB réel par habitant»), exprimé par le pourcentage de variation par rapport à l'année précédente. Le PIB permet de mesurer l'activité économique et correspond à la valeur de l'ensemble des biens et services produits, après déduction de la valeur des biens et services employés pour leur création.

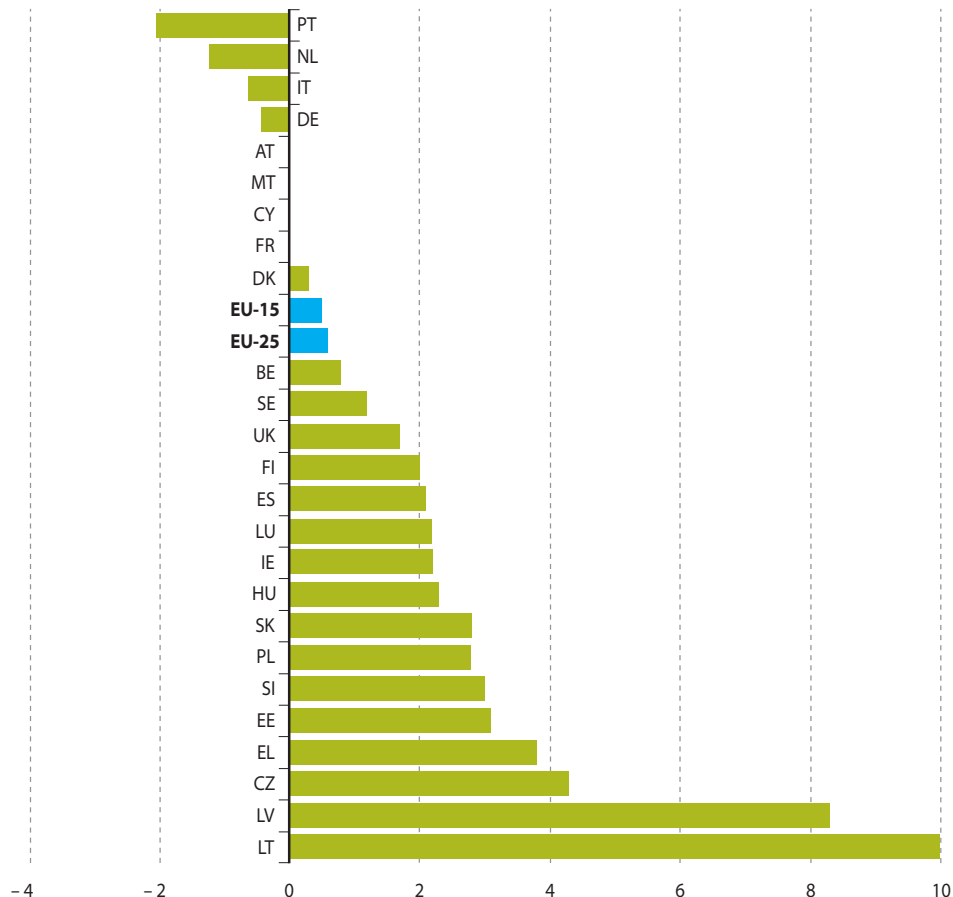


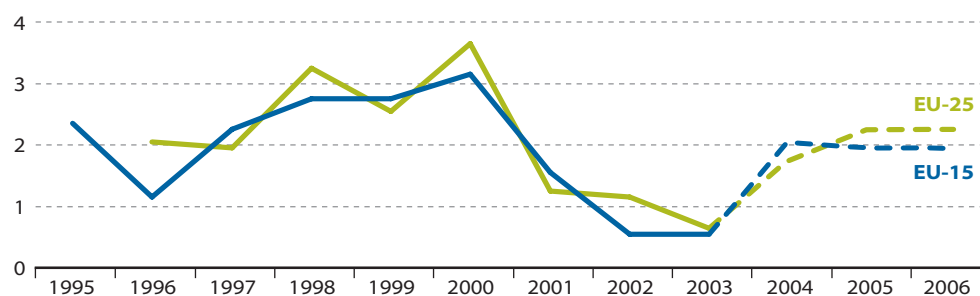
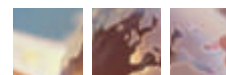
### Pertinence de l'indicateur

Alors que le niveau du PIB (par habitant) est un indicateur couramment utilisé pour mesurer la performance économique et le niveau de vie d'une société, le taux de croissance de cette statistique permet d'évaluer le dynamisme de cette économie, sa capacité à rattraper des économies plus riches et son potentiel de création d'emplois. Le taux de croissance est calculé à partir de chiffres à prix constants, car ceux-ci expriment les variations en volume uniquement (pas de surestimation artificielle du taux de croissance du fait de fluctuations des prix). Un taux de croissance du PIB suffisamment élevé signifie que la société en question génère un surplus de ressources économiques qui permet de répondre aux besoins économiques (croissants) de la génération actuelle, d'investir pour obtenir des rendements supérieurs à l'avenir ou de s'attaquer à des problèmes d'ordre social ou environnemental. Il convient toutefois de souligner que, si le PIB par habitant est un indicateur indirect de la prospérité matérielle des citoyens, il ne peut pas être considéré comme une mesure globale de leur bien-être. Ainsi, une production en hausse peut être source de pollution ou de problèmes de santé entraînant une hausse de différents types de dépenses; bien que ces éléments aient une incidence positive sur le PIB, ils ne contribuent pas à améliorer la qualité de la vie.

**Graphique 1.1.**  
Taux de croissance du PIB réel par habitant (2003) (en %)

Source: Eurostat.





**Graphique 1.2.**  
Taux de croissance  
du PIB réel par  
habitant (en %)

Source: Eurostat.

Les chiffres de la croissance dans l'Union européenne sont nettement en deçà de ce qui avait été estimé en 2000 au moment de la définition de la stratégie de Lisbonne. Ces dix dernières années, différents chocs de nature économique ou autre ont frappé l'économie européenne et ont continué de peser sur celle-ci jusqu'à la mi-2003<sup>19</sup>, avec pour effet un taux de croissance du PIB par habitant avoisinant 0,5 point de pourcentage seulement en 2003. Les prévisions pour la période 2004-2006 sont optimistes et tablent sur une croissance de l'ordre de 2 % par an, un chiffre proche des niveaux atteints à la moitié des années 90.

Alors que les nouveaux États membres restent à la traîne des pays de l'EU-15 en termes de PIB par habitant, certains, comme la Lettonie et la Lituanie, affichent des taux de croissance importants et bien supérieurs à la moyenne de l'UE grâce à leurs taux d'exportation élevés.

Par rapport au reste du monde, l'Union européenne enregistre un PIB par habitant inférieur d'environ 30 % à celui des États-Unis, ce qui s'explique «en grande partie parce que la proportion de personnes occupant un emploi y est moindre et que celles-ci travaillent moins longtemps. Même si cela peut aussi refléter une plus grande préférence pour les loisirs, il s'agit souvent plus simplement de la question de savoir s'il est rentable de travailler. Nombre de personnes sont en fait encouragées à quitter le marché du travail ou à rester inactives, par exemple par des régimes de prestations relativement généreux ou peu contraignants, ou par des incitations à prendre une retraite anticipée. Lorsqu'elles cherchent effectivement un emploi, elles sont découragées par la lourdeur de la fiscalité sur le travail et la perspective d'un retrait des prestations»<sup>20</sup>.

La hausse du PIB par habitant est liée à la plupart des autres thèmes du développement durable. La croissance de l'emploi est un facteur essentiel d'accroissement du PIB. Celui-ci peut contribuer à la viabilité des finances publiques ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans la mesure où une croissance suffisante génère un surcroît de ressources économiques disponibles pour faire reculer la pauvreté. L'accroissement du PIB traduit la hausse de la production et de la consommation ainsi que, au niveau technologique actuel, une exploitation plus intensive des ressources — tant au niveau intérieur qu'à l'étranger — qui, si elle n'est pas compensée par une augmentation de la productivité des ressources, peut avoir des effets néfastes sur différents domaines tels que le changement climatique et l'énergie, les modes de production et de consommation, les transports et le partenariat mondial. Certaines études évoquent cependant l'existence d'un lien entre la hausse du PIB et une préférence accrue pour des produits plus écologiques et pour un plus grand respect de l'environnement.

## Analyse

<sup>19</sup> «Document de travail des services de la Commission, à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005), sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental», SEC(2005) 160.

<sup>20</sup> «Recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (période 2003-2005)», COM(2003) 170.

## Interrelations potentielles





## Investissement



# Ventilation par région du PIB par habitant

**Définition:** L'indicateur correspond au **produit intérieur brut par habitant des régions en standards de pouvoir d'achat (SPA), exprimé en pourcentage de la moyenne de l'EU-25.**

Pour chaque région, l'indice de volume du PIB par habitant en SPA est rapporté à la moyenne de l'EU-25, égale à 100. Pour calculer le PIB régional au niveau NUTS 2, les mêmes parités de pouvoir d'achat sont utilisées pour toutes les régions d'un pays donné (voir les notes méthodologiques). Si l'indice d'une région est supérieur à 100, cela signifie que le niveau du PIB par habitant de la région dépasse la moyenne de l'UE (et inversement).



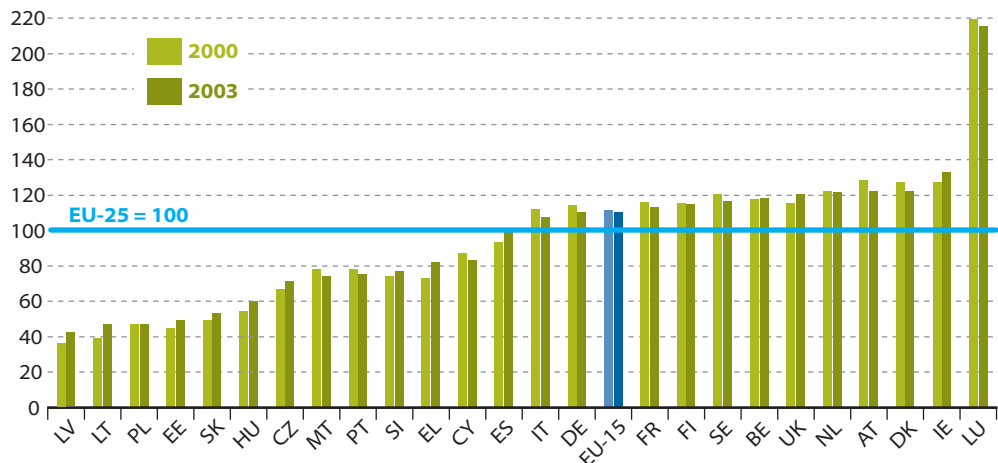
### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur permet de réaliser des comparaisons géographiques du PIB puisque l'unité choisie, à savoir le SPA, gomme les inégalités de pouvoir d'achat dues aux niveaux de prix différents d'un pays à l'autre. L'indice de volume permet en outre d'estimer l'écart par rapport à la moyenne de l'EU-25 et, ce faisant, de repérer les régions vulnérables.

Réduire les disparités entre les régions est une priorité importante de l'Union européenne, qui figure aussi parmi les objectifs de la stratégie en faveur du développement durable. Le budget alloué à la politique régionale communautaire est considérable, et la réforme des Fonds structurels de l'Agenda 2000 met l'accent sur trois objectifs prioritaires, dont l'objectif n° 1 qui vise à soutenir le rattrapage économique des régions en retard de développement. Seules sont éligibles les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Les infrastructures de base, la valorisation des ressources humaines, les investissements dans la recherche et l'innovation, ainsi que la société de l'information sont les quatre domaines prioritaires d'intervention.

**Graphique 1.3.**  
PIB par habitant en SPA  
(indice EU-25 = 100)

Source: Eurostat.



### Analyse

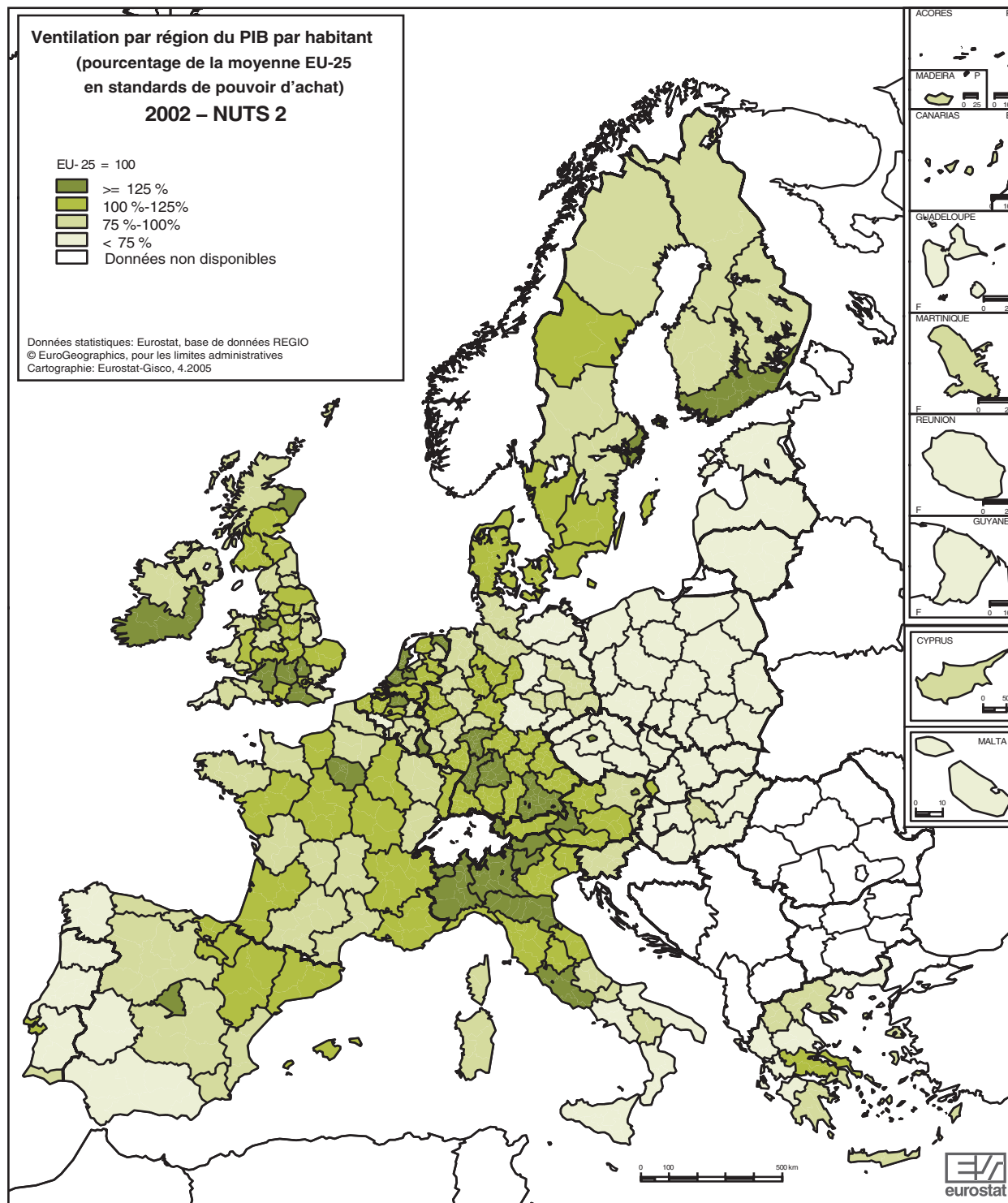
Au niveau national, le PIB par habitant en SPA est plus faible dans l'EU-25 que dans l'EU-15. Parmi les pays de l'EU-15, seuls la Grèce, l'Espagne et le Portugal se situent en deçà du seuil de référence de l'EU-25 tandis que, pour cinq des nouveaux États membres, l'écart avoisine la moitié du niveau de l'EU-25. La situation est encore plus critique dans les pays candidats qui, à l'exception de la Croatie, atteignent à peine le tiers de la moyenne de l'EU-25. L'écart est toutefois en train de se réduire pour presque tous les nouveaux États membres et pays candidats (voir données supplémentaires sur le site internet des IDD).





En 2002, les 24 régions (sur 254) affichant un PIB par habitant inférieur à 50 % de la moyenne de l'EU-25 étaient toutes situées dans les nouveaux États membres. Exception faite de Bratislava (120 %) et de Prague (153 %), toutes les régions dépassant le seuil de 100 % étaient dans l'EU-15, le trio de tête étant occupé par l'Inner London (315 %), Bruxelles (235 %) et Luxembourg (213 %).

**Carte 1.1. Ventilation par région du PIB par habitant en SPA en 2002 (EU-25 = 100)**



Source: Eurostat.

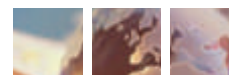


Entre 1995 et 2002, les quatre régions suivantes ont amélioré leur situation en se hissant au-dessus de la moyenne de l'EU-25: Bratislava (Slovaquie, de 94,3 à 119,7 %), Aragón (Espagne, de 94,9 à 101,7 %), Derbyshire et Nottinghamshire (Royaume-Uni, de 99,7 à 101,7 %), Herefordshire, Worcestershire et Warwickshire (Royaume-Uni, de 99,2 à 102,3 %). À l'inverse, 19 régions sont tombées sous la barre des 100 %: sept sont situées en Allemagne, trois en Suède, deux en Espagne, deux en France et deux au Royaume-Uni, une en Belgique, une aux Pays-Bas et une en Autriche.

Les disparités régionales se sont réduites entre 1995 et 2002. Le rapport entre le quatrième quintile (niveau atteint par 80 % des régions européennes) et le premier quintile (20 % des régions) a régressé de 1,77 à 1,68.

### Interrelations potentielles

Tout comme la croissance du PIB, le PIB régional par habitant peut avoir une incidence sur l'emploi ainsi que sur la pauvreté et l'exclusion sociale en générant des ressources pour lutter contre la pauvreté. Il influence aussi les modes de production et de consommation, le niveau d'exploitation des ressources ainsi que la consommation d'énergie et l'utilisation des transports. De plus, cet indicateur est étroitement lié aux niveaux des investissements et des dépenses de recherche et de développement. Selon leur développement économique passé, des régions moins actives sur le plan économique peuvent soit être riches en termes de biodiversité, soit au contraire souffrir de difficultés structurelles dues à des industries anciennes et dès lors plus polluantes.



## Investissement



Investissement

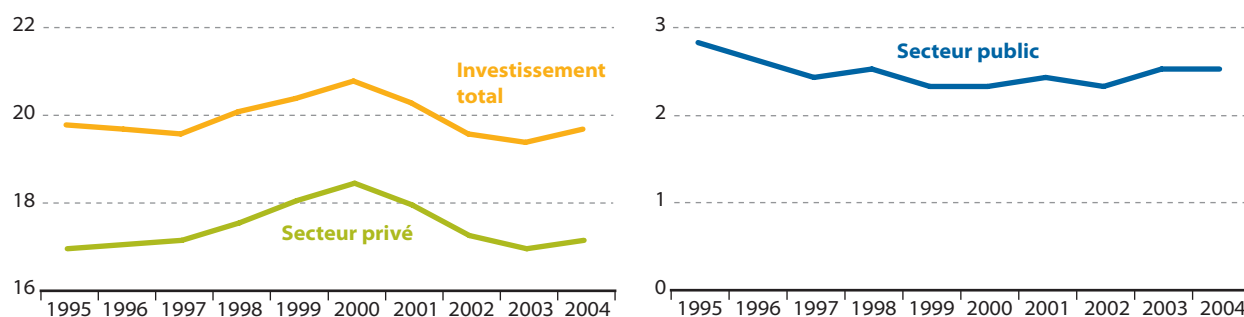


**Définition:** L'indicateur correspond au **total de la formation brute de capital fixe (FBCF)** exprimé en **pourcentage du PIB**, pour le secteur public et le secteur privé. La FBCF comprend les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents, augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits (généralement naturels) découlant de l'activité de production. Elle couvre les acquisitions moins les cessions, par exemple de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, de machines et d'équipements, de prospection minière et pétrolière, de logiciels, d'œuvres littéraires ou artistiques originales. La FBCF comprend aussi certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production, principalement les améliorations apportées aux terrains (comme l'assèchement de marécages).

Le ratio exprime la part du PIB qui est consacrée à l'investissement brut (plutôt qu'à la consommation ou aux exportations, par exemple). Les acquisitions d'actifs tels que des bâtiments, des machines ou des équipements de transport qui sont réalisées par les secteurs privé et public ont une grande influence sur les performances économiques futures d'une société parce qu'elles enrichissent et diversifient l'appareil productif, tant en biens matériels qu'en connaissances. De ce fait, l'investissement a non seulement pour effet d'augmenter l'offre de travail, mais il influence aussi directement les taux de croissance potentiels. Dans le contexte du développement durable, contribuer à améliorer la qualité de l'emploi et l'éco-efficacité est fondamental.

### Pertinence de l'indicateur

**Graphique 1.4. L'investissement dans l'EU-25 par secteur institutionnel (en % du PIB)**



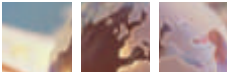
Source: Eurostat.

Après une croissance continue entre 1995 et 2000, la part des investissements privés — de loin prédominante dans le total des investissements — a chuté de 18,4 à 17,0 % du PIB entre 2000 et 2004. Les pays qui enregistrent les meilleurs résultats sur cette période sont l'Estonie (+ 3,3 %), la Lituanie (+ 2,3 %) et la Grèce (+ 1,9 %) (voir les autres chiffres sur le site internet d'Eurostat). Les investissements publics ont régressé de 3,0 % en 1995 à 2,3 % en 2000 et n'ont guère fluctué depuis, que ce soit pour l'EU-25 ou pour l'EU-15.

Les investissements sont restés faibles en raison des bas niveaux d'utilisation des capacités dans l'industrie manufacturière <sup>21</sup>. Promouvoir l'investissement suppose des changements structurels axés, par exemple, sur les nouvelles technologies (y compris les technologies vertes), qui ouvrent d'autres perspectives aux entreprises. Développer les connaissances, soutenir l'innovation, promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie et, partant, renforcer la compétitivité, tous ces aspects concourent à la réalisation de ces objectifs.

### Analyse

<sup>21</sup> «Document de travail des services de la Commission, à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005), sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental», SEC(2005) 160.



## Interrelations potentielles

Du point de vue économique, l'augmentation des investissements signifie que l'économie est davantage en mesure de déployer des produits et des procédés nouveaux et plus efficaces, au bénéfice de la sphère environnementale qui profite de l'utilisation plus rationnelle qui est faite de l'énergie et des ressources par l'économie concernée. Ces améliorations devraient contribuer à atténuer des problèmes tels que le changement climatique, ainsi qu'à rendre les systèmes de production et de transport plus propres et plus économes en énergie.

En outre, l'investissement est susceptible d'influencer à la fois la compétitivité économique et l'emploi en Europe, car des investissements destinés au déploiement de biens d'équipement nouveaux plutôt qu'au simple remplacement de stocks existants sont censés s'accompagner de créations d'emplois.



Investissement



## Épargne

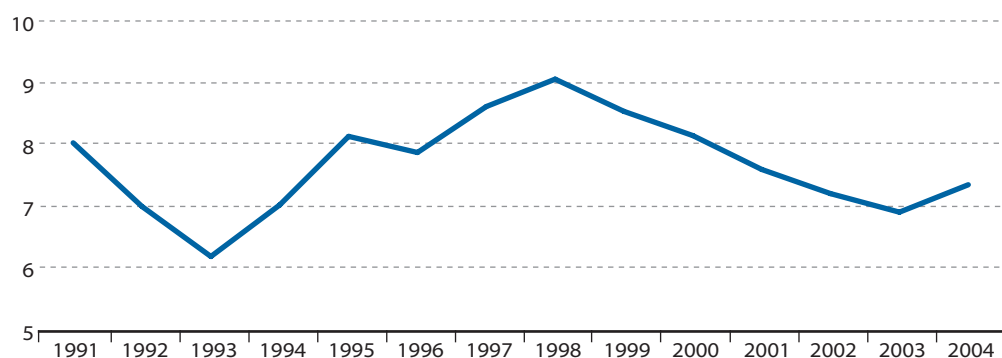


**Définition:** L'indicateur correspond à l'**épargne nette**, exprimée en **pourcentage du revenu national net**.

L'épargne nette mesure la partie du revenu national net disponible (à savoir le revenu national net auquel s'ajoute le solde des transferts courants avec le reste du monde) qui n'est pas utilisée à des fins de consommation et peut dès lors être affectée à l'investissement net (c'est-à-dire qui sert à autre chose qu'à remplacer les biens dépréciés) ou, éventuellement, à des transferts en capital vers le reste du monde. Le revenu national net est égal au revenu national brut diminué de la consommation de capital fixe. Le revenu national brut représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes en contrepartie d'une participation à une activité productive.

L'indicateur sert à mesurer la richesse individuelle. Percevoir un revenu permet soit d'«investir» de l'argent dans des biens et des services (voir «Dépenses de consommation»), soit d'épargner. Un faible niveau d'épargne peut s'expliquer par l'insuffisance du revenu ou par un manque de confiance dans l'avenir, entraînant l'incapacité ou le refus d'investir.

### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 1.5.**  
L'épargne nette dans l'EU-15 (en % du revenu national net)

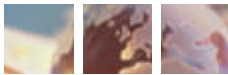
Source: Eurostat.

Alors que les dépenses de consommation (voir cet indicateur) ont progressé régulièrement entre 1995 et 2004, l'épargne nette s'est constamment érodée, passant de 9,0 % du revenu national net en 1998 à 6,9 % en 2003. L'Irlande (15,3 % en 2003), la Suède (13,1 %), la Slovaquie (12,2 %) et l'Autriche (11,8 %) affichent les taux d'épargne les plus élevés dans l'UE, tandis que le Portugal accuse, pour la deuxième année, une évolution négative de son niveau d'épargne (-3,1 % en 2004) (voir la ventilation par pays sur le site internet des IDD).

### Analyse

Dans la mesure où elle est le reflet de la confiance actuelle et future dans la situation économique et sociale, l'épargne nette est logiquement sensible au niveau d'emploi, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, à la situation sanitaire ainsi qu'aux anticipations quant au niveau futur des dépenses consacrées aux retraites. Cet indicateur est directement lié à la consommation.

### Interrelations potentielles



## Investissement



# Dépenses de consommation

**Définition:** L'indicateur correspond aux **dépenses de consommation totales** exprimées en **prix constants de 1995**.

Les dépenses de consommation recouvrent les dépenses consacrées à la satisfaction directe de besoins individuels ou collectifs. Par définition, seuls les ménages privés consomment les biens et les services, tous les autres agents économiques n'effectuant que de la consommation intermédiaire dans le cadre du processus de production d'autres biens ou services. Toutefois, les dépenses de consommation peuvent être le fait soit de ménages privés eux-mêmes ou d'institutions sans but lucratif au service des ménages (comme des communautés religieuses, des clubs sportifs ou autres, des partis politiques, etc.), soit de l'administration publique, qui achète ou produit des biens et des services et les fournit directement aux ménages privés pour consommation.

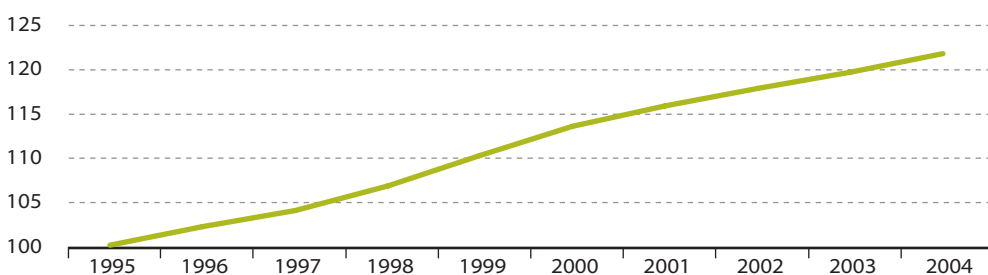


### Pertinence de l'indicateur

Les dépenses de consommation reflètent les attentes des consommateurs quant à la conjoncture économique générale et leur propre situation financière. La consommation est généralement considérée comme le pendant de l'épargne. La décision de consommation peut être retardée notamment par une volonté d'épargner pour assurer sa retraite future, pour financer des dépenses de santé ou pour d'autres motifs de précaution, mais aussi par un manque de confiance du consommateur dans sa situation économique actuelle. D'autre part, une consommation proportionnellement élevée peut aussi traduire un bas niveau de revenu qui ne permet pas aux ménages d'épargner pour leur consommation future. De plus, des taux de consommation élevés (de faibles taux d'épargne) signifient que les ressources disponibles pour l'investissement sont limitées, à moins que l'économie n'emprunte des capitaux à l'étranger (déficit de la balance courante).

**Graphique 1.6.**  
Dépenses de consommation de l'EU-25 en prix constants de 1995 (indice 1995 = 100)

Source: Eurostat.



### Analyse

La consommation totale mesurée en prix constants n'a pas cessé d'augmenter depuis 1995, bien qu'à un rythme légèrement ralenti depuis 2000. Alors que le taux de croissance annuelle était, en moyenne, d'environ 2,2 % entre 1995 et 2004, il avoisine 1,8 % depuis 2000. Depuis cette date également, les taux de croissance annuels moyens de la consommation totale ont été nettement plus élevés pour la plupart des nouveaux États membres (voir les autres informations disponibles sur le site des IDD): c'est le cas notamment de la Lituanie et de la Lettonie (+ 6,7 %), de l'Estonie (+ 6,5 %), de la Hongrie (+ 5,9 %) et de l'Irlande (+ 4,4 %). Les pays où la consommation a le moins augmenté d'une année sur l'autre sont l'Allemagne (+ 0,4 %), Malte (+ 0,8 %) et l'Autriche (+ 0,9 %).



Différents facteurs interdépendants stimulent la consommation privée, notamment le revenu disponible ou le revenu anticipé, la stabilité des prix et la confiance des consommateurs<sup>22</sup>. Au début de 2005, ce dernier élément semble avoir légèrement fléchi dans la zone euro, passant de - 13 % en 2004 à - 14 %. Ce résultat est cependant nettement préférable à celui de 2003 (- 18 %). Dans l'ensemble, la confiance s'est fortement dégradée depuis 2001 (- 6 %).

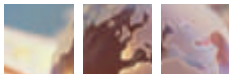
---

<sup>22</sup> Voir les indicateurs clés pour la zone euro de la DG Affaires économiques et financières de la Commission européenne à l'adresse: [http://europa.eu.int/comm/economy\\_finance/indicators/key\\_euro\\_area\\_en.htm#t2](http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/key_euro_area_en.htm#t2)

---

L'augmentation des dépenses de consommation se répercute logiquement sur la consommation de ressources naturelles et d'énergie, la production de déchets et les activités de transport, au détriment des efforts d'atténuation du changement climatique. Toutefois, une consommation accrue a également une incidence positive sur la croissance économique générale ainsi que sur le niveau d'investissement. Enfin, cet indicateur est étroitement lié au niveau d'épargne.

## Interrelations potentielles



## Compétitivité



# Productivité et coût unitaire de la main-d'œuvre

**Définition:** La productivité de la main-d'œuvre correspond au PIB par heure de travail en prix constants de 1995.

Le coût unitaire de la main-d'œuvre exprime le rapport entre, d'une part, la rémunération par salarié et, d'autre part, le PIB ou la valeur ajoutée brute par personne occupée. Il est mesuré en pourcentage de variation par rapport à l'année précédente.



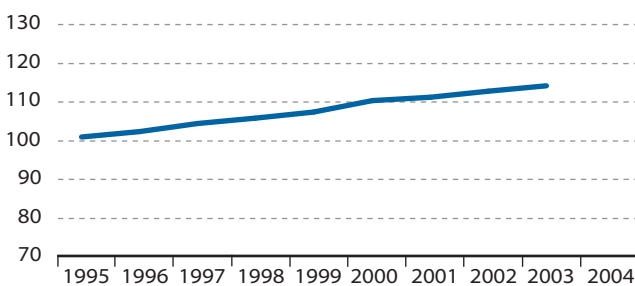
### Pertinence de l'indicateur

L'UE souffre d'un fléchissement de la croissance de sa productivité, qui déteint sur sa compétitivité et sur la santé de l'ensemble de l'économie, et plus spécifiquement sur l'emploi. Tant que le PIB augmente et que le nombre de personnes occupées demeure relativement stable, cet indicateur continue invariablement d'augmenter, indiquant par là qu'une heure de travail produit davantage de richesse que les années précédentes. En termes de compétitivité internationale, c'est le taux de croissance qui est le plus intéressant à observer.

Le taux de croissance du coût unitaire de la main-d'œuvre permet d'évaluer dans quelle mesure la main-d'œuvre contribue à la valeur de la production créée et de montrer le lien entre la rémunération des salariés et leur productivité. Ce taux exprime le rapport entre le salaire perçu par chaque travailleur et la valeur qu'il génère par son travail.

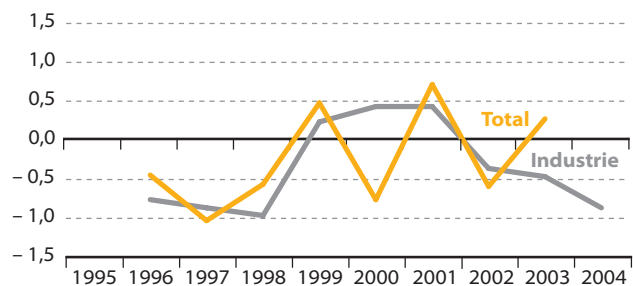
Le coût unitaire de la main-d'œuvre fait le lien entre le coût et la productivité de la main-d'œuvre; son taux de croissance permet de se rendre compte si et dans quelle mesure la main-d'œuvre renchérit. Plus le coût unitaire de la main-d'œuvre est faible, plus celle-ci rapporte à l'employeur.

**Graphique 1.7. Productivité de la main-d'œuvre dans l'EU-15 en prix constants de 1995, par heure de travail (indice 1995 = 100)**



Source: Eurostat.

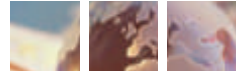
**Graphique 1.8. Accroissement du coût unitaire de la main-d'œuvre dans l'EU-25 (en %)**



### Analyse

Le taux de croissance annuel moyen de la productivité de la main-d'œuvre dans l'EU-15 est tombé à 1,2 % depuis 2000, contre 1,8 % pour la période 1995-2000. Ce fléchissement s'explique à la fois par un plus faible niveau d'investissement par salarié ainsi que par des progrès technologiques plus lents. De plus, une partie des nouveaux emplois créés dans l'UE sont plutôt des emplois à productivité faible.





La productivité unitaire de la main-d'œuvre est généralement en déclin dans l'EU-25. La contribution du facteur travail à la valeur de la production créée n'est positive que pour quelques années seulement. 30 % à peine du recul de la productivité sont dus à la hausse de l'emploi de personnes peu qualifiées<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> «Document de travail des services de la Commission, à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005), sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental», SEC(2005) 160.

L'augmentation du taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre a logiquement des répercussions sur l'emploi, et notamment sur l'âge moyen de la retraite, avec un impact sur les tensions liées au travail et sur le niveau des qualifications spécifiques. Les deux variables sont normalement influencées par le niveau d'éducation et de formation tout au long de la vie, les dépenses de recherche et de développement et l'innovation. La responsabilité sociale des entreprises stimule souvent la productivité de la main-d'œuvre.

## Interrelations potentielles



## Compétitivité



# Compétitivité internationale en termes de prix

**Définition:** L'indicateur correspond au **taux de change effectif réel** (TCER ou «indicateur des prix et des coûts relatifs»). Il s'obtient en ajustant le taux de change effectif nominal (qui mesure la valeur d'une monnaie par rapport à un panier de devises pondérées) d'après un indice des prix ou un indice des coûts.

Le TCER spécifiquement retenu pour les indicateurs de développement durable est ajusté d'après le coût unitaire nominal de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie (voir l'indicateur «Coût unitaire de la main-d'œuvre» ou CUMO) par rapport au panier IC34 (l'EU-25 et 9 autres pays industrialisés: l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie).

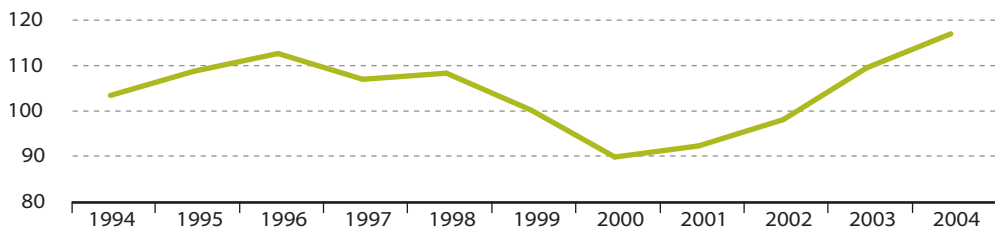


### Pertinence de l'indicateur

Le TCER vise à évaluer la compétitivité d'un pays (ou d'une zone monétaire) en termes de prix ou de coûts par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés internationaux. Les variations de la compétitivité-coûts et de la compétitivité-prix dépendent non seulement des fluctuations du taux de change, mais aussi de l'évolution des prix et des coûts. Une double pondération des exportations est utilisée pour calculer les TCER, de manière à tenir compte non seulement de la concurrence sur les marchés nationaux des divers concurrents, mais aussi sur les autres marchés d'exportation.

Plus l'indice augmente, plus la compétitivité se détériore.

**Graphique 1.9.**  
Compétitivité en termes de coûts dans l'EU-25, sur la base du CUMO (indice 1999 = 100)



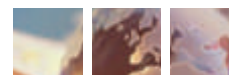
Source: Eurostat.

### Analyse

Après avoir culminé en 1996 et plongé en 2000, le TCER est reparti à la hausse ces quatre dernières années pour atteindre 116,8 points, soit 13,6 points de plus qu'en 1994 et 27,2 points de plus qu'en 2000, ce qui traduit une perte correspondante de compétitivité sur le plan des coûts. Récemment, l'évolution de l'indicateur a été influencée par l'appréciation de l'euro, en particulier par rapport au dollar américain. Les deux pics sont liés aux différents chocs qu'a subis l'économie européenne au cours de la décennie précédente.

Dans certains cas, des évolutions divergentes des prix et des coûts entre pays de la zone euro pourraient entraîner une accumulation de déséquilibres concurrentiels susceptibles, à terme, de nuire à la croissance économique et, dès lors, de renforcer le chômage dans les États membres. Sur une longue période, les variations des prix et des coûts relatifs peuvent être justifiées par l'évolution de fondamentaux économiques en raison, par exemple, d'un rattrapage du niveau de développement économique ou de variations de facteurs de compétitivité non liés aux prix, ou par le changement de tendances de fond en matière d'épargne et d'investissement (voir les indicateurs des sous-thèmes «Investissement» et «Compétitivité») <sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Voir *Quarterly data on price and cost competitiveness of the European Union and its Member States*, Commission européenne, DG Affaires économiques et financières, premier trimestre 2005.



Les fluctuations du TCER ont une influence sur les importations et exportations de biens et de services et sont l'un des facteurs qui conditionnent l'accès des pays en développement aux marchés de l'UE. Elles ont aussi des répercussions sur la croissance économique et, partant, sur l'emploi et sont tributaires de nombreux indicateurs de la santé de l'économie tels que la dette publique, la productivité et le coût de la main-d'œuvre. Les impacts sur les dimensions sociale et environnementale dépendent largement des facteurs qui agissent sur le TCER. Les mesures qui pourraient être prises pour améliorer le TCER (réduire le coût de la main-d'œuvre ou les dépenses de la sécurité sociale, par exemple) pourraient être néfastes à la sphère sociale. Des politiques plus volontaristes de protection de l'environnement vont modifier les prix relatifs des produits et des services dans une zone monétaire en favorisant les activités moins polluantes. L'incidence sur la compétitivité dépendra, entre autres, des prix relatifs dans d'autres zones monétaires et de la structure de la demande.

## Interrelations potentielles



Compétitivité



## Éducation et formation tout au long de la vie

**Définition:** L'indicateur correspond au **pourcentage de la population adulte âgée de 25 à 64 ans qui participe à des programmes d'éducation et de formation.**



### Pertinence de l'indicateur

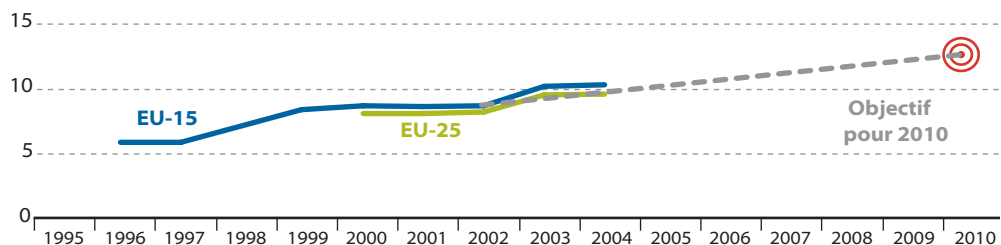
L'éducation et la formation tout au long de la vie sont essentielles au développement durable. La société s'orientant progressivement vers des modes de production et de consommation viables à long terme, il lui faudra pouvoir s'appuyer sur des travailleurs et des citoyens disposés à s'approprier et à développer de nouvelles technologies et techniques d'organisation dans le contexte professionnel, ainsi qu'à changer leurs comportements dans leur vie de citoyens et de consommateurs. L'éducation et la formation tout au long de la vie peuvent contribuer à rendre les individus plus ouverts à la nouveauté et plus enclins à s'y adapter.

C'est la raison pour laquelle l'éducation et la formation tout au long de la vie sont considérées comme un levier essentiel pour atteindre l'objectif fixé à Lisbonne de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. La formation continue aide les individus à enrichir et à actualiser leurs connaissances et leurs aptitudes, ce qui les rend mieux armés pour se positionner sur le marché du travail.

En 2002, le Conseil de Barcelone a défini un objectif en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie: atteindre, à l'horizon 2010, un niveau moyen de participation d'au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler (entre 25 et 64 ans).

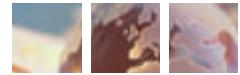
**Graphique 1.10.**  
Éducation et formation tout au long de la vie (en %)

Source: Eurostat.



### Analyse

Le taux de participation des adultes à l'éducation et à la formation s'élevait à 9,4 % en 2004 dans l'UE, soit 1,5 % de plus qu'en 2000 pour l'ensemble de l'Europe. Cette proportion a pratiquement doublé dans l'EU-15 depuis 1996, ce qui permet d'être optimiste quant à la réalisation de l'objectif de Barcelone. L'UE consacre plus de 2 millions d'euros à 17 initiatives relevant des «R3L» (sigle pour «Regional networks for lifelong learning» ou réseaux régionaux pour l'éducation et la formation tout au long de la vie) dans 120 régions du nord et du sud de l'Europe. Un tel effort démontre l'importance attachée à la promotion de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans les politiques communautaires.



Le développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ne peut qu'avoir des effets positifs sur toutes les dimensions du développement durable.

Des travailleurs plus qualifiés sont mieux armés pour affronter le marché du travail, sont moins exposés au chômage et, partant, à la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'éducation et la formation tout au long de la vie sont essentielles pour maintenir le niveau de compétence et d'intégration professionnelle des citoyens pendant toute leur vie active et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs liés au vieillissement de la population. En outre, des travailleurs mieux formés peuvent entraîner une hausse de la productivité de la main-d'œuvre et des ressources, ce qui est bénéfique à la compétitivité et à la croissance dans la dimension économique et contribue à dissocier la croissance des pressions exercées sur l'environnement. Puisque les investissements dans le capital humain sont peu gourmands en ressources naturelles, les gains en termes d'efficacité générés par des travailleurs plus qualifiés et des consommateurs plus respectueux devraient compenser les efforts déployés.

## Interrelations potentielles



## Compétitivité



# Dépenses de recherche et de développement

**Définition:** L'indicateur correspond aux **dépenses intérieures brutes de recherche et de développement expérimental (DIRD) exprimées en pourcentage du PIB**. Les DIRD comprennent les dépenses de R & D des entreprises privées, de l'enseignement supérieur, des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif.



### Pertinence de l'indicateur

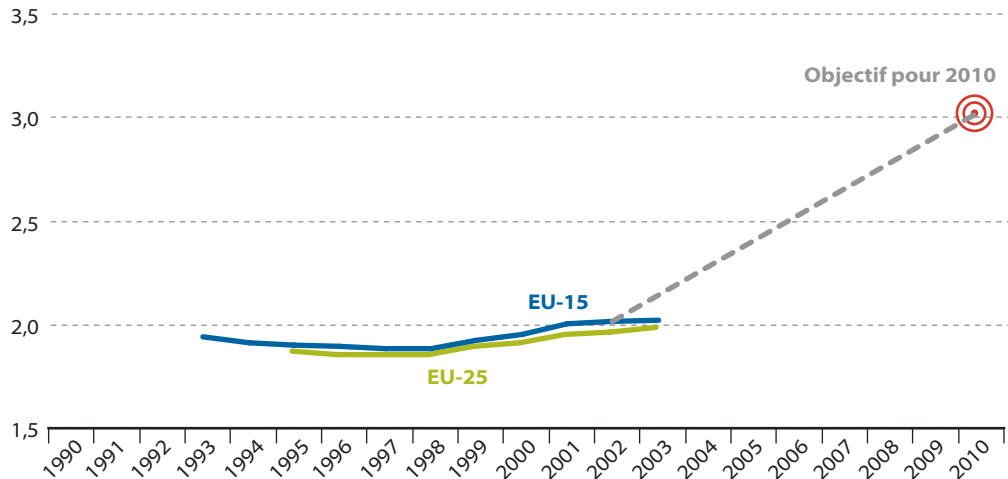
<sup>25</sup> Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental — Manuel de Frascati, sixième édition, OCDE, 2002, chapitre 6.3.

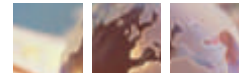
La recherche et le développement visent à accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications <sup>25</sup>. Les nouvelles technologies et techniques d'organisation sont des auxiliaires indispensables pour changer les comportements et assurer la transition vers une société plus durable. La recherche doit aussi identifier les tendances non durables, les mesurer et étudier comment aborder les problèmes le plus efficacement possible. Le développement expérimental est vital pour convertir les connaissances théoriques en applications exploitables et ainsi matérialiser les changements.

La stratégie de Lisbonne insiste sur le rôle important de la R & D et de l'innovation dans le renforcement de la compétitivité de l'UE. Pour permettre à l'Europe de rattraper ses principaux concurrents, le Conseil européen de Barcelone a reconnu, en 2002, la nécessité de donner un coup d'accélérateur important aux efforts déployés en faveur de la R & D et de l'innovation dans l'UE, avec un intérêt tout particulier pour les technologies d'avant-garde (sciences du vivant et biotechnologie), qui sont considérées comme des moteurs essentiels de la croissance future. Le Conseil a décidé à cet égard que les dépenses globales pour la R & D et l'innovation devaient augmenter afin d'approcher 3 % du PIB en 2010. Par ailleurs, la stratégie européenne pour l'emploi définit une série de lignes directrices visant à accroître et à améliorer l'investissement dans la R & D et prévoit un redéploiement de l'aide en faveur de certains objectifs horizontaux tels que la recherche et l'innovation.

**Graphique 1.11.**  
Dépenses intérieures brutes de R & D (en % du PIB)

Source: Eurostat.





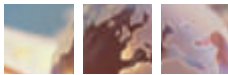
Les dépenses intérieures brutes de R & D ont progressé d'environ 6 % dans l'UE depuis le milieu des années 90 et se situent désormais aux alentours de 2 % du PIB, soit 1 point de pourcentage en deçà des 3 % visés. Bien que la plupart des États membres se soient fixé des objectifs nationaux, ils n'ont pas toujours été traduits pleinement en engagements budgétaires concrets. La Finlande et la Suède sont les seuls États membres (avec, pour l'EEE, l'Islande) qui dépassent la barre des 3 %. Les nouveaux États membres ont encore de gros efforts à faire en la matière (voir la ventilation par pays sur le site internet des IDD).

## Analyse

---

L'augmentation des dépenses de R & D est vitale pour permettre à l'économie européenne de s'adapter aux mutations survenant à l'échelle planétaire. Bien que cet indicateur purement quantitatif ne permette pas de savoir si les dépenses de R & D ont pour but de promouvoir le développement durable de la société, de telles dépenses adéquatement ciblées devraient influencer directement la productivité de la main-d'œuvre et jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de nouveaux modes de production et de consommation (impacts sur les thèmes ou problématiques des déchets, de la pollution, des ressources naturelles, de l'énergie et des transports).

## Interrelations potentielles



## Emploi



## Emploi

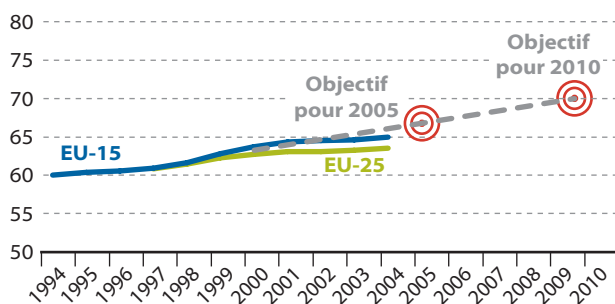
**Définition:** Le **taux d'emploi total** s'obtient en divisant le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans occupant un emploi par l'effectif de la population de ce groupe d'âge.



### Pertinence de l'indicateur

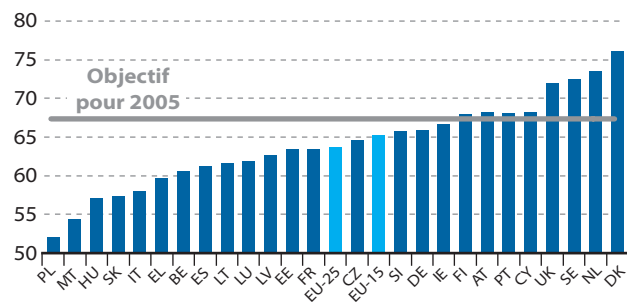
L'emploi est un domaine économique et social fondamental puisqu'il est un facteur à la fois de qualité de vie et d'intégration sociale. C'est la raison pour laquelle il figure au cœur des politiques communautaires telles que la stratégie européenne pour l'emploi et que le plein emploi est l'une des priorités de la stratégie de Lisbonne.

Graphique 1.12. Taux d'emploi total (en %)



Source: Eurostat.

Graphique 1.13. Taux d'emploi par pays en 2004 (en %)



Source: Eurostat.

### Analyse

Les chiffres indiquent des disparités considérables entre les États membres, le taux d'emploi oscillant entre 51,7 % en Pologne et 75,7 % au Danemark en 2004<sup>26</sup>. Alors que le taux d'emploi total a, en moyenne, augmenté de 1,1 % de 1995 à 2000 dans l'EU-15, sa progression s'est récemment ralentie pour atteindre 0,3 % dans l'EU-15 et 0,3 % dans l'EU-25 entre 2000 et 2004. L'objectif intermédiaire de 67 % en 2005 semble hors de portée, bien que huit pays l'aient déjà atteint ou dépassé en 2004. Pour réaliser l'objectif global de 70 % en 2010, un accroissement annuel moyen de 1,7 % serait nécessaire pour l'EU-25, alors qu'il n'était que de 0,3 % par an pour la période 2000-2004.

Cette évolution s'explique principalement par l'essoufflement de l'activité économique en Europe depuis le début des années 2000 et par la progression plus lente de la productivité du travail qui l'a accompagné dans de nombreux États membres. Pour augmenter le taux d'emploi, il conviendrait de retarder encore l'âge moyen auquel les travailleurs quittent la vie active et de réduire le recours aux mécanismes de retraite anticipée. Il pourrait aussi être nécessaire de revoir certains aspects de la fiscalité et du système des prestations sociales, ainsi que de réformer les retraites.

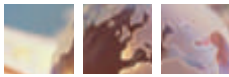
<sup>26</sup> «Document de travail des services de la Commission, à l'appui du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005), sur la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental», SEC(2005) 160.





L'exclusion du marché du travail étant un facteur majeur d'exclusion sociale, augmenter l'emploi devrait logiquement contribuer à faire reculer la pauvreté. L'emploi a donc une incidence positive sur la dimension sociale du développement durable. La hausse du taux d'emploi des travailleurs a aussi, en principe, un impact sur la dette brute et les dépenses de pensions, en particulier si elle concerne des travailleurs de plus de 55 ans. Un taux d'emploi élevé est généralement positif pour la sphère économique, même si le développement du travail à temps partiel peut avoir pour effet de réduire le nombre d'heures travaillées tout en augmentant le nombre de personnes occupées. L'incidence sur la dimension environnementale est plus difficile à déterminer avec certitude.

## Interrelations potentielles



Emploi



Chômage

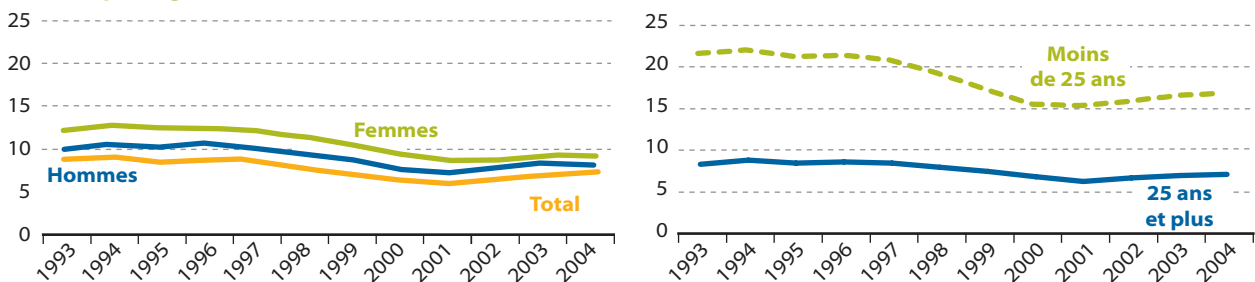


**Définition:** Le **taux de chômage** total correspond au nombre de personnes âgées d'au moins 15 ans qui sont sans emploi, en pourcentage de l'ensemble de la population active. Il est calculé par: 1) sexe, 2) groupe d'âge et 3) niveau d'études (voir les notes méthodologiques). Dans le dernier cas, les chiffres indiquent le nombre de chômeurs âgés de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'études spécifique en pourcentage de la population active totale du même groupe d'âge.

**Pertinence de l'indicateur**

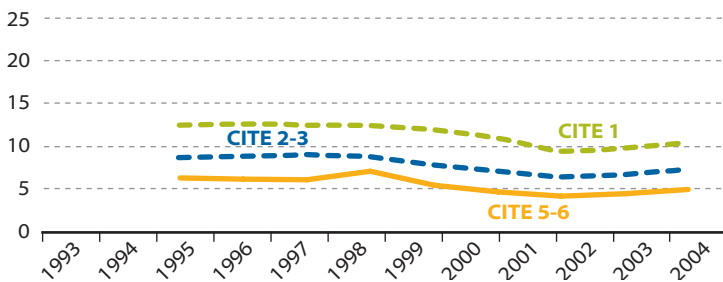
Le chômage augmente le risque de pauvreté et, partant, d'exclusion sociale. Les politiques et objectifs de l'UE visent à promouvoir le plein emploi et l'augmentation des taux d'emploi parmi les groupes vulnérables. Plus précisément, certaines mesures sont destinées à améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, l'équilibre entre souplesse et sécurité, le fonctionnement des politiques liées au marché du travail ainsi que l'efficacité des services pour l'emploi. Les régimes de prélèvements et de prestations, notamment, doivent être conçus de manière à permettre aux individus de rechercher et d'exercer un emploi.

**Graphique 1.14. Taux de chômage total dans l'EU-15 par sexe et par groupe d'âge (en % de personnes sans emploi âgées d'au moins 15 ans)**



Source: Eurostat.

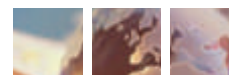
**Graphique 1.15. Taux de chômage total dans l'EU-15 par niveau d'études (en % de personnes sans emploi âgées de 25 à 64 ans)**



Source: Eurostat.

**Analyse**

Les efforts d'encouragement de la croissance et de l'emploi des politiques communautaires ont eu des répercussions positives sur le chômage, qui a reculé de 2 points de pourcentage dans l'EU-15 depuis 1993. Ce fléau social touche principalement les travailleurs jeunes et âgés, les femmes et les personnes peu qualifiées. La situation des jeunes travailleurs (entre 15 et 24 ans) sur le marché du travail s'est détériorée depuis 2001, la proportion de chômeurs étant passée de 15 à 16,5 % en 2004, contre 7-8 % pour les 25 ans ou plus. Au niveau de l'UE, le taux de chômage des femmes dépasse de 2 points environ celui des hommes, alors que l'écart était de près de 3 points il y a encore dix ans. Par ailleurs, les personnes peu qualifiées ont plus de diffi-



cultés à décrocher un emploi. Les personnes relevant des niveaux 2 et 3 de la CITE ont près de deux fois plus de risque d'être au chômage que celles qui se classent dans les niveaux 5 et 6; le risque est plus de deux fois supérieur pour les personnes du premier niveau.

---

L'exclusion du marché du travail étant un facteur majeur d'exclusion sociale, la hausse du chômage a tendance à augmenter le risque de pauvreté. Il y a des liens directs avec l'emploi et le chômage de longue durée. Le chômage est susceptible d'influencer négativement différents autres aspects essentiels du développement durable, dont la viabilité des finances publiques, les modes de consommation et la santé publique.

## Interrelations potentielles



## Notes méthodologiques

### PIB par habitant

Les chiffres sont collectés par les services de comptabilité nationale des instituts nationaux de statistique (INS) des États membres. Les prévisions du PIB pour 2004-2006 établies par la DG Affaires économiques et financières sont utilisées pour les périodes les plus récentes jusqu'à ce que les résultats officiels soient transmis.

Les chiffres correspondent aux taux de croissance et sont exprimés en points de pourcentage. Ils sont calculés à partir de données libellées en euros (en écus avant 1999).

Les chiffres par habitant sont basés sur l'effectif total de population d'un pays à une date donnée, à savoir le nombre total de personnes (y compris étrangères) établies de façon permanente sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. La population totale est donc définie sur la base du concept de résidence plutôt que sur celui de nationalité. Les chiffres de la population tirés des comptes nationaux peuvent varier de ceux des statistiques démographiques.

Toutes les mesures basées sur le PIB pour l'Union européenne, telles que le PIB par habitant, la croissance du PIB, la productivité de la main-d'œuvre et la croissance du coût unitaire de la main-d'œuvre (voir ces indicateurs), sont calculées directement à partir des agrégats européens plutôt que par une pondération adéquate des mesures obtenues pour les États membres.

### Ventilation régionale du PIB par habitant

Les données régionales du PIB sont estimées par Eurostat sur la base d'une méthodologie harmonisée. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité «monétaire» fictive qui gomme les différences de pouvoir d'achat — c'est-à-dire de niveaux de prix — entre les pays. Ainsi, le même agrégat nominal dans deux pays ayant des niveaux de prix différents peut correspondre à des pouvoirs d'achat différents. Les chiffres exprimés en standards de pouvoir d'achat sont établis à partir de chiffres exprimés en monnaie nationale en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) comme facteurs de conversion. Ces parités, qui sont aussi calculées régulièrement par Eurostat, sont obtenues sous la forme d'une moyenne pondérée de ratios de prix relatifs pour un panier homogène de biens et de services, à la fois comparable et représentatif pour chaque pays. Elles sont fixées de telle manière qu'elles rendent le pouvoir d'achat moyen d'un euro dans l'Union européenne égal à un SPA. Les PPA et les indicateurs économiques reposant sur celles-ci sont avant tout élaborés afin d'établir des comparaisons géographiques et ne sont pas destinés à des examens chronologiques, ce dont il faut tenir compte lors de toute tentative de rapprochement entre années différentes. Il convient notamment de ne pas utiliser les chiffres du PIB exprimés en SPA pour calculer des taux de croissance nationaux.

Les données de base sont fournies par les services de comptabilité nationale des instituts nationaux de statistique.

Le règlement relatif à la nomenclature des unités territoriales statistiques a été adopté par la Commission en 2003 [règlement (CE) n° 1059/2003] afin de définir un découpage territorial unique et cohérent pour l'établissement des statistiques régionales de l'UE. La nomenclature NUTS actuelle (version de 2003) subdivise le territoire de l'Union européenne en 84 régions de niveau NUTS 1, en 254 régions de niveau NUTS 2 et en 1 213 régions de niveau NUTS 3. Ces chiffres comprennent les régions NUTS déterminées pour les dix nouveaux États membres qui ont adhéré le 1<sup>er</sup> mai 2004. La ventilation régionale est effectuée au niveau NUTS 2. Le territoire national dans sa totalité est considéré comme une région unique dans le cas de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Luxembourg, de Malte et de la Slovaquie.

### Investissement

Les données sont tirées des comptes nationaux, qui sont établis conformément au système européen de comptes (SEC 95). Les proportions ont été calculées à l'aide de chiffres à prix courants libellés en euros (en écus avant 1999). Les données agrégées pour l'UE sont généralement obtenues par addition des données des États membres concernés, bien que des estimations ou imputations supplémentaires aient dû être utilisées pour la présentation des données annuelles. Les chiffres de l'investissement total en 2005 sont des prévisions.

Le secteur privé comprend les sociétés non financières, les sociétés financières, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages, c'est-à-dire tous les secteurs de l'économie nationale à l'exception des administrations publiques qui forment, elles, le secteur public.

### Épargne

Les données sont tirées des comptes nationaux annuels, qui sont établis conformément au système européen de comptes. Les proportions ont été calculées à l'aide de chiffres à prix courants libellés en euros (en écus avant 1999).

### Dépenses de consommation

Les chiffres des dépenses de consommation sont tirés des comptes nationaux, qui sont établis conformément au système européen de comptes. Les proportions ont été calculées à l'aide de chiffres à prix courants libellés en euros (en écus avant 1999).

### Productivité de la main-d'œuvre

La moyenne européenne de la productivité de la main-d'œuvre inclut de nombreuses estimations pour la période antérieure à 2001-2002 et des prévisions pour les années postérieures. L'expression de la productivité par heure de travail gomme les disparités entre les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel.

La variable utilisée au numérateur pour calculer le coût unitaire de la main-d'œuvre (rémunération par salarié) couvre uniquement les salariés, tandis que celles du



dénominateur (le PIB par personne occupée pour le total et la valeur ajoutée brute par personne occupée pour l'industrie) portent sur l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris les non-salariés. Les chiffres du coût unitaire de la main-d'œuvre comprennent quelques estimations et de nombreuses prévisions, en particulier pour les années 2004-2005.

#### Compétitivité internationale en termes de prix

En raison de contraintes liées aux données, les taux de change effectifs réels sont calculés pour mesurer la compétitivité sous l'angle des coûts et reposit

actuellement sur le panier IC34 (l'EU-25 et les 9 pays industrialisés suivants: l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie). À l'avenir, les TCER seront établis sur la base d'un nouveau groupe de référence comprenant, outre les pays de l'IC34, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, la Corée du Sud, Hong Kong, la Roumanie et la Russie pour mesurer la compétitivité en termes de prix. Il sera ainsi possible de couvrir plus de 80 % de l'ensemble des exportations hors EU-12 au lieu des 58 % actuels et de mieux appréhender les caractéristiques des échanges commerciaux, y compris avec les nouveaux États membres.

### Encadré 1.3. L'enquête sur les forces de travail

L'enquête sur les forces de travail (EFT) est une enquête trimestrielle auprès des ménages qui fournit des informations sur les personnes âgées d'au moins 15 ans vivant dans les ménages privés. Elle s'intéresse surtout à l'emploi, au chômage et à l'inactivité. Les appelés du contingent, les étudiants de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge, les personnes vivant dans des ménages collectifs (internats, établissements hospitaliers, institutions religieuses, dortoirs, pensions, etc.) et les personnes accomplissant un service militaire obligatoire ne sont pas pris en compte. L'emploi n'est mesuré que pour les résidents du pays. Tous les secteurs de l'économie sont couverts.

Les concepts et définitions utilisés dans l'enquête sont fondés sur ceux qui figurent dans la recommandation de la 13<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail réunis en 1982 par le Bureau international du travail (appelée ci-après «recommandation du BIT»). Pour améliorer encore la comparabilité au sein de l'UE, le règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission donne une définition plus précise du chômage, tout à fait compatible avec les normes du BIT. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs.

L'EFT divise la population en âge de travailler (15 ans au moins) en trois groupes exhaustifs et mutuellement exclusifs (personnes ayant un emploi, chômeurs et inactifs) et fournit des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

- Les personnes ayant un emploi sont les personnes de 15 ans ou plus (16 ans ou plus en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni avant 2001; de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Lettonie, en Hongrie, en Finlande et en Suède; de 16 à 74 ans en Islande et en Norvège) qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou

d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit du travail, d'études ou de formation.

- Les personnes au chômage sont les personnes âgées de 15 à 74 ans (de 16 à 74 ans en Espagne, au Royaume-Uni, en Islande et en Norvège) qui étaient dans l'un des trois cas de figure suivants: i) sans travail pendant la semaine de référence, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié, ni d'un emploi non salarié (pendant au moins une heure); ii) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence; ou iii) activement à la recherche d'un travail au cours des quatre dernières semaines, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient déjà trouvé un travail et devaient entrer en fonction dans les trois mois suivants.
- Les inactifs sont ceux qui ne sont classés ni comme personnes ayant un emploi ni comme chômeurs.

Il est difficile d'obtenir une comparabilité parfaite des données entre les pays, même en procédant à une enquête unique et directe, c'est-à-dire une enquête effectuée à la même date, avec le même questionnaire et selon une même méthode de relevé. L'enquête sur les forces de travail dans l'UE offre néanmoins un degré de comparabilité considérablement plus élevé que toute autre statistique sur l'emploi ou le chômage actuellement disponible pour les États membres.

L'EFT s'appuie sur un échantillon de la population, et ses résultats sont donc sujets aux types d'erreurs habituellement associés aux techniques d'échantillonnage aléatoire.



### Éducation et formation tout au long de la vie

Les statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie sont tirées des résultats de printemps de l'enquête sur les forces de travail de l'UE (voir l'encadré 1.3) et couvrent toutes les activités d'éducation et de formation, qu'elles soient liées ou non à l'emploi actuel du déclarant ou à un éventuel autre emploi futur. Les séries sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour l'UE comportent une rupture en 2003. Les valeurs pour 2004 sont provisoires.

La participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie concerne les personnes qui ont déclaré avoir suivi une activité d'apprentissage ou de formation dans les quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est formé par la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des personnes qui n'ont pas répondu à la question sur la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

### Dépenses de recherche et de développement

Les statistiques des dépenses intérieures brutes de recherche et de développement expérimental (DIRD) sont

recueillies par les questionnaires annuels d'Eurostat sur la recherche et le développement et sont calculées à l'aide de chiffres en euros courants. Les chiffres du PIB sont établis conformément au SEC 95.

### Emploi et chômage

Les indicateurs sont basés sur les séries corrigées (moyennes annuelles) de l'enquête européenne sur les forces de travail (voir l'encadré 1.3). Les trimestres éventuellement manquants en fin de série sont estimés pour l'établissement de la moyenne annuelle.

Les chiffres du taux de chômage par niveau d'études se rapportent au deuxième trimestre de chaque année, sauf pour la France et l'Autriche (le premier trimestre de chaque année), ainsi que pour l'Italie (le quatrième trimestre en 1992). Les niveaux d'études sont désignés selon la classification internationale type de l'éducation (CITE de 1997): enseignement préprimaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire: niveaux 0 à 2; deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur: niveaux 3 et 4; enseignement supérieur: niveaux 5 et 6.







# 2.

## Pauvreté et exclusion sociale



### Contexte

Depuis que le traité d'Amsterdam (articles 136 et 137) a fait de la lutte contre l'exclusion sociale l'un des objectifs de l'Union, le Conseil européen de Lisbonne a invité les États membres et la Commission, en mars 2000, à prendre des mesures en vue de donner un élan décisif à l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2010. Cet engagement a encore été renforcé avec l'adoption à Nice, la même année, de l'agenda social européen. En 2001, le Conseil de Göteborg a instauré la dimension sociale en tant que troisième pilier de la stratégie en faveur du développement durable. À Laeken, un ensemble d'indicateurs définis en commun a été adopté dans le but d'identifier les meilleures pratiques et de mesurer les progrès accomplis. L'objectif de l'inclusion sociale a été à nouveau souligné en mars 2002 au Conseil de Barcelone, qui a préconisé la fixation de cibles pour une réduction significative, en 2010, du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. À la suite du réexamen de la stratégie de Lisbonne à la fin de l'année 2005, le comité de la protection sociale du Conseil de l'UE devrait proposer un ensemble d'objectifs révisés.

Définir et mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale sont des tâches complexes car ces notions sont étroitement liées au bien-être et au niveau de vie, des concepts difficiles à appréhender. Bien qu'il n'existe pas de méthode unique et universellement reconnue pour mesurer la pauvreté, c'est souvent celle établie en 1984 par le Conseil de ministres de l'Union qui est employée: sont considérés comme pauvres «les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources





<sup>27</sup> Comme les séries chronologiques ne couvrent pas une période suffisamment longue pour l'indicateur principal et pour les indicateurs de la pauvreté monétaire, les évaluations se rapportent à la période 1999-2001.

(matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent». L'étude de la pauvreté sous l'angle financier est importante puisque des revenus faibles restreignent l'accès à toute une série de biens et de services élémentaires. Mais la pauvreté et l'exclusion sociale sont des problématiques complexes qui imposent de tenir également compte d'autres facteurs tout aussi essentiels tels que l'accès à l'emploi, les études, le logement, les soins de santé, le niveau de satisfaction des besoins vitaux et la capacité à participer pleinement à la vie sociale.











**Tableau 2.1.**  
**Évaluation des changements dans le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale (depuis 2000)** <sup>27</sup>

## Principaux changements

### LÉGENDE:

-  évolution favorable
-  peu ou pas d'évolution
-  évolution défavorable
- :
- données insuffisantes pour évaluer l'évolution



	EU-25	EU-15
<b>Risque de pauvreté</b>	:	
<b>Pauvreté monétaire</b>		
Risque persistant de pauvreté	:	
Répartition des revenus	:	
<b>Accès au marché du travail</b>		
Chômage de longue durée		
Ménages sans emploi	:	
Écart de rémunération entre hommes et femmes		
<b>Autres aspects de l'exclusion sociale</b>		
Jeunes ayant quitté l'école prématurément		
Personnes ayant un faible niveau d'études	:	

Alors que l'évolution est défavorable pour l'indicateur principal du thème, la plupart des indicateurs n'ont que peu ou pas fluctué. Des progrès encourageants sont néanmoins relevés en ce qui concerne les personnes ayant un faible niveau d'études (dans l'EU-15) et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (dans l'EU-25).

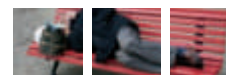
### Le risque de pauvreté a augmenté en 2001

<sup>28</sup>

Alors que, dans l'EU-15, le taux de risque de pauvreté est resté stable entre 1998 et 2000, il a grimpé de 15 à 16 % en 2001. Une telle évolution est jugée négative car elle est loin de l'«élan décisif» vers l'éradication de la pauvreté préconisé par la stratégie de Lisbonne. Le taux de risque de pauvreté est très élevé notamment chez les parents isolés (des femmes, pour la plupart), qui ont davantage de difficultés à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et dépendent plus souvent des régimes de revenu minimal. Les personnes âgées sont aussi plus exposées au risque de pauvreté, tout comme les familles avec plusieurs personnes à charge. Connaître le risque de pauvreté pendant une courte période n'est pas nécessairement synonyme d'un faible niveau de vie. En revanche, dépendre de revenus peu élevés sur le long terme est généralement considéré comme un obstacle à l'intégration sociale; c'est ce qu'exprime l'indicateur du risque persistant de pauvreté, qui n'a pas connu de changement significatif ces dernières années.

En ce qui concerne les nouveaux États membres, les données actuellement disponibles ne permettent pas encore de dégager des tendances, même si, en 2001, le risque de pauvreté relatif était légèrement inférieur, dans ces pays, au niveau observé pour l'EU-15. Il convient cependant

<sup>28</sup> Les chiffres de la pauvreté monétaire présentés ici sont à interpréter avec prudence. Il est impossible de garantir la compatibilité totale des données pendant la période de transition précédant la mise en œuvre, par tous les pays, des règlements EU-SILC pour la collecte des données. De plus, les agrégats au niveau de l'UE ne sont pas établis à l'aide d'une mesure de référence commune, mais correspondent aux moyennes pondérées par l'effectif de la population des différents totaux nationaux. Voir les notes méthodologiques en fin de chapitre.



de noter que les personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté ont des revenus nettement plus faibles que les habitants des pays de l'EU-15, le niveau général des revenus étant bien moins élevé. De telles situations s'accompagnent très vraisemblablement de pauvreté absolue et de dénuement matériel, en particulier dans certaines catégories de la population comme les minorités ethniques, les sans-abri et les enfants vivant en institution.

Les inégalités quant à la répartition des revenus sont un autre obstacle à la mise en œuvre du développement durable et peuvent être considérées comme le reflet de la nature «inéquitable» de notre société. L'évolution a été favorable entre 1995 et 1999, avec une baisse progressive de 9,8 % dans l'ensemble, mais l'amélioration ne s'est pas poursuivie de 1999 à 2001. Cette année-là, les revenus cumulés des 20 % les plus riches de la population étaient toujours plus de quatre fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres.

### Encadré 2.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant à la pauvreté et à l'exclusion sociale

La stratégie réaffirme les engagements pris aux sommets de Lisbonne, de Nice et de Stockholm [COM(2001) 264]:

- œuvrer résolument à l'éradication de la pauvreté;
- relever le taux d'emploi à 67 % en janvier 2005 et à 70 % en 2010; faire en sorte que la proportion de main-d'œuvre féminine atteigne 57 % en janvier 2005 et plus de 60 % d'ici à 2010 (voir le thème du développement économique);
- d'ici à 2010, diminuer de moitié le nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ayant achevé que le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne recevant pas d'autre enseignement ou formation.

Si, dans l'ensemble, le chômage de longue durée a quelque peu régressé entre 1995 et 2000, cette tendance positive ne s'est pas poursuivie en 2001 et 2002, que ce soit pour l'EU-15 ou pour l'EU-25. Le chômage de longue durée est un vecteur de détresse sociale. Au-delà de la perte de revenus, il entraîne souvent l'érosion des compétences et réduit la participation sociale, de sorte que les individus ont de plus en plus de mal à se refaire une place sur le marché du travail s'ils ne bénéficient pas d'une aide adéquate au moment opportun.

**Pas d'amélioration significative en ce qui concerne le chômage de longue durée**

La proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi, qui avoisine les 10 % dans l'EU-25, est l'un des indicateurs les plus inquiétants de l'exclusion sociale. Après un recul progressif de 1995 à 2001, elle s'est stabilisée et a même légèrement augmenté ces dernières années pour les enfants. En plus de la dépendance du foyer à l'égard des prestations sociales, vivre dans un ménage sans emploi réduit encore le contact avec le marché du travail et, pour les enfants, augmente le risque de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre puisqu'ils n'ont pas, au quotidien, l'exemple d'un adulte exerçant un emploi. Les inégalités de rémunérations entre hommes et femmes peuvent aussi renforcer le risque de pauvreté des ménages car les faibles rémunérations rendent les femmes plus vulnérables. Pour cet aspect, l'évolution générale est plutôt négative dans l'EU-15 étant donné que l'amélioration observée a cessé en 2000, tandis que, pour l'EU-25, les chiffres indiquent un recul annuel moyen de 2,1 % entre 2000 et 2003.

La proportion de jeunes ayant quitté l'école prématurément a peu à peu régressé tant dans l'EU-15 que dans l'EU-25, à un rythme annuel de, respectivement, 1,7 et 1,9 % sur la période 2000-2004. En 2004 toutefois, l'EU-15 comptait encore 18 % de jeunes de 18 à 24 ans ayant abandonné leurs études avec en poche, dans le meilleur des cas, un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire, un résultat qui dépasse toujours nettement les 10 % visés à

**Réduire le nombre de jeunes ayant quitté l'école prématurément**



l'horizon 2010. L'examen des différents groupes d'âge montre que la situation s'est indubitablement améliorée puisque la part des jeunes (25 à 34 ans) ayant un faible niveau d'études est bien inférieure à la part correspondante dans le groupe des 65 ans ou plus. Néanmoins, plus du tiers des personnes de 25 à 64 ans sont toujours handicapées par un faible niveau d'études.

## Justification de la sélection d'indicateurs

Dans sa communication de 2001 sur la stratégie en faveur du développement durable, la Commission rappelle les objectifs convenus à Lisbonne, à Nice et à Stockholm en matière d'inclusion sociale (voir l'encadré 2.1). Les indicateurs du thème sont liés à ces objectifs.

L'ensemble des indicateurs du thème a été élaboré sur la base de la liste des indicateurs de Laeken (voir l'encadré 2.2). La problématique essentielle de la pauvreté et de l'exclusion sociale se retrouve dans l'indicateur principal «taux de risque de pauvreté après transferts sociaux», qui mesure la pauvreté en termes de revenu par rapport au seuil de pauvreté. Ce seuil a été fixé arbitrairement à 60 % de la médiane du revenu annuel national équivalent, et, sous ce seuil, les individus sont considérés comme pauvres. L'indicateur ne mesure pas la pauvreté proprement dite, mais plutôt le risque d'être pauvre. Les autres indicateurs se répartissent en trois sous-thèmes portant plus spécifiquement sur les aspects suivants:

- **la pauvreté monétaire:** elle est mesurée par rapport au seuil de pauvreté ainsi qu'en termes d'«écart de pauvreté» et d'inégalité des revenus entre les habitants du pays;
- **l'accès au marché du travail:** améliorer l'accès au marché du travail est un objectif commun aux politiques liées au marché du travail et à l'inclusion sociale. Le chômage de longue durée est l'un des principaux facteurs de pauvreté et d'exclusion sociale tant pour les adultes que pour les enfants. Le nombre de personnes vivant dans des ménages sans emploi augmente le risque persistant de pauvreté, et les inégalités entre hommes et femmes doivent être éliminées car elles fragilisent la situation des femmes sur le marché du travail;
- la problématique de **l'exclusion sociale** recouvre aussi d'**autres aspects**, comme de mauvaises conditions de logement et un bagage scolaire insuffisant, auxquels il faut tenter de remédier en investissant dans le capital humain et dans l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que par les prestations de sécurité sociale.

### Encadré 2.2. Les indicateurs de Laeken

Les indicateurs de Laeken ont été élaborés pour répondre à la demande du Conseil de Nice de définir une série d'indicateurs destinés à évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, dans le contexte de la méthode ouverte de coordination et sur la base d'objectifs communs visant à:

- faciliter la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services;
- prévenir les risques d'exclusion;
- venir en aide aux plus vulnérables;
- mobiliser toutes les instances concernées.

En décembre 2001, le Conseil européen de Laeken a adopté une série de critères ainsi qu'un premier portefeuille de 18 indicateurs statistiques communs de l'inclusion sociale, conçus de manière à suivre les progrès accomplis par les États membres selon une méthodologie comparable. La liste est régulièrement réexaminée par le sous-groupe «Indicateurs» du comité de la protection sociale afin d'élargir et d'affiner le champ d'analyse. Ces indicateurs sont à considérer comme un ensemble cohérent couvrant quatre dimensions importantes de la problématique de l'inclusion sociale: la pauvreté mesurée sous l'angle financier, l'emploi, la santé et l'éducation.



Les indicateurs de la pauvreté monétaire sont essentiellement basés sur le revenu et sont complétés par des indicateurs supplémentaires mesurant d'autres aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale: les indicateurs des deux dernières catégories s'intéressent à la situation du marché du travail et à l'éducation, le risque de pauvreté étant particulièrement élevé chez les chômeurs et les personnes peu qualifiées. Certains aspects tels que la mobilité au regard de la pauvreté (à savoir la probabilité d'entrée ou de sortie de la pauvreté) et l'accès à un logement décent, question essentielle dans la détermination du niveau de vie, ne sont pas détaillés ici faute de méthodologies et de séries de données robustes couvrant tous les pays de manière harmonisée.

### À lire sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe

*European social statistics: Income poverty and social exclusion*, deuxième rapport, 2003, Eurostat.

*Statistiques en bref*, «Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE», n° 16/2004, Eurostat.

*Rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2004*, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

*Report on social inclusion in the 10 new Member States*, 2005, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.



### Indicateur principal



## Risque de pauvreté

**Définition:** L'indicateur «taux de risque de pauvreté après transferts sociaux» correspond au pourcentage de personnes vivant avec un revenu net équivalent après transferts sociaux (revenu total) inférieur à 60 % du revenu médian national. Le revenu net s'obtient en additionnant les revenus provenant de toutes les sources, moins l'impôt sur le revenu. La médiane est la valeur qui divise la distribution du revenu en deux parties égales: la moitié des individus ont un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur. Le revenu du ménage est rendu «équivalent» selon une méthode définie par l'OCDE qui tient compte des différences de taille et de composition des ménages pour rendre les comparaisons plus réalistes (voir les notes méthodologiques).



### Pertinence de l'indicateur

Le «taux de risque de pauvreté après transferts sociaux» est l'indicateur principal dans le contexte de la liste d'indicateurs de Laeken<sup>29</sup> et sert à mesurer les progrès accomplis pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>29</sup> Voir la présentation du thème.

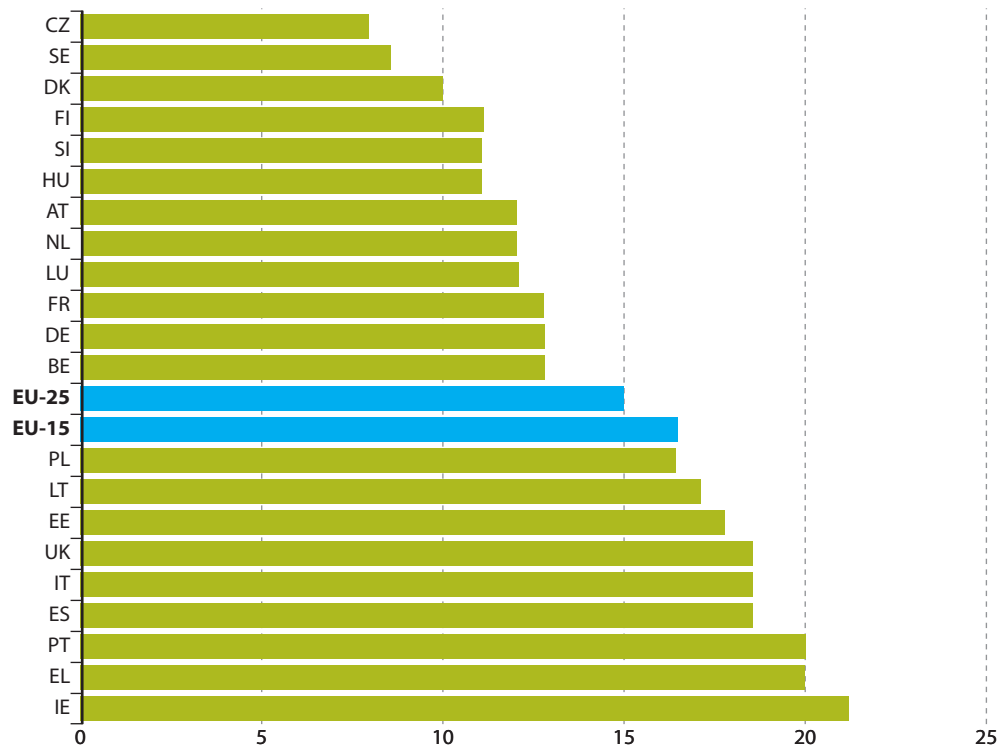
<sup>30</sup> *Income on the move*, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales, 2002.

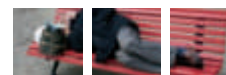
L'importance du revenu est généralement considérée comme l'un des principaux facteurs du niveau de vie. Un revenu plus élevé est favorable à la consommation dans la mesure où il offre plus de choix et de possibilités d'accès aux biens et aux services<sup>30</sup> dans la société et, partant, permet une meilleure qualité de vie. Pour compléter les chiffres du taux de risque de pauvreté, il est intéressant de calculer l'écart de risque de pauvreté afin de mesurer le degré de gravité de ce risque. Les transferts sociaux, qui sont des outils essentiels de lutte contre la pauvreté, sont pris en compte dans les données.

Le taux de risque de pauvreté est aussi différencié par sexe, par groupe d'âge et par type de ménage pour identifier les catégories les plus vulnérables. Tous les individus ne sont pas égaux devant le risque de pauvreté: différents facteurs jouent un rôle, comme l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le fait de vivre seul ou à plusieurs et d'avoir ou non des enfants à charge.

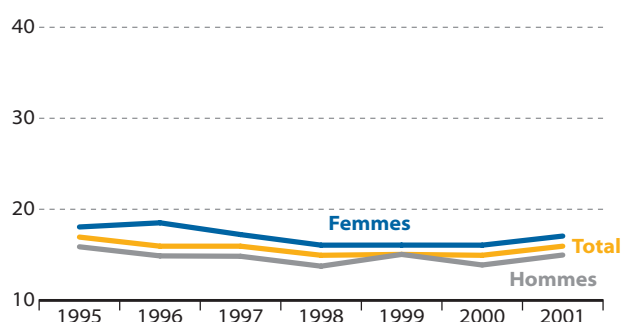
**Graphique 2.1.**  
**Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2001 (en %)**

Source: Eurostat.





**Graphique 2.2. Taux de risque de pauvreté dans l'EU-15 par sexe (en %)**



Source: Eurostat.

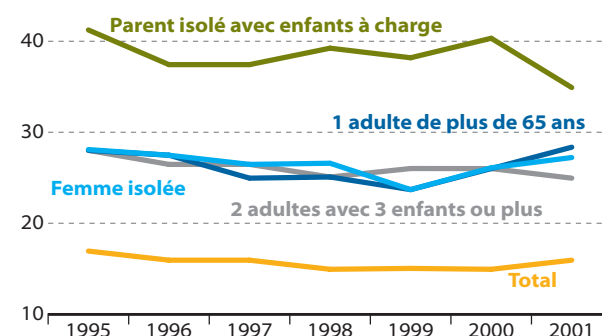
Entre 1995 et 2000, la part de la population de l'EU-15 considérée comme exposée au risque de pauvreté a diminué de 17 à 15 %, pour remonter à 16 % en 2001 (ce qui représente plus de 59 millions de personnes dans l'EU-15). En tenant compte des nouveaux États membres, le résultat pour l'EU-25 (15 %) indique que 68 millions de personnes étaient menacées de pauvreté dans l'UE (voir le site internet des IDD).

Cette moyenne pour l'EU-25 masque des disparités considérables entre les États membres: le pourcentage de personnes exposées au risque de pauvreté en 2001 oscillait entre, d'une part, 8 % en République tchèque et 9 % en Suède et, d'autre part, 20 % en Grèce et au Portugal, et 21 % en Irlande. D'après les chiffres provisoires pour 2003 en Slovaquie, ce pays figure aussi parmi les plus touchés par le risque de pauvreté (voir les chiffres complémentaires sur le site internet). De manière générale, les pays du sud de l'Europe, ainsi que l'Irlande et le Royaume-Uni, se situent au-dessus de la moyenne, avec un taux compris entre 19 et 21 %. D'autres analyses ont démontré que la protection sociale contribue à réduire les inégalités en redistribuant les richesses vers les groupes démographiques moins favorisés<sup>31</sup>. Les différences en matière de transferts sociaux expliquent en partie les disparités relevées d'un pays à l'autre.

Dans l'EU-15, les femmes sont généralement plus exposées au risque de pauvreté (voir le graphique 2.2), de même que les ménages monoparentaux avec enfants à charge (le taux fluctue de 41 à 34 % en moyenne dans l'UE) — le parent isolé étant le plus souvent une femme. Ces dernières années, le risque s'est accru pour les ménages composés d'un adulte de plus de 65 ans vivant seul (voir le graphique 2.3).

Il convient de ne pas perdre de vue, en interprétant ces chiffres, que l'indicateur repose sur une notion relative (et non absolue) de la pauvreté. Les variations de l'indicateur traduisent les fluctuations du nombre de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté qui, lui, évolue en fonction de la conjoncture socio-économique.

**Graphique 2.3. Taux de risque de pauvreté dans l'EU-15 par type de ménage (en %)**



## Analyse

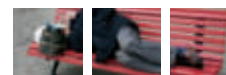
<sup>31</sup> La situation sociale dans l'Union européenne — 2003, Eurostat.

Le risque de pauvreté est lié à la santé de l'économie: un niveau élevé de pauvreté est une contrainte pour l'économie nationale, tandis qu'une économie qui se porte bien peut consacrer des ressources à la lutte contre la pauvreté. En outre, un risque de pauvreté élevé a généralement pour effet d'alourdir les dépenses publiques et pourrait ainsi être néfaste aux régimes de pensions et de soins de santé. Dans la mesure où le chômage de longue durée est de nature à constituer un facteur déterminant d'exclusion sociale et comme les personnes

## Interrelations potentielles



ayant un emploi courent moins de risques de connaître la pauvreté, le lien avec le marché du travail est évident. Ces aspects sont particulièrement importants pour les enfants, dans le contexte d'une transmission éventuelle de la pauvreté d'une génération à l'autre. Par ailleurs, l'éducation a une incidence positive avérée sur la pauvreté et l'exclusion sociale, et plus d'éducation pourrait potentiellement réduire le taux de risque de pauvreté. Enfin, la hausse du risque de pauvreté pourrait vraisemblablement avoir un impact sur la santé publique ainsi que sur les modes de consommation.



## Pauvreté monétaire



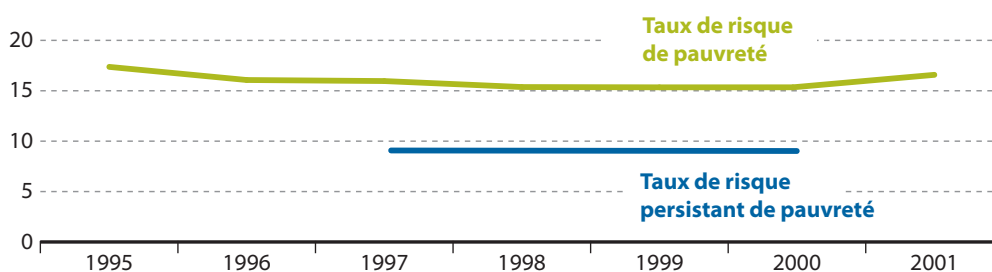
## Risque persistant de pauvreté



**Définition:** Le **taux de risque persistant de pauvreté** mesure le pourcentage de personnes qui, dans la population totale, ont eu un revenu net équivalent (voir les notes méthodologiques) inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année de référence ainsi que durant au moins deux des trois années antérieures. La population comprend l'ensemble des personnes ayant vécu pendant quatre ans dans un ménage privé.

Le taux de risque persistant de pauvreté est une autre mesure du risque de pauvreté tirée de la liste des indicateurs de l'inclusion sociale de Laeken. Il détermine la fraction de la population vivant de revenus faibles pendant une période prolongée, ce qui est considéré comme un facteur important de pauvreté et d'exclusion sociale.

### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 2.4.**  
Taux de risque persistant de pauvreté dans l'EU-15 (en %)

NB: Un changement de source des données a provoqué une rupture dans les séries chronologiques disponibles pour cet indicateur.

Source: Eurostat.

Bien que le taux de risque de pauvreté ait régressé de 17 à 16 % entre 1995 et 2001 comme le montre le graphique 2.4, le taux de risque persistant de pauvreté n'a pas varié de 1997 à 2000. Quelque 9 % de la population de l'EU-15 étaient exposés de façon persistante au risque de pauvreté en 2000, tout comme au cours des trois années antérieures.

### Analyse

La comparaison des deux indicateurs (taux de risque de pauvreté et taux de risque persistant de pauvreté) au niveau de l'UE montre qu'une très large moitié de l'ensemble des personnes menacées de pauvreté l'était de manière persistante. Le statu quo du taux de risque persistant de pauvreté est particulièrement inquiétant car devoir vivre de revenus faibles pendant une longue période a été identifié comme un facteur augmentant le risque d'exclusion sociale: alors que connaître brièvement le risque de pauvreté n'est pas nécessairement synonyme d'un faible niveau de vie (grâce au crédit, à l'épargne constituée, à l'aide d'amis ou de parents, etc.), les effets cumulatifs d'un risque prolongé de pauvreté sont généralement plus lourds de conséquences.

En ce qui concerne le risque persistant de pauvreté, les interrelations potentielles sont similaires à celles évoquées pour l'indicateur principal; les liens sont même plus étroits encore avec la santé de l'économie et les dépenses publiques, notamment les retraites. Par ailleurs, la recrudescence du chômage ne peut qu'aggraver le risque persistant de pauvreté. Celui-ci est généralement considéré comme ayant un impact négatif en matière de santé.

### Interrelations potentielles





## Pauvreté monétaire



## Répartition des revenus

**Définition:** L'indicateur vise à mesurer l'inégalité de la répartition des revenus et correspond au **ratio S80/S20 des quintiles de revenu**, c'est-à-dire le rapport entre le revenu net équivalent cumulé (voir les notes méthodologiques) du quintile le plus riche (les 20 % de la population du pays ayant les revenus les plus élevés) et celui du quintile le plus pauvre (les 20 % ayant les revenus les plus faibles). Plus le ratio est élevé, plus l'écart est important entre les (20 %) plus riches et les (20 %) plus pauvres.

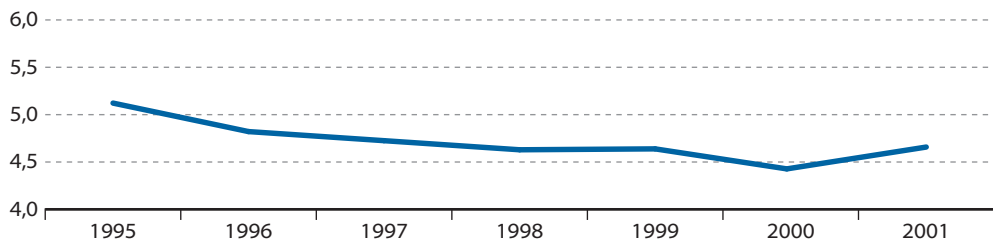


### Pertinence de l'indicateur

Le ratio S80/S20 est une mesure synthétique de l'inégalité en termes de revenu net disponible et est jugé plus aisé à cerner que le coefficient de Gini<sup>32</sup> dans la mesure où il indique l'écart entre les 20 % les plus riches de la population et les 20 % les plus pauvres. L'UE s'est, de longue date, engagée à réduire les inégalités, ce qui est généralement considéré comme un aspect important du développement durable.

**Graphique 2.5.**  
Inégalité de répartition des revenus dans l'EU-15 (ratio des quintiles de revenu)

Source: Eurostat.



### Analyse

Alors que la mesure du risque de pauvreté est axée sur la partie inférieure de la répartition des revenus, il est aussi instructif d'examiner l'ensemble de cette répartition, par exemple en comparant la situation du quintile inférieur à celle du quintile supérieur. Il convient de noter que, dans l'ensemble, les inégalités en termes de revenus se sont réduites entre 1995 et 2001 (- 9,8 %). En 2001, le revenu équivalent cumulé du quintile le plus riche était 4,6 fois supérieur à celui du quintile le plus pauvre, soit un statu quo par rapport à 1999.

La répartition des revenus est étroitement liée au modèle social en vigueur dans le pays. Une fiscalité progressive et des transferts sociaux à vocation redistributive sont des instruments qui permettent de réduire les inégalités en la matière.

### Interrelations potentielles

L'aggravation des inégalités en termes de revenus se traduit logiquement par un besoin accru de ressources publiques pour renforcer la cohésion et, partant, est considérée comme ayant un impact sur la viabilité des finances publiques. Par ailleurs, les modes de consommation sont généralement différents d'une catégorie de revenus à l'autre.

<sup>32</sup> L'indice de Gini mesure l'inégalité de répartition du revenu monétaire net individuel (par habitant), après impôts et transferts sociaux. Il varie de 0 (répartition totalement égalitaire) à 100 (répartition totalement inégalitaire: une seule personne détient la totalité des revenus). Le ratio S80/S20 et l'indice de Gini sont tous deux des indicateurs de Laeken.



Accès au marché du travail

## Chômage de longue durée

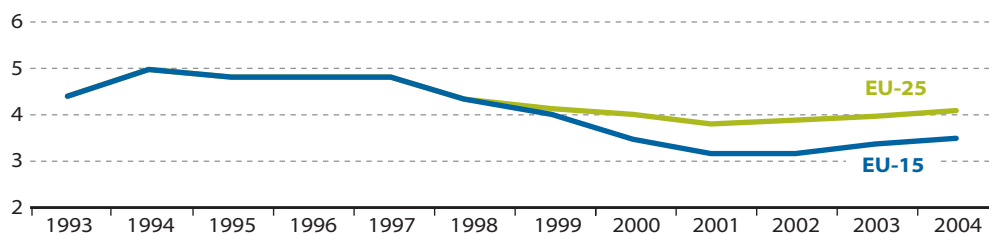


**Définition:** Le **taux de chômage de longue durée** exprime le pourcentage de personnes qui n'ont pas occupé d'emploi pendant douze mois ou plus par rapport au nombre total d'actifs sur le marché du travail. La population active englobe les personnes occupées et les chômeurs.

La catégorie des chômeurs comprend l'ensemble des personnes de 15 à 74 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, avaient activement recherché un travail au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à commencer une activité dans l'immédiat ou dans un délai de deux semaines.

La durée du chômage correspond à la durée de la recherche d'un travail ou de la période écoulée depuis le dernier emploi occupé (si cette période est plus courte que celle de recherche effective d'un emploi).

Avec la politique économique, la politique en matière d'emploi est un domaine d'action stratégique pour l'avenir de l'Union. De nombreux indicateurs sont utilisés pour évaluer le degré de réalisation des objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi de 1997 (SEE, aussi appelée «processus de Luxembourg»), dans le cadre de la lutte contre le chômage en général. Il est aussi important de suivre l'évolution du chômage de longue durée car celui-ci augmente le risque de pauvreté et surtout celui d'exclusion sociale (précarité, marginalisation, etc.).



### Pertinence de l'indicateur

Graphique 2.6.  
Taux de chômage de longue durée total (en %)

Source: Eurostat.

Durant la première moitié des années 90, le chômage structurel a augmenté dans l'EU-15, tout comme le chômage de longue durée. Depuis 1998, soit un an après l'adoption de la SEE, l'un comme l'autre ont chuté tant dans l'EU-15 que dans l'EU-25. Pourtant, le chômage de longue durée a amorcé une lente remontée aux alentours de 2001-2002. Le chômage, total et de longue durée, demeure problématique dans l'UE: en 2004, 9 % de la population active était sans emploi, dont près de la moitié (46 %) était des chômeurs de longue durée.

Alors que les prévisions laissent entrevoir une stabilisation du taux de chômage global vers 2005-2006, le risque demeure que le chômage de longue durée et l'inactivité s'aggravent sous l'effet du ralentissement de l'activité économique durant la majeure partie des années 2002-2003, la croissance du PIB ayant été inférieure à 1 %. La prévention et l'activation sont des moyens essentiels de lutte contre le chômage de longue durée, en réduisant l'inactivité prolongée et en posant des bases solides pour la réintégration future des demandeurs d'emploi.

### Analyse

Le chômage de longue durée est de nature à influencer sur la croissance du PIB et, potentiellement aussi, sur l'investissement et l'emploi. Des allocations de chômage plus lourdes sont aussi néfastes à la viabilité des finances publiques. Le chômage de longue durée est généralement considéré comme augmentant le risque de pauvreté.

### Interrelations potentielles



## Accès au marché du travail



## Ménages sans emploi

**Définition:** L'indicateur «personnes vivant dans un ménage sans emploi» mesure le nombre d'enfants de 0 à 17 ans et d'adultes de 18 à 59 ans qui vivent dans un ménage éligible dont aucun des membres ne travaille, en pourcentage (proportion) du nombre total de personnes dans chacun de ces deux groupes d'âge (0-17 ans et 18-59 ans) qui vivent dans un ménage éligible.



### Pertinence de l'indicateur

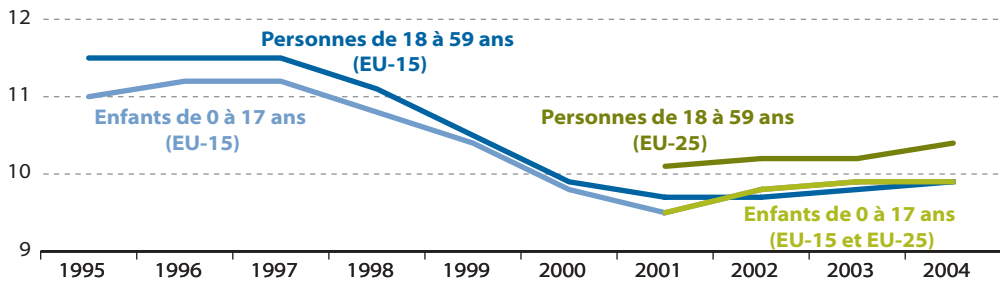
Il est important d'examiner la structure des ménages sans emploi car c'est le bien-être du ménage tout entier qui est compromis par le fait qu'aucun de ses membres ne travaille. En plus de la dépendance du foyer à l'égard des prestations sociales, vivre dans un ménage sans emploi réduit encore le contact avec le marché du travail et, pour les enfants, augmente le risque de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre puisqu'ils n'ont pas, au quotidien, l'exemple d'un adulte exerçant un emploi. Ces ménages sont en outre beaucoup plus susceptibles d'avoir des difficultés à accéder à certains services de première nécessité notamment en matière de santé, de logement, d'enseignement et de justice, ainsi qu'à d'autres types de prestations privées (activités culturelles, sportives et récréatives).

Depuis le Conseil de Nice (en décembre 2000), des objectifs ont été adoptés dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi afin que les États membres facilitent l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services, ce qui va bien au-delà du traditionnel objectif d'accès à l'emploi.

**Graphique 2.7.**  
**Personnes vivant dans un ménage sans emploi, par groupe d'âge (en %)**

NB: Les chiffres pour 2002 sont des estimations et ceux pour 2004 sont provisoires.

Source: Eurostat.



### Analyse

Que ce soit pour les enfants ou les adultes, le risque de vivre dans un ménage sans emploi a, dans l'ensemble, diminué dans l'EU-15 sur la période 1995-2001, mais est nettement reparti à la hausse depuis lors. L'indicateur est aussi en augmentation dans l'EU-25 depuis 2001, surtout pour les enfants (+ 4,2 points de pourcentage entre 2001 et 2004, contre + 3,0 points pour les adultes).

<sup>33</sup> Voir le *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2004*, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

Ces courbes générales masquent cependant d'importantes différences entre les pays, la fourchette allant de 3,1 % pour le Luxembourg à 16,8 % pour le Royaume-Uni en ce qui concerne les enfants, et de 5,3 % pour le Portugal à 15,8 % pour la Pologne en ce qui concerne les adultes. En moyenne, 11,5 % de femmes vivent dans un ménage sans emploi, contre 9,2 % d'hommes <sup>33</sup>.

Le fait, pour une fraction de la population, de vivre dans un ménage sans emploi semble donc résulter de l'action conjuguée de facteurs tels que le type de ménage, la manière dont l'emploi se répartit entre les ménages et le taux de non-emploi à l'échelon individuel. Vivre



dans un ménage sans emploi est particulièrement préoccupant dans le cas des enfants, qui sont alors pratiquement coupés de tout contact avec le monde du travail. Le dénuement matériel qui en découle risque de compromettre leur épanouissement et leur avenir, notamment leurs possibilités d'obtenir un emploi, car beaucoup abandonnent leurs études prématurément (voir l'indicateur à ce sujet) et se retrouvent à leur tour dans des conditions qui feront d'eux de futurs chômeurs.

---

Comme tout aspect du chômage, le nombre de personnes vivant dans des ménages sans emploi a des effets négatifs sur le développement économique. Vivre dans un tel ménage peut aussi influencer sur la capacité individuelle à retrouver un travail, ce qui n'est pas sans conséquences pour la viabilité des finances publiques et l'emploi. Par son influence sur les enfants, cet aspect peut aussi avoir des effets pervers à long terme sur la santé et sur la capacité de la société à s'adapter au changement.

## Interrelations potentielles



## Accès au marché du travail



# Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

**Définition:** L'écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes désigne la différence de rémunération horaire brute moyenne entre les hommes salariés et les femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum 15 heures par semaine, quelles que soient la taille et la branche d'activité économique de l'entreprise.



La rémunération brute correspond à la rémunération en espèces versée par l'employeur au cours de l'année de référence, avant les déductions fiscales et les cotisations sociales à la charge des salariés retenues par l'employeur.

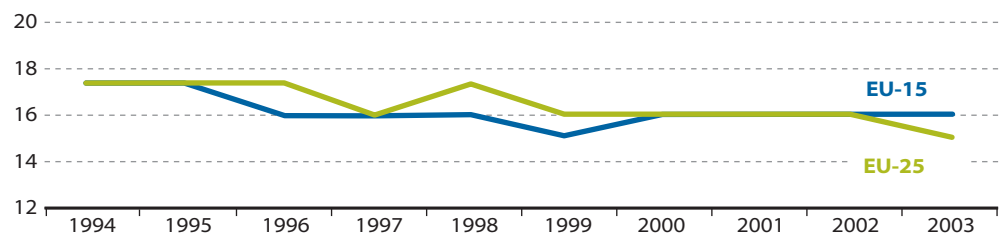
### Pertinence de l'indicateur

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes illustre un aspect des inégalités fondées sur le sexe en analysant les disparités salariales sur le marché du travail. Il est généralement admis que ce type d'inégalité accroît le risque de pauvreté des ménages, notamment s'il y a des enfants à charge, dans la mesure où, mal payées, les femmes dépendent du salaire de leur conjoint et deviennent plus vulnérables, notamment en cas de divorce ou de veuvage. Cela explique notamment pourquoi les femmes vivant seules figurent parmi les types de ménages les plus exposés au risque de pauvreté (voir l'indicateur «risque de pauvreté»).

Supprimer les disparités et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sont des objectifs de l'UE depuis le traité de Rome de 1957.

**Graphique 2.8.**  
Écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes (en %)

Source: Eurostat.



### Analyse

Bien que l'évolution générale soit positive, l'écart de rémunération se resserrant depuis 1994, les disparités demeurent importantes sur les marchés du travail européens. En moyenne, les femmes perçoivent toujours une rémunération horaire brute clairement inférieure à celle des hommes: en 2003, elles gagnaient 15 % de moins dans l'EU-25 (contre 16 % de moins dans l'EU-15).

Pour réduire davantage l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, il faudra agir sur les aspects suivants: les différences entre les hommes et les femmes en termes de participation au marché du travail, de structures de carrière et de grilles des salaires, les répercussions sur les hommes et les femmes des politiques de rémunération et de promotion ainsi que la concentration de femmes dans des secteurs et des métiers faiblement rémunérés. Des mesures d'incitation telles que l'organisation de services de garde d'enfants à plein temps devraient accroître la participation des femmes au marché du travail.

### Interrelations potentielles

L'augmentation de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes peut avoir une incidence sur l'emploi car elle risque de décourager les femmes de travailler. Comme les femmes vivent en général plus longtemps, cela peut aussi avoir des répercussions sur différents aspects liés au vieillissement de la société, et notamment sur la viabilité des finances publiques, par la baisse des cotisations pour le financement des retraites. Ce facteur est aussi lié au risque de pauvreté étant donné que les femmes vivant seules sont davantage exposées à la pauvreté. Encourager les personnes à reprendre ou à poursuivre leurs études pourrait avoir un impact sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.



Autres aspects de l'exclusion sociale

## Jeunes ayant quitté l'école prématurément



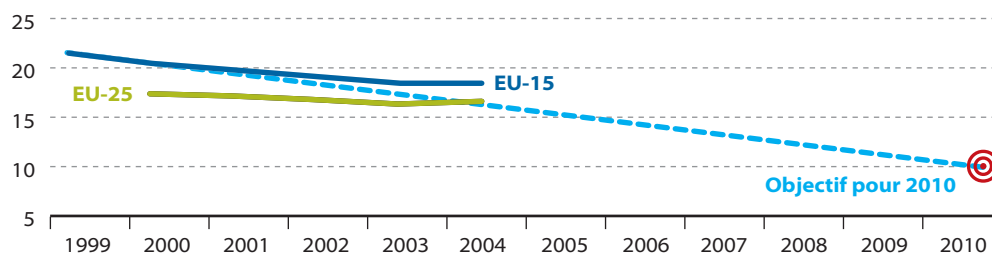
**Définition:** L'indicateur correspond au **pourcentage de personnes de 18 à 24 ans n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formation**. Cette catégorie regroupe les personnes de 18 à 24 ans qui remplissent les deux critères suivants: ils n'ont pas poursuivi leurs études ou leur formation au-delà du niveau 0, 1 ou 2 de la CITE et ont déclaré ne pas avoir suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est l'effectif total de population du même groupe d'âge, exception faite des personnes n'ayant pas répondu aux questions sur le plus haut niveau d'études ou de formation atteint et sur la participation à l'éducation et à la formation.

Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la société, il est essentiel que les individus maîtrisent tous un bagage élémentaire de connaissances et de compétences. Ils en ont besoin dans la vie sociale et politique ainsi que pour s'intégrer rapidement et aisément sur le marché du travail. Ce socle de base doit aussi permettre aux jeunes de comprendre nos sociétés en rapide mutation et de s'y adapter, en particulier dans le contexte de la mondialisation.

### Pertinence de l'indicateur

Réduire le nombre de jeunes ayant quitté l'école prématurément est fondamental pour l'Union européenne, qui ambitionne de devenir «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde». Au vu des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes pour intégrer le marché du travail, il est impératif de diminuer le nombre d'élèves qui quittent l'école prématurément. Pour ce faire, l'action devra être ciblée en amont du problème, en améliorant les capacités de lecture des jeunes adolescents.

L'un des objectifs de la stratégie de Lisbonne est de réduire de moitié, à l'horizon 2010, le nombre de jeunes de 18 à 24 ans n'ayant pas dépassé le premier niveau du secondaire.



Graphique 2.9.  
Jeunes ayant quitté l'école prématurément (en %)

NB: 2003: rupture dans les séries.

Source: Eurostat.

Le pourcentage de jeunes abandonnant prématurément leurs études a baissé partout entre 1999 et 2004, mais la proportion est encore de 1 jeune de 18 à 24 ans sur 6 (soit près de 16 %) qui a quitté l'école après le premier niveau de l'enseignement secondaire dans le meilleur des cas (en d'autres termes, qui n'a en poche qu'un titre inférieur au diplôme de fin du secondaire) et n'a pas suivi de cours ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Ce résultat est bien supérieur aux 10 % visés pour 2010.

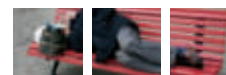
### Analyse



## Interrelations potentielles

Les études suivies sont directement liées à la capacité de trouver un emploi. L'augmentation du pourcentage de jeunes ayant quitté l'école prématurément ne peut avoir qu'un impact négatif sur l'emploi et la compétitivité et, partant, des conséquences à long terme sur la viabilité des finances publiques. L'éducation et la formation peuvent aussi influencer fortement le mode de vie et les habitudes alimentaires.

L'augmentation du nombre de jeunes quittant l'école prématurément peut aussi freiner la capacité de la société à s'adapter à l'évolution des modes de consommation et de production, avec de très larges répercussions dans les domaines de la production et de la consommation, du changement climatique, de l'énergie et des transports. L'éducation peut aussi contribuer à réduire le risque de pauvreté.



## Autres aspects de l'exclusion sociale

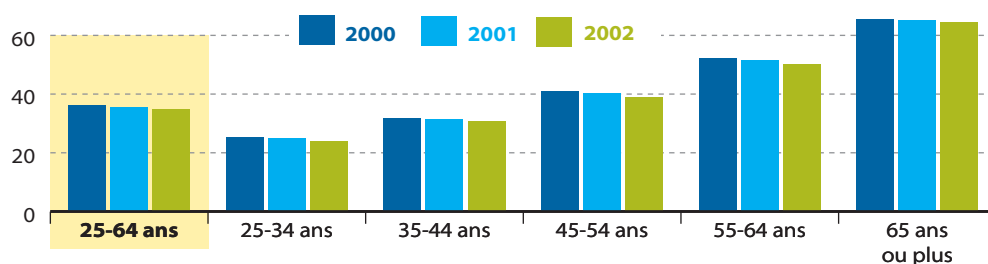
# Personnes ayant un faible niveau d'études



**Définition:** L'indicateur des personnes ayant un faible niveau d'études correspond au **pourcentage de personnes âgées de 25 à 64 ans qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du niveau 2 de la CITE** (enseignement préprimaire, primaire et premier niveau de l'enseignement secondaire).

Un faible niveau d'études est considéré comme un frein à l'épanouissement tant personnel que professionnel et contrarie en outre l'ambition de la société qui est de réduire les disparités et les inégalités entre individus ou groupes d'individus. Les personnes peu qualifiées ont moins de chances de décrocher un emploi stable et bien rémunéré, avec pour corollaire un revenu insuffisant une fois l'âge de la retraite venu. Elles sont aussi moins à même de subvenir à leurs propres besoins fondamentaux et à ceux de leurs enfants, notamment en matière de santé, en raison d'un manque d'instruction élémentaire.

## Pertinence de l'indicateur



**Graphique 2.10.** Personnes ayant un faible niveau d'études dans l'EU-15, par groupe d'âge (en %)

Source: Eurostat.

La proportion de personnes ayant un faible niveau d'études a diminué de 3,6 % dans l'ensemble entre 2000 et 2002. L'évolution de cette mesure au fil du temps peut être observée en regardant les différentes cohortes. La différence entre le groupe des 25 à 34 ans et celui des 65 ans ou plus est frappante: dans l'ensemble de l'UE en 2002, le pourcentage de personnes n'ayant pas dépassé le premier niveau du secondaire atteignait 65 % pour les plus âgés, contre 24 % seulement pour les 25-34 ans.

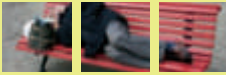
## Analyse

Si la proportion de personnes peu qualifiées s'est réduite au fil du temps, elle représente toujours plus d'un tiers de la population totale des 25-64 ans. Le manque de qualifications non seulement handicape ces personnes à leur entrée dans la vie active et réduit leurs perspectives de carrière, mais compromet aussi leurs chances de s'assurer une retraite suffisante pour l'avenir.

La proportion de personnes ayant un faible niveau d'études est liée au domaine de l'éducation et de la formation, de sorte que les interrelations potentielles sont similaires à celles évoquées au sujet des jeunes ayant quitté l'école prématurément. La hausse de ce pourcentage est susceptible de limiter la capacité de l'économie à employer ses ressources humaines à la création de richesse économique et à s'adapter au changement, ce qui permet de déduire des liens avec la croissance du PIB, l'emploi et la compétitivité. Le niveau d'études peut aussi influencer le comportement des consommateurs et, partant, les modes de production et de consommation, le changement climatique, l'énergie et les transports. Un faible niveau de qualification est aussi souvent associé à des soins de santé insuffisants, ce qui laisse entrevoir un lien entre cet indicateur et la santé publique. Le niveau d'études peut aussi avoir un impact significatif sur la pauvreté.

## Interrelations potentielles





## Notes méthodologiques

### Risque de pauvreté et risque persistant de pauvreté

Les données sont tirées du panel communautaire de ménages (voir l'encadré 2.3). La population comprend l'ensemble des personnes vivant dans les ménages privés. Le terme «personne» inclut dès lors chacun des membres du ménage, les adultes comme les enfants. Les personnes vivant dans des ménages collectifs, les sans-abri ou d'autres groupes difficiles à contacter ne sont pas pris en compte. L'agrégat UE correspond à la moyenne des résultats nationaux pondérés par l'effectif de la population. Conformément à la décision du Conseil européen, le taux de risque de pauvreté est mesuré en tenant compte de la situation de chaque pays plutôt qu'en utilisant un seuil commun pour tous les pays.

On entend par «revenu équivalent» le revenu du ménage corrigé pour tenir compte des économies d'échelle au sein de celui-ci. Il s'obtient en additionnant les revenus perçus par chacun des membres du ménage et en divisant le résultat par la taille équivalente du ménage (c'est-à-dire que chaque membre est pondéré différemment selon son âge). L'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, qui est employée ici, attribue une pondération de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 aux autres adultes et de 0,3 aux enfants.

Il n'y a pas de séries chronologiques pour les nouveaux États membres en ce qui concerne le taux de risque persistant de pauvreté en raison des délais d'organisation des enquêtes nationales.

### Encadré 2.3. Le panel communautaire de ménages (PCM)

Le PCM est une enquête par panel basée sur un questionnaire standardisé qui consiste en des interviews annuelles d'un panel représentatif de ménages et d'individus sur un large éventail de sujets: les revenus (y compris les différentes prestations sociales), la santé, les études, le logement, la démographie et les caractéristiques des emplois exercés. Les personnes incluses dans l'échantillon tiré pour la première année ont été ré-interrogées au cours des huit années suivantes de l'enquête, où qu'elles aient éventuellement déménagé. Les enfants nés de femmes déjà incluses dans l'échantillon y ont été ajoutés et pris en compte pour l'enquête.

Le PCM est considéré comme l'unique source commune de données comparables actuellement disponible pour les pays de l'EU-15. La version la plus récente de la base de données (décembre 2003) intègre les données corrigées pour certains pays ainsi que les améliorations méthodologiques apportées (pondérations et corrections pour tenir compte des non-réponses) pour tous les pays. Celles-ci ont eu une certaine incidence sur les indicateurs publiés pour toutes les années.

En principe, la population cible pour les échantillons du PCM comprend l'ensemble des ménages privés sur le territoire national de chaque pays. En tout, l'échantillon couvre quelque 60 000 ménages, soit 130 000 adultes âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de l'année précédente.

Pour en savoir plus sur les modalités de l'enquête et sur la disponibilité des données qui en sont tirées, voir la page internet suivante: <http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/echpanel/info/data/information.html>

Le PCM a pris fin en 2001 et est en cours de remplacement par les statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), appelées à devenir la source de référence de données sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. Les statistiques EU-SILC sont basées sur le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2003.

Pendant la période de transition précédant l'établissement des EU-SILC pour les pays de l'EU-15 et, en tout état de cause, pour les nouveaux États membres, des indicateurs comparables sont établis à partir de sources nationales. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir une cohérence maximale, ces indicateurs ne peuvent être considérés comme pleinement comparables entre eux du fait des différences entre les sources de données utilisées.

Le récent document de travail d'Eurostat intitulé «The continuity of indicators during the transition between ECHP and EU-SILC (2005)» fait le point sur la période de transition et ses répercussions.

### Répartition des revenus

Les données sont tirées du PCM (voir l'encadré 2.3). Le ratio 80/20 est une mesure de la répartition des revenus fondée sur les «quintiles» de revenu, qui sont définis en classant les revenus individuels dans l'une des cinq «tranches de revenu» de taille égale correspondant chacune à 20 % de la population du pays. Les ménages sont tout d'abord classés d'après leur «revenu net total équivalent» (de la valeur la plus faible à la plus élevée). Les ménages qui se situent dans la première tranche de la répartition représentant 20 % de la population sont considérés

comme «les plus pauvres» (premier quintile), tandis que ceux qui se classent dans la dernière tranche de 20 % de la population sont «les plus riches» (cinquième quintile). La population prise en compte comprend tous les individus vivant dans les ménages privés du pays. Pour rendre les niveaux de revenu comparables, le concept de revenu disponible «équivalent» est utilisé (voir le paragraphe sur le risque de pauvreté ci dessus).

L'agrégat UE correspond à la moyenne des résultats nationaux pondérés par l'effectif de la population.



### Chômage de longue durée et ménages sans emploi

Les données proviennent de l'enquête trimestrielle de l'UE sur les forces de travail, qui constitue la principale source de statistiques comparables à l'échelle internationale sur le marché du travail dans l'UE (voir l'encadré 1.3 pour la population couverte et la définition du chômage). Cette enquête est régie principalement par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté (JO L 77 du 14.3.1998, p. 3). L'indicateur «chômage de longue durée» est établi à partir de moyennes annuelles des données trimestrielles (les trimestres manquants sont estimés par Eurostat). L'indicateur «personnes vivant dans un ménage sans emploi» est basé sur les résultats de printemps de l'enquête. L'agrégat UE est calculé à partir des populations totales au niveau national. Comme toutes les données sont exprimées en valeur absolue (nombre de personnes), aucun coefficient de pondération n'est utilisé et les agrégats sont établis par sommation des séries nationales.

### Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'indicateur repose sur plusieurs sources de données, notamment le PCM (voir l'encadré 2.3), l'enquête de l'UE sur le revenu et les conditions de vie, ainsi que sur des sources nationales.

Pour calculer la rémunération brute, toutes les primes sont comprises, qu'elles soient payées régulièrement ou non (treizième ou quatorzième mois, pécule de vacances, participation aux bénéfices, indemnités pour congé non pris, commissions occasionnelles, etc.). Les indemnités de départ ainsi que les paiements en nature sont exclus. La rémunération horaire s'obtient en divisant la rémunération mensuelle brute normale de l'emploi principal par quatre fois le nombre d'heures travaillées par semaine dans la fonction principale, y compris les heures supplémentaires normales, mais à l'exclusion des primes, des heures supplémentaires irrégulières, d'un éventuel treizième mois, etc.

Les estimations EU-25 et EU-15 correspondent aux moyennes des valeurs nationales disponibles les plus récentes pondérées par la population et corrigées, le cas échéant, pour tenir compte d'un changement de source de données. Les pays ne disposant d'aucune donnée précédente de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour une année déterminée sont exclus des estimations EU-25 et EU-15. Lorsque les données ont été fournies par les instituts nationaux de statistique sur la base de sources nationales, les indicateurs pour ces pays ne peuvent pas être considérés comme pleinement comparables. Dans de tels cas, la valeur de l'écart de rémunération est considérée comme ayant été augmentée de 4 points de pourcentage au plus.

La méthodologie, les données et les sources sont en cours de révision afin d'améliorer l'indicateur.

### Jeunes ayant quitté l'école prématurément et personnes ayant un faible niveau d'études

Les données sont tirées de l'enquête de l'UE sur les forces de travail effectuée au printemps (voir l'encadré 1.3).

Les niveaux d'études sont définis conformément à la classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997): enseignement préprimaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire: niveaux 0 à 2; deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur: niveaux 3 et 4; enseignement supérieur: niveaux 5 et 6.

Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. La formation comprend la formation initiale, la formation complémentaire ou continue, la formation au sein de l'entreprise, l'apprentissage, la formation sur le tas, les séminaires, la formation à distance, les cours du soir, l'auto-apprentissage, etc., ainsi que d'autres cours d'intérêt général et peut couvrir toutes les formes d'enseignement et de formation dans diverses disciplines: langues étrangères, traitement de données, gestion, art/culture et santé/médecine. Avant 1998, la formation se rapportait uniquement à l'enseignement et à la formation professionnelle qui étaient pertinents pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

Du fait de l'application de définitions et de concepts harmonisés dans l'enquête, les informations sur l'éducation et la formation ne sont pas pleinement comparables aux chiffres des années antérieures dans certains cas et, partant, pour les agrégats EU-25 et EU-15. En outre, des modifications des caractéristiques mesurées par l'enquête ont entraîné des problèmes de comparabilité des données par rapport aux années précédentes pour plusieurs pays (Autriche: depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2003 et depuis 2004, Belgique: depuis 1999, Bulgarie: depuis 2001, Danemark: depuis 2003, Finlande: depuis 2000 et depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2003, Hongrie: depuis 2003, Italie: depuis 1993, Lettonie et Lituanie: depuis 2002, Pologne: depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 1999, Portugal: depuis 1998, Suède: depuis 2001, et Royaume-Uni: depuis 1999). En ce qui concerne Chypre, le Danemark, l'Estonie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège et la Slovénie, les importantes fluctuations des résultats dans le temps s'expliquent en partie par la petite taille de l'échantillon.





# 3.

## Vieillesse de la société



### Contexte

Le baby-boom survenu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a entraîné une forte augmentation de la natalité, qui s'est progressivement répercutée d'un groupe d'âge à l'autre: les bébés nés à la fin des années 40 approchent désormais de l'âge de la retraite. Le baby-boom a perduré jusqu'au début des années 60 et la génération qui en est issue continuera d'atteindre l'âge de la retraite pendant les vingt-cinq prochaines années encore. Mais d'autres facteurs structurels agissant à long terme ont aussi une influence sur la pyramide des âges. Les Européens vivent plus longtemps qu'avant et le taux de natalité a chuté bien en deçà du niveau nécessaire pour garantir la stabilité démographique. Bien que l'immigration puisse quelque peu compenser ces phénomènes, les niveaux actuels sont trop faibles pour faire la différence. L'équilibre entre les générations est dès lors en train de se modifier: il y a de plus en plus de personnes d'âge mûr et de seniors par rapport au nombre de jeunes.

Ces bouleversements démographiques sont lourds de conséquences. En mars 2000, à Lisbonne, le Conseil européen a demandé qu'une étude soit réalisée afin de déterminer si des mesures concrètes appropriées étaient prises pour «assurer la viabilité à long terme des finances publiques en examinant les différents aspects de la question, y compris l'impact du vieillissement des populations». En mars 2001, à Stockholm, il a été «convenu de se fixer, pour l'horizon 2010, l'objectif de porter à 50 % le taux d'emploi moyen dans l'UE pour la catégorie d'âge,



hommes et femmes confondus, de 55 à 64 ans», et, en juin de la même année, les conclusions du Conseil de Göteborg soulignaient la nécessité de définir une stratégie globale pour faire face au vieillissement de la société. Au Conseil de Laeken (en 2002), des objectifs ont été formulés dans le domaine des retraites, notamment concernant l'adéquation des retraites et la viabilité financière des systèmes de pension, et le Conseil de Barcelone (en 2002 également) a élaboré des orientations concernant les soins de santé et les soins pour les personnes âgées s'articulant autour de trois objectifs (accessibilité, qualité et viabilité financière), tout en reconnaissant que les systèmes de santé de l'Union européenne sont tous fondés sur les principes de solidarité, d'équité et d'universalité.

Réuni à Bruxelles en mars 2003, le Conseil européen a encouragé les États membres «à maintenir la dynamique de la réforme des marchés nationaux du travail, en mettant l'accent sur [...] l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre, en particulier chez les personnes plus âgées, les femmes, les immigrés et les jeunes; l'encouragement à la prolongation de la vie active, en freinant les incitations à la retraite anticipée». Il a en outre souligné que le «programme de réformes doit à présent s'attaquer aussi de manière plus efficace aux problèmes liés au vieillissement de la population, si l'on veut qu'il assure la viabilité à long terme des finances publiques».

## Principaux changements


















**Tableau 3.1. Évaluation des changements dans le thème du vieillissement de la société (depuis 2000) <sup>34</sup>**

<sup>34</sup> Les séries chronologiques étant trop courtes pour le taux de risque de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus, l'évaluation porte sur la période 1999-2001.



**LÉGENDE:**

-  évolution favorable
-  peu ou pas d'évolution
-  évolution défavorable
- : données insuffisantes pour évaluer l'évolution

	EU-25	EU-15
<b>Taux de dépendance vieillesse</b>		
<b>Adéquation des régimes de pension</b>		
Risque de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus	:	
<b>Changements démographiques</b>		
Espérance de vie à 65 ans (hommes)		
Espérance de vie à 65 ans (femmes)		
Indicateur conjoncturel de fécondité		
Solde migratoire		
<b>Viabilité des finances publiques</b>		
Dettes publiques		
Dépenses de pensions	:	
Dépenses consacrées à la prise en charge des personnes âgées	:	
Taux d'emploi par groupe d'âge		

Le tableau global brossé par les indicateurs du thème est défavorable. Alors que l'espérance de vie à 65 ans continue de s'allonger, les taux de fécondité ne suffisent pas à assurer l'équilibre entre les générations, de sorte que le nombre de retraités va continuer à grimper par rapport au nombre de personnes en âge de travailler. Même si le déclin de la population pouvait être évité par un taux de fécondité de remplacement, le vieillissement ne peut que s'accroître puisque l'espérance de vie s'allonge continuellement. Ce phénomène risque de mettre à mal les régimes de retraite et les finances publiques pour répondre aux besoins futurs. Des mesures visant à développer le très faible taux d'emploi des travailleurs âgés pourraient contribuer à atténuer la





dépendance croissante résultant des bouleversements démographiques. Une immigration plus importante peut aussi accroître la proportion de jeunes dans la population.

Le taux de dépendance vieillesse (rapport, en pour cent, entre le nombre de personnes de plus de 65 ans et l'effectif total du groupe des 15 à 64 ans) s'est accru chaque année de 1,2 % entre 2000 et 2004, ce qui indique que, dans l'ensemble, la population de l'Union vieillit. Des projections récentes d'Eurostat montrent que ce taux va doubler entre 2004 et 2050. Vers le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, il y aura une personne de 65 ans ou plus pour deux âgées de 15 à 64 ans. Durant les prochaines décennies, il y aura de moins en moins de personnes en âge de travailler pour prendre en charge une proportion sans cesse croissante de retraités.

Le rapport entre le revenu équivalent médian des ménages de personnes de 65 ans ou plus et le revenu équivalent médian des ménages de personnes de moins de 65 ans avoisinait 86 % en 2001. Il a diminué depuis 2000, indiquant ainsi que l'écart se creuse de plus en plus entre les revenus des retraités et ceux des actifs; il est toutefois difficile d'interpréter ce résultat isolément en tant que tendance plutôt favorable ou défavorable<sup>35</sup>. Les personnes âgées sont confrontées à un risque de pauvreté<sup>36</sup> dépassant de 2 ou 3 points de pourcentage celui observé pour l'ensemble de la population; il s'est accru de 17 à 19 % entre 1999 et 2001. Notre régime de retraite doit dès lors être adapté pour garantir un niveau de vie adéquat tout au long de la vie.

L'espérance de vie à 65 ans dans l'EU-15 s'est allongée à la fois pour les hommes (+ 1 % en moyenne par an) et les femmes (+ 0,8 %) entre 1990 et 1997. De 2000 à 2002, les chiffres indiquent une progression de 1,3 % par an en moyenne pour les hommes, mais une régression de 0,3 % pour les femmes. Bien que positif en soi, l'allongement général de l'espérance de vie se conjugue à la faiblesse persistante des taux de fécondité. Dans ce contexte, le taux de dépendance vieillesse ne peut qu'augmenter, exacerbant ainsi les pressions sur les finances publiques et les régimes de retraite. Même si, ces dernières années, l'immigration est devenue le principal facteur d'accroissement démographique, la répartition par âge des immigrants limite leur influence sur le vieillissement de la population.

Après une période de croissance au rythme moyen de 0,7 % par an entre 1990 et 2000, les dépenses de pensions se sont stabilisées au niveau de 12,6 % du PIB dans l'EU-15 entre 2000 et 2002. Par ailleurs, les autres dépenses liées à la prise en charge des personnes âgées ont augmenté, passant de 0,3 à 0,4 % du PIB entre 1990 et 1992, et n'ont plus fluctué depuis. De manière générale, la dette publique a diminué de 2,7 % en moyenne dans l'EU-15 sur la période 1996-2000, pour remonter légèrement de 0,2 % par an dans l'EU-15 et de 0,4 % dans l'EU-25. En 2004, elle dépassait toujours de 4 à 5 points le seuil de référence de 60 %. Le taux d'emploi des 55 à 64 ans a grimpé de 38,8 % en 2000 à 41,7 % en 2003, mais reste cependant bien inférieur au niveau relevé pour le groupe des 25 à 54 ans. L'objectif de 50 % à l'horizon 2010 n'est pas hors de portée, mais nécessitera de nouveaux efforts significatifs.

## Justification de la sélection d'indicateurs

«Répondre aux problèmes posés par le vieillissement de la population» est l'une des priorités de la stratégie en faveur du développement durable arrêtée à Göteborg (voir l'encadré 3.1).

Les indicateurs choisis sont basés sur ces priorités et sur les objectifs connexes de la stratégie européenne pour l'emploi, qui vise à améliorer l'accès au marché du travail (voir la présentation du thème «Développement économique»), de même que sur les indicateurs définis selon la méthode ouverte de coordination de la stratégie de Lisbonne dans le domaine des pensions.

## Le vieillissement de la population, un phénomène qui s'intensifie

## L'adéquation des pensions n'est pas garantie

<sup>35</sup> Il est difficile de déterminer l'incidence de l'indicateur — descriptif par nature — en matière de développement durable, même s'il semble toutefois qu'une baisse importante de celui-ci n'est pas souhaitable. Il n'a dès lors pas été inclus dans le tableau d'évaluation.

## Des signaux à la fois encourageants et préoccupants pour l'avenir

## La viabilité des finances publiques est une condition impérative du maintien de notre modèle social

<sup>36</sup> Un changement des sources de données limite la possibilité d'établir des comparaisons chronologiques. À cela s'ajoute le fait que l'agrégat UE correspond à la moyenne, pondérée par l'effectif de population des pays, des valeurs nationales. Voir les notes méthodologiques du chapitre «Pauvreté et exclusion sociale».



### Encadré 3.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant au vieillissement de la société

Dans sa communication au Conseil de Göteborg, la Commission rappelle les engagements pris au sommet de Lisbonne pour faire face aux conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population [COM(2001) 264]:

- faire en sorte que les régimes de retraite ainsi que les systèmes de santé et de prise en charge des personnes âgées soient adaptés à la situation, tout en préservant la viabilité des finances publiques et la solidarité entre les générations;
- traiter le problème démographique en relevant le taux d'emploi, en réduisant la dette publique et en adaptant

les systèmes de protection sociale, y compris les régimes de retraite;

- porter le taux d'emploi moyen des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans à 50 % dans l'UE d'ici à 2010.

En juin 2001, le Conseil de Göteborg indiquait dans ses conclusions: «Les problèmes posés par le vieillissement de la population doivent être traités globalement. Le Conseil européen approuve les trois grands principes à observer pour assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite: préserver la capacité des régimes de retraite d'atteindre leurs objectifs sociaux, maintenir leur viabilité financière et répondre aux besoins changeants de la société.»

L'indicateur principal du chapitre sur le vieillissement de la société compare la population de personnes âgées au nombre de personnes en âge de travailler. Le «taux de dépendance vieillisse» est un indicateur communément utilisé pour suivre l'évolution de la structure démographique. Les autres indicateurs se rapportent aux domaines d'intervention dans lesquels l'Union devra prendre des mesures pour contrer les effets du vieillissement de la population.

- **Adéquation des régimes de retraite:** les retraités doivent être en mesure de prendre en charge les coûts liés à leur manque d'indépendance, et les pensions doivent être d'un niveau suffisant pour les protéger du risque de pauvreté. À l'avenir, il est prévu de remplacer le rapport relatif du revenu médian par un rapport entre les revenus avant et après le départ à la retraite.
- **Changements démographiques:** sous l'effet conjugué de l'allongement de l'espérance de vie et du déclin du taux de fécondité, le nombre de retraités va augmenter considérablement au cours des vingt-cinq prochaines années, tandis que la population en âge de travailler va diminuer. L'immigration ne suffira pas à compenser cette tendance et à garantir la pérennité des régimes de protection sociale.
- **Viabilité des finances publiques:** les retraites, les soins aux personnes âgées et le faible taux d'emploi des travailleurs âgés ont un coût financier et social élevé; une protection sociale adéquate ne peut être préservée sans compromettre la viabilité des finances publiques que si les générations plus âgées travaillent plus longtemps et mènent une vie active et saine. Parallèlement aux indicateurs retenus ici concernant les dépenses actuelles pour les retraites et la prise en charge des personnes âgées, il est indispensable de disposer de prévisions des dépenses futures. Le rapport ne contient pas, faute de place, d'indicateur sur l'âge moyen auquel les travailleurs quittent la vie active.

La sélection d'indicateurs n'est pas exhaustive, mais elle couvre les principaux domaines à prendre en compte pour répondre aux problèmes posés par les changements démographiques qui se produiront en Europe au cours des prochaines décennies. D'autres indicateurs auraient pu être inclus pour suivre l'évolution de l'âge moyen du départ à la retraite, mais cet aspect se retrouve de toute façon dans l'indicateur sur l'emploi. En outre, il n'y a pas non plus, pour l'heure, d'indicateur disponible sur le taux d'emploi des personnes handicapées, qui pourrait être stimulé en développant le télétravail.



### À lire sur le vieillissement de la société en Europe

Rapport conjoint de la Commission et du Conseil — Rapport demandé par le Conseil européen de Stockholm: «Vers l'accroissement de la participation au marché du travail et la promotion du vieillissement actif», 2002, n° 6707/02.

«La réponse de l'Europe au vieillissement de la population mondiale — Promouvoir le progrès économique et social dans un monde vieillissant», contribution de la Commission européenne à la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement, COM(2002) 143.

«Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur des pensions viables et adéquates», 2003.

«Moderniser la protection sociale pour le développement de soins de santé et de soins de longue durée de qualité, accessibles et durables: un appui aux stratégies nationales par la "méthode ouverte de coordination"», COM(2004) 304.

«Budgetary challenges posed by ageing populations: the impact on public spending on pensions, health and long-term care for the elderly and possible indicators of the long-term sustainability of public finances», EPC/ECFIN/630-EN.







Indicateur principal



## Taux de dépendance vieillesse

**Définition:** Le **taux de dépendance vieillesse projeté** est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de personnes de 15 à 64 ans. Il convient de noter que les projections ne sont pas des prévisions; elles reposent sur des hypothèses sur la situation future et non sur des certitudes.



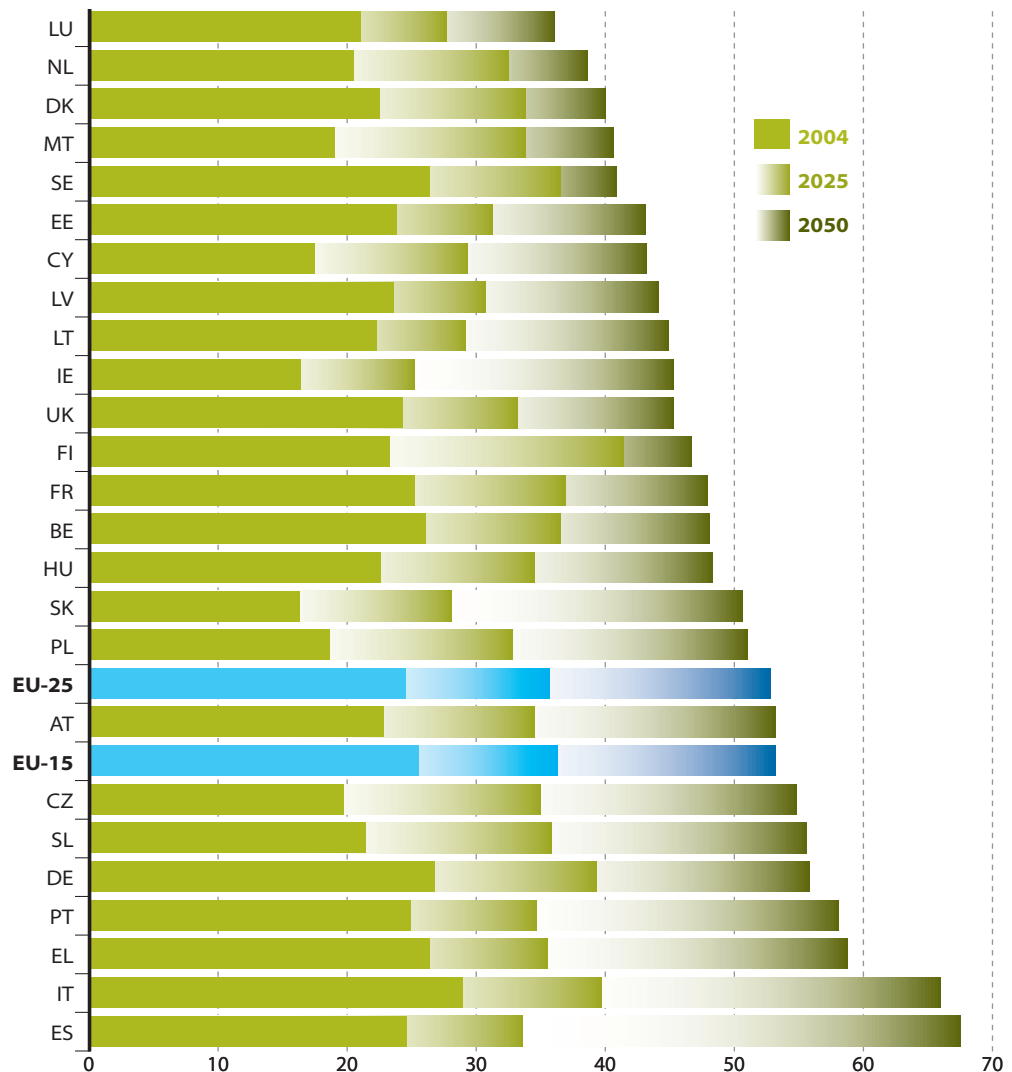
### Pertinence de l'indicateur

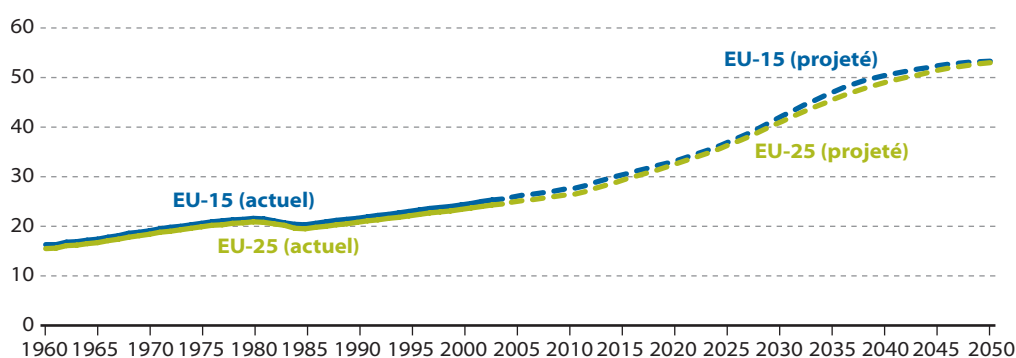
En tant qu'indicateur de substitution du rapport entre le nombre de personnes à la retraite et le nombre de personnes en âge de travailler, le taux de dépendance vieillesse permet de se faire une idée des contraintes financières que pourrait représenter, à l'avenir, la prise en charge des personnes âgées, et surtout les retraites.

Cette question est au cœur des préoccupations dans la plupart des pays européens étant donné qu'environ 11 % du PIB sont consacrés à la prise en charge des seniors, principalement pour le financement des pensions de retraite. Pour contrer les effets du vieillissement de la population, la stratégie européenne pour l'emploi a défini plusieurs objectifs à l'horizon 2010: retarder de cinq ans l'âge moyen auquel les travailleurs quittent la vie active et porter à 50 % le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

**Graphique 3.1.**  
Taux de dépendance vieillesse projeté (en %)

Source: Eurostat.





**Graphique 3.2.**  
Taux de dépendance  
vieillesse projeté  
(en %)

Source: Eurostat.

Depuis 2000, le taux de dépendance vieillesse a augmenté d'environ 1,2 % en moyenne chaque année. Il convient toutefois d'examiner l'évolution de cet indicateur sur une longue période étant donné que les changements en la matière sont progressifs et largement tributaires de la situation passée. Alors que, dans les années 60, on dénombrait un retraité pour huit personnes en âge de travailler, la proportion est désormais, en 2005, de un pour quatre et, selon les prévisions, pourrait atteindre un retraité pour deux personnes en âge de travailler en 2050. Un tel rapport sera difficilement tenable financièrement pour la future population des personnes occupées. En 2050, le taux devrait osciller entre 36,1 % au Luxembourg et 67,5 % en Espagne. L'évolution la plus spectaculaire est pronostiquée en Slovaquie, où le taux pourrait tripler.

## Analyse

Avec les départs en retraite, d'ici à 2030, de la génération issue du baby-boom, la population des personnes âgées va croître à un rythme inédit ces dernières années. Parallèlement, la population en âge de travailler va commencer à diminuer en raison de la faible fécondité observée au cours des quarante dernières années. Et, selon les prévisions, les niveaux d'immigration ne devraient avoir qu'une incidence mineure sur cette évolution. Bien qu'il subsiste des incertitudes quant à l'ordre de grandeur du taux de dépendance vieillesse à l'avenir, il n'en reste pas moins que la population est vieillissante et que ce vieillissement est inévitable. Connaître le problème avant qu'il ne survienne nous donne la possibilité d'anticiper et d'opérer progressivement les réorientations nécessaires pour adapter nos sociétés à ce bouleversement démographique.

Il est nécessaire de prendre des mesures telles que des réformes structurelles du marché du travail, des régimes d'assurance vieillesse et de pension (en particulier l'allongement de l'âge moyen de la retraite) et de mettre en place une politique qui encourage l'immigration, l'accroissement de la productivité et le progrès technologique pour pouvoir compenser les répercussions de l'évolution du taux de dépendance vieillesse et garantir une protection sociale adéquate sans compromettre la viabilité des finances publiques. Il faut s'employer non seulement à atténuer les effets du vieillissement de la population, mais aussi à limiter le phénomène lui-même par l'augmentation des taux de fécondité et, dans une moindre mesure, de l'immigration.

Le taux de dépendance vieillesse est directement influencé par certaines variables démographiques telles que la fécondité et la migration, qui contribuent à tracer les contours des pyramides de l'âge actuel et futur de la population. Son évolution est donc liée à l'espérance de vie.

## Interrelations potentielles

Le taux de dépendance vieillesse alourdit le poids financier de la prise en charge des personnes âgées et a donc une incidence sur la dette publique, les dépenses de pensions et les autres dépenses pour la prise en charge des personnes âgées.



## Adéquation des régimes de pension



# Rapport relatif du revenu médian

**Définition:** L'indicateur correspond au **rapport entre le revenu équivalent médian des ménages de personnes de 65 ans ou plus et le revenu équivalent médian des ménages de personnes de moins de 65 ans.**

Le revenu net s'obtient en additionnant les revenus provenant de toutes les sources, notamment les revenus professionnels (salaires et pensions de retraite principalement), les investissements et les prestations sociales, et en déduisant du total les impôts et les cotisations sociales. Le revenu du ménage est rendu «équivalent» selon une méthodologie définie par l'OCDE qui tient compte des différences de taille et de composition des ménages pour rendre les comparaisons plus réalistes (voir les notes méthodologiques).



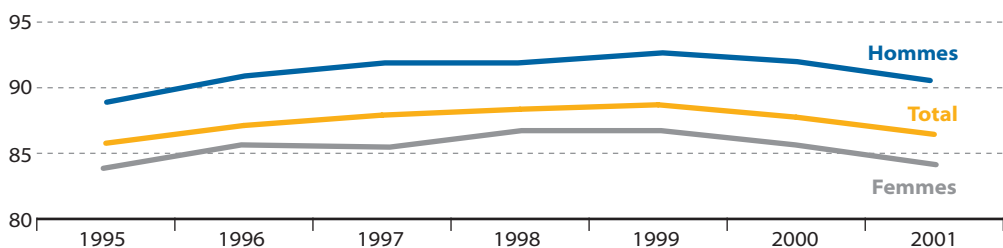
### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur compare le niveau de vie des ménages de personnes âgées de 65 ans ou plus à celui de ménages plus jeunes. Même si ce rapport donne des informations permettant d'apprécier l'adéquation éventuelle des systèmes de retraite, fixer un niveau optimal que l'on pourrait considérer comme tenable à long terme n'a toutefois pas beaucoup de sens. Il pourrait être intéressant en revanche de définir un seuil minimal de l'indicateur en deçà duquel le niveau des pensions serait considéré comme non socialement viable, mais il n'existe pas pour l'instant de consensus en la matière.

L'indicateur met l'accent sur le revenu en comparant la situation avant et après le départ à la retraite. L'évaluation pourrait toutefois être complétée par la prise en compte d'autres informations, comme la situation du ménage (les ménages plus âgés sont plus souvent propriétaires de leur habitation que les jeunes) et l'accès aux services. Il convient de noter que les comparaisons avant/après ne sont pas établies au niveau individuel, mais confrontent plutôt la situation actuelle de catégories distinctes de la population.

**Graphique 3.3.**  
**Rapport relatif du revenu médian dans l'EU-15 (en %)**

Source: Eurostat.



### Analyse

En hausse jusqu'en 1999, où il a plafonné à 88,6 %, l'indicateur a chuté ensuite pour atteindre 86,3 % en 2001, l'écart entre hommes et femmes s'étant légèrement accentué. Dans ce groupe d'âge et pour l'ensemble de l'UE, le niveau de revenu des femmes se situait 6 points environ sous celui des hommes en 2001, indiquant par là que les femmes sont plus souvent confrontées au risque de pauvreté. Plusieurs facteurs expliquent ces différences: les femmes ont généralement une carrière plus courte que les hommes (notamment pour s'occuper de leurs enfants), elles s'investissent moins dans leur parcours professionnel et, souvent, ne font pas d'aussi longues études. Un autre élément d'explication est le fait que les retraités les plus âgés ont généralement des revenus plus faibles, et que les femmes sont majoritaires dans cette catégorie.



L'augmentation du rapport relatif du revenu médian (qui signifierait une amélioration relative de la situation des 65 ans ou plus) pourrait influencer favorablement le risque de pauvreté ainsi que l'espérance de vie en bonne santé des personnes de 65 ans ou plus. La hausse du taux d'emploi devrait agir positivement à la fois sur le dénominateur du rapport à court terme et sur le numérateur à plus longue échéance. Inversement, la recrudescence du chômage est logiquement défavorable tant pour le numérateur que pour le dénominateur.

## Interrelations potentielles



## Adéquation des régimes de pension



# Risque de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus

**Définition:** L'indicateur désigne la **proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent** (voir les notes méthodologiques), avant transferts sociaux, est **inférieur au seuil de risque de pauvreté**, ce dernier étant fixé à 60 % de la médiane du revenu disponible équivalent national (après transferts sociaux). Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées comme des revenus avant transferts et non comme des transferts sociaux.

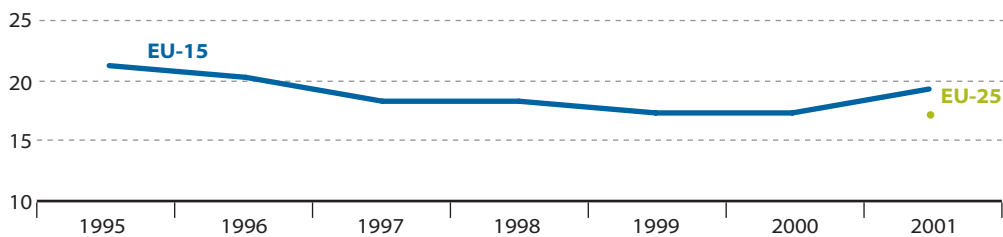


### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur du risque de pauvreté mesure l'écart entre le revenu effectif et le seuil de pauvreté. Les personnes dont le revenu est inférieur à ce seuil sont dites en situation de pauvreté monétaire et menacées d'exclusion sociale à moyen ou à long terme. Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale est essentiel car ces problèmes ont un coût social élevé.

**Graphique 3.4.**  
Taux de risque de pauvreté pour les personnes de 65 ans ou plus (en %)

Source: Eurostat.



### Analyse

Égal à 17 % dans l'Union élargie (contre 19 % dans l'EU-15), le risque de pauvreté est supérieur de 2 ou 3 points pour les retraités par rapport à celui encouru par la population totale. La part des retraités menacés de pauvreté dans l'EU-15 a chuté de 21 à 17 % durant les années 90, mais a recommencé à augmenter pour atteindre 19 % en 2001.

L'une des priorités de la stratégie de Lisbonne est d'œuvrer résolument à l'éradication de la pauvreté avant la fin de la décennie. Cela implique de garantir aux travailleurs d'aujourd'hui des niveaux de rémunération décents pendant leur vie active en préservant les niveaux de compétences pour que, demain, leurs pensions de retraite soient suffisantes.

### Interrelations potentielles

L'indicateur est une subdivision de l'indicateur principal du thème «Pauvreté et exclusion sociale», auquel il est étroitement lié et dont il partage la plupart des interrelations potentielles.

Il est plus particulièrement influencé par la santé de l'économie et des finances publiques, et surtout par les dépenses de pensions. Étant donné que les pensions et les autres revenus sont liés à la carrière professionnelle, le risque de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus est généralement sensible à la situation du marché du travail (emploi et chômage).

L'aggravation de la pauvreté a logiquement des répercussions sur la santé publique (et sur les modes de consommation), les chiffres en la matière étant de toute façon clairement différents, pour cette tranche d'âge, de ceux d'autres groupes de la population.



## Changements démographiques

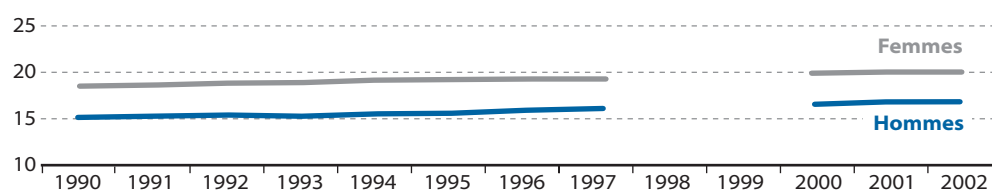
# Espérance de vie à 65 ans



**Définition:** L'indicateur mesure l'espérance de vie à 65 ans pour les hommes et les femmes, à savoir le nombre d'années que vivront encore, en moyenne, les hommes ou les femmes ayant atteint l'âge de 65 ans, s'ils se trouvent tout au long du reste de leur vie dans les conditions de mortalité du moment (probabilités de mortalité par âge).

L'indicateur exprime l'amélioration des conditions de vie, notamment en termes de prospérité, de logement, de nutrition et de soins de santé. L'allongement de l'espérance de vie est un objectif de nos sociétés qui, bien que bénéfique pour celles-ci, représente aussi une contrainte pour la viabilité des finances publiques, le système des soins de santé et la prise en charge des personnes âgées.

La stratégie de Lisbonne préconise d'adapter les systèmes de soins de santé au vieillissement de la population tout en garantissant parallèlement leur adéquation, leur qualité, leur accessibilité et leur pérennité financière. Elle incite en outre les États membres à promouvoir l'inclusion dans le cadre de leurs politiques, et notamment en matière de santé, par des actions au titre des Fonds structurels. La pauvreté et l'exclusion sociale peuvent raccourcir l'espérance de vie.



**Graphique 3.5.**  
Espérance de vie  
à 65 ans dans  
l'EU-15 (en années)

Source: Eurostat.

Depuis 1990, l'espérance de vie à 65 ans s'est généralement allongée: elle est passée de 18,4 ans en 1990 à 19,9 ans en 2002 pour les femmes. L'amélioration a été légèrement plus importante pour les hommes, avec une augmentation de 14,6 à 16,3 ans sur la même période. Il en ressort qu'à 65 ans, les femmes peuvent encore espérer vivre, en moyenne, 3,6 ans de plus que les hommes en raison de la mortalité systématiquement plus élevée qui frappe les hommes tout au long de leur vie.

## Analyse

L'espérance de vie à 65 ans est étroitement liée à l'espérance de vie en bonne santé à la naissance et à 65 ans; elle est influencée par le taux d'incidence du cancer et le pourcentage de fumeurs actuels. Différents aspects tels que la sécurité et la qualité alimentaires, la gestion des substances chimiques et les risques sanitaires liés à l'environnement peuvent aussi avoir une incidence directe sur son évolution.

Les politiques économiques, sociales et environnementales à long terme visant à améliorer globalement la qualité de la vie contribuent à allonger l'espérance de vie. Ainsi, des facteurs tels que le PIB par habitant, l'emploi ou le risque de pauvreté ont des répercussions sur le bien-être des individus et pourraient dès lors influencer sur leur espérance de vie.

## Interrelations potentielles



## Changements démographiques



# Indicateur conjoncturel de fécondité

**Définition:** L'indicateur désigne le **nombre moyen d'enfants** nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux).

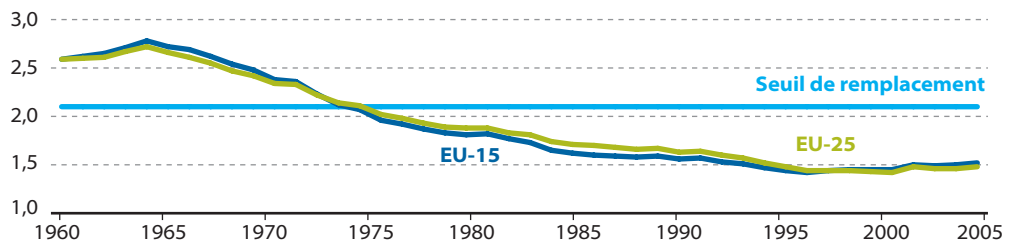


### Pertinence de l'indicateur

La taille future d'une population et la configuration future de sa pyramide des âges dépendent très largement de l'indicateur conjoncturel de fécondité. Il est communément admis qu'avec un niveau égal à 2,1, toutes choses étant égales par ailleurs, l'effectif et la répartition par âge de la population restent plus ou moins stables. Étant donné la durée de la vie humaine, les fluctuations de cet indicateur produisent leurs effets à long terme, de sorte qu'il est indispensable d'examiner son évolution sur une longue période. Des variations périodiques sont normales, mais lorsque l'indicateur demeure de façon prolongée au-dessus ou au-dessous du seuil de remplacement, l'équilibre entre les générations est modifié, de sorte qu'il devient nécessaire d'anticiper pour pouvoir répondre aux besoins futurs en matière de retraites, de sécurité sociale, de services d'éducation et de prise en charge des personnes âgées.

**Graphique 3.6.**  
Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme)

Source: Eurostat.



### Analyse

L'indicateur conjoncturel de fécondité n'a pas cessé de chuter dans l'UE, passant d'un niveau nettement supérieur au seuil de remplacement vers le milieu des années 60 à environ 1,5 au milieu des années 90. Dans l'EU-15, le niveau le plus bas (1,42) a été atteint en 1995, tandis que le déclin s'est poursuivi jusqu'en 1999 dans l'EU-25 pour tomber de nouveau à 1,42. Depuis lors, l'indicateur a amorcé une remontée, passant ainsi à 1,52 pour l'EU-15 et à 1,48 pour l'EU-25 en 2002. Ces chiffres signifient que, pendant une trentaine d'années, de moins en moins d'enfants ont été mis au monde. Il y aura dès lors moins d'adultes en âge de procréer et, à terme, moins de nouveau-nés dans la population.

Un taux de fécondité élevé est considéré comme un atout pour l'économie parce qu'il entraîne, après un long intervalle de temps, une augmentation de la main-d'œuvre disponible. Les mesures facilitant l'accès aux soins de santé, l'offre de services de garde d'enfants pour encourager les femmes à travailler et les aides financières accordées aux ménages ayant des enfants à charge (qui sont très exposés au risque de pauvreté) peuvent avoir une influence sur le taux de fécondité.





À l'inverse, une demande potentiellement plus faible de services de garde et d'éducation peut aussi permettre de réaliser des économies dans ces services et d'améliorer leur qualité.

---

Le taux de fécondité a une influence directe sur le taux de dépendance vieillesse car il est un facteur déterminant des déséquilibres dans la composition par âge de la population. Il est aussi étroitement lié à la santé économique générale (PIB par habitant), à la situation sociale (risque de pauvreté) et à la situation du marché du travail (emploi, chômage et écart de rémunération entre les hommes et les femmes).

## Interrelations potentielles



## Changements démographiques



## Solde migratoire

**Définition:** Le **solde migratoire** exprime la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire (immigration) et le nombre de personnes qui en sont sorties (émigration).



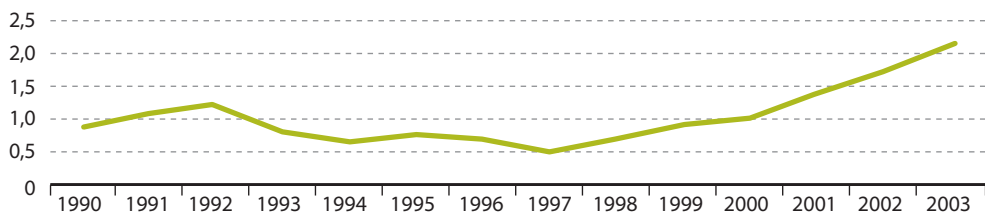
### Pertinence de l'indicateur

En tant qu'«espace de liberté, de sécurité et de justice», l'UE est, de longue date, une terre d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Alors que l'immigration clandestine doit être réprimée parce qu'elle génère des problèmes liés à l'intégration des nouveaux arrivants et peut être source de trafic d'êtres humains, de travail illégal, voire de terrorisme, «l'immigration légale peut jouer un rôle important dans le renforcement de l'économie de la connaissance en Europe et dans le développement économique, et contribuera ainsi à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Elle pourrait aussi jouer un rôle dans les partenariats établis avec des pays tiers»<sup>37</sup>. On considère en outre que l'immigration peut contribuer à atténuer les effets du vieillissement de la population résultant de l'allongement de l'espérance de vie et du déclin de la fécondité.

<sup>37</sup> Conclusions du Conseil de Bruxelles de novembre 2004.

**Graphique 3.7.**  
**Solde migratoire de l'EU-25 (en millions de personnes)**

Source: Eurostat.



### Analyse

Nombreux sont les ressortissants de pays non membres de l'Union qui viennent s'y installer. Au cours des années 90, quelque 800 000 immigrants sont arrivés dans l'UE chaque année, le taux de croissance annuel moyen étant modéré (de l'ordre de 1,2 %). Depuis 2000, ce taux a grimpé à 28,2 %: près de 2,2 millions d'immigrants sont entrés dans l'UE en 2003. Alors qu'elle expliquait déjà 50 % environ de l'accroissement de la population européenne en 1990, l'immigration a tellement explosé ces dernières années (et le taux de fécondité tellement décliné dans l'UE) qu'en 2003, plus de 90 % de l'accroissement démographique était dû à l'immigration. Toutefois, ce rôle majeur dans l'accroissement de la population n'aura qu'une incidence limitée sur le vieillissement de la société en raison de la pyramide des âges de la population des immigrants, la plupart d'entre eux étant en âge de travailler. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que, bien qu'ils puissent apporter une contribution positive à la société, ces immigrants vont vieillir et, à terme, devront être pris en charge.

### Interrelations potentielles

Le solde migratoire influence directement le taux de dépendance vieillesse dans la mesure où le niveau des migrations peut contribuer à compenser les inégalités dans la répartition par âge de la population. L'indicateur a également une incidence sur le thème du vieillissement de la société en général.

Selon le niveau de qualification des nouveaux arrivants, l'immigration peut aussi avoir des effets positifs ou négatifs sur le faible niveau d'études, l'emploi, le risque de pauvreté et les inégalités dans la répartition des revenus.



## Viabilité des finances publiques

# Dettes publiques

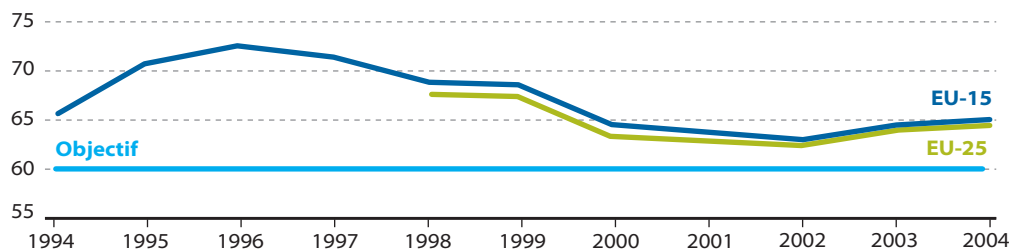


**Définition:** L'indicateur correspond à la **dette brute des administrations publiques exprimée en pourcentage du PIB** aux prix courants du marché.

La dette brute désigne l'ensemble des montants empruntés par l'État pour couvrir ses besoins de financement. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale.

Rapporter la dette publique au PIB donne une indication de la santé de l'économie en montrant dans quelle mesure le pays concerné a recours à l'emprunt pour financer ses dépenses. (Il ne faut toutefois pas perdre de vue que la dette est généralement à long terme et peut être influencée par la manière dont l'économie a été gérée par le passé, ainsi que par d'autres facteurs spécifiques liés à la situation actuelle du pays.) Des finances publiques saines sont l'un des objectifs du pacte de stabilité et de croissance (1997), et ce critère est utilisé pour déterminer l'adhésion d'un État membre à la monnaie unique. Le ratio «dette publique de la zone euro/PIB» ne doit pas dépasser le seuil de référence de 60 %, sauf à titre exceptionnel et temporaire et si le ratio diminue de manière substantielle et constante. Deux fois par an, les pays concernés doivent communiquer leurs statistiques de la dette publique à la Commission européenne en application de la procédure concernant les déficits excessifs. Baisser le niveau de la dette permet de réduire le montant des intérêts futurs, ce qui libère des ressources financières plus importantes pour répondre aux besoins croissants de la population vieillissante.

## Pertinence de l'indicateur



**Graphique 3.8.**  
Dette brute de l'administration publique (en %)

Source: Eurostat.

Entre 1996 et 2000, la situation de la dette publique s'est globalement améliorée, grâce à une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 2,7 %. Ces dernières années toutefois, l'évolution a été moins favorable, la dette ayant augmenté de 0,2 % en moyenne chaque année dans l'EU-15 et de 0,4 % dans l'EU-25 entre 2000 et 2004.

## Analyse

En 2004, le seuil de 60 % a été dépassé dans 9 des 25 États membres, notamment en Allemagne et en France dont le poids économique influence fortement l'importance globale de la dette cumulée au niveau de l'UE. Les chiffres les plus élevés ont été relevés en Grèce (110,5 %) et en Italie (105,8 %), contre moins de 10 % en Estonie et au Luxembourg (voir la ventilation par pays sur le site internet des IDD). Les moyennes EU-15 et EU-25 sont restées constamment au-dessus du seuil de 60 % depuis 1994.

La dette publique est liée au niveau des dépenses de l'État (les dépenses de pensions et de prise en charge des personnes âgées, par exemple) et à l'accroissement du PIB. Puisque le poids financier que représente la subvention aux besoins des personnes âgées est proportionnel au nombre de ces derniers et que ces coûts sont supportés par la population active, la dette publique est aussi influencée par le taux de dépendance vieillesse.

## Interrelations potentielles



## Viabilité des finances publiques



## Dépenses de pensions

**Définition:** L'indicateur correspond au **total des dépenses de pensions en pourcentage du PIB**. Les pensions comprennent les pensions de vieillesse, les pensions de vieillesse anticipées, les pensions partielles, les pensions d'invalidité, les pensions de survie et les indemnités de préretraite.

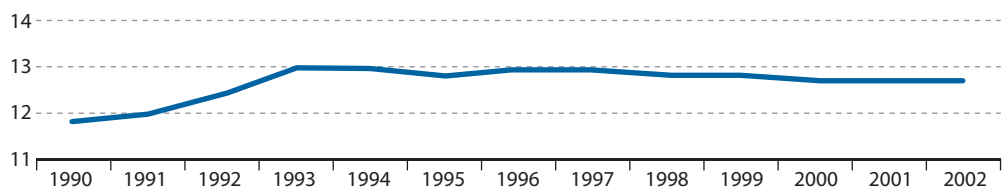


### Pertinence de l'indicateur

La part du PIB affectée aux dépenses de pensions est un indicateur important de la charge économique que représentent les retraités pour la société. Il convient de noter que cet indicateur n'est pas limité aux pensions de vieillesse.

La modernisation des systèmes de pension est une tâche prioritaire pour l'Europe. Les objectifs fixés dans la stratégie de Lisbonne et entérinés par le Conseil de Laeken sont doubles: il s'agit, d'une part, d'assurer l'adéquation de ces systèmes pour que les personnes âgées ne soient pas exposées au risque de pauvreté et puissent bénéficier d'un niveau de vie décent et, d'autre part, de préserver la viabilité financière des systèmes de pension, notamment en encourageant un niveau d'emploi élevé. Ce second objectif se décline en sous-objectifs visant à relever le taux d'emploi des travailleurs âgés et à retarder l'âge moyen de départ à la retraite.

**Graphique 3.9.**  
Dépenses de pensions dans l'EU-15 (en % du PIB)



Source: Eurostat.

### Analyse

De l'ordre de 12,6 % du PIB, la part des dépenses de pensions n'a guère fluctué depuis 2000. Elle a néanmoins régressé de quelque 0,3 % par rapport au milieu des années 90. L'indicateur peut varier en fonction des fluctuations de la répartition par âge de la population (nombre de bénéficiaires) et, dans certains cas, de la mise en œuvre de réformes des régimes de retraite.

Par rapport au revenu national net (voir le chapitre consacré au développement économique), dont l'accroissement sur la décennie écoulée est inférieur à 1 %, la part des dépenses de pensions a nettement plus augmenté (+ 5 %). Selon des hypothèses plausibles, ces dépenses pourraient grimper de 3 à 5 % du PIB dans la majorité des États membres entre 2000 et 2040<sup>38</sup>.

Comme tous les transferts sociaux, les pensions visent à réduire le risque de pauvreté et à se substituer aux revenus professionnels pour ceux qui ne sont plus capables de travailler ou sont trop âgés pour cela. Elles contribuent à assurer un niveau de vie décent et permettent de participer à la vie sociale. Toutefois, ces régimes doivent être modernisés, et la plupart des pays ont engagé des réformes dont les effets ne se font parfois pas encore suffisamment sentir pour garantir la viabilité financière de ces systèmes à long terme.

Réduire le recours aux mécanismes de préretraite et allonger la durée de la vie active pour que l'âge moyen du départ à la retraite suive l'évolution de l'espérance de vie sont des mesures qui contribueront à assurer la survie du système. Développer les régimes par capitalisation

<sup>38</sup> «Budgetary challenges posed by ageing populations: the impact on public spending on pensions, health and long-term care for the elderly and possible indicators of the long-term sustainability of public finances», EPC/ECFIN/630-EN.



peut aussi aider à garantir l'adéquation future des pensions sans mettre à mal les finances publiques.

---

Puisque ce sont les personnes occupées qui financent la prise en charge des personnes âgées, les dépenses de pensions sont influencées par le taux de dépendance vieillesse, et, comme ces dépenses incluent aussi les pensions de vieillesse anticipées et d'autres types de pensions, elles sont également liées au taux d'emploi total par groupe d'âge. Tout comme les autres indicateurs de dépenses, les dépenses de pensions sont susceptibles d'avoir un impact sur le revenu national net, avec un effet d'entraînement possible sur d'autres types de dépenses publiques. Cet indicateur ayant logiquement des répercussions sur les revenus des personnes âgées, il est vraisemblablement lié au taux de risque de pauvreté des 65 ans ou plus ainsi qu'au rapport relatif du revenu médian.

## Interrelations potentielles



## Viabilité des finances publiques



# Dépenses consacrées à la prise en charge des personnes âgées

**Définition:** L'indicateur exprime la **part des dépenses de protection sociale consacrées à la prise en charge des personnes âgées en pourcentage du PIB**. Ces dépenses englobent les allocations de soins, l'hébergement et l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne.



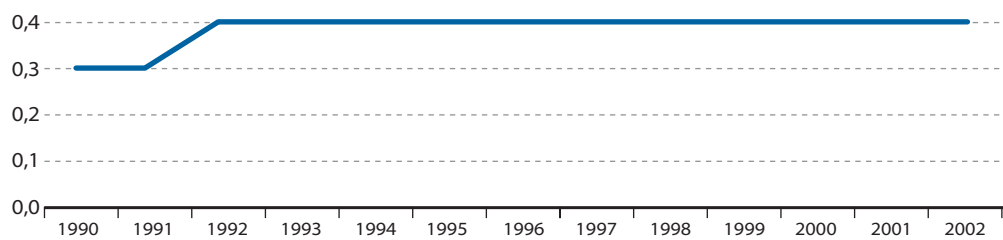
## Pertinence de l'indicateur

L'indicateur exprime le degré de protection dont bénéficient les personnes âgées à l'égard d'un certain nombre de risques grâce au versement de prestations sociales ciblées. Les ressources financières nécessaires proviennent, d'une part, de transferts publics financés par l'impôt (un tiers du total) et, d'autre part, des cotisations sociales versées par les employeurs et les bénéficiaires (les deux autres tiers environ)<sup>39</sup>.

<sup>39</sup> Annuaire Eurostat 2004.

La stratégie de Lisbonne impose aux États membres de veiller à ce que leurs finances publiques restent «saines» à long terme, en tenant compte de l'impact du vieillissement de la population.

**Graphique 3.10.**  
Dépenses consacrées à la prise en charge des personnes âgées dans l'EU-15 (en % du PIB)



Source: Eurostat.

## Analyse

De l'ordre de 0,4 % du PIB, les dépenses affectées à la prise en charge des personnes âgées sont restées stables ces dernières années. Elles ont toutefois augmenté par rapport au niveau de 0,3 % relevé au début des années 90. Des chiffres se rapportant à la période 2000-2001 sont disponibles pour l'EU-25: ils sont similaires à ceux enregistrés pour l'EU-15.

## Interrelations potentielles

L'importance des dépenses consacrées à la prise en charge des personnes âgées est clairement liée au taux de dépendance vieillesse, tout comme les niveaux futurs de ces dépenses dépendent de l'évolution de l'espérance de vie à 65 ans, de l'indicateur conjoncturel de fécondité et du solde migratoire. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance et à 65 ans joue aussi un rôle important puisque les personnes en bonne santé ont moins besoin de soins extérieurs. De plus, l'indicateur est lié à la capacité des futurs retraités à subvenir à leurs besoins, qu'exprime le taux d'emploi par groupe d'âge.





## Viabilité des finances publiques

# Taux d'emploi par groupe d'âge

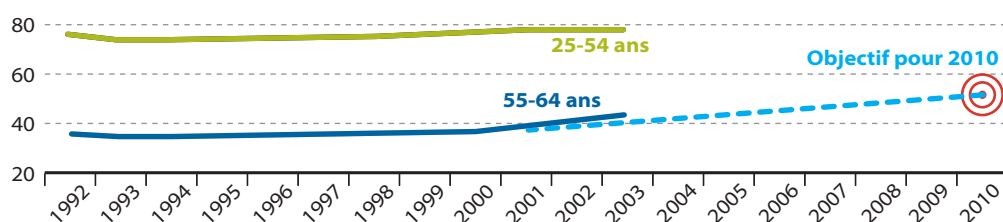


**Définition:** L'indicateur est le **taux d'emploi total par groupe d'âge**. Il s'obtient en divisant le nombre de personnes occupant un emploi dans chaque groupe d'âge par l'effectif total de ce groupe d'âge.

Les personnes ayant un emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence de l'enquête, ont effectué un travail d'une durée d'au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui ne travaillaient pas mais occupaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Le taux d'emploi est faible pour les travailleurs âgés, qui sont nombreux à se retirer de la vie active à un âge relativement jeune. L'augmentation de la main-d'œuvre est indispensable pour atténuer les répercussions futures de l'évolution démographique défavorable. Cet indicateur doit permettre de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif arrêté par le Conseil européen de Stockholm en mars 2001 de porter à 50 % au moins le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans dans l'UE à l'horizon 2010. En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a souligné qu'il fallait intensifier les efforts pour offrir aux travailleurs âgés davantage de possibilités de rester sur le marché du travail et a préconisé, pour y parvenir, de retarder de cinq ans l'âge moyen du départ à la retraite pour la fin de la décennie.

## Pertinence de l'indicateur



**Graphique 3.11.**  
Taux d'emploi total par groupe d'âge dans l'EU-15 (en %)

Source: Eurostat.

En 2003, le taux d'emploi total s'élevait à 63 % dans l'EU-25 et à 64,4 % dans l'EU-15 (voir le chapitre consacré au développement économique). Ces résultats masquent toutefois les différences existant entre les groupes d'âge. Seulement 40,2 % des personnes de 55 à 64 ans occupaient un emploi dans l'EU-25 (41,7 % dans l'EU-15), contre 76,5 % (77,2 %) pour les 25-64 ans. Il est difficile de tirer des conclusions solides pour le plus jeune groupe de travailleurs (15-24 ans), car le taux d'emploi n'est pas ajusté pour tenir compte de la participation des jeunes aux études: ce groupe d'âge n'est dès lors pas pris en considération ici.

## Analyse

Le taux d'emploi des travailleurs âgés demeure très faible et le porter à 50 % représente un défi pour les prochaines années, même si des signaux encourageants ont été relevés récemment, le taux ayant augmenté de 3,9 points de pourcentage entre 2000 et 2003. En 2001, 39 % seulement de la population des 55-64 ans avaient un emploi, 3 % environ étaient au chômage et les 58 % restants étaient inactifs. Vu ce taux d'inactivité très élevé, il est clair que l'allongement de l'âge de la retraite préconisé à Barcelone est un préalable indispensable pour pouvoir atteindre le taux d'emploi visé de 50 % pour ce groupe d'âge.



## Interrelations potentielles

Le taux d'emploi par groupe d'âge est une subdivision spécifique de l'indicateur sur l'emploi du thème «Développement économique», auquel il est étroitement lié et dont il partage la plupart des interrelations potentielles.

Puisqu'il y a un rapport entre le taux d'emploi par groupe d'âge et la capacité à assurer une protection sociale adéquate aux futurs retraités, cet indicateur est étroitement lié aux dépenses de pensions et aux dépenses consacrées aux personnes âgées. Il est aussi influencé par l'éducation et la formation tout au long de la vie, la proportion de jeunes ayant quitté l'école prématurément et le nombre de personnes ayant un faible niveau d'études, car la capacité d'insertion professionnelle est fortement tributaire des diplômes obtenus et des compétences acquises.



## Notes méthodologiques

### Taux de dépendance vieillesse

Les données actuelles sont recueillies par Eurostat auprès des instituts nationaux de statistique sur la base des recensements les plus récents ou d'informations tirées de registres de population. Les chiffres incluent des estimations d'Eurostat.

Les projections reposent sur un scénario de l'évolution démographique basé sur des hypothèses des niveaux de fécondité, de mortalité et de migration. Ce scénario ne tient pas compte des éventuelles mesures futures qui pourraient avoir une incidence sur l'évolution démographique. Il convient de noter que les hypothèses retenues par Eurostat ne sont pas forcément identiques à celles utilisées par les instituts nationaux de statistique; il est donc possible que les résultats publiés par Eurostat diffèrent de ceux publiés par les États membres.

### Rapport relatif du revenu médian

Les données sont tirées du panel communautaire de ménages (voir l'encadré 2.3 des notes méthodologiques du chapitre «Pauvreté et exclusion sociale»). La médiane est la valeur qui divise la distribution du revenu en deux parties égales: la moitié des individus de la population ont un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur. Le revenu des ménages est rendu «équivalent» selon une méthode définie par l'OCDE qui tient compte des différences de taille et de composition des ménages pour rendre les comparaisons plus réalistes (voir les notes méthodologiques du chapitre «Pauvreté et exclusion sociale»).

### Taux de risque de pauvreté pour les personnes de 65 ans ou plus

Les données sont tirées du PCM (voir l'encadré 2.3). La population comprend l'ensemble des personnes vivant dans les ménages privés. Pour plus de précisions, voir l'indicateur principal «taux de risque de pauvreté après transferts sociaux» du chapitre consacré à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

### Espérance de vie à 65 ans

Les données sont tirées du PCM jusqu'en 2001, avec des extrapolations pour l'année 2002 (voir l'encadré 2.3).

### Indicateur conjoncturel de fécondité

Les données sont collectées par les instituts nationaux de statistique et dépendent des systèmes de comptabilisation utilisés dans chaque pays. Il n'existe pas de recommandations internationales en matière de statistiques démographiques. Eurostat a élaboré une méthode de conversion permanente (Syscodem) pour assurer la comparabilité des données, quelles que soient les définitions employées pour leur établissement dans l'Union européenne. Il convient de signaler en outre qu'une nouvelle méthode de calcul de cet indicateur est disponible depuis 2003.

### Solde migratoire

Les données sont recueillies par Eurostat auprès des instituts nationaux de statistique sur la base des recensements les plus récents ou d'informations tirées de registres de population. Étant donné que la plupart des pays n'ont pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration ou n'ont pas de chiffres du tout, le solde migratoire est généralement estimé sur la base de la différence entre l'augmentation (totale) de l'effectif de la population et l'accroissement naturel entre deux dates données. Les statistiques du solde migratoire souffrent donc de toutes les imprécisions statistiques liées aux deux termes de cette équation, notamment en ce qui concerne l'accroissement de la population. De ce fait, les données ne sont pas totalement comparables et incluent des estimations d'Eurostat.

### Dettes publiques

Les chiffres sont basés sur le système européen des comptes. Comme il s'agit là de l'un des principaux critères de convergence fixés par le traité de Maastricht, la comparabilité des données est élevée pour les pays de l'EU-15 et les nouveaux États membres; les chiffres sont généralement complets et de très bonne qualité.

L'encours de la dette est évalué à la valeur nominale; la dette en devises étrangères est convertie en monnaie nationale sur la base des taux de change en vigueur en fin d'année (bien que des règles spéciales s'appliquent aux contrats). Les données nationales pour le secteur des administrations publiques sont consolidées pour et entre les sous-secteurs. Les données de base sont libellées en monnaie nationale et converties en euros au moyen des taux de change de l'euro en fin d'année fournis par la Banque centrale européenne. Les données sont établies sur la base des droits constatés.

### Dépenses de pensions

Les données proviennent du système européen des statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros — voir l'encadré 3.2 ci-après). L'agrégat «pensions» ne comprend qu'une partie des prestations en espèces périodiques des fonctions «invalidité», «vieillesse», «survie» et «chômage». Il correspond à la somme des prestations sociales suivantes (la fonction dont la catégorie de prestations relève est indiquée entre parenthèses):

- 1) pensions d'invalidité (fonction «invalidité»);
- 2) préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail (fonction «invalidité»);
- 3) pensions de vieillesse (fonction «vieillesse»);
- 4) pensions anticipées de vieillesse (fonction «vieillesse»);
- 5) pensions partielles (fonction «vieillesse»);
- 6) pensions de survie (fonction «survie»);
- 7) préretraites pour motifs économiques (fonction «chômage»).

Ces prestations sont divisées en prestations sous condition de ressources et prestations sans condition de ressources.



### Encadré 3.2. Le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros)

Les données relatives aux dépenses et aux recettes de protection sociale sont harmonisées selon le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros), que décrit le manuel Sespros publié en 1996 par Eurostat. Les dépenses de protection sociale incluent le versement des prestations sociales, les coûts administratifs et d'autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). Les prestations représentent l'essentiel des dépenses de protection sociale. Les dépenses d'éducation ne sont pas comprises. Les prestations de protection sociale sont des transferts directs, en espèces ou en nature, effectués par les régimes de protection sociale en faveur des ménages et des particuliers afin de soulager des charges résultant de certains risques ou besoins. Les prestations par le biais du système fiscal sont exclues.

Les prestations sont classées selon huit «fonctions» de protection sociale.

1. Les prestations de maladie et de soins de santé recouvrent essentiellement les congés de maladie payés, les soins médicaux et les produits pharmaceutiques.
2. Les prestations d'invalidité comprennent essentiellement les pensions d'invalidité et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes invalides.

3. Les prestations de vieillesse comprennent surtout les pensions de retraite et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes âgées.

4. Les prestations de survie comprennent la garantie de ressources et une assistance à la suite du décès d'un membre de la famille (pensions de réversion, par exemple).

5. Les allocations familiales comprennent le soutien financier (à l'exclusion des soins de santé) lié aux coûts de la grossesse, de l'accouchement et de la garde pour d'autres membres de la famille.

6. Les prestations de chômage comprennent également le financement de la formation professionnelle par des organismes publics.

7. Les allocations de logement comprennent les interventions de l'État pour aider les ménages à faire face au coût du logement.

8. Les prestations au titre de l'exclusion sociale comprennent la garantie de ressources, la réinsertion des alcooliques et des toxicomanes ainsi que d'autres prestations diverses (à l'exclusion des soins médicaux).

La valeur de l'agrégat «pensions» a été calculée pour tous les pays suivant la définition ci-dessus, indépendamment des différences entre les pays quant à l'organisation institutionnelle des régimes de protection sociale. Une partie des prestations qui constituent cet agrégat (les pensions d'invalidité, par exemple) est versée à des personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite. Les définitions des différentes catégories de prestations sociales se trouvent dans le *Manuel Sespros 1996*. Suivant ce système, les pensions sont enregistrées sans aucune déduction d'impôts ou d'autres prélèvements obligatoires grevant les prestations à la charge des bénéficiaires. En revanche, les chiffres des pensions ne comprennent pas les cotisations sociales que les régimes de pension paient pour le compte de leurs pensionnés à d'autres régimes de protection sociale (les régimes de santé, par exemple). Sespros enregistre ces versements sous la rubrique «cotisations sociales réacheminées».

#### Taux d'emploi total par groupe d'âge

L'indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail (voir l'encadré 1.3 des notes méthodologiques du chapitre «Développement économique»).

#### Dépenses consacrées à la prise en charge des personnes âgées

Les données proviennent du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (voir l'encadré 3.2 ci-dessus). La prise en charge des personnes âgées ne constitue pas une catégorie spécifiquement définie dans Sespros, mais l'indicateur s'obtient par sommation des prestations suivantes de la fonction «vieillesse»: allocations de soins, hébergement et assistance dans les tâches de la vie quotidienne.





# 4.

## Santé publique



### Contexte

Conformément à l'article 152 du traité instituant la Communauté Européenne, «un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté». Le traité reconnaît par là que, si la santé est un aspect primordial du bien-être des citoyens européens et constitue en outre un droit fondamental <sup>40</sup>, elle est aussi fortement tributaire des politiques menées dans un grand nombre de domaines, dont l'environnement, l'agriculture, l'industrie, le commerce et la sphère économique et sociale. Une population en bonne santé est indispensable au développement économique. Améliorer la santé et allonger l'espérance de vie, et notamment le nombre d'années de vie en bonne santé, permet aux individus de mener une vie professionnelle plus longue et plus productive. Les problèmes de santé sont sources de dépenses liées aux soins médicaux, d'arrêts de travail et de baisse de la productivité.

Dans son article 152, le traité CE établit que «l'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine». En juin 2001, le Conseil européen de Göteborg a défini quatre domaines d'action prioritaires pour la stratégie en faveur du développement durable, et la santé publique en fait partie. Pour le Conseil, «l'Union européenne doit répondre aux préoccupations des citoyens concernant la sécurité et la qualité des denrées alimentaires, l'utilisation de substances chimiques et les questions liées aux épidémies de maladies infectieuses et à la résistance aux antibiotiques».

<sup>40</sup> Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne [article 31 (conditions de travail justes et équitables) et article 35 (protection de la santé)].





## Principaux changements

**Tableau 4.1.**  
**Évaluation**  
**des changements**  
**dans le thème**  
**de la santé publique**  
**(depuis 2000)** <sup>41</sup>



**LÉGENDE:**

évolution favorable

peu ou pas d'évolution

évolution défavorable

: données insuffisantes pour évaluer l'évolution

	EU-25	EU-15
<b>Espérance de vie en bonne santé</b>	:	
<b>Protection de la santé humaine et modes de vie</b>		
Personnes en surcharge pondérale	:	:
Résistance aux antibiotiques	:	:
Taux d'incidence du cancer	:	:
Fumeurs actuels	:	:
Taux de décès par suicide		
Accidents graves du travail	:	
<b>Qualité et sécurité alimentaires</b>		
Taux d'incidence de la salmonellose		
<b>Gestion des substances chimiques</b>		
Production de substances chimiques toxiques	:	
<b>Risques pour la santé liés à l'environnement</b>		
Population se plaignant du bruit et de la pollution	:	

<sup>41</sup> En général, l'évolution des différents aspects a été examinée sur la période comprise entre l'année 2000 et l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, sauf pour le taux de décès par suicide et la proportion de personnes se plaignant du bruit et de la pollution, faute de données récentes (période d'évaluation: 1998-2000). Les données disponibles sont insuffisantes pour que les indicateurs suivants puissent être inclus dans le tableau: personnes en surcharge pondérale, pourcentage de fumeurs, résistance aux antibiotiques et taux d'incidence du cancer.

**Nous vivons**  
**relativement plus**  
**longtemps et**  
**en meilleure santé...**

**... mais nos modes**  
**de vie ne s'améliorent**  
**guère**

L'espérance de vie en bonne santé a légèrement augmenté, ce qui indique que les gens vivent relativement plus longtemps en meilleure santé. D'autres signaux positifs sont la baisse du nombre d'accidents graves du travail, du taux de décès par suicide, du nombre de cas signalés d'intoxication alimentaire due à la salmonellose et du nombre de personnes se plaignant de bruit ou de pollution excessifs. Dans plusieurs pays en revanche, les personnes obèses et en surcharge pondérale sont de plus en plus nombreuses. L'incidence du cancer, une cause majeure de décès, ne semble guère avoir reculé de manière significative. Enfin, il n'y a pas eu de progrès notable en ce qui concerne la réduction de la production de substances chimiques toxiques.

Le développement économique soutenu ainsi que l'amélioration des systèmes médicaux, de l'environnement, du logement, de l'alimentation et de l'éducation sont les différents facteurs qui ont permis un allongement relatif de l'espérance de vie et du nombre d'années de vie en bonne santé, bien que l'augmentation moyenne demeure inférieure à 1 % par an (0,8 % pour les hommes et 0,5 % pour les femmes).

D'autres facteurs contrarient l'amélioration de la santé publique. La proportion de personnes obèses ou en surcharge pondérale a augmenté dans huit des neuf pays pour lesquels des données étaient disponibles. Le pourcentage de fumeurs dans la population totale a grimpé dans six pays sur neuf dans l'EU-15, tandis que celui des jeunes fumeurs (de 15 à 24 ans) s'est accru dans sept pays sur onze. Entre 2000 et 2002, la résistance à l'érythromycine s'est aggravée dans dix des quinze pays de l'EU-25 pour lesquels des données existaient. Le taux d'incidence du cancer était en hausse dans l'EU-15 entre 1995 et 1998, mais, faute de données récentes, cette tendance ne peut être ni infirmée ni confirmée pour les dernières années. En régression, le taux de décès par suicide se situait toujours à un niveau élevé en 2000, avec plus de 10 cas pour 100 000 personnes dans l'EU-15. Une évolution positive à signaler est la diminution du nombre d'accidents graves du travail.



L'incidence de la salmonellose a chuté de quelque 20 % depuis 2000, ramenant la moyenne de l'EU-25 à 45,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Cette évolution positive est le fruit d'une plus grande sensibilisation aux questions de sécurité alimentaire ainsi que des efforts concertés des pouvoirs publics, de l'industrie alimentaire et des consommateurs, qui ont abouti à l'augmentation des contrôles d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que la moyenne européenne masque des situations très différentes d'un pays à l'autre.

**L'alimentation est de plus en plus sûre**

Des substances chimiques toxiques sont toujours produites en grandes quantités dans l'UE. Bien que cette production se soit stabilisée depuis 2000, elle a augmenté sur la même période pour le groupe le plus dangereux (substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), de l'ordre de 3,4 % par an en moyenne. Cette évolution est inquiétante parce qu'elle indique une réorientation de la production vers la catégorie la plus dangereuse de substances chimiques.

**Nous continuons de produire de grandes quantités de substances toxiques**

Entre 1998 et 2000, la proportion de ménages se plaignant du bruit a régressé de 3,6 % par an en moyenne, tandis que le pourcentage de ménages exposés à la pollution, à la saleté ou à d'autres problèmes environnementaux provoqués par la circulation ou l'industrie a reculé de 4,4 % par an en moyenne.

**Notre environnement local s'améliore, et nous en sommes conscients**

## Justification de la sélection d'indicateurs

L'indicateur principal de ce thème est l'«espérance de vie en bonne santé». Il est présenté séparément pour les hommes et les femmes, à la naissance et à 65 ans. Il ne se limite pas à mesurer la santé en termes de longévité, mais prend en compte le nombre d'années que peut espérer vivre en bonne santé un nouveau-né ou une personne ayant atteint l'âge de la retraite.

### Encadré 4.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant à la santé publique

Dans sa communication au Conseil de Göteborg, la Commission a proposé les objectifs prioritaires suivants en vue de limiter les risques pour la santé publique:

- faire de la sécurité et de la qualité des denrées l'objectif de tous les acteurs de la chaîne alimentaire;
- faire en sorte qu'à l'horizon 2020, les substances chimiques soient uniquement produites et utilisées dans des conditions ne présentant aucun risque important pour la santé humaine et l'environnement;
- s'attaquer aux problèmes posés par les épidémies de maladies infectieuses et la résistance aux antibiotiques.

Les autres indicateurs relèvent de quatre sous-thèmes, à savoir les trois priorités liées à la santé de la stratégie (voir l'encadré 4.1) auxquelles s'ajoute un autre sous-thème sur les rapports entre la santé et l'environnement.

- Le volet «**Protection de la santé humaine et modes de vie**» couvre différents aspects: la résistance aux antibiotiques, le taux d'incidence de certains cancers, certaines caractéristiques du mode de vie (notamment le nombre de personnes en surcharge pondérale et le pourcentage de fumeurs actuels), le taux de décès par suicide et le nombre d'accidents graves du travail. Par manque de place, le présent rapport ne présente pas d'indicateur sur les dépenses de santé. Un indicateur supplémentaire sur les emplois caractérisés par un niveau élevé de pression ou de stress professionnel doit encore être élaboré.



- Les indicateurs sur **la sécurité et la qualité alimentaires** sont notamment le taux d'incidence de la salmonellose, qui tient lieu d'indicateur sur le nombre de décès dus à des maladies infectieuses d'origine alimentaire. D'autres indicateurs doivent être élaborés sur la présence de dioxines et de polychlorobiphényle (PCB) dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale, sur les métaux lourds (le mercure en particulier) présents dans les poissons et les crustacés, ainsi que sur les résidus de pesticides dans les aliments.
- S'agissant de la **gestion des produits chimiques**, l'indice de production de substances chimiques est utilisé comme substitut d'un indicateur sur la consommation de ces produits.
- En ce qui concerne les risques **pour la santé liés à l'environnement**, l'indicateur de perception «population se plaignant du bruit et de la pollution» remplace une mesure de l'exposition à la pollution et au bruit affectant la santé publique. Des indicateurs supplémentaires doivent être élaborés sur la population exposée à la pollution atmosphérique due aux particules, sur la population exposée à la pollution atmosphérique due à l'ozone et sur le préjudice financier causé par la pollution atmosphérique en pourcentage du PIB.

La sélection d'indicateurs sur la santé publique couvre donc une large palette d'aspects tels que la durée et la qualité de la vie, le mode de vie (tabagisme, excès de poids), l'incidence des cancers, la santé mentale, les menaces pour la santé liées aux maladies, aux aliments, aux produits chimiques toxiques et à l'environnement.

### À lire sur la santé publique en Europe

*Statistiques de la santé — Chiffres clés sur la santé 2002*, Eurostat.

*Statistiques sociales européennes — Démographie*, édition 2004, Eurostat.

«L'avenir des soins de santé et des soins pour les personnes âgées: garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière», COM(2001) 723.

«S'adapter aux changements du travail et de la société: une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006», COM(2002) 118.

Décision n° 1786/2002/CE du Parlement européen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008).



Indicateur principal



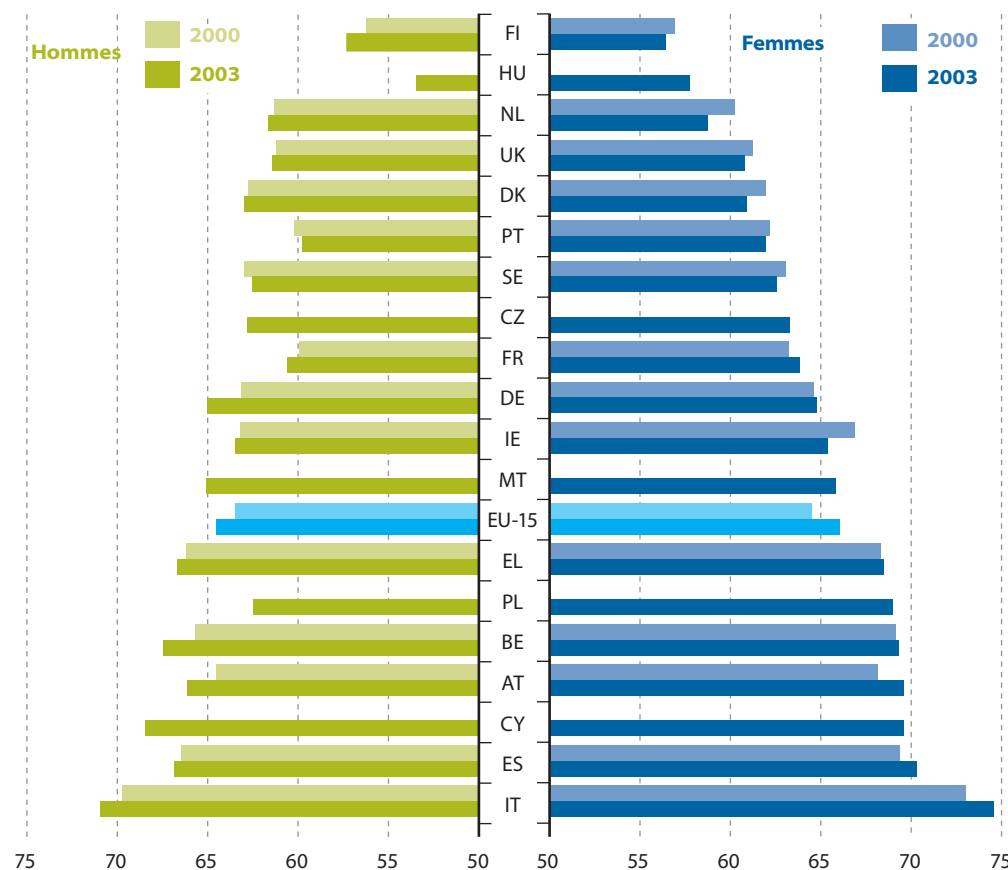
## Espérance de vie en bonne santé



**Définition:** L'indicateur exprime le **nombre d'années qu'une personne peut encore espérer vivre en bonne santé**. Il est calculé séparément pour les hommes et les femmes, à la naissance et à 65 ans, sur la base du taux de prévalence par âge (proportions) de la population en bonne et en mauvaise santé et des quotients de mortalité par âge. Une bonne santé se définit par l'absence de limitation fonctionnelle ou d'incapacités, de sorte que l'indicateur est aussi appelé espérance de vie sans incapacité.

L'indicateur renseigne à la fois sur la qualité et la durée de la vie pour les groupes démographiques des nouveau-nés et des personnes âgées et reflète ainsi la volonté de ne plus évaluer la santé sous le seul angle de la longévité, mais de prendre également en compte le bien-être des personnes. Allonger l'espérance de vie en bonne santé devrait être l'une des principales priorités de l'Union en matière de santé.

### Pertinence de l'indicateur



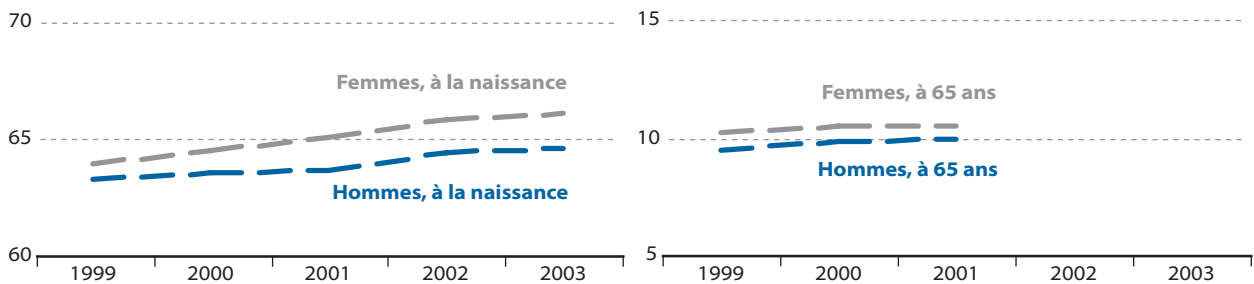
**Graphique 4.1.** Espérance de vie en bonne santé à la naissance, par sexe, en 2000 et 2003 (en années)

NB: Les chiffres de 2000 incluent des estimations pour l'Allemagne, la France (pour les femmes), la Finlande (pour les femmes) et le Royaume-Uni. Les chiffres de 2003 sont provisoires, sauf pour Chypre et la Pologne: dans certains cas, des estimations ou les chiffres de 2002 ont été utilisés.

Source: Eurostat.



Graphique 4.2. Espérance de vie en bonne santé dans l'EU-15, par âge et par sexe (en années)



Source: Eurostat.

NB: Estimations d'Eurostat.

### Analyse

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance n'a cessé de s'allonger depuis l'année 2000, de l'ordre de 1,6 an pour les femmes et de 1 an pour les hommes. Comme le montre le graphique 4.2, les nouveau-nés de sexe féminin peuvent espérer vivre, en moyenne, 1,5 an de plus en bonne santé que ceux du sexe masculin. Pour l'ensemble de l'UE, le nombre d'années à vivre sans incapacité est de 66 ans pour les femmes et de 64,5 ans pour les hommes. À 65 ans, l'écart entre les hommes et les femmes tombe à 0,5 an environ. À cet âge, tant les hommes que les femmes peuvent encore espérer vivre une dizaine d'années en bonne santé.

Il n'est pas surprenant que le graphique 4.1 montre des disparités significatives entre les pays, qui s'expliquent par les différences existant entre ceux-ci en termes de modes de vie (nutrition, activité physique et tabagisme), de conditions environnementales, de conditions de vie et de travail, de pauvreté, de prédispositions génétiques et de particularités des systèmes de soins de santé. À la naissance, les Hongrois et les Finlandais (quel que soit leur sexe) ont une espérance de vie en bonne santé inférieure à 60 ans. À l'inverse, les Italiens de sexe masculin peuvent espérer vivre 70 ans environ en bonne santé, contre près de 75 ans pour les femmes. Autre fait marquant, l'Italie et l'Autriche sont les deux États membres où le taux d'accroissement annuel moyen de l'espérance de vie en bonne santé est le plus élevé.

Dans certains pays, l'indicateur est en léger recul: c'est le cas notamment, pour les hommes, au Portugal et en Suède ainsi que, pour les femmes, au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande et au Royaume-Uni.

Il convient de noter également que, comme l'indiquent certaines statistiques nationales, le nombre d'années de vie en bonne santé peut varier entre catégories socio-économiques définies en fonction du niveau d'études, de la catégorie professionnelle ou du revenu. Il n'existe toutefois pas de données disponibles au niveau européen pour dissocier l'espérance de vie en bonne santé selon le statut socio-économique.

### Interrelations potentielles

Le mode de vie est un facteur important en matière de protection de la santé. L'excès de poids raccourcit généralement le nombre d'années à vivre en bonne santé. C'est donc sans surprise que l'on constate que, de tous les pays pour lesquels des chiffres sont disponibles, l'Italie est la moins touchée par les problèmes d'obésité et la Finlande la plus touchée. Il est également très vraisemblable que le pourcentage de fumeurs actuels ait une influence sur l'indicateur.

La pauvreté peut aussi avoir un impact, étant donné que les personnes pauvres vivent souvent dans un environnement dangereux et insalubre et ont moins les moyens de s'alimenter et de vivre sainement ou de prendre des mesures ou des traitements prophylactiques. L'indicateur est donc probablement influencé par le taux de risque de pauvreté et par les mauvaises conditions de logement, que mesure l'indicateur «population se plaignant du bruit et de la pollution».



L'instruction est un facteur important d'apprentissage d'habitudes et de modes de vie sains, de sorte qu'il pourrait aussi y avoir un lien avec les proportions de jeunes abandonnant l'école prématurément et de personnes ayant un faible niveau d'études.

Parallèlement, les problèmes de santé mentale, exprimés par le taux de décès par suicide, peuvent s'accompagner de phénomènes de négligence et de mauvaise santé s'étalant sur plusieurs années.

L'espérance de vie en bonne santé mesure en outre la capacité de la population à participer à la société de manière productive, et, en ce sens, elle est très probablement liée au taux d'emploi, au PIB par habitant et au coût unitaire de la main-d'œuvre.



Protection de la santé humaine et modes de vie



## Personnes en surcharge pondérale

**Définition:** L'indicateur correspond au pourcentage de **personnes en surcharge pondérale**, c'est-à-dire dont l'indice de masse corporelle (IMC) est égal ou supérieur à 27. Il inclut les personnes souffrant d'obésité, dont l'IMC est égal ou supérieur à 30.

L'IMC, qui exprime le pourcentage de masse grasseuse chez les adultes, correspond au rapport entre le poids (en kilos) et le carré de la taille (en mètres).

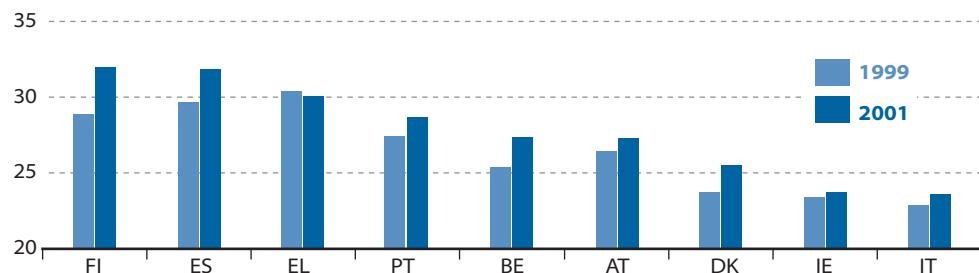


### Pertinence de l'indicateur

L'excès de poids est un important problème de santé publique qui touche tout le monde, à travers tous les groupes d'âge et de revenu. Hormis les prédispositions génétiques (hypothyroïdie, par exemple), le poids superflu résulte d'un déséquilibre entre l'alimentation et l'activité physique. La surcharge pondérale est particulièrement préoccupante chez l'enfant car la persistance de mauvaises habitudes alimentaires et du mode de vie sédentaire au fil des années est synonyme d'obésité. Or, l'obésité est l'un des principaux facteurs de risque pour la santé en Europe, puisqu'elle est liée au diabète, à l'hypertension, aux maladies cardiovasculaires et au cancer. Elle peut aussi entraîner d'autres maladies moins graves, mais également invalidantes telles que l'ostéoarthrite, des hernies ou des problèmes au niveau des articulations qui supportent le poids du corps (la hanche et le genou, en particulier).

**Graphique 4.3.**  
Pourcentage de personnes en surcharge pondérale (en %)

Source: Eurostat.



### Analyse

L'excès de poids et l'obésité sont devenus des phénomènes très courants; dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, entre un cinquième et un tiers des habitants en souffrent, et les chiffres continuent de grimper. Entre 1999 et 2001, l'incidence a augmenté dans tous les pays sauf en Grèce, qui affiche une légère régression (- 0,3 point de pourcentage). La plus forte hausse est observée en Finlande (+ 3,1 points de pourcentage).

### Interrelations potentielles

Puisque la surcharge pondérale peut raccourcir la durée de vie et provoquer différentes maladies invalidantes, elle a une incidence sur l'espérance de vie en bonne santé à la naissance et à 65 ans, ainsi que sur l'espérance de vie à 65 ans. De plus, la mortalité précoce a logiquement un impact sur le taux de dépendance vieillesse. Il peut aussi y avoir un lien avec le taux d'incidence du cancer.





Protection de la santé humaine et modes de vie

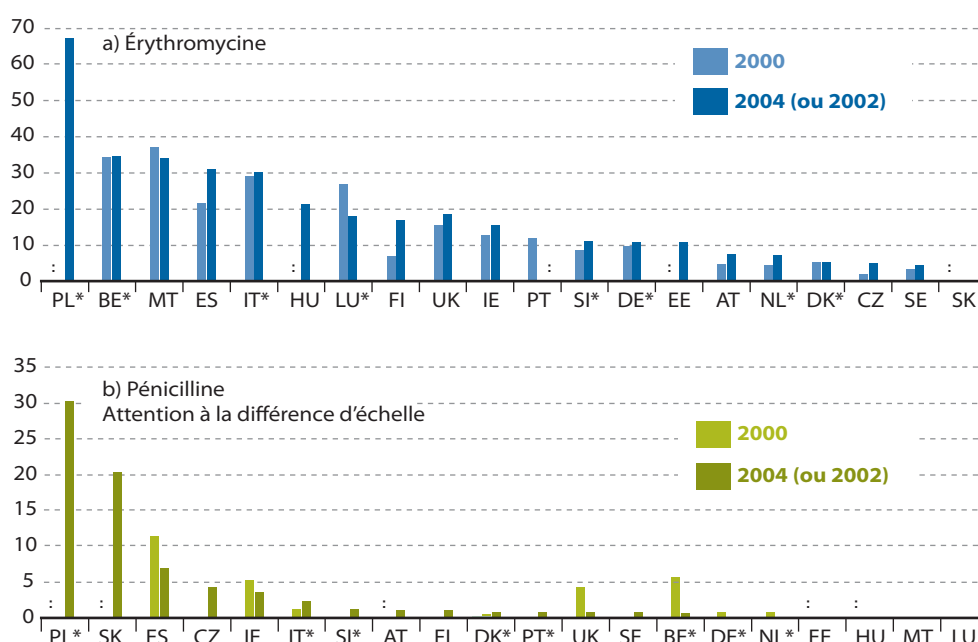
## Résistance aux antibiotiques



**Définition:** L'indicateur mesure l'évolution de la **résistance à l'érythromycine ou à la pénicilline des souches invasives de *Streptococcus pneumoniae***, la cause première d'infection des voies respiratoires inférieures (telles que la pneumonie) chez l'adulte et l'enfant.

Les antibiotiques sont indispensables pour traiter les maladies infectieuses et les infections. Leur usage a cependant entraîné la prévalence croissante de micro-organismes devenus résistants à un ou plusieurs de ces agents. Ce phénomène de résistance est probablement lié au non-respect des conditions d'administration par les patients et à une utilisation abusive des antibiotiques. La résistance à ces médicaments constitue une menace sanitaire importante, risque de prolonger la souffrance des patients et entraîne des surcoûts médicaux. Elle constitue dès lors un problème auquel les systèmes de santé doivent s'attaquer et qui figurait en bonne place parmi les préoccupations sanitaires discutées lors du Conseil européen de Göteborg de juin 2001.

### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 4.4.** Pourcentage d'isolats de *Streptococcus pneumoniae* résistants: a) à l'érythromycine ou b) à la pénicilline (en %)

NB: Les astérisques désignent les pays pour lesquels des données de 2002 ont été utilisées au lieu de chiffres de 2004. Pour les distinguer du zéro, les valeurs manquantes sont indiquées par «:».

Source: Système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS).

Les données disponibles sur la résistance aux antibiotiques ne révèlent pas de tendances nettes dans le temps. La situation semble s'améliorer dans certains pays, mais s'aggraver dans d'autres. La résistance à l'érythromycine est particulièrement courante en Pologne, en Belgique, à Malte, en Espagne et en Italie. En ce qui concerne la résistance à la pénicilline, les pays les plus touchés sont la Pologne, la Slovaquie et l'Espagne. La couverture géographique et chronologique des données disponibles ne permet guère de tirer de conclusions cohérentes pour l'ensemble de l'Europe.

### Analyse

La résistance aux antibiotiques risque de compromettre la guérison des patients, surtout chez les jeunes enfants et les personnes âgées, qui sont davantage exposés aux infections graves et sont menacés d'une réduction de leur espérance de vie.

### Interrelations potentielles



Protection de la santé humaine et modes de vie



## Taux d'incidence du cancer

**Définition:** L'indicateur est le **taux d'incidence standardisé par âge des types de cancer** suivants, pour les hommes et les femmes: 1) tous les types à l'exclusion des cancers de la peau, 2) cancers du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne, du rectum et de l'anus; 3) cancers de la trachée, des bronches et du poumon.



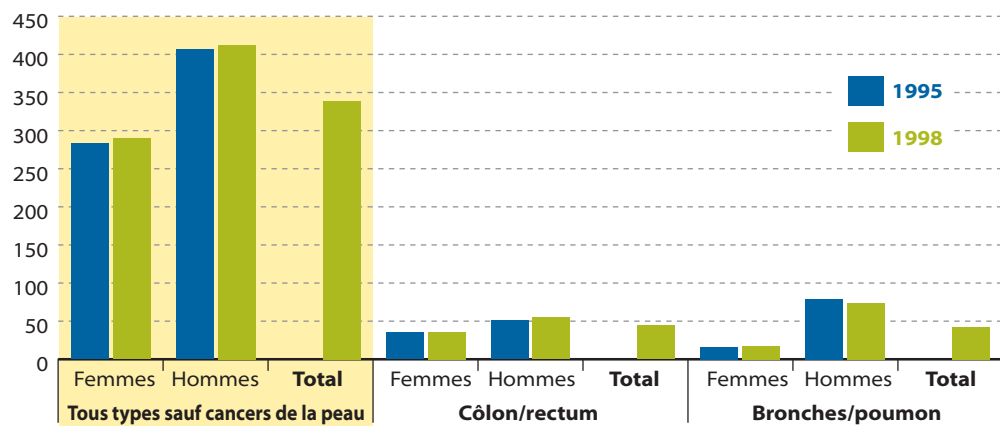
Comme l'incidence du cancer varie fortement selon l'âge et le sexe, l'utilisation de taux standardisés par âge renforce la comparabilité dans le temps et entre les pays, les taux d'incidence bruts étant ajustés à partir d'une pyramide d'âge type, caractéristique de la population européenne.

### Pertinence de l'indicateur

Le cancer (qui est le terme communément employé pour désigner les néoplasmes malins) consiste en une prolifération anormale et anarchique de cellules dans l'organisme. Avec un taux d'incidence en augmentation croissante dans tous les pays de l'UE, le cancer est devenu un problème majeur de santé publique et fait l'objet d'un programme spécifique («L'Europe contre le cancer») dans le cadre de la politique en matière de santé publique.

**Graphique 4.5.**  
Incidence du cancer dans l'EU-15, par sexe et par type — Taux d'incidence standardisé par âge pour 100 000 personnes

Source: Réseau européen des registres du cancer (ENCR).



### Analyse

D'après les estimations effectuées par le réseau européen des registres du cancer (ENCR) en 1995 et en 1998, l'incidence du cancer a légèrement augmenté en Europe pour tous les types de cancers (à l'exclusion des cancers de la peau) et pour les cancers du côlon et du rectum. En ce qui concerne les cancers des bronches et du poumon, le nombre de cas a quelque peu régressé chez les hommes, mais a augmenté chez les femmes. Il n'est toutefois pas possible actuellement de confirmer ces tendances pour une période plus récente faute de données postérieures à 1998.

### Interrelations potentielles

Le taux d'incidence du cancer devrait avoir une influence importante sur le nombre d'années à vivre en bonne santé à la naissance et à 65 ans, ainsi que sur l'espérance de vie à 65 ans. De plus, la mortalité précoce due au cancer ne peut qu'avoir un impact sur le taux de dépendance vieillisse. Le cancer peut aussi être une conséquence du mode de vie: un lien est généralement établi entre les cancers des bronches et du poumon et le pourcentage de fumeurs actuels, de même qu'entre les cancers du côlon et du rectum et l'alimentation.



Protection de la santé humaine et modes de vie

## Fumeurs actuels

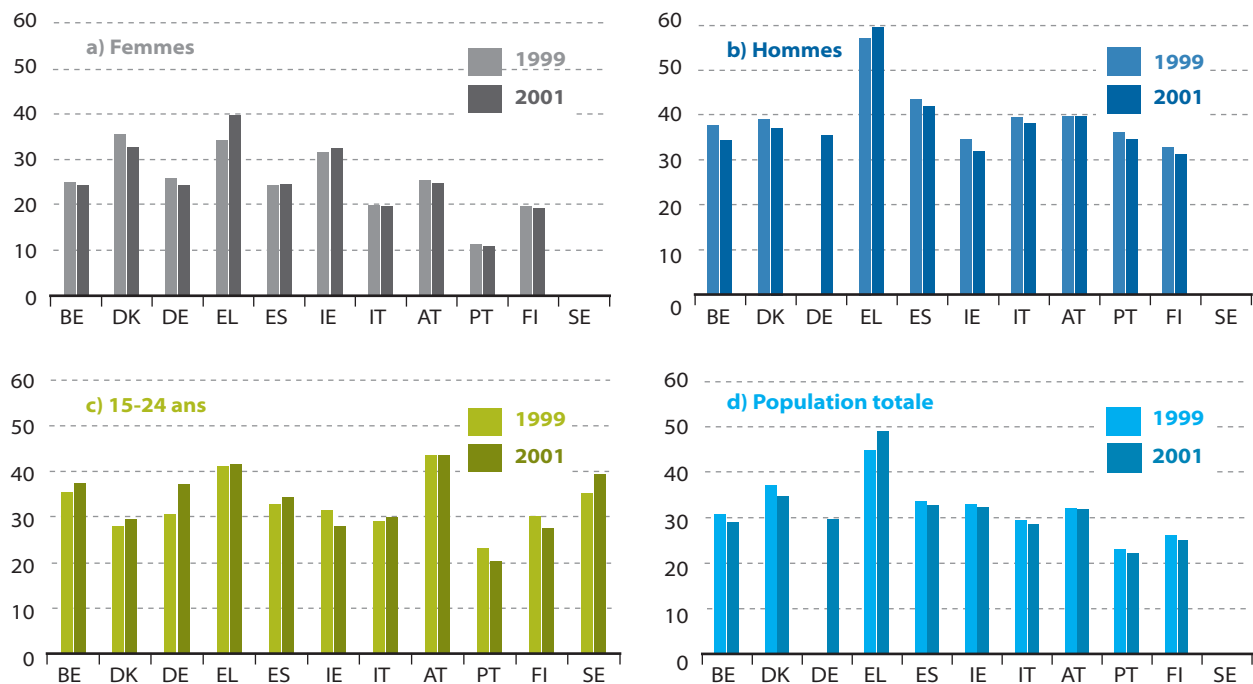


**Définition:** L'indicateur mesure le **pourcentage de fumeurs actuels de tabac dans l'ensemble de la population**. L'expression «fumeurs actuels» désigne les personnes qui déclarent fumer quotidiennement ou de manière occasionnelle.

Le tabagisme est un facteur de risque majeur de développer des maladies cardiovasculaires, une bronchite chronique, de l'emphysème ou un cancer du poumon et demeure la principale cause évitable de décès et de maladie dans notre société. 650 000 personnes décèdent chaque année dans l'EU-25 d'affections liées au tabac, et près de la moitié sont âgées de 35 à 69 ans. Le tabagisme passif est également néfaste à la santé des non-fumeurs, surtout pour les personnes vulnérables. La lutte contre le tabagisme figure dès lors en bonne place parmi les actions de l'Union en matière de santé publique.

### Pertinence de l'indicateur

**Graphique 4.6. Pourcentage de fumeurs actuels: a) femmes; b) hommes; c) 15-24 ans; d) population totale (en %)**



NB: Les chiffres de la Grèce et de la Suède pour les 15-24 ans sont jugés peu fiables ou incertains.  
Source: Eurostat.

Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, un tiers environ de la population totale fume, sauf en Grèce où les fumeurs représentent près de la moitié de la population. Ces dernières années, le pourcentage de fumeurs semble en légère régression dans la plupart des

### Analyse



pays, exception faite, à nouveau, de la Grèce. Les hommes sont plus nombreux à fumer que les femmes: nettement marqué dans les pays méditerranéens, l'écart entre les sexes est minime au Danemark et en Irlande. Les chiffres montrent toutefois que la proportion de fumeurs masculins diminue en général plus rapidement.

Étant donné que ce sont généralement les jeunes adultes qui se mettent à fumer, l'évolution du tabagisme chez les 15-24 ans est particulièrement significative. Dans l'ensemble, la proportion de fumeurs dans cette tranche d'âge est plus faible que pour la population totale, sauf principalement en Belgique, en Allemagne et en Autriche. Dans certains pays (comme l'Irlande, le Portugal et la Finlande), des signaux encourageants donnent à penser que cette proportion est en train de régresser.

### Interrelations potentielles

La proportion de fumeurs actuels est considérée comme ayant une influence négative sur l'espérance de vie en bonne santé et sur l'incidence du cancer puisque, selon les estimations, 25 % des décès dus au cancer et 15 % de l'ensemble des décès dans l'UE sont liés au tabac. Cet indicateur a aussi, très probablement, un impact sur la viabilité des finances publiques étant donné l'importance des coûts médicaux pour les traitements. Les campagnes de sensibilisation et de prévention antitabac sont souvent considérées comme un investissement: dépenser plus aujourd'hui pour ces initiatives peut permettre d'économiser à l'avenir sur les frais médicaux et contribuer ainsi à garantir la pérennité financière des systèmes de soins. Malgré le lourd tribut financier et humain lié au tabagisme, la production et la vente de tabac représentent, dans certains pays, une activité économique importante, qui pourrait dès lors avoir un impact sur le taux de croissance du PIB par habitant.



Protection de la santé humaine et modes de vie

## Taux de décès par suicide

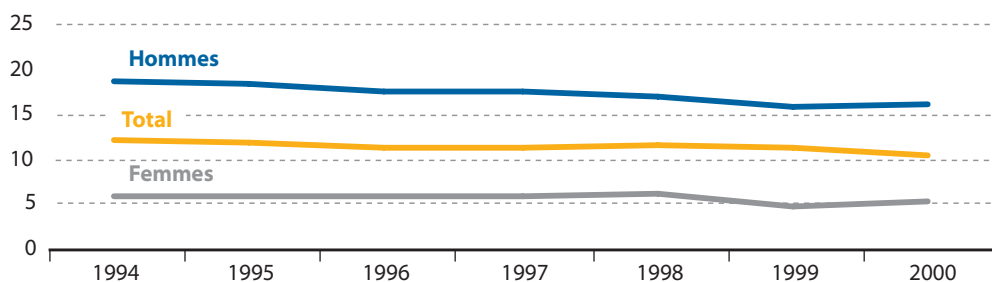


**Définition:** L'indicateur est le **taux standardisé de décès par suicide** et par automutilation pour 100 000 personnes, pour les hommes et les femmes. Le terme «standardisé» signifie que les taux sont ajustés pour permettre de comparer les données entre les pays et par sexe, à partir d'une pyramide d'âge type, caractéristique de la population de la région «Europe» définie par l'OMS.

Les chiffres sont à interpréter avec prudence étant donné que les méthodes d'enregistrement des suicides varient dans le temps et d'un pays à l'autre. De plus, les données n'incluent pas les décès dus à des événements dont l'intention n'est pas déterminée (à considérer partiellement comme des suicides), ni les tentatives de suicide n'ayant pas entraîné le décès de la personne.

Les causes de décès les plus courantes sont, par ordre d'importance, les cardiopathies ischémiques et les maladies cérébrovasculaires, suivies par le cancer, les maladies chroniques du foie, les accidents de transport et le suicide, qui constitue donc un problème majeur de santé publique. Le taux de décès par suicide est un indicateur important de la santé mentale.

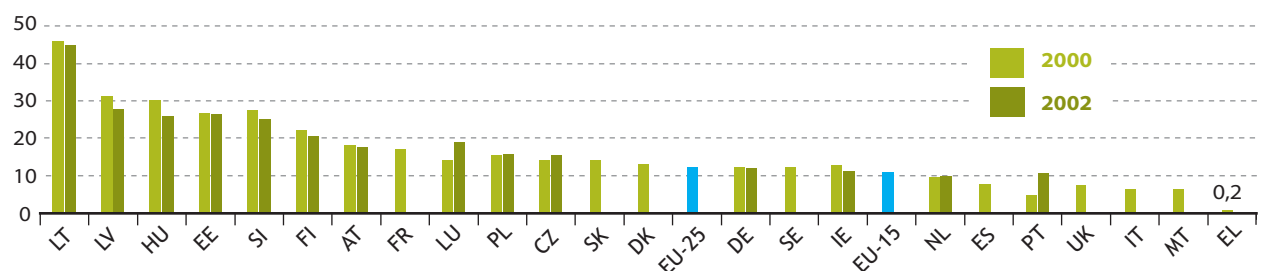
### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 4.7.** Taux de décès par suicide dans l'EU-15 (total et par sexe) — Taux standardisé pour 100 000 personnes

Source: Eurostat.

**Graphique 4.8.** Taux de décès par suicide (par pays) — Taux standardisé pour 100 000 personnes



Source: Eurostat.

Le taux de décès par suicide mesuré par rapport à la population totale a diminué dans l'EU-15, passant de 11,8 cas en 1994 à 10,2 pour 100 000 personnes en 2000, soit une régression moyenne de 2,4 % par an. L'indicateur a chuté de 18,5 en 1994 à 16,0 en 2000 pour les hommes et de 5,8 à 5,0 pour les femmes. Le taux enregistré pour les hommes est près de trois fois supérieur à celui des femmes.

### Analyse



Dans la plupart des pays pour lesquels des données récentes sont disponibles, les chiffres indiquent une stabilisation ou une nouvelle baisse de l'indicateur, sauf au Luxembourg et au Portugal. Pour l'année 2000, des tendances géographiques très nettes se dégagent des données. La Grèce n'enregistre que 0,2 décès pour 100 000 habitants, et l'indice est également peu élevé dans d'autres pays du sud de l'Europe, à savoir l'Espagne, l'Italie, Malte et le Portugal. À l'autre extrême, plusieurs des États baltes enregistrent des taux très élevés, dont la Lituanie qui dépasse largement la barre des 40. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue les différences d'enregistrement des suicides, comme l'expliquent les notes méthodologiques.

### Interrelations potentielles

Le suicide est une conséquence de nombreux facteurs de détresse psychologique tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, la maladie, l'alcoolisme, la toxicomanie, etc. Il est donc probable que le taux de suicide soit influencé par le risque de pauvreté, le revenu, les pensions et le chômage. Il peut également y avoir des liens entre cet indicateur et la productivité et le coût unitaire de la main-d'œuvre, en raison des années de dépression qui précèdent l'acte suicidaire, de même qu'avec l'espérance de vie en général et l'espérance de vie en bonne santé, le cancer et le tabagisme.



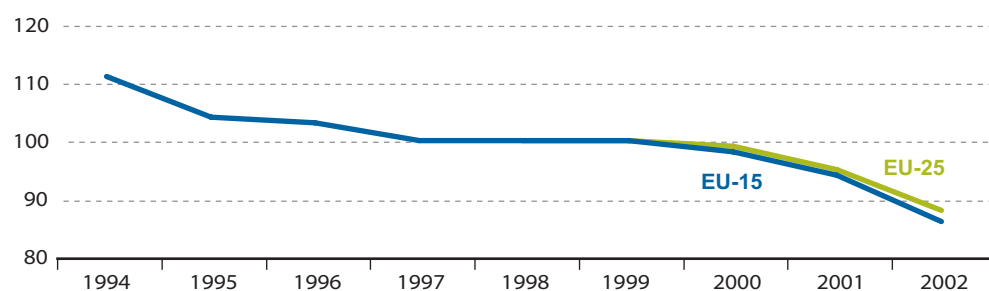
## Accidents graves du travail



**Définition:** L'indicateur est le **taux d'incidence des accidents graves du travail**, exprimé sous la forme d'un indice par rapport au taux de 1998 (1998 = 100). On entend par «taux d'incidence des accidents graves du travail» le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 3 jours pour 100 000 personnes occupant un emploi.

La politique communautaire menée de longue date en matière de santé et de sécurité au travail est particulièrement importante pour la santé publique et doit contribuer à assurer un niveau élevé de protection de la santé. Axée sur la prévention, elle vise à protéger les travailleurs des risques sur leur lieu de travail, des accidents et des maladies professionnelles.

Élaboré dans le cadre du projet SEAT (statistiques européennes sur les accidents du travail), l'indicateur permet de suivre l'évolution de la situation en matière de santé et de sécurité au travail dans l'Union et de favoriser la prévention des accidents à la fois au niveau communautaire et dans chaque État membre. Le but est d'obtenir des données sur les groupes et secteurs à hauts risques ainsi que des indicateurs sur les causes des accidents du travail et leurs coûts socio-économiques.



### Pertinence de l'indicateur

**Graphique 4.9.**  
Nombre d'accidents graves du travail pour 100 000 personnes ayant un emploi (indice 1998 = 100)

NB: Les chiffres de 2002 sont provisoires.

Source: Eurostat.

L'incidence des accidents graves est en net recul depuis 2000, l'indice ayant chuté de 99 à 88 % pour l'EU-25 et de 98 à 86 % pour l'EU-15. Si ces diminutions de l'ordre de 11 ou 12 % sont positives, les chiffres absolus restent cependant élevés: quelque 4,7 millions d'accidents graves du travail sont survenus en 2001 dans l'EU-15. En plus des répercussions majeures des accidents du travail pour les personnes qui en sont victimes, le nombre de jours d'arrêt de travail dus à de tels accidents dans l'EU-15 est estimé à 210 millions chaque année <sup>42</sup>.

### Analyse

<sup>42</sup> *Work and health in the EU: a statistical portrait*, Eurostat, 2004.

La baisse du nombre d'accidents graves du travail ne peut qu'avoir des effets positifs sur la compétitivité et la productivité de la main-d'œuvre ainsi que, dans une moindre mesure, sur le risque de pauvreté. La sécurité sur le lieu de travail est un aspect à part entière des modes de production (par exemple en ce qui concerne la manipulation de produits chimiques). Rendre ces modes de production plus sûrs peut sans conteste contribuer à réduire l'incidence des accidents graves, ce qui rattache l'indicateur au thème des modes de production et de consommation.

### Interrelations potentielles





## Sécurité et qualité alimentaires



# Taux d'incidence de la salmonellose

**Définition:** L'indicateur correspond au nombre de nouveaux cas déclarés de salmonellose pour 100 000 personnes.

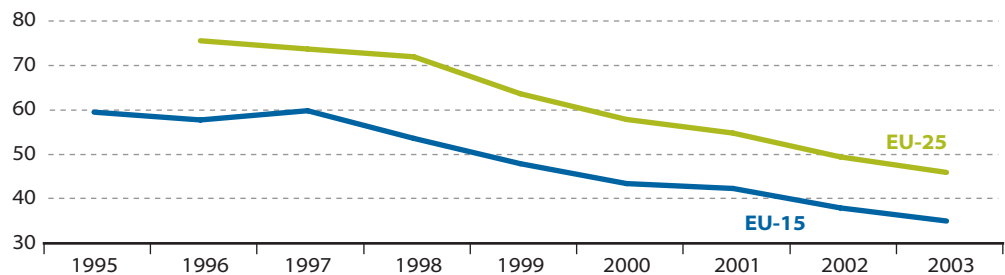


### Pertinence de l'indicateur

La salmonellose est une maladie d'origine alimentaire causée par la salmonelle, une bactérie qui provoque des infections de l'appareil digestif. Elle est généralement transmise à l'homme par la consommation de viande, d'œufs ou de lait infectés provenant d'animaux nourris avec des aliments contaminés par des excréments d'animaux. La salmonellose est une maladie contagieuse qui représente une menace pour la santé des citoyens européens.

**Graphique 4.10.**  
Taux d'incidence de la salmonellose (nombre de nouveaux cas pour 100 000 personnes)

Source: Eurostat.



### Analyse

En baisse constante, le taux d'incidence de la salmonellose a décliné de 7,5 % en moyenne par an dans l'ensemble de l'Union européenne depuis 2000, ramenant la moyenne à 45,5 nouveaux cas pour 100 000 personnes dans l'EU-25 et à 34,6 dans l'EU-15 en 2003. Cette évolution positive est le fruit d'une plus grande sensibilisation aux questions de sécurité alimentaire ainsi que des efforts concertés des pouvoirs publics, de l'industrie alimentaire et des consommateurs, qui ont abouti à l'augmentation des contrôles d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire.

On relève néanmoins une recrudescence des cas détectés de la maladie dans huit États membres entre 2000 et 2003. La moyenne de l'UE masque donc d'importantes différences entre les pays: le nombre de nouveaux cas est d'à peine 6,5 pour 100 000 personnes au Portugal, contre plus de 263 dans la République tchèque et la Slovaquie (voir la ventilation par pays sur le site des IDD).

### Interrelations potentielles

L'évolution de la consommation de viande peut avoir un impact sur le taux d'incidence de la salmonellose, qui se transmet principalement par la viande (en particulier la volaille). Les souches de salmonelle résistantes aux antimicrobiens se rencontrent fréquemment, ce qui laisse entrevoir l'existence d'un lien avec la question de la résistance aux antibiotiques. Le taux d'incidence de la salmonellose pourrait aussi être influencé par le niveau des importations européennes de produits agricoles en provenance de pays en développement.



Gestion des substances chimiques

## Production de substances chimiques toxiques



**Définition:** L'indicateur permet de suivre l'évolution des **volumes cumulés de substances chimiques toxiques produites**, les données étant ventilées selon les cinq niveaux de toxicité suivants (le plus dangereux étant indiqué en premier): substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), substances à toxicité chronique, substances très toxiques, substances toxiques et substances nocives.

Le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement<sup>43</sup> souligne la nécessité de redéfinir la politique en matière de produits chimiques et de faire en sorte qu'à l'horizon 2020, les substances chimiques soient uniquement produites dans des conditions ne présentant aucun risque important pour la santé humaine et l'environnement. Le livre blanc décrivant la stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques<sup>44</sup> recommande une refonte majeure de la législation actuelle et la mise en place d'un système intégré et unique en la matière. La proposition de règlement REACH<sup>45</sup>, désigné par l'acronyme anglais du système (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques), a pour but de garantir une information claire et précise sur les propriétés et risques potentiels des produits chimiques et de favoriser la définition de stratégies de gestion de ces risques. Cette nouvelle réglementation devrait être un grand pas en avant dans la réalisation de l'objectif de «saine gestion des substances chimiques» fixé à Johannesburg.

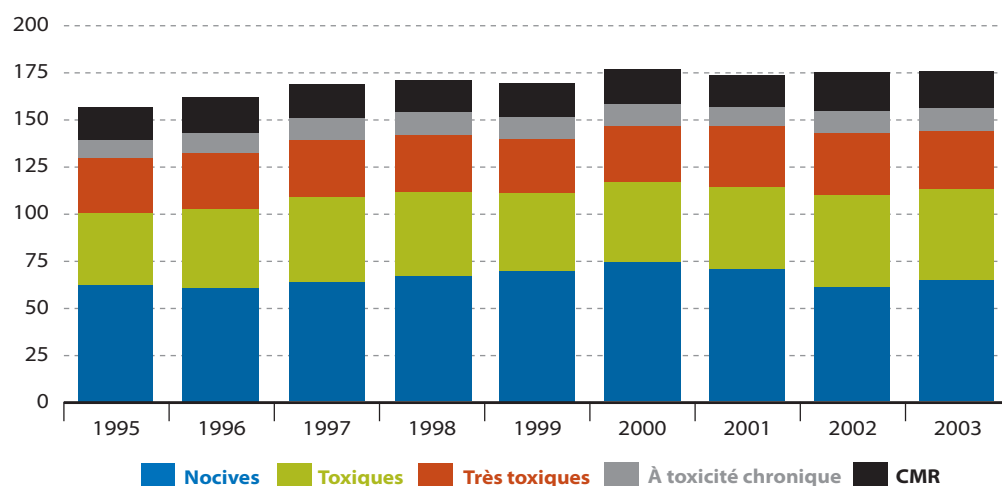
L'indicateur sert à déterminer dans quelle mesure la production de substances chimiques se réoriente des catégories les plus toxiques vers des groupes moins nocifs. Il ne fournit toutefois aucune information sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques. Sur l'ensemble des substances chimiques de synthèse actuellement utilisées dans l'Union, quelque 30 000 sont produites ou importées dans l'UE à hauteur de plus d'une tonne par an. Pour la plupart de ces produits, on ne dispose actuellement pas d'informations de base sur leurs propriétés toxicologiques, leurs modes d'utilisation et les quantités en circulation sur le marché. Par ailleurs, production et consommation ne sont pas synonymes d'exposition puisque certaines substances chimiques ne sont manipulées qu'en système clos ou sous forme de produits intermédiaires dans des chaînes d'approvisionnement contrôlées. Il conviendrait dès lors de disposer d'informations supplémentaires très détaillées sur les modes d'utilisation des différentes substances chimiques.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>43</sup> Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement.

<sup>44</sup> «Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques», COM(2001) 88.

<sup>45</sup> «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques et modifiant la directive 1999/45/CE et le règlement (CE) [sur les polluants organiques persistants]», COM(2003) 644.



**Graphique 4.11. Évolution de la production de substances chimiques toxiques dans l'EU-15, par niveau de toxicité (en millions de tonnes par an)**

Source: Eurostat.



La production de substances chimiques toxiques a atteint son plus haut niveau en 2000, pour ensuite se stabiliser plus ou moins. Les chiffres indiquent cependant une augmentation de 3,4 % par an depuis 2000 de la production de la catégorie la plus dangereuse (substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, désignées par le sigle CMR dans le graphique 4.1 ci-dessus). La production des substances les moins dangereuses a, quant à elle, régressé de 4,3 % par an. Si elle se poursuit, cette réorientation de la production vers les substances les plus toxiques est préoccupante.

## Analyse

La production de substances toxiques pourrait avoir un impact sur le futur taux d'incidence du cancer. Elle pourrait être liée également au nombre d'accidents graves du travail (lorsqu'ils sont provoqués par des substances chimiques) ainsi qu'à la production de déchets dangereux. Les substances toxiques émises dans l'atmosphère, mises en décharge ou rejetées en eau douce ou en mer risquent de s'accumuler dans certaines espèces et de contaminer la chaîne alimentaire, au détriment de la biodiversité et de la santé humaine. Investir dans la recherche et le développement peut contribuer à ce que les industriels privilégient des substances moins toxiques offrant des propriétés égales ou supérieures, sans que la compétitivité de l'industrie chimique européenne ait à en souffrir.

## Interrelations potentielles



Risques pour la santé liés à l'environnement



## Population se plaignant du bruit et de la pollution

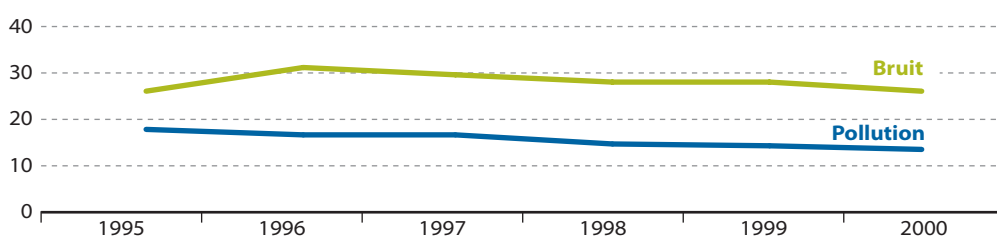


**Définition:** L'indicateur correspond au **pourcentage de la population qui se dit gênée par le bruit** provenant du voisinage ou de l'extérieur (circulation, entreprises, usines, etc.) **ou par la pollution**, la saleté ou d'autres problèmes environnementaux causés par la circulation ou l'activité économique.

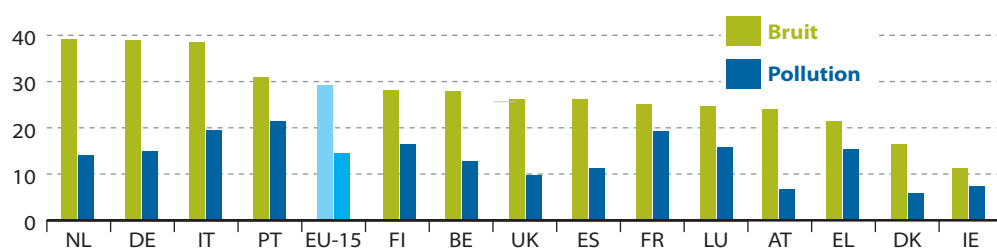
L'indicateur illustre l'impact négatif sur la santé de problèmes environnementaux et de mauvaises conditions de logement.

Le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement fixe les deux objectifs suivants: «garantir des niveaux de qualité de l'air exempts d'incidences négatives et de risques notables en termes de santé humaine et d'environnement» et «réduire sensiblement le nombre de personnes soumises de manière régulière et durable à des niveaux de bruit moyens élevés, provoqués notamment par la circulation, qui, selon les études scientifiques réalisées, ont des effets néfastes sur la santé humaine».

### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 4.12.** Part de la population de l'EU-15 vivant dans des ménages se plaignant du bruit et de la pollution (en %)



**Graphique 4.13.** Part de la population vivant dans des ménages se plaignant du bruit et de la pollution en 2000, par pays (en %)

NB: Des chiffres de 1996 au lieu de 2000 ont été utilisés pour l'Allemagne et le Luxembourg.

Source: Eurostat.

Entre 1996 et 2000, la proportion de personnes vivant dans des ménages se plaignant de la pollution et du bruit a régressé de manière significative, avec un recul annuel moyen de, respectivement, 4,4 et 5 %. L'application d'une législation communautaire plus stricte en matière d'émissions des usines et des véhicules à moteur a manifestement produit des effets positifs, notamment par la fabrication de véhicules moins polluants et moins bruyants et la limitation des niveaux de bruit.

### Analyse



Pourtant, 12,6 % environ des citoyens de l'EU-15, soit plus de 47 millions de personnes, se plaignent encore de la pollution industrielle ou causée par la circulation. Et les niveaux élevés d'exposition au bruit (plus de 25 %, ce qui représente quelque 95 millions de personnes) demeurent préoccupants.

---

### **Interrelations potentielles**

Réduire les problèmes de santé liés aux mauvaises conditions de logement devrait, dans une certaine mesure, contribuer au développement économique. La proportion de personnes se plaignant de la pollution causée par la circulation ou l'industrie peut être fortement liée à l'évolution des émissions atmosphériques, et notamment celles mentionnées dans les thèmes «Changement climatique et énergie» et «Transports». En ce qui concerne ce dernier thème, une réorientation vers certains modes de transport (ferroviaire, par exemple) pourrait aussi avoir une grande influence sur les niveaux des émissions sonores.



## Notes méthodologiques

### Espérance de vie en bonne santé

L'indicateur est calculé selon une méthode communément employée, appelée méthode de Sullivan. Celle-ci s'appuie sur les données de la mortalité et sur les mesures de prévalence de l'invalidité dans certains groupes d'âge de la population. La méthode présente plusieurs avantages: elle est simple, elle n'est influencée ni par la taille de la population ni par la pyramide des âges et elle s'appuie sur des données de base disponibles. Des différences culturelles dans le signalement des handicaps peuvent toutefois avoir un impact sur l'indicateur.

Pour la période 1995-2001, les données des États membres de l'EU-15 proviennent du panel communautaire de ménages (voir l'encadré 4.2), dont l'une des questions fournit les chiffres nécessaires au calcul de l'indicateur (limitations des activités quotidiennes en raison de problèmes de santé d'ordre physique ou psychologique, d'une maladie ou d'un handicap). En ce qui concerne les nouveaux États membres, les données qui sont disponibles ne peuvent être considérées comme totalement comparables entre ces pays ou par rapport aux données de l'EU-15 parce que les sources de données employées sont différentes. À partir de l'année de référence 2004, les statistiques EU-SILC doivent être utilisées;

elles définissent la «mauvaise santé» comme la limitation des activités normales due à des problèmes de santé pendant au moins les six mois précédents.

La précision est bonne, mais certaines réserves générales doivent être formulées:

- les ménages collectifs ne sont pas inclus dans le PCM; il est toutefois considéré que la population des ménages privés couverte par le PCM est représentative de la population totale;
- dans certains cas, il a fallu, par manque de données, prendre les chiffres d'une autre année pour l'espérance de vie au dernier âge considéré.

Les résultats sont comparables pour la période 1995-2001, et les extrapolations à 2002 et 2003 assurent une comparabilité similaire des estimations faites pour ces deux années. En fait, les réserves quant à la comparabilité entre les pays valent pour les chiffres mesurant le «niveau» de l'espérance de vie en bonne santé et non pour son évolution. La transition entre le PCM et les EU-SILC entraînera des ruptures dans les séries entre 2003 et 2005, dont l'ampleur ne pourra être déterminée que lorsque les données seront disponibles.

### Encadré 4.2. Le panel communautaire de ménages (PCM)

Le PCM est une enquête par panel basée sur un questionnaire standardisé qui consiste en des interviews annuelles d'un panel représentatif de ménages et d'individus sur un large éventail de sujets: les revenus (y compris les différentes prestations sociales), la santé, les études, le logement, la démographie et les caractéristiques des emplois exercés. Les personnes incluses dans l'échantillon tiré pour la première année ont été réinterrogées au cours des huit années suivantes de l'enquête, où qu'elles aient éventuellement déménagé. Les enfants nés de femmes déjà incluses dans l'échantillon y ont été ajoutés et pris en compte pour l'enquête.

Le PCM est considéré comme l'unique source commune de données comparables actuellement disponible pour les pays de l'EU-15. La version révisée de la base de données intègre cependant les données corrigées pour certains pays ainsi que les améliorations méthodologiques apportées (pondérations

et corrections pour tenir compte de la non-réponse) pour tous les pays. Celles-ci ont eu une certaine incidence sur les indicateurs transmis pour toutes les années.

En principe, la population cible pour les échantillons du PCM comprend l'ensemble des ménages privés sur le territoire national de chaque pays. En tout, l'échantillon couvre quelque 60 000 ménages, soit 130 000 adultes âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de l'année précédente.

Pour en savoir plus sur les modalités de l'enquête et sur la disponibilité des données qui en sont tirées, voir la page internet suivante: <http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/echpanel/info/data/information.html>

Le PCM va être remplacé par les statistiques EU-SILC, dont la base juridique est le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

### Personnes en surcharge pondérale

Les chiffres utilisés proviennent du PCM (voir l'encadré 4.2). À l'avenir, la source sera l'enquête par interview sur la santé (EIS). L'indice de masse corporelle (IMC) s'obtient en divisant le poids (en kilos) par le carré de la taille (en mètres). Les catégories d'IMC ont été définies selon WHO-EURO (1996). Un indice compris entre 18 et 20 est synonyme de maigreur (d'extrême maigreur en dessous de 18). Entre 27 et 30, la

personne est dite en surcharge pondérale, et, à partir de 30, il est question d'obésité.

### Résistance aux antibiotiques

Les chiffres sont tirés du système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS) créé et financé par la Commission européenne. Ce système recueille des données comparables et validées sur la résistance aux antimicrobiens dans une optique de protection de la santé publique.



Des isolats provenant principalement de prélèvements sanguins (93 %) sont analysés par quelque 471 laboratoires nationaux situés dans 26 pays européens, et les résultats des antibiogrammes sont transmis à l'EARSS qui les entre dans la base de données. Pour les pays dont seulement un laboratoire a participé à l'opération (la France, la Hongrie et Malte), l'analyse des résultats obtenus au niveau national n'est pas présentée pour des raisons de confidentialité et aussi parce qu'il se peut que les résultats d'un seul laboratoire ne soient pas représentatifs de la situation à l'échelon national. En moyenne, 62,4 % environ de la population des pays couverts par l'indicateur ont été pris en compte dans le calcul.

En ce qui concerne la pénicilline, les chiffres portent sur le nombre d'isolats analysés par pays en 2000 (ou en 2001 pour l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Croatie, ou en 2002 pour la Roumanie) et en 2004 (ou en 2003 pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie). Pour l'érythromycine, les chiffres se rapportent à 2001 pour l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Croatie, et à 2003 pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne et la Slovaquie.

#### Taux d'incidence du cancer

Les données fournies à Eurostat proviennent du projet CAMON (Comprehensive cancer monitoring in Europe) mené par le réseau européen des registres du cancer, financé par la Commission européenne.

Le terme «standardisé» signifie que les taux sont ajustés pour permettre de comparer les données entre les pays et par sexe, à partir d'une pyramide d'âge type, caractéristique de la population de la région «Europe» définie par l'OMS. La catégorie «tous les types à l'exclusion des cancers de la peau» se calcule en additionnant le nombre de cas ou de décès pour les différents types de cancers concernés, ainsi que pour la catégorie «tous les autres types, à l'exclusion des cancers de la peau non mélanocytiques». Les tumeurs malignes du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne, du rectum et de l'anus correspondent aux codes C18-C21, et les tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du poumon aux codes C33 et C34 de la CIM-10 (classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes de l'OMS).

#### Fumeurs actuels

Les données sont tirées d'enquêtes du PCM (voir l'encadré 4.2) effectuées sur la période 1994-2001. De nouvelles sources seront utilisées à l'avenir, comme les collectes de données au titre des enquêtes par interview sur la santé (EIS), et notamment les modules spécifiques de l'enquête européenne par interview sur la santé (EIS), qui devrait démarrer en 2007-2008.

#### Taux de décès par suicide

Les statistiques de la mortalité par suicide sont collectées sur la base de la catégorie «Suicide et lésions auto-infligées» (codes X60 à X84) de la classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-10).

Les modalités d'enregistrement des suicides ne sont pas uniformes, ce qui pourrait expliquer partiellement les écarts entre les pays européens en ce qui concerne le taux de suicide.

Dans certains pays (comme au Luxembourg), il faut une lettre du suicidé pour que le décès soit répertorié comme suicide. Au Royaume Uni, il faut une évaluation officielle de l'intention par le coroner. Les normes culturelles et sociales jouent aussi un rôle en matière d'enregistrement des décès, de sorte qu'il serait intéressant de tenir compte aussi, lorsque l'on compare les statistiques du suicide entre les pays, des décès dus à des événements dont l'intention n'est pas déterminée. [Dans certains cas, notamment d'empoisonnement (et surtout de surdose), d'asphyxie, de chute, de noyade, d'accident de la route, etc., il n'est pas toujours possible de déterminer si le décès est accidentel ou intentionnel. De tels décès sont repris dans la catégorie des décès dont l'intention n'est pas déterminée.] Bien entendu, tous ne sont pas à considérer comme des suicides, mais certainement un grand nombre. De plus, les chiffres du suicide peuvent être influencés par l'évolution dans le temps des attitudes en matière d'enregistrement des décès dans un même pays.

#### Accidents graves du travail

Les données harmonisées sur les accidents du travail sont collectées dans le cadre du projet SEAT (statistiques européennes sur les accidents du travail), sur la base d'une méthodologie développée depuis 1990. Les chiffres indiquent le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 3 jours (accidents graves) et les accidents mortels. Un accident du travail est dit mortel lorsqu'il entraîne le décès de la victime dans l'année suivant la date de l'accident. Pour éviter les problèmes de comparabilité entre les pays qui utilisent des systèmes de comptabilisation différents, les données sont exprimées sous la forme d'un indice annuel (année de base: 1998 = 100) du taux d'incidence. Le taux d'incidence des accidents graves du travail mesure le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 3 jours pour 100 000 personnes occupant un emploi.

Les sources nationales des SEAT sont les déclarations d'accident du travail aux assurances publiques (sécurité sociale) ou privées spécifiques pour les accidents du travail ou aux autres autorités nationales responsables (inspection du travail, etc.), pour les pays ayant un système de sécurité sociale «universelle».

#### Taux d'incidence de la salmonellose

Les chiffres sur l'incidence de la salmonellose proviennent des systèmes de surveillance obligatoires ou non en place dans chaque État membre. Les taux d'incidence sont standardisés par âge afin de pouvoir comparer les chiffres des pays entre eux, puisqu'ils sont établis à partir d'une pyramide d'âge type tenant compte des différences de répartition par âge des populations.

Ces statistiques sont à interpréter avec prudence, car il est probable que de nombreux cas d'intoxication alimentaire ne soient pas comptabilisés.

#### Production de substances chimiques toxiques

L'indicateur est calculé pour 168 substances chimiques toxiques, sur la base des volumes produits recueillis conformément au règlement Prodcom [règlement (CEE) n° 3924/91 du Conseil relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle]. Les niveaux





de toxicité ont été déterminés selon la classification et le système d'étiquetage («phrases de risque») des différentes substances chimiques qui figurent à l'annexe VI de la directive «Substances dangereuses» modifiée (directive 2001/59/CE de la Commission portant 28<sup>e</sup> adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses).

#### Population se plaignant du bruit et de la pollution

L'indicateur est établi à partir de données du PCM (voir l'encadré 4.2). Depuis 1996, le questionnaire d'enquête du PCM

contient la question suivante (Q007): «Connaissez-vous l'un des problèmes suivants dans votre logement?»

- Bruit du voisinage: oui/non
- Autres nuisances sonores extérieures (circulation, entreprises, usines, etc.): oui/non
- Pollution, saleté ou autres problèmes environnementaux causés par la circulation ou l'activité économique: oui/non.»

La version antérieure du questionnaire ne faisait pas de distinction entre les sources possibles de nuisances sonores. Concrètement, les réponses aux questions sur les nuisances sonores sont agrégées: une réponse affirmative à l'une des questions ou aux deux questions est considérée comme un «oui» final.



# 5.

## Changement climatique et énergie



### Contexte

Certaines études scientifiques montrent que les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'activité humaine, comme la combustion de charbon, de pétrole et de gaz, provoquent un réchauffement général de l'atmosphère terrestre et que ce phénomène a très certainement pour effet de modifier le climat, bien que de manière différente selon les régions du globe. Les répercussions attendues sont notamment des bouleversements en ce qui concerne les modes de culture et d'élevage, l'occupation des sols, les zones contaminées par certaines maladies et les ressources en eau, ainsi que l'augmentation des risques de catastrophes naturelles (canicules, sécheresses et inondations), dont les conséquences pourraient être très lourdes sur les plans économique et social <sup>46</sup>.

Dans sa communication au Conseil européen de Göteborg <sup>47</sup>, la Commission épingle le changement climatique comme l'un des principaux problèmes pour le développement durable et insiste sur la nécessité d'utiliser davantage les énergies propres et d'engager une action précise afin de réduire la demande d'énergie. L'utilisation accrue de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ainsi que de la cogénération (production combinée d'électricité et de chaleur utilisable) pour réduire la consommation de combustibles fossiles est la clé de voûte du programme européen sur le changement climatique <sup>48</sup>. Ce programme prévoit un faisceau de mesures destinées à réduire les émissions de GES et à se conformer au protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC).

---

<sup>46</sup> «Vaincre le changement climatique planétaire», COM(2005) 35.

---

<sup>47</sup> «Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable», COM(2001) 264.

---

<sup>48</sup> «Politiques et mesures proposées par l'UE pour réduire les émissions de gaz à effet de serre: vers un programme européen sur le changement climatique (PECC)», COM(2000) 88.





<sup>49</sup> Aucun objectif n'a été défini au niveau de l'EU-25 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sorte que l'évolution pour cet agrégat n'a pas été examinée.

## Principaux changements

**Tableau 5.1. Évaluation des changements dans le thème du changement climatique (depuis 2000) <sup>49</sup>**



	EU-25	EU-15
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	:	
<b>Consommation intérieure brute d'énergie</b>		
<b>Changement climatique</b>		
Intensité en CO <sub>2</sub> de la consommation d'énergie		
<b>Énergie</b>		
Intensité énergétique de l'économie		
Consommation finale d'énergie		
Production brute d'électricité		
Sources d'énergie renouvelables		
Consommation de biocarburants		

De manière générale, l'analyse montre que tant les émissions de gaz à effet de serre que la consommation d'énergie ont augmenté depuis 2000. Alors que l'intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie et l'intensité énergétique de l'économie ont régressé durant les années 90, cette tendance s'est nettement ralentie depuis 2000. La part des sources d'énergie renouvelables utilisées pour la production d'électricité a diminué, sous l'effet conjugué de la stabilisation de l'utilisation de ces sources et de l'augmentation de la consommation énergétique globale. Il convient cependant de noter la progression des biocarburants dans les transports.

### Pas de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Entre 1990 et 2000, des réductions significatives des émissions de GES ont pu être réalisées, essentiellement grâce à l'utilisation d'autres types de combustibles et, notamment, au remplacement de centrales à charbon par des centrales à gaz d'un rendement plus élevé et rejetant moins de CO<sub>2</sub>, ainsi qu'à une utilisation accrue de la cogénération. De 2000 à 2003 en revanche, les émissions de GES ont augmenté de 0,3 % par an en moyenne pour l'EU-15 et de 0,6 % pour l'EU-25, en raison surtout d'une hausse substantielle de la consommation d'énergie, en particulier pour les transports et la production d'électricité, et du ralentissement des changements de combustibles dans les centrales électriques.

<sup>50</sup> Voir les notes méthodologiques en fin de chapitre.

Indépendamment du recours aux mécanismes de flexibilité de Kyoto <sup>50</sup>, certains pays comme l'Allemagne, la Grèce, la France, la Suède, le Royaume-Uni et la plupart des nouveaux États membres sont en passe d'atteindre leurs engagements pris à Kyoto, contrairement aux autres. De manière générale, la moyenne de l'EU-15 s'est nettement écartée de la trajectoire linéaire en 2003. Dans le total des émissions de GES, les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie ont régressé durant les années 90, mais sont cependant reparties à la hausse depuis 2000, quoique légèrement plus lentement que la consommation intérieure brute d'énergie, de sorte que l'intensité de CO<sub>2</sub> n'a pratiquement pas fluctué (- 0,3 % par an).

### La consommation d'énergie continue d'augmenter

La consommation intérieure brute d'énergie (CIB) s'est accrue de 1,4 % par an entre 2000 et 2003, ce qui constitue un bond important par rapport à l'accroissement moyen annuel de seulement 0,6 % sur la période 1990-2000. Ces dernières années, les parts relatives des différents combustibles dans l'ensemble de la consommation d'énergie ont évolué favorablement dans la perspective de la réduction des émissions de GES (bien que de manière plus faible que durant



la décennie précédente), mais cette tendance positive a été atténuée par la hausse de la consommation totale d'énergie. L'augmentation de la CIB a suivi celle de la consommation finale d'énergie (au rythme de 1,4 % par an dans les deux cas), en raison principalement d'une hausse dans le secteur des ménages et des services et, dans une moindre mesure, dans les transports.

Entre 1995 et 2000, la consommation d'énergie a progressé plus lentement que l'économie. Par conséquent, l'intensité énergétique a décliné de 1,8 % par an en moyenne. Mais l'amélioration ne s'est pas poursuivie de 2000 à 2003, et l'intensité énergétique a augmenté au rythme moyen de 0,1 % par an.

Entre 2000 et 2003, la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation brute d'électricité de l'EU-25 a chuté de 13,7 % à 12,8 %, principalement en raison d'une hausse générale de la consommation brute d'électricité (CBE). Le résultat observé pour l'EU-25 est bien loin du seuil de 21 % à atteindre en 2010 conformément au traité d'adhésion de 2003<sup>51</sup>.

Les biocarburants liquides représentent une petite fraction en rapide augmentation de l'ensemble de la consommation de carburants dans les transports, avec une hausse de 0,1 % en 1995 à 0,6 % en 2003 pour l'EU-25. Il est cependant prématuré de faire un pronostic quant à la réalisation de l'objectif défini en 2003 de porter leur utilisation à 5,75 % de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2010.

**La hausse de la consommation totale d'énergie masque la progression des sources renouvelables**

<sup>51</sup> Traité d'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, 2003.

## Justification de la sélection d'indicateurs

### Encadré 5.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant au changement climatique et à l'énergie

En 2001, le Conseil de Göteborg a adopté les objectifs suivants:

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (objectifs de Kyoto) avec des progrès visibles en 2005;
- progresser vers un objectif indicatif de 22 % pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en 2010.

Par la suite, le Conseil a pris les engagements suivants, à Barcelone en 2002 et à Bruxelles en 2003:

- améliorer nettement l'efficacité énergétique à l'horizon 2010;

- accroître la part des sources d'énergie renouvelables en fixant, pour l'ensemble de l'UE, un objectif indicatif pour ces sources énergétiques de 12 % des besoins en énergie primaire et de 22 % des besoins en électricité pour 2010 (dans le traité d'adhésion de 2003, l'objectif mentionné pour l'Union élargie a été ramené à 21 %);
- prendre des mesures pour atteindre, en 2010, les 5,75 % visés pour l'utilisation de biocarburants dans les transports.

L'un des objectifs de la stratégie en faveur du développement durable est la concrétisation des engagements pris à Kyoto (voir l'encadré 5.1). Pour la première période d'engagement en matière de limitation et de réduction des émissions, qui s'étendra de 2008 à 2012, l'EU-15 s'est fixé un objectif de 8 % de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence. C'est la raison pour laquelle le premier indicateur principal sélectionné pour ce thème est «total des émissions de gaz à effet de serre», qui mesure les émissions totales de GES en rapport avec les engagements de Kyoto.

Pour réduire les émissions de GES d'origine anthropique, il faut que les modes de consommation d'énergie évoluent et, en particulier, que les sources d'énergie renouvelables soient plus largement exploitées. Aussi le second indicateur principal du thème est-il «consommation intérieure brute d'énergie par combustible» (CIB). Également appelée «approvisionnement total en énergie primaire», la CIB désigne le volume total d'énergie primaire consommée pour satisfaire les besoins énergétiques d'un pays. Elle inclut également les produits énergétiques utilisés à des fins non énergétiques (comme le gaz naturel et les produits pétroliers utilisés dans le secteur pétrochimique et le coke utilisé dans la sidérurgie).



Les autres indicateurs sont répartis en deux sous-thèmes qui complètent les indicateurs principaux:

- **changement climatique:** un indicateur montre la part des différentes branches économiques dans les émissions de gaz à effet de serre. Un autre mesure l'intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie, qui traduit l'évolution de la part relative des différents combustibles dans la consommation et les teneurs en carbone différentes selon le combustible. Un indicateur de réponse complémentaire, «absorption de CO<sub>2</sub> par des puits», devrait être inclus à l'avenir;
- **énergie:** la consommation finale d'énergie par secteur mesure l'énergie utilisée par les consommateurs finals et décrit la dynamique des fluctuations de la CIB. L'indicateur «intensité énergétique de l'économie» correspond au rapport entre la CIB et le PIB et exprime le niveau de découplage de la consommation d'énergie et de la croissance économique.

La production d'électricité est grande consommatrice de combustibles fossiles et en utilise de plus en plus. La «production brute d'électricité par type de combustible utilisé dans les centrales» est dès lors un indicateur important. La «part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables» exprime le degré d'exploitation de ces sources pour la production d'électricité; les chiffres sont complétés par une ventilation par source. L'indicateur «consommation de biocarburants» mesure le degré d'utilisation d'une source d'énergie renouvelable spécifique comme carburant dans les transports. Deux autres indicateurs sur la «production combinée de chaleur et d'électricité»<sup>52</sup> et les «déchets hautement radioactifs et combustibles nucléaires usés en attente de leur mise en décharge définitive» ne sont pas présentés dans le rapport en raison de problèmes liés aux données. Les travaux futurs pour le sous-thème de l'énergie incluront un indicateur sur les «coûts externes de l'utilisation d'énergie».

De manière générale, le climat que connaît un pays et son développement économique déterminent en grande partie la demande d'énergie ainsi que l'affectation des investissements publics et privés pour améliorer le rendement de la production énergétique. Les méthodes d'exploitation des ressources dans l'Union et à l'étranger ainsi que les moyens de lutte contre la pollution sont évoqués dans le chapitre consacré aux modes de production et de consommation.

<sup>52</sup> Dans les centrales classiques, la production d'électricité est, par nature, inefficace en raison des pertes d'énergie liées à la non-utilisation de la chaleur en tant que sous-produit. Les centrales de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) réutilisent cette chaleur en tant que source d'énergie thermique.

## À lire sur le changement climatique et l'énergie en Europe

*Annual European Community greenhouse gas inventory 1990-2003 and inventory report 2005*, communication au secrétariat de la CCNUCC. Rapport technique de l'Agence européenne pour l'environnement n° 4/2005, [http://reports.eea.eu.int/technical\\_report\\_2005\\_4/en](http://reports.eea.eu.int/technical_report_2005_4/en)

*Climate change and a European low-carbon energy system*, rapport de l'Agence européenne pour l'environnement n° 1/2005, [http://reports.eea.eu.int/eea\\_report\\_2005\\_1/en](http://reports.eea.eu.int/eea_report_2005_1/en)

«Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Vaincre le changement climatique planétaire», COM(2005) 35.

«La part des sources d'énergie renouvelables dans l'UE», COM(2004) 366.

«Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen — Rapport final sur le livre vert “Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique”», COM(2002) 321.

«Livre vert sur l'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins», COM(2005) 265.



Indicateur principal



## Émissions de gaz à effet de serre

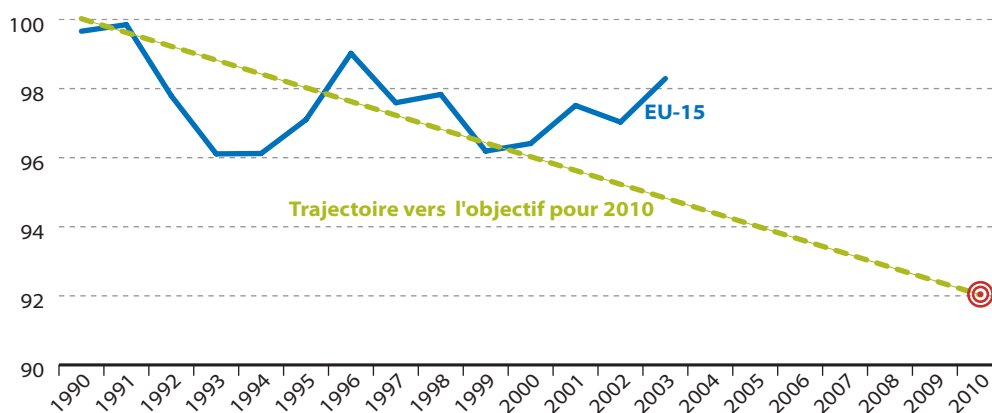


**Définition:** L'indicateur mesure le **total des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique** qui sont régies par le protocole de Kyoto («panier de Kyoto»), à savoir: le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'hémioxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et les trois gaz fluorés que sont les hydrofluorocarbures, les hydrocarbures perfluorés et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Les chiffres pour chaque gaz sont pondérés en fonction de son potentiel de réchauffement de la planète et sont ensuite additionnés pour obtenir le total des émissions de GES en équivalents CO<sub>2</sub>. L'indicateur présente le total annuel des émissions en pourcentage des émissions de l'année de référence. Du fait d'incertitudes dans les méthodes de calcul, les émissions et les puits liés aux changements d'affectation des terres et à la sylviculture ne sont pas pris en compte.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'EU-15 s'est engagée à réduire de 8 % ses émissions de GES sur la période 2008-2012 par rapport aux chiffres des émissions de l'année de référence (année de référence de Kyoto, voir les notes méthodologiques). Des objectifs spécifiques ont été convenus pour chacun des pays de l'EU-15 dans le cadre d'un accord de partage de charge<sup>53</sup>. Celui-ci permet à cinq pays (Grèce, Espagne, Irlande, Portugal et Suède) d'accroître leurs émissions, pour autant qu'elles soient compensées par des réductions dans les autres États membres. Le protocole de Kyoto est devenu juridiquement contraignant pour les pays signataires du monde entier le 16 février 2005.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>53</sup> Décision 2002/358/CE du Conseil relative à l'approbation, au nom de la Communauté européenne, du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'exécution conjointe des engagements qui en découlent.



NB: La ligne en pointillés montre la trajectoire linéaire vers l'objectif de la première période d'engagement (2008-2012).

**Graphique 5.1.**  
Total des émissions de gaz à effet de serre de l'EU-15 et objectif à atteindre en vertu du protocole de Kyoto en 2008-2012 (en pourcentage des émissions de l'année de référence)

Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

Entre 1990 et 2000, les émissions de GES ont diminué de 0,3 % en moyenne par an, principalement grâce au remplacement progressif du charbon par le gaz pour la production d'énergie dans les années 90 ainsi qu'au recours accru à la cogénération (voir l'indicateur sur la consommation intérieure brute d'énergie). De 2000 à 2003 toutefois, les émissions sont reparties à la hausse au rythme moyen de 0,6 % par an dans l'EU-15, sous l'action conjuguée d'une augmentation de l'utilisation de charbon afin de répondre à la demande croissante d'électricité et d'une hausse de la consommation énergétique dans les transports (voir les émissions de GES par secteur et la production brute d'électricité par combustible utilisé dans les centrales).

### Analyse



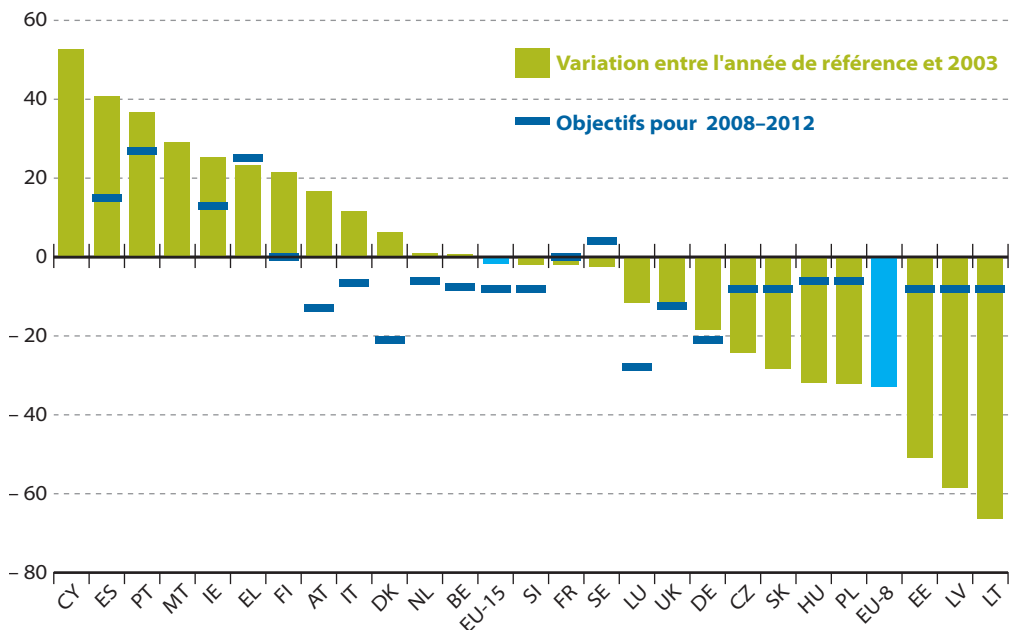


<sup>54</sup> Annual European Community greenhouse gas inventory 1990-2003 and inventory report 2005, communication au secrétariat de la CCNUCC. Rapport technique de l'Agence européenne pour l'environnement n° 4/2005.

Depuis l'année de référence de Kyoto, les émissions ont, dans l'ensemble, régressé de 1,7 % en raison principalement des réductions considérables réalisées par les deux pays de l'UE rejetant le plus de GES: l'Allemagne (- 18,5 %), qui n'est plus très loin de son objectif de charge partagée, et le Royaume-Uni (- 13,3 %), qui a dépassé son objectif pour 2010 (voir le graphique 5.2). Ensemble, ces deux pays représentent 40 % environ des émissions totales de GES de l'EU-15<sup>54</sup>. La baisse observée en Allemagne s'explique en partie par l'évolution de la situation économique sur le territoire de l'ex-RDA depuis la réunification allemande (voir «Consommation finale d'énergie»). Sur la même période, les émissions ont augmenté en Italie (qui occupe la troisième place en matière d'émissions de GES), ainsi qu'en Autriche et au Danemark, alors que ces trois pays doivent se conformer à des seuils de réduction de, respectivement, 6,5, 13 et 21 %. En Grèce, en Espagne, en Irlande, au Portugal et en Finlande, les émissions de GES ont augmenté de plus de 20 % sur cette période.

De ce fait, de nombreux pays de l'EU-15 s'écartent de leurs objectifs (voir le graphique 5.2). En 2003, l'EU-15 devait encore réduire ses émissions de 6,3 points de pourcentage pour pouvoir respecter ses engagements conformément au protocole de Kyoto. Certains pays viennent de recourir aux mécanismes de flexibilité de Kyoto, ce qui pourrait les aider à réduire leurs émissions à l'avenir mais n'apparaît pas dans les données, qui s'arrêtent à 2003. Huit des nouveaux États membres se sont fixé un objectif au titre du protocole de Kyoto, de sorte que leurs émissions sont cumulées pour former l'agrégat EU-8 repris dans le graphique 5.2 (voir les notes méthodologiques). En 2003, les émissions de ces pays avaient régressé de 32,8 % par rapport à celles de l'année de référence.

**Graphique 5.2.**  
**Pourcentage de variation des émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et 2003 et engagements pour la période 2008-2012**

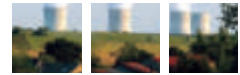


NB: Malte et la Pologne n'ayant pas fourni d'estimations de leurs émissions de GES pour 2003, les chiffres indiqués ci-dessus sont donc des estimations de l'Agence européenne pour l'environnement.

Sources: Agence européenne pour l'environnement, CCNUCC et Eurostat.

### Interrelations potentielles

Les interrelations avec d'autres aspects sont multiples et variées, en ce qui concerne tant les causes que les conséquences du changement climatique. Les émissions sont étroitement liées au niveau d'activité économique, aux transports et aux différents types de sources utilisées. Le changement climatique a des répercussions sur la biodiversité mondiale, sur la santé humaine, sur de nombreux secteurs économiques ainsi que sur la pauvreté dans le monde.



D'aucuns redoutent que les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'aient un impact négatif sur l'économie en général et sur le chômage en particulier. D'autres craignent en revanche que, si aucune action n'est engagée, le changement climatique n'ait des conséquences néfastes pour l'économie, la santé publique et les ressources naturelles (forêts, sols, ressources en eau et biodiversité), par exemple par l'augmentation de la fréquence de phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules et tempêtes). Le changement climatique a déjà provoqué des modifications mesurables dans presque tous les écosystèmes, et certains prévoient, au cours de ce siècle, d'importants bouleversements liés au climat dans la répartition des populations de nombreuses espèces, voire l'extinction pure et simple d'un grand nombre d'espèces<sup>55</sup>.

Cet indicateur et ceux du thème des transports sont étroitement liés: de manière générale, l'augmentation du transport de personnes et de marchandises entraîne la hausse des émissions de GES. Les rapports sont tout aussi étroits avec le thème des modes de production et de consommation, car l'énergie est une composante importante de tous les processus de production et sert en outre à acheminer les marchandises du producteur au consommateur.

Puisque de plus en plus de biens consommés dans l'Union proviennent de pays non membres de l'UE, il y a aussi une interrelation évidente avec le thème du partenariat mondial. Ce transfert de la production à l'étranger peut aider l'UE à réduire ses émissions internes de GES, mais ne contribue en rien à améliorer la situation à l'échelle planétaire, ni à éviter les bouleversements climatiques.

À long terme, les investissements dans la recherche et le développement peuvent influencer cet indicateur parce qu'ils permettent une plus grande disponibilité de technologies moins consommatrices d'énergie, de sources d'énergie propres et de méthodes de piégeage du carbone.

<sup>55</sup> Voir par exemple Williams, S. E., Bolitho, E. E., et Fox, S., «Climate change in Australian tropical rainforests: an impending environmental catastrophe», *Proceedings of the Royal Society London*, B 270, 2003, p. 1887-1892, ainsi que Thomas, C. D., e.a., «Extinction risk from climate change», *Nature*, 427, 2004, p. 145-148.



Indicateur principal



## Consommation intérieure brute d'énergie

**Définition:** La **consommation intérieure brute d'énergie** (CIB) mesure l'énergie utilisée par l'économie et s'obtient par sommation de la production intérieure totale d'énergie, des importations d'énergie et des variations des stocks, moins les exportations d'énergie (y compris le combustible livré pour les soutes maritimes internationales). Comme les combustibles présentent des propriétés énergétiques spécifiques et se mesurent en unités différentes, il est nécessaire de les convertir en une unité de mesure unique significative (en équivalent pétrole, par exemple).

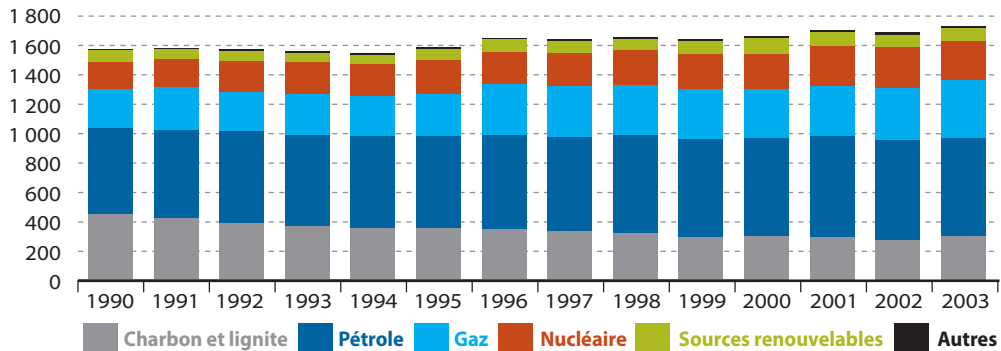


### Pertinence de l'indicateur

La consommation de combustibles fossiles est la source principale des émissions de CO<sub>2</sub>, tandis que l'extraction de charbon, de pétrole et de gaz ainsi que les fuites de gazoducs sont des sources majeures d'émissions de méthane. C'est la raison pour laquelle la demande d'énergie, représentée ici par la CIB, constitue le principal facteur des émissions de gaz à effet de serre (GES), et, pour la plupart, les mesures mises en œuvre pour réduire ces émissions visent à limiter la consommation d'énergie d'une manière ou d'une autre. À court terme, il est possible de rejeter moins de GES en remplaçant progressivement les sources d'énergie à haute teneur en carbone (comme le charbon et le lignite) par des sources moins polluantes (comme le gaz naturel). À long terme, diminuer la consommation de combustibles fossiles et privilégier davantage les sources d'énergie renouvelables ainsi que la cogénération<sup>56</sup> sont considérés comme les seuls moyens de réduire les émissions de manière sûre. En 2003, le Conseil européen de Bruxelles a décidé qu'à l'horizon 2010, la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation intérieure brute devait atteindre 12 %.

<sup>56</sup> Directive 2004/8/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la promotion de la cogénération sur la base de la demande de chaleur utile dans le marché intérieur de l'énergie.

**Graphique 5.3.**  
Consommation intérieure brute d'énergie de l'EU-25, par combustible (en millions de tonnes d'équivalent pétrole)

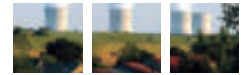


Source: Eurostat.

### Analyse

La CIB totale de l'EU-25 a augmenté, en moyenne, de 0,6 % par an entre 1990 et 2000, et, sur la même période, la consommation de combustibles fossiles (charbon, lignite, pétrole et gaz naturel) s'est accrue de 0,2 % par an. En analysant l'évolution de l'importance relative des différents combustibles fossiles, on note le déclin continu du charbon et du lignite, progressivement remplacés par le gaz naturel, relativement moins polluant.

Mais de 2000 à 2003, la CIB a progressé de 1,4 % par an en moyenne dans l'EU-25, pour atteindre 1 726 millions de tonnes d'équivalent pétrole. La consommation de combustibles fossiles a augmenté de 1,2 % par an sur la même période, portant la part de ces combustibles à près de 80 % du total en 2003. Les chiffres indiquent toujours une hausse significative de



la consommation de gaz naturel (+ 2,7 % par an, soit près d'un quart de la CIB en 2003), de même qu'une augmentation de 0,9 % par an pour le charbon et le lignite, pourtant en régression annuelle moyenne de 3,6 % par an entre 1990 et 2000. Du fait de l'augmentation globale de la CIB, la part relative du charbon a cependant légèrement fléchi, passant de 18,5 % en 2000 à 18,2 % en 2003. En chiffres absolus, les sources d'énergie renouvelables ont connu une rapide progression (+ 3,6 % par an en moyenne), à partir d'un faible niveau il est vrai, mais leur part relative en 2003 était encore faible (6 % du total alors que le seuil visé pour 2010 est de 12 %). Il convient de noter également la progression annuelle moyenne de 1,9 % pour l'énergie nucléaire, qui avoisinait ainsi 15 % de la consommation totale d'énergie en 2003. Dans l'ensemble, l'évolution de la part relative des différents combustibles dans la consommation totale d'énergie entre 2000 et 2003 est favorable en ce qui concerne les émissions de GES, bien que dans une moindre mesure par rapport aux changements intervenus entre 1990 et 2000. Mais ces effets positifs ont été quelque peu atténués par la hausse générale de la consommation d'énergie.

---

L'analyse historique montre que la consommation d'énergie a tendance à augmenter parallèlement à la croissance économique. En outre, plus les transports motorisés se développent, plus ils consomment d'énergie. Il est possible, par la mise en œuvre de technologies et de systèmes de gestion innovants, d'accroître le rendement et d'améliorer le panachage des sources d'énergie, mais cela dépend du niveau et de la qualité des dépenses de recherche et de développement. La composition de la CIB est déterminée par plusieurs facteurs, dont la structure du secteur de la production d'électricité, celle de la production économique, le niveau de développement économique et industriel ainsi que les richesses du pays en ressources naturelles et les choix stratégiques des pouvoirs publics. En fait, c'est l'action conjuguée de tous ces facteurs qui, en fin de compte, conditionne les choix en matière d'utilisation de combustibles et, partant, les émissions de GES qui en résultent.

Il existe un lien important entre cet aspect et le thème des modes de production et de consommation. D'une part, la consommation intérieure de matières inclut la consommation des combustibles fossiles et, d'autre part, toute hausse de la consommation d'autres matières premières fait généralement grimper la demande d'énergie. Le nombre de ménages influence directement la consommation d'électricité de ce secteur (une composante importante de la CIB) et est en rapide augmentation. Toutefois, la mise en place, par de plus en plus d'entreprises, de systèmes de gestion environnementale devrait se traduire par des économies d'énergie. La consommation d'énergie génère des émissions qui participent à la dégradation de la qualité de l'air. Les émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone, notamment, nuisent à la santé humaine et provoquent la défoliation des arbres forestiers.

## Interrelations potentielles



Changement climatique



## Émissions de gaz à effet de serre par secteur

**Définition:** L'indicateur montre la part relative des principales **sources d'émissions de gaz à effet de serre** dans le volume total des émissions, ainsi que leur évolution dans le temps. Une source principale est une source d'émissions ou un secteur économique ayant une influence significative sur l'inventaire des GES totaux du pays, que ce soit en termes de niveau absolu des émissions, d'évolution des émissions ou des deux à la fois. Chaque gaz à effet de serre est pondéré selon son potentiel de réchauffement de la planète, et les résultats sont exprimés en équivalents CO<sub>2</sub> (voir les notes méthodologiques).

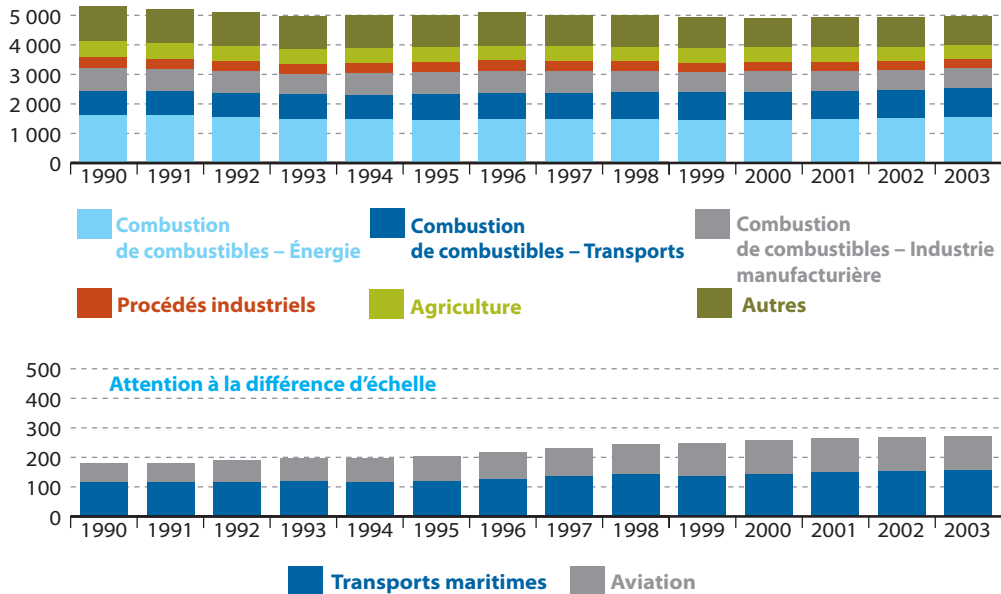


### Pertinence de l'indicateur

Chaque secteur économique contribue, à des degrés divers, aux émissions de GES, de sorte qu'une ventilation sectorielle est employée pour identifier les plus grands pollueurs, les secteurs qui s'emploient à réduire leurs émissions et, au contraire, ceux dont les émissions ne cessent d'augmenter. L'indicateur est dès lors un outil précieux qui aide les décideurs publics à évaluer les résultats des mesures mises en œuvre pour réduire les émissions ainsi qu'à épingler les branches d'activité à cibler par des mesures futures.

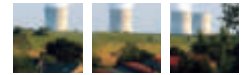
**Graphique 5.4.**  
Émissions de gaz à effet de serre de l'EU-25 par:  
a) secteur;  
b) sources internationales (en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.



### Analyse

La combustion de combustibles par le secteur de l'énergie, les transports et l'industrie manufacturière représente les deux tiers environ de l'ensemble des émissions de GES (avec, respectivement, 31, 19 et 14 % du total). Au cours des années 90, l'efficacité énergétique s'est améliorée et les émissions de GES ont régressé. Mais, plus récemment, les émissions dues au secteur de l'énergie et aux transports ont recommencé à augmenter (à raison de, respectivement, 2,1 et 1,4 % en moyenne par an entre 2000 et 2003), traduisant la recrudescence de la consommation de charbon dans les centrales électriques (voir la production brute d'électricité par combustible utilisé dans les centrales) ainsi qu'une hausse générale des besoins énergétiques tant du secteur de l'énergie (qui englobe la consommation d'électricité des ménages selon la classification de la CCNUCC) que des transports. Seule l'industrie manufacturière est par-



venue à réduire ses émissions de GES dues à la combustion de combustibles sur la période 2000-2003 (- 1,1 % par an). Les émissions de GES de la catégorie «Autres» (voir les notes méthodologiques), de l'ordre de 20 % du total, sont majoritairement causées par la consommation de combustibles des ménages, plus ou moins stable selon les conditions météorologiques. L'agriculture compte pour 10 % des émissions de l'EU-25, mais affiche cependant une baisse annuelle moyenne de 1,6 % entre 2000 et 2003, qui s'explique principalement par la diminution du nombre de bovins et la régression des émissions des sols agricoles <sup>57</sup>.

Les émissions causées par l'aviation et les transports maritimes internationaux (soutes) ne sont pas couvertes par le protocole de Kyoto et ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de l'indicateur «émissions de gaz à effet de serre». Elles représentent quelque 5 % de l'ensemble des émissions de GES, mais ont fortement augmenté entre 1990 et 2000, à raison de 2,3 % d'accroissement annuel moyen pour les transports maritimes et de 5,6 % pour l'aviation. De 2000 à 2003, les émissions imputables aux transports maritimes ont continué de progresser au rythme de 2,9 % par an en moyenne. Pour l'aviation en revanche, l'accroissement annuel moyen s'est ralenti (+ 0,2 %) en raison principalement des craintes du terrorisme au lendemain des attentats qui ont frappé New York en 2001. Il convient de noter que les émissions de GES de l'aviation ont d'autres répercussions sur le climat que ne recouvre pas le concept de potentiel de réchauffement de la planète (voir les notes méthodologiques).

<sup>57</sup> Annual European Community greenhouse gas inventory 1990-2003 and inventory report 2005, communication au secrétariat de la CCNUCC, rapport technique de l'Agence européenne pour l'environnement n° 4/2005.

L'indicateur est étroitement lié aux modes de production et de consommation: les GES rejetés par le secteur de l'énergie comprennent les émissions des ménages, qui dépendent fortement du nombre de ménages et de leur consommation d'électricité. L'agriculture est l'une des sources principales d'émissions de N<sub>2</sub>O et de CH<sub>4</sub>, de sorte que les émissions de GES sont liées aux bilans d'azote et à la densité du bétail. Les émissions de GES sont aussi influencées par les quantités de déchets mis en décharge et par l'expansion des transports.

## Interrelations potentielles



## Changement climatique



# Intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie

**Définition:** L'indicateur de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie compare le volume des émissions de CO<sub>2</sub> causées par la consommation d'énergie à la consommation intérieure brute d'énergie (CIB).

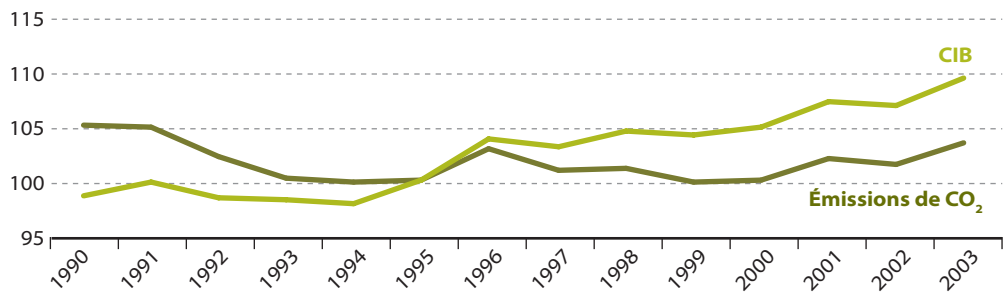


### Pertinence de l'indicateur

<sup>58</sup> Annual European Community greenhouse gas inventory 1990-2003 and inventory report 2005, communication au secrétariat de la CCNUCC, rapport technique de l'Agence européenne pour l'environnement n° 4/2005.

Le dioxyde de carbone est, de loin, le principal gaz à effet de serre puisqu'il totalise à lui seul quelque 82 % du potentiel de réchauffement du climat mondial imputable aux émissions anthropiques de GES couverts par le protocole de Kyoto<sup>58</sup>. Le CO<sub>2</sub> est majoritairement produit par la combustion de combustibles fossiles, de sorte que c'est à ce niveau que tentent d'agir la plupart des mesures de réduction des GES. Chaque combustible fossile contient plus ou moins de carbone par unité d'énergie: la teneur en carbone est élevée dans le cas du charbon et du lignite, mais relativement faible pour le gaz naturel. L'utilisation accrue de combustibles à faible teneur en carbone ou sans carbone, et notamment de sources d'énergie propres, est un bon moyen de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> sans faire chuter la consommation globale d'énergie.

**Graphique 5.5.**  
**Rapport entre les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie et la CIB dans l'EU-25 (indice 1995 = 100)**



Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

### Analyse

Le graphique 5.5 compare les émissions de CO<sub>2</sub> imputables à l'«énergie» (voir les notes méthodologiques) à la CIB (voir l'indicateur principal du sous-thème de l'énergie) pour décrire l'évolution de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation énergétique. Sur la période 1990-2000, la CIB a progressé de 0,6 % par an en moyenne, tandis que les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie ont diminué de 0,5 % dans l'EU-25, grâce au changement des types de combustibles utilisés (notamment le remplacement du charbon par le gaz pour la production électrique durant les années 90) et au recours accru à la cogénération. Cela s'est traduit par une diminution moyenne de l'intensité en CO<sub>2</sub> de 1,1 % par an sur la période considérée.

Entre 2000 et 2003, la CIB a augmenté plus rapidement, au rythme moyen de 1,4 % par an, mais les émissions de CO<sub>2</sub> se sont aussi accrues de 1,1 % par an du fait de la plus grande consommation de sources énergétiques à haute teneur en carbone pour répondre à la demande croissante d'énergie.

### Interrelations potentielles

Jusqu'à présent, les émissions de CO<sub>2</sub> ont été étroitement liées à la consommation d'énergie et au PIB et, partant, au développement économique. Elles sont fortement influencées par l'évolution de l'importance relative des différents combustibles dans la consommation intérieure brute d'énergie et peuvent être réduites par une exploitation accrue des sources d'énergie renouvelables. L'exploitabilité de nouvelles sources d'énergie renouvelables et à faible teneur en carbone ainsi que la mise à disposition de technologies innovantes ne peuvent qu'accroître l'efficacité énergétique, de sorte que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dépend aussi, dans une certaine mesure, du niveau des dépenses de recherche et de développement.





Énergie

## Intensité énergétique de l'économie



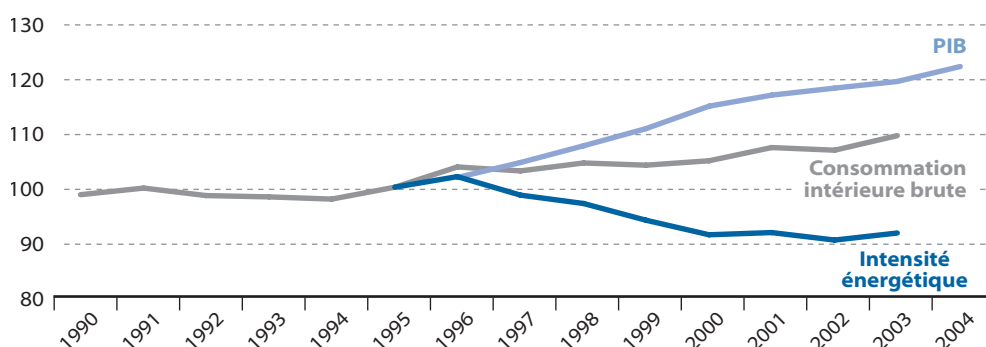
**Définition:** L'intensité énergétique totale exprime le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut calculés pour une année civile. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation.

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie nécessaire pour générer une unité de production économique et exprime le niveau de découplage entre la consommation d'énergie et la croissance économique. Selon la définition de l'OCDE<sup>59</sup>, il y a découplage lorsque le taux d'accroissement de la consommation d'énergie est inférieur à celui de la force motrice de l'économie (à savoir le PIB) au cours d'une période donnée. Le découplage est dit **absolu** lorsque la consommation d'énergie est stable ou en régression tandis que le PIB augmente. Il est **relatif** lorsque l'accroissement de la consommation d'énergie est positif, mais inférieur à celui du PIB. L'intensité énergétique totale peut varier sous l'effet de l'évolution de l'efficacité énergétique ou de fluctuations de la demande d'énergie résultant d'autres facteurs tels que les conditions météorologiques. Un objectif indicatif a été fixé en 1998, lorsque l'on a remarqué que, au vu des dernières évolutions en termes de baisse de l'intensité énergétique, une nouvelle diminution annuelle de 1 % de celle-ci constituerait une «réelle performance»<sup>60</sup>.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>59</sup> Indicators to measure decoupling of environmental pressure from economic growth, OCDE, 2002.

<sup>60</sup> «L'efficacité énergétique dans la Communauté européenne — Vers une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie», COM(98) 246.



**Graphique 5.6.**  
Intensité énergétique de l'économie, CIB et PIB à prix constants pour l'EU-25 (indice 1995 = 100)

Source: Eurostat.

De 1995 à 2000, la consommation intérieure brute d'énergie a augmenté de 1 % par an en moyenne dans l'EU-25, soit plus lentement que le PIB, dont le taux de croissance était de 2,8 %. L'intensité énergétique a donc chuté de 1,8 % par an. Entre 2000 et 2003 en revanche, les taux de croissance annuels moyens s'élevaient à 1,4 % pour la consommation d'énergie, mais à 1,3 % seulement pour le PIB, de sorte que l'intensité énergétique est repartie à la hausse. Ainsi, après une période de découplage relatif de la croissance économique et de la consommation d'énergie entre 1995 et 2000, la tendance s'est inversée ces dernières années.

### Analyse

L'efficacité énergétique est influencée par le développement économique. Elle peut être améliorée par la mise en œuvre de technologies innovantes, ce qui peut être influencé par le niveau des dépenses de recherche et de développement.

### Interrelations potentielles

Comme les services occupent une place sans cesse croissante dans l'économie européenne, la part des biens consommés dans l'UE qui sont produits dans les États membres va en s'amenuisant, et le secteur des services contribue de plus en plus à l'accroissement du PIB. Parallèlement, de plus en plus de marchandises sont importées et acheminées depuis des pays non membres de l'Union, ce qui établit un lien certain avec le thème du partenariat mondial. Ce transfert de la production à l'étranger peut aider l'UE à réduire son intensité énergétique, mais n'est pas de nature à améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle planétaire.



## Énergie



# Consommation finale d'énergie

**Définition:** L'indicateur mesure la **consommation finale d'énergie** (CFE), à savoir la quantité d'énergie livrée aux consommateurs finals, toutes utilisations confondues. Il comprend donc l'électricité fournie aux consommateurs finals, à l'exclusion de l'énergie utilisée pour la production d'électricité. C'est la raison pour laquelle la CFE est toujours inférieure à la consommation intérieure brute d'énergie <sup>61</sup>.

<sup>61</sup> Sauf pour les petits pays qui importent la totalité, ou la majeure partie, de leur électricité.

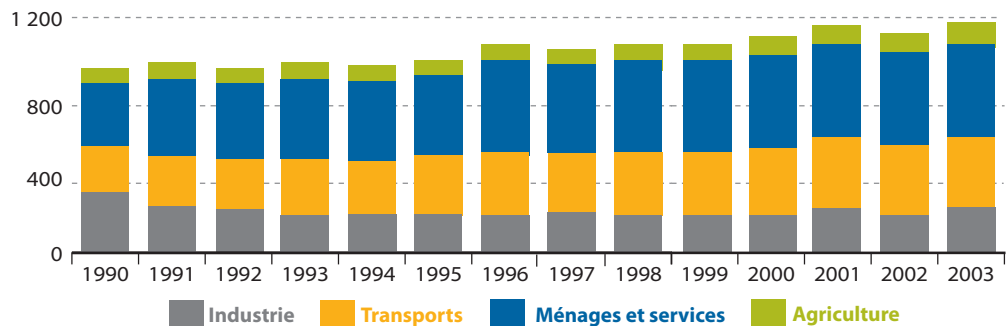
### Pertinence de l'indicateur

La demande d'énergie des consommateurs est le facteur déterminant de la CIB et de la combustion de combustibles fossiles. En fait, la demande du consommateur porte essentiellement sur les services rendus possibles par l'utilisation d'énergie: chauffage, mobilité, cuisson d'aliments, fonctionnement d'appareils, activités de loisirs, etc. Il est nécessaire de suivre la CFE afin de repérer les secteurs en hausse et de permettre l'élaboration de mesures adaptées pour garantir que les besoins en énergie de la société soient satisfaits tout en réduisant les pressions sur l'environnement. Les fluctuations de la CFE peuvent aussi donner une première indication du degré d'efficacité de mesures antérieures.

La proposition de directive de 2003 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques <sup>62</sup> prévoit que les États membres économisent 1 % par an de leur consommation finale d'énergie moyenne sur une période de six ans par la mise en œuvre de mesures d'encouragement de l'efficacité énergétique (le calcul étant basé sur les chiffres des cinq années les plus récentes avant l'entrée en vigueur de la proposition).

<sup>62</sup> «Proposition de directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques», COM(2003) 739.

**Graphique 5.7.**  
Consommation finale d'énergie de l'EU-25 par secteur (en millions de tonnes d'équivalent pétrole)

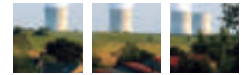


Source: Eurostat.

### Analyse

Sur la période 1990-2000, la CFE a connu une croissance annuelle moyenne de 0,7 % en raison principalement de la hausse dans le secteur des transports (+ 2 % par an en moyenne). Un fléchissement sensible s'est fait sentir entre 1991 et 1994; il s'explique en partie par le ralentissement de l'économie allemande après la réunification, qui s'est traduit par une baisse de la consommation d'énergie. Ce phénomène a eu des répercussions sur la plupart des autres indicateurs énergétiques ainsi que sur les émissions de GES.

De 2000 à 2003, la CFE a progressé au rythme de 1,4 % par an, grâce principalement à la hausse du secteur des ménages et des services (+ 2,5 % par an), qui représentait 39 % de la CFE totale. Pour ce secteur, la consommation d'énergie est directement tributaire des conditions météorologiques, une part importante de la demande étant liée aux besoins de chauffage ou de climatisation. Mais l'évolution récente ne s'explique pas seulement par les conditions météorologiques; elle est aussi liée à une hausse de la consommation d'électricité des ménages,



due au fait que les ménages sont plus nombreux (voir ces indicateurs dans le thème «Modes de production et de consommation»). L'augmentation dans les transports s'est ralentie pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 1,1 % de 2000 à 2003, bien que ce secteur continue de compter pour près des deux tiers de la CFE totale en 2003. Dans l'industrie, la consommation d'énergie a lentement augmenté de 0,1 % par an entre 2000 et 2003 (28 % de la CFE en 2003). En ce qui concerne l'agriculture, la demande est restée comparativement faible (2 % de la CFE en 2003), en régression de 1,1 % par an entre 2000 et 2003 après une période de relative stabilité au cours de la décennie précédente.

La consommation finale d'énergie est étroitement liée au développement des transports; elle est notamment influencée par la répartition modale ainsi que par le volume du transport de marchandises et de passagers. La consommation finale d'énergie par le secteur des transports a des répercussions directes sur les émissions de polluants atmosphériques imputables aux activités de transport. Il convient aussi de mentionner l'impact sur la santé publique lié aux émissions de particules résultant de la combustion de combustibles fossiles.

Puisqu'il est peu probable que la demande de services énergétiques diminue, il est impératif de développer des équipements de transport, de chauffage et de climatisation plus économes en énergie et, pour ce faire, d'investir davantage dans la recherche et le développement. L'utilisation de systèmes spécifiques de label écologique (la fleur employée dans l'UE par exemple) peut contribuer à faire pencher la balance en faveur de modes de consommation moins gourmands en énergie. La mise en place, par de plus en plus d'entreprises, de systèmes de gestion environnementale devrait se traduire par des économies d'énergie. Le nombre de ménages a une incidence directe sur la consommation d'électricité des ménages et, partant, sur leur consommation finale d'énergie.

L'indicateur est lié indirectement aux terrains bâtis, car les mesures visant à restreindre l'expansion urbaine entraînent, par définition, une densité de logements plus importante et encouragent, par exemple, la construction de rangées de maisons ou d'immeubles à appartements plutôt que de villas indépendantes. Les premiers, dès lors qu'ils sont bien isolés, consomment moins d'énergie pour le chauffage. De même, l'étalement urbain développe la demande de voitures, tandis que les zones plus densément habitées sont généralement mieux desservies par les transports en commun, qui sont jugés plus pratiques.

## Interrelations potentielles



## Énergie



# Production brute d'électricité

**Définition:** La production totale brute recouvre la **production brute d'électricité de tous les types de centrales**. Le volume d'électricité est mesuré à la sortie de la centrale.



### Pertinence de l'indicateur

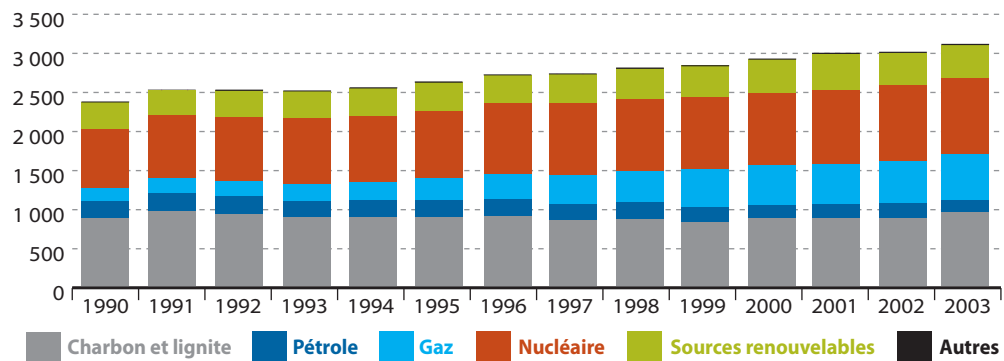
<sup>63</sup> Statistiques de l'énergie d'Eurostat.

Puisque la production d'électricité représente 45 % environ de la consommation d'énergie dans l'EU-25 <sup>63</sup> et que la demande d'électricité augmente nettement plus vite que celle des autres formes d'énergie, il est impératif de suivre l'évolution de ces chiffres. La transformation de combustible fossile en électricité qui s'opère dans les centrales classiques est, par nature, inefficace, avec des pertes d'énergie de l'ordre de 65 %. En d'autres termes, pour tout kilowatt-heure d'électricité produit, deux kilowattheures d'énergie sont perdus. Les centrales de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) récupèrent partiellement ces pertes de chaleur et les réutilisent pour le chauffage de bâtiments situés à proximité ou l'alimentation de processus industriels. La diversification des sources d'énergie constitue en outre un aspect important de la transition vers une économie plus durable.

**Graphique 5.8.**  
Production brute d'électricité dans l'EU-25 par combustible utilisé dans les centrales (en TWh)

NB: Les données pour 2003 sont provisoires.

Source: Eurostat.

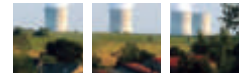


### Analyse

Dans l'EU-25, la production brute d'électricité a augmenté de 2,1 % en moyenne par an entre 2000 et 2003, une hausse dominée par l'utilisation accrue du gaz naturel (+ 10,5 % en moyenne par an). De 2000 à 2003, la production totale d'électricité a aussi augmenté de 2,1 % par an, avec un accroissement annuel moyen de 5,1 % pour le gaz, de 2,6 % pour le charbon et le lignite et de 1,9 % pour l'énergie nucléaire et une diminution de 2,8 % pour le pétrole. La part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables n'a pratiquement pas fluctué depuis 2000 (+ 0,1 % par an). En 2003, le gaz comptait pour près d'un cinquième du total, tandis que l'énergie nucléaire et les «autres combustibles fossiles» représentaient chacun un tiers environ de la production brute d'électricité totale.

### Interrelations potentielles

Les types de combustibles utilisés pour la production d'électricité influencent directement le niveau des émissions de gaz à effet de serre: celles-ci seront plus faibles si l'importance relative des combustibles à faible teneur en carbone augmente, tandis qu'une utilisation accrue de sources énergétiques à bilan de carbone neutre ou sans carbone ne peut que limiter davantage les émissions polluantes. La production d'électricité est influencée par les modes de production et de consommation, et notamment par la consommation d'électricité des ménages, qui dépend notamment du nombre de ménages. Voir les interrelations mentionnées pour les autres indicateurs énergétiques.



Énergie

## Sources d'énergie renouvelables

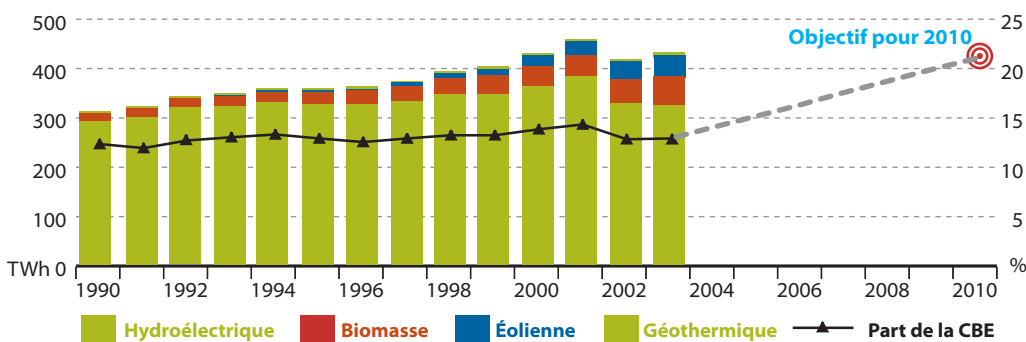


**Définition:** L'indicateur mesure la **part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en pourcentage de la consommation nationale brute d'électricité (CBE)**. La CBE correspond à la production nationale brute totale d'électricité, à laquelle on ajoute les importations et dont on soustrait les exportations d'électricité. Une ventilation des données par type de source d'énergie renouvelable est également présentée.

L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (SER) recouvre la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets.

Les ressources énergétiques renouvelables sont sans carbone ou sont considérées comme neutres en ce qui concerne les émissions de carbone<sup>64</sup>; elles constituent dès lors des solutions importantes pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'Union européenne ambitionne de porter, en 2010, la part globale de l'électricité produite à partir des SER à 22 % de la consommation brute d'électricité pour l'EU-15<sup>65</sup> et à 21 % pour l'Union élargie<sup>66</sup>.

**Graphique 5.9. Part de l'électricité produite à partir de SER dans l'EU-25 (en TWh et en pourcentage de la CBE)**



NB: Les chiffres de 2003 en ce qui concerne la ventilation des SER et de 2002 en ce qui concerne la biomasse sont provisoires.  
Source: Eurostat.

En 2003, les sources d'énergie renouvelables utilisées pour la production d'électricité étaient principalement l'énergie hydraulique (75 %), la biomasse (13 %) et l'énergie éolienne (10 %) <sup>67</sup>. L'énergie géothermique ne représentait qu'une fraction minime (1 %). La part de l'énergie hydroélectrique dépend des conditions météorologiques et varie donc selon la pluviométrie enregistrée au cours de l'année. Par exemple, des hivers secs peuvent faire baisser le niveau d'eau dans les barrages hydroélectriques, qui ne peuvent alors plus produire d'électricité à pleine capacité. De même, la production hydroélectrique peut être réduite, en cas de sécheresse estivale, par les besoins d'irrigation des cultures agricoles. Dans les deux cas, l'insuffisance est généralement compensée par la combustion de combustibles fossiles. Les chiffres montrent également des variations considérables dues à des facteurs géographiques ou saisonniers en ce qui concerne l'importance des parts de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire. Dans l'ensemble, de 2000 à 2003, l'énergie hydroélectrique a régressé de 3,8 % par an, mais la biomasse a augmenté de 13,3 % par an et la part de l'énergie éolienne a pratiquement doublé (25,8 % par an).

Il est généralement considéré qu'en Europe, tous les sites possibles de production hydroélectrique à grande échelle sont désormais exploités, de sorte que tout nouvel accroissement doit provenir d'autres sources. Bien que l'utilisation de ces autres sources se soit considé-

### Pertinence de l'indicateur

<sup>64</sup> La biomasse et les biocombustibles dégagent du CO<sub>2</sub> lors de la combustion, mais en absorbent au cours de leur formation, de sorte qu'ils sont neutres en ce qui concerne les émissions de carbone (bilan de carbone neutre).

<sup>65</sup> Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.

<sup>66</sup> Traité d'adhésion à l'Union européenne de 2003.

### Analyse

<sup>67</sup> Alors que l'énergie hydraulique est la principale source renouvelable pour la production d'électricité, c'est la biomasse qui est la première SER en pourcentage de la CIB (qui inclut la combustion de biomasse pour la production d'énergie thermique).



ablement développée au cours de la décennie écoulée, ces SER ne comptent que pour une fraction très faible de l'ensemble de la production d'électricité, et la croissance peine à suivre l'accroissement de la demande d'électricité. Il en résulte que, bien que le volume total d'électricité produite à partir de SER n'ait pas diminué entre 2000 et 2003 dans l'EU-25 (+ 0,1 % par an), la part relative de cette électricité dans la CBE totale a chuté de 13,7 % à 12,8 % du fait de l'augmentation globale de la CBE. Il faudra investir davantage dans les ressources énergétiques renouvelables pour parvenir à atteindre l'objectif de 2010 dans l'EU-25. En ce qui concerne l'EU-15, la part des SER est passée de 15,2 % en 2001, année où le seuil de 22 % à l'horizon 2010 avait été décidé, à 13,7 % en 2003 (voir les données complémentaires sur le site des IDD).

### Interrelations potentielles

L'investissement dans la recherche et le développement devrait logiquement permettre d'augmenter la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables par la mise en œuvre de technologies plus performantes. Le lecteur est invité à consulter les interrelations mentionnées pour d'autres indicateurs énergétiques, notamment la consommation finale d'énergie et la consommation intérieure brute d'électricité.



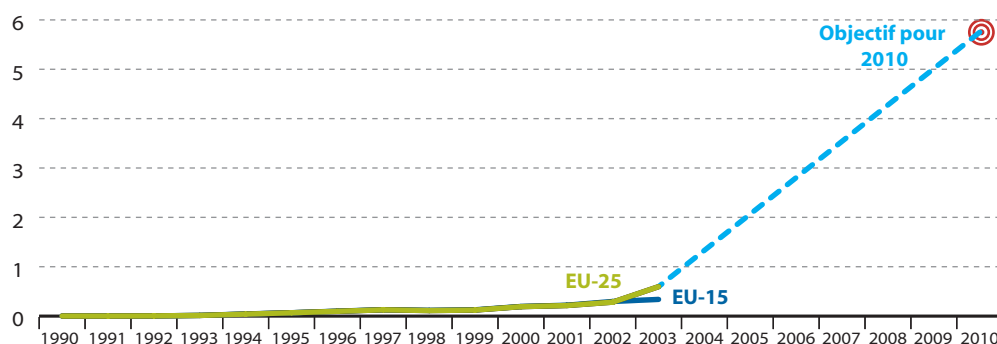
Énergie

## Consommation de biocarburants



**Définition:** L'indicateur mesure la **part des biocarburants dans la consommation totale de carburants dans les transports.**

Le secteur des transports compte pour plus de 30 % de la consommation finale d'énergie dans la Communauté, et sa part relative est en augmentation. Les émissions de dioxyde de carbone qu'il génère sont également en hausse; elles sont essentiellement imputables au transport routier, qui totalise à lui seul 84 % des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux transports<sup>68</sup>. En pourcentage, cette augmentation sera plus importante pour les nouveaux États membres de l'Union. La consommation d'énergie s'accroît bien plus rapidement dans les transports que dans toute autre branche économique. L'UE encourage l'utilisation d'autres types de carburants pour réduire la dépendance du secteur des transports vis-à-vis des produits pétroliers et s'efforce notamment de porter la part des biocarburants de 0,6 % en 2003 à 5,75 % à l'horizon 2010 par rapport au volume total d'essence et de diesel utilisés dans les transports, ces chiffres étant calculés sur la base de la teneur énergétique<sup>69</sup>.



### Pertinence de l'indicateur

<sup>68</sup> «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix», COM(2001) 370.

<sup>69</sup> Directive 2003/30/CE du Parlement européen et du Conseil visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports.

**Graphique 5.10.**  
Part des biocarburants dans la consommation totale de carburants du secteur des transports (en %)

Source: Eurostat.

Les biocarburants représentent une petite fraction, qui augmente néanmoins, de la consommation totale de carburants dans les transports: elle est passée de 0,1 % en 1996 à 0,2 % en 2000, et même à 0,6 % en 2003 pour l'EU-25. L'Allemagne, l'Espagne, la France et la Pologne en sont les principaux consommateurs, mais de plus faibles quantités sont aussi consommées en République tchèque et en Autriche (voir le site des IDD pour des chiffres complémentaires). La part des biocarburants utilisés dans les transports n'a dépassé le seuil de 1 % en 2003 dans aucun État membre sauf en Pologne, qui se distingue avec près de 9 %. Malgré cette progression rapide, il reste fort à faire et des mesures volontaires devront être mises en œuvre dans les États membres pour pouvoir atteindre le seuil visé à l'horizon 2010<sup>70</sup>.

### Analyse

<sup>70</sup> «La part des sources d'énergie renouvelables dans l'UE», document de travail des services de la Commission, SEC(2004) 547.

L'utilisation accrue des biocarburants est de nature à réduire les pressions exercées par les transports sur l'environnement, et notamment les émissions de polluants atmosphériques et de GES. Elle aura aussi des répercussions sur l'économie, par exemple en diversifiant la production et les activités dans l'agriculture et en réduisant la dépendance énergétique de l'Union (et donc les importations en provenance de pays en développement). Les biocarburants étant principalement produits à partir de la biomasse et de déchets, il existe dès lors un lien entre cet aspect et les sous-thèmes de l'agriculture et de l'éco-efficacité du chapitre sur les modes de production et de consommation.

### Interrelations potentielles





## Notes méthodologiques

### Émissions de gaz à effet de serre

Les États membres de l'Union déclarent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) aux Nations unies en vertu de la CCNUCC et de son protocole de Kyoto, ainsi qu'à la Commission européenne au titre du mécanisme communautaire de surveillance des émissions de gaz à effet de serre<sup>71</sup>. Conformément au protocole de Kyoto, les émissions d'origine anthropique des six GES doivent être cumulées sur la base de leur potentiel de réchauffement de la planète, sur une échelle de 1 (CO<sub>2</sub>) à 23 900 (SF<sub>6</sub>). Ce potentiel est estimé à 21 pour le méthane et à 310 pour l'hémioxyde d'azote. Les hydrofluorocarbures (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC) comprennent un grand nombre de gaz ayant chacun un potentiel de réchauffement de la planète spécifique<sup>72</sup>. L'indicateur ne comprend pas les substances appauvrissant la couche d'ozone qui ont des propriétés de réchauffement et sont couvertes par le protocole de Montréal (1997).

Le critère utilisé pour vérifier le respect des engagements pris à Kyoto est la moyenne sur cinq ans des émissions, pour la période 2008-2012<sup>73</sup>. Les nouveaux États membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion doivent observer des seuils différents en application du protocole. Aucun objectif n'a été fixé pour Chypre, Malte et la Turquie. La Hongrie et la Pologne doivent réduire leurs émissions de 6 % par rapport à l'année de référence, l'objectif étant fixé à 8 % pour les autres pays. En général, l'année de référence «Kyoto» est 1990 pour les gaz non fluorés (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Les exceptions suivantes ont été prévues:

- pour la France et la Finlande, 1990 est l'année de référence en ce qui concerne les gaz fluorés;
- l'année de référence est 1988 pour la Pologne et 1986 pour la Slovaquie en ce qui concerne les gaz non fluorés (et 1995 pour les gaz fluorés);
- la Hongrie doit se baser sur la moyenne des années 1985-1987 pour tous les gaz à effet de serre.

Au niveau de l'UE, le chiffre des émissions de l'année de référence s'obtient en additionnant les émissions des États membres pour leurs années de référence respectives.

La Communauté européenne et les États membres se fondent sur les directives CCNUCC pour l'établissement de rapports et les procédures d'examen (document FCCC/CP/2002/8) et élaborent les inventaires à notifier selon

un format commun (CRF), ainsi que le rapport national d'inventaire contenant des informations de référence. Les émissions des différentes sources sont notifiées selon la classification établie par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>74</sup>. Les définitions utilisées ne correspondent pas à celles de la nomenclature NACE<sup>75</sup>. Les catégories de sources au plus haut niveau de la classification GIEC sont:

- 1) énergie (1.A. consommation de combustibles, et 1.B. émissions fugaces provenant de combustibles);
- 2) procédés industriels;
- 3) utilisation de solvants et d'autres produits;
- 4) agriculture;
- 5) changement d'affectation des terres et foresterie;
- 6) déchets;
- 7) autres.

Les émissions liées à la combustion de combustibles pour la consommation d'énergie dans l'industrie et l'agriculture ainsi que l'incinération de déchets avec consommation d'énergie relèvent de la première catégorie de la classification, à savoir la rubrique «Énergie». En principe, les transports (catégorie 1.A.3 de la classification) relèvent de la rubrique «Énergie», mais ils sont présentés séparément dans ce rapport. La troisième catégorie («utilisation de solvants et autres produits»), la sixième («déchets») et la septième («autres») sont additionnées aux émissions fugaces de combustibles et aux secteurs non comptabilisés par ailleurs de la consommation de combustibles; le résultat est présenté ici sous l'appellation «autres». La cinquième catégorie («changement d'affectation des terres et foresterie») n'est pas prise en compte.

Le protocole de Kyoto prévoit des mécanismes de flexibilité<sup>76</sup> pour aider les États membres à respecter leurs engagements. Plusieurs pays ont exprimé l'intention de recourir à ces instruments, mais seuls quelques-uns ont bien avancé dans leur mise en œuvre. De nombreux pays de l'EU-15 sont en train de s'écarter de leurs objectifs parce qu'ils concentrent leur attention sur leurs émissions intérieures et ne prévoient pas d'utiliser les mécanismes de flexibilité, qui pourraient leur permettre de respecter leurs engagements (de partage de charge). Plusieurs pays ont déjà prévu des fonds publics pour l'application de ces mécanismes; cela n'apparaît pas

<sup>71</sup> Décision n° 280/2004/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un mécanisme pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté et mettre en œuvre le protocole de Kyoto.

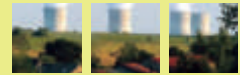
<sup>72</sup> IPCC (1996), *Climate change 1995: The science of climate change*, Intergovernmental Panel on Climate Change, Houghton, J. T., Meira Filho, L. G., Callander, B. A., Harris, N., Kattenberg, A., et Maskell, K., (eds); Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

<sup>73</sup> Article 3 de la décision 2002/358/CE du Conseil relative à l'approbation, au nom de la Communauté européenne, du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et l'exécution conjointe des engagements qui en découlent.

<sup>74</sup> IPCC (1997), *Revised 1996 IPCC guidelines for national greenhouse gas inventories*, Houghton, J. T., Meira Filho, L. G., Lim, B., Treanton, K., Mamaty, I., Bonduki, Y., Griggs, D. J., et Callender, B. A., (eds); IPCC/OECD/IEA, UK Meteorological Office, Bracknell.

<sup>75</sup> Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

<sup>76</sup> Voir les articles 6 et 12 du protocole de Kyoto. Les mécanismes de Kyoto sont l'application conjointe et le mécanisme de développement propre.



encore dans les données, mais le niveau des émissions pourrait baisser à l'avenir<sup>77</sup>.

Les émissions dues à la consommation de combustibles dans les transports aériens et maritimes internationaux (soutes) ne sont pas couvertes par le protocole de Kyoto, mais sont reprises en tant que postes pour information. Le concept de réchauffement de la planète examiné sur une période de cent ans néglige d'importantes composantes de l'impact de l'aviation sur le climat. D'autres gaz que ceux considérés dans le protocole de Kyoto (comme les NO<sub>x</sub>, les SO<sub>x</sub> et la vapeur d'eau) et les particules ont une durée de vie dans l'atmosphère plus courte et se concentrent à proximité des couloirs aériens, mais ils jouent un rôle important dans le bilan énergétique du système Terre-atmosphère (en watts par mètre carré). Ces émissions peuvent être la cause de forçage radiatif localisé à proximité des couloirs aériens pour certains éléments (comme l'ozone et les traînées de condensation), contrairement aux émissions, qui se mélangent à l'échelle planétaire (comme le dioxyde de carbone et le méthane). La notion de «potentiel de réchauffement de la planète» utilisée ici est considérée sur un intervalle d'un siècle et les chiffres sont exprimés en équivalents CO<sub>2</sub> sans tenir compte des gaz non repris dans le protocole de Kyoto. De ce fait, l'impact de l'aviation sur le climat mesuré en équivalent CO<sub>2</sub> sous-estime le forçage radiatif selon un facteur compris entre 2 et 4<sup>78</sup>.

### Consommation intérieure brute d'énergie

La consommation intérieure brute d'énergie représente la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure de la zone géographique considérée, et notamment la demande d'énergie consommée pour l'électricité, le chauffage et les transports. Elle s'obtient en additionnant la consommation intérieure brute de combustibles solides et liquides, de gaz, d'énergie nucléaire, d'énergie produite à partir de sources renouvelables et des autres combustibles. La consommation intérieure brute pour un vecteur énergétique spécifique se calcule en additionnant la production primaire, les produits énergétiques récupérés, les importations totales et les variations de stocks et en déduisant du résultat les exportations et les soutes. Elle correspond à la somme de la consommation, des pertes de distribution et de transformation et des écarts statistiques.

### Intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie

Cet indicateur montre l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> causées par la première catégorie («Énergie») de la nomenclature du GIEC et de la consommation intérieure brute d'énergie. Voir les notes susmentionnées pour plus de précisions.

### Intensité énergétique et consommation finale d'énergie

Les statistiques annuelles de l'énergie sont collectées au moyen de questionnaires conjoints Eurostat/AIE/CEE-ONU. De plus amples informations méthodologiques sur ces

questionnaires et les méthodes de calcul des données sont présentées sur le site internet d'Eurostat, dans les métadonnées relatives aux statistiques de l'énergie ([http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/fr/sirene/energy\\_base.htm](http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/fr/sirene/energy_base.htm)).

La consommation finale d'énergie (CFE) s'obtient en additionnant la CFE:

- de l'industrie: la consommation énergétique de toutes les branches industrielles est couverte, à l'exclusion du secteur de l'énergie. Les quantités de combustible transformées dans les installations de production d'électricité des industries, ainsi que les quantités de charbon transformées en coke et de coke transformées en gaz de haut-fourneau, ne sont pas incluses dans la consommation industrielle globale, mais dans le secteur de la transformation;
- des transports: les chiffres incluent la consommation pour tous les modes de transport (ferroviaire, routier, aérien et fluvial). Le carburant livré pour les soutes maritimes internationales est assimilé à une exportation et n'est donc pas inclus dans les transports;
- des ménages, des services et autres: les chiffres couvrent les quantités consommées par les ménages privés, le secteur du commerce, les administrations publiques, les services, l'agriculture et la pêche.

### Production brute d'électricité

La production brute d'électricité comprend, en plus de la production nette, l'énergie électrique consommée par les services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales. Les autoproducteurs, qui fabriquent pour leur usage propre tout ou partie de l'électricité dont ils ont besoin en complément de leur activité principale, sont inclus.

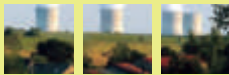
### Sources d'énergie renouvelables

Toutes les sources d'énergie renouvelables (SER) ne peuvent servir à produire de l'électricité. La liste figurant ci-après énumère les SER et les technologies associées qui sont considérées comme économiquement rentables ou proches du seuil de rentabilité:

- l'énergie hydraulique: l'énergie potentielle et cinétique de l'eau transformée en électricité dans les centrales hydro-électriques;
- l'énergie géothermique: l'énergie thermique provenant de l'intérieur de l'écorce terrestre, généralement sous forme d'eau chaude ou de vapeur;
- l'énergie solaire: le rayonnement solaire exploité pour la production d'eau chaude et d'électricité. *NB:* L'énergie solaire passive utilisée pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage directs de logements ou d'autres bâtiments n'est pas incluse;

<sup>77</sup> «Greenhouse gas emission trends and projections in Europe 2004 — Progress by the EU and its Member States towards achieving their Kyoto Protocol targets», rapport n° 5/2004 de l'Agence européenne pour l'environnement.

<sup>78</sup> IPCC, 1999, «Aviation and the global atmosphere», rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Penner, J. E., Lister, D., Griggs, D. J., Dokken, D. J., McFarland, M.



- l'énergie marémotrice/houlomotrice: l'énergie mécanique résultant du mouvement des marées, de la houle ou des vagues exploitée pour la production d'électricité;
- l'énergie éolienne: l'énergie cinétique du vent exploitée pour la production d'électricité au moyen d'aérogénérateurs;
- la biomasse solide: elle comprend toute matière organique non fossile d'origine biologique qui peut être utilisée comme combustible pour la production de chaleur ou la génération d'électricité et inclut le charbon de bois, le bois, les déchets de bois et d'autres déchets solides;
- le biogaz: il s'agit d'un gaz composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique produit par digestion anaérobie de la biomasse;
- les biocarburants liquides: le bioéthanol, le biodiesel, le biométhanol, le biodiméthyléther et la bio-huile;
- les déchets: les déchets industriels et les déchets ménagers solides.

#### Consommation de biocarburants

Selon les définitions de la directive 2003/30/CE <sup>79</sup>, un «biocarburant» est un combustible liquide ou gazeux utilisé pour le transport et produit à partir de la biomasse, et le terme «biomasse» désigne la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et de ses industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux.

Les principaux biocarburants sont le bioéthanol (éthanol produit à partir de la biomasse et/ou de la fraction biodégradable des déchets), le biodiesel (carburant de qualité diesel produit à partir d'une huile végétale ou animale), le biométhanol (méthanol produit à partir de la biomasse) et le biodiméthyléther (carburant de qualité diesel produit à partir de la biomasse).

<sup>79</sup> Directive 2003/30/CE du Parlement européen et du Conseil visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports.

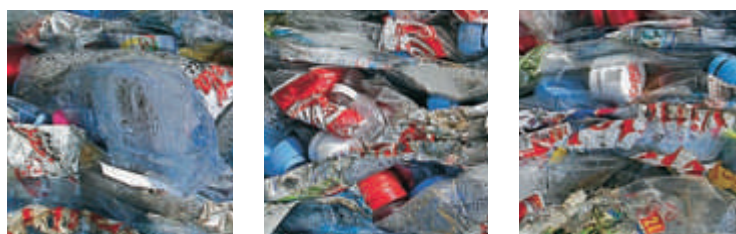






# 6.

## Modes de production et de consommation

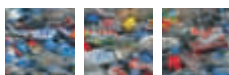


### Contexte

Les modes de production et de consommation sont au cœur du développement durable. De nombreux problèmes d'environnement et de santé sont liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des biens utilisés dans un pays. De plus, si des ressources rares et essentielles sont épuisées avant que des substituts abordables ne soient trouvés, il en résultera une sérieuse menace pour le développement économique. Ces problèmes se posent non seulement dans le pays où les biens sont consommés, mais également dans les pays dont les matières premières et les produits finis sont importés.

Ce constat a été reconnu lors du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en 2002, qui a fait du changement des modes non durables de consommation et de production la deuxième priorité derrière l'éradication de la pauvreté. Le plan de mise en œuvre de Johannesburg, approuvé par l'UE, affirme que «tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant la voie et tous les pays en bénéficiant».

Les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs sont tous collectivement responsables des impacts sociaux et environnementaux de leurs décisions à l'échelle planétaire. Les dimensions sociale, environnementale et économique devraient être intégrées à tous les stades du cycle de vie des produits, de l'extraction et de la production à l'élimination et au recyclage en passant par la transformation, le transport et la consommation.




Pour alléger la charge que les modes de production et de consommation actuels font peser sur les ressources naturelles, il est nécessaire de découpler l'utilisation des ressources, ainsi que les pressions environnementales associées, de la croissance économique. C'est l'un des points essentiels de la stratégie de développement durable de l'UE et l'une des priorités du sixième plan d'action pour l'environnement. Cela implique la mise en place de stratégies visant à améliorer la gestion des ressources et l'efficacité et à développer des technologies et produits plus respectueux de l'environnement en mettant plus particulièrement l'accent sur les possibilités offertes par les ressources renouvelables et le recyclage. Cela requiert également des changements de comportement et la réorientation des choix de consommation vers des produits et services moins nuisibles pour l'environnement. De tels changements devraient améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'éco-efficacité et l'efficacité économique en général, de même que la compétitivité à travers une innovation plus active.


**Tableau 6.1.**  
**Évaluation**  
**des changements**  
**dans le thème des**  
**modes de production**  
**et de consommation**  
**(depuis 2000) <sup>80</sup>**


<sup>80</sup> Les changements ont été évalués depuis 2000, sauf pour ce qui est de la consommation intérieure de matières (1999-2001) et des zones bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental, ainsi que l'agriculture biologique (1998-2002).



**LÉGENDE:**
















 évolution favorable

 peu ou pas d'évolution

 évolution défavorable

: données insuffisantes pour évaluer l'évolution

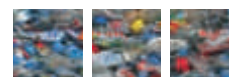
## Principaux changements

	EU-25	EU-15
<b>Consommation intérieure de matières</b>	:	
<b>Éco-efficacité</b>		
Émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone		
Déchets ménagers collectés		
Traitement des déchets ménagers		
<b>Modes de consommation</b>		
Consommation d'électricité par les ménages		
<b>Agriculture</b>		
Superficie bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental de l'UE	:	
Densité du bétail	:	
Excédent d'azote	:	:
Agriculture biologique	:	
<b>Responsabilité sociale des entreprises</b>		
Systèmes de gestion environnementale		
Labels écologiques	:	

Les conclusions de l'évaluation des changements depuis 2000 dans le thème des modes de production et de consommation sont mitigées avec une absence de progrès significatifs dans le domaine du traitement et de l'élimination des déchets, et des changements défavorables dans le domaine de la consommation d'électricité par les ménages, mais des signes encourageants en ce qui concerne le découplage entre la consommation intérieure de matières et la croissance économique, les émissions de polluants atmosphériques et la responsabilité sociale des entreprises, et quelques progrès dans le domaine de l'agriculture.

### Un découplage relatif est observé entre la consommation intérieure de matières et la croissance économique

La consommation intérieure de matières de l'économie de l'EU-15 est pratiquement constante depuis le milieu des années 90, tandis que le PIB a régulièrement augmenté. Cela signifie qu'au niveau macroéconomique, on constate un découplage relatif entre la croissance économique et l'utilisation des ressources, indication que l'efficacité globale de l'utilisation des ressources a augmenté. Des progrès restent cependant à accomplir pour parvenir à un découplage absolu, dans lequel la croissance économique s'accompagnerait d'une diminution de la consommation intérieure de matières.



L'Union élargie a réussi à réduire ses émissions globales de polluants atmosphériques et semble en voie d'atteindre pour 2010 les objectifs de la directive sur les plafonds d'émission nationaux<sup>81</sup>, bien que la situation ne soit pas la même dans les différents États membres. Pour l'ensemble de l'UE, les émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone ont chuté au cours de la dernière décennie, et, de 2000 à 2002, les réductions annuelles ont atteint 2 et 3,3 %, respectivement.

À la suite d'un accroissement moyen annuel de 2,9 % dans l'EU-25 durant la période 1995-1999, la croissance du volume des déchets ménagers collectés se ralentit, à un taux annuel moyen de 0,9 % depuis 2000. On observe des signes encourageants d'un découplage relatif (mais modeste) du volume total de déchets générés par rapport au PIB de 2000 à 2003, car, durant la même période, le PIB a augmenté en moyenne de 1,33 % par an. Les progrès ont été insuffisants dans l'EU-15, où la collecte des déchets ménagers reste fortement couplée à la croissance du PIB.

La politique de l'UE privilégie la prévention des déchets (c'est-à-dire éviter la production de déchets), puis la récupération (réutilisation, recyclage, compostage et incinération avec récupération d'énergie et compostage), l'incinération sans récupération d'énergie et, en dernier ressort, la mise en décharge. Le volume des déchets mis en décharge a décliné depuis 1995 et, en particulier, entre 2000 et 2003, avec une diminution annuelle moyenne de 3 % dans l'EU-25. Cette diminution a été contrebalancée par une augmentation annuelle de 3,1 % de l'incinération. La mise en décharge représente encore cependant plus de 70 % des modes d'élimination. La quantité de déchets destinés à l'élimination finale (mise en décharge et incinération) a diminué globalement de 3,2 % dans l'EU-15 et de 4,6 % dans l'EU-25 entre 2000 et 2003. De nouveaux progrès devront être faits pour atteindre l'objectif d'une réduction de 20 % entre 2000 et 2010.

Entre 2000 et 2003, la consommation d'électricité des ménages a augmenté plus rapidement que le PIB. Cela est dû en partie à un nombre accru de ménages, qui a conduit à une demande d'énergie en hausse pour les appareils électroménagers. Dans le même temps, les prix de l'électricité ont baissé en termes réels.

La part de la superficie agricole faisant l'objet de programmes agroenvironnementaux a augmenté régulièrement dans la plupart des États membres, avec une augmentation générale dans l'EU-15 de 4,7 points de pourcentage entre 1998 et 2002, ce qui représente une réponse positive à l'intégration de la dimension environnementale dans la politique agricole commune. La même tendance est observée pour les superficies consacrées à l'agriculture biologique, qui sont passées de 2,9 % de la superficie agricole totale en 1998 à 3,7 % en 2002. Une autre indication de la tendance vers une agriculture moins intensive est la diminution de l'indice de densité du bétail dans l'UE, de 1,3 % par an entre 2000 et 2003. L'excédent d'azote a diminué de 1,7 % par an en moyenne entre 1990 et 2000, mais il n'y a pas de données permettant d'évaluer les tendances plus récentes.

Les chiffres tendent à indiquer que de plus en plus d'entreprises sont sensibles au concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE), qui vise à intégrer, sur une base volontaire, les préoccupations sociales et environnementales dans les opérations des entreprises. La déclaration environnementale par les entreprises, qui est apparue au cours de la dernière décennie, a donné lieu à différents programmes de gestion environnementale tels que l'EMAS (système de management environnemental et d'audit) et l'ISO 14001. On a assisté à une augmentation des programmes de labellisation des produits, tels que la fleur verte de l'UE, qui ont contribué à améliorer le choix des «produits verts» à la disposition des consommateurs.

**Des progrès ont été accomplis dans le sens d'une plus grande éco-efficacité**

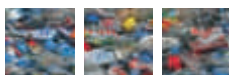
<sup>81</sup> Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

**La consommation d'électricité des ménages va en augmentant**

**On observe quelques signes encourageants d'une évolution vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement**

**Les entreprises affichent un sens plus élevé de leur responsabilité sociale, et la disponibilité de produits «verts» s'améliore**





## Justification de la sélection d'indicateurs

Les indicateurs sélectionnés s'appuient principalement sur les objectifs de la stratégie de développement durable de l'UE (notamment en termes de découplage) et du plan de mise en œuvre de Johannesburg (voir l'encadré 6.1).

L'indicateur principal (niveau I) pour ce thème examine la consommation intérieure de matières, qui donne une estimation de la consommation de ressources naturelles par l'économie. Combinée avec le PIB, elle évalue dans quelle mesure la croissance économique est associée à la demande de ressources naturelles et donne des indications sur le découplage entre l'utilisation des ressources naturelles et la croissance de l'économie.

### Encadré 6.1. Le plan de mise en œuvre de Johannesburg: objectifs se rapportant aux modes de production et de consommation

Le plan de mise en œuvre reconnaît que «des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale». De plus, «les gouvernements, les organisations internationales compétentes, le secteur privé et tous les grands groupes ont un rôle essentiel à jouer dans l'action visant à modifier les modes de consommation et de production non durables». Les actions devraient inclure les points suivants:

- «[...] en examinant les liens entre croissance économique et dégradation de l'environnement et, là où il convient de le faire, en les découplant grâce à une amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et en réduisant la dégradation des ressources, la pollution et la production de déchets»;
- «accroître les investissements dans une production moins polluante et dans l'éco-efficacité, dans tous les pays [...]»;
- «intégrer la question des modes de production et de consommation dans les politiques, programmes et stratégies de développement durable, y compris, là où il convient, dans les stratégies de réduction de la pauvreté»;
- «accroître la responsabilité environnementale et sociale

des entreprises et leur obligation de rendre des comptes»;

- «encourager les autorités compétentes à tous les niveaux à prendre le développement durable en considération lorsqu'elles prennent des décisions, y compris celles ayant trait à la planification du développement à l'échelon national ou local, à l'investissement dans les infrastructures, au développement du commerce et aux marchés publics»;
- mettre en œuvre «[...] les recommandations et conclusions adoptées par la Commission sur le développement durable concernant l'énergie pour le développement durable»;
- «promouvoir une approche intégrée de la formulation des politiques aux niveaux national, régional et local pour les services et systèmes de transport en vue de promouvoir le développement durable»;
- «prévenir et réduire au minimum la production de déchets et maximiser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de substitution respectueux de l'environnement [...]»;
- «renouveler l'engagement pris dans l'Action 21 de gérer de manière sûre les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé humaine et de l'environnement».

Les indicateurs restants (niveaux II et III) sont regroupés en quatre sous-thèmes:

- **éco-efficacité:** les polluants atmosphériques et les déchets sont à l'origine de problèmes pour l'environnement et la santé, et leurs volumes doivent être réduits. Le premier indicateur d'éco-efficacité présente les émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone. Les autres indicateurs examinent la génération (collecte) et l'élimination des déchets, par mise en décharge ou incinération. Compte tenu des limitations des données, aucun indicateur fiable n'a pu être présenté concernant la catégorie la plus problématique des «déchets dangereux» ou le recyclage;



- **modes de consommation:** les modes de consommation sont reflétés à travers les niveaux de consommation d'électricité par les ménages de l'UE, à la suite de changements dans les modes de vie et dans la structure des ménages;
- **agriculture:** deux des indicateurs sélectionnés fournissent une indication de l'impact des politiques visant à promouvoir l'intégration de la dimension environnementale dans l'agriculture. Les deux autres indicateurs, «excédent d'azote» et «densité du bétail», abordent les pressions environnementales liées aux systèmes de production agricole intensive;
- **responsabilité sociale des entreprises:** la responsabilité sociale des entreprises doit être mise en évidence chez toutes les parties prenantes de la société pour assurer que les ressources sont utilisées de manière durable. Les systèmes de gestion environnementale et l'éco-labellisation contribuent à cet objectif.

La liste IDD complète inclut également des indicateurs sur d'autres thèmes qui sont essentiels pour obtenir une image plus complète des modes de consommation et de production en Europe (par exemple la «dépense de consommation totale», le «taux d'emploi total», l'«indice de production de substances chimiques, par classe de toxicité», l'«intensité énergétique de l'économie», la plupart des indicateurs concernant les transports).

#### À lire concernant le thème des modes de production et de consommation en Europe

«Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles», COM(2003) 572.

«Vers une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets», COM(2003) 301.

*Stratégie pour l'intégration de la dimension environnementale dans la PAC adoptée par le Conseil européen*, Helsinki, décembre 1999.

«Communication de la Commission concernant la responsabilité sociale des entreprises — Une contribution des entreprises au développement durable», COM(2002) 347.

*Material use in the European Union, 1980-2000: Indicators and analysis*, édition 2000, documents de travail et études d'Eurostat, thème 2 «Économie et finance», Union européenne, 2002.



Indicateur principal



## Consommation intérieure de matières

**Définition:** La **consommation intérieure de matières** (CIM) mesure la quantité totale de matières directement utilisée dans l'économie. Elle se définit comme l'ensemble des matières entrant directement dans l'économie nationale (extraction intérieure utilisée plus importations), moins les matières qui sont exportées (voir «Notes méthodologiques» pour des détails sur les catégories).

En termes économiques, la CIM reflète la consommation par les résidents d'une économie nationale. Les exportations sont déduites pour distinguer la consommation induite par la demande domestique de celle induite par le marché de l'exportation. La CIM se définit de la même manière que d'autres indicateurs physiques de base tels que la consommation intérieure brute d'énergie et constitue l'indicateur de consommation le plus apparenté au PIB, en termes d'équivalence avec les agrégats des comptes nationaux.

En termes d'environnement, la CIM est un indicateur de substitution pour toutes les pressions associées à l'utilisation des matières dans l'économie d'un pays tout au long de leur cycle de vie, indépendamment du fait que les pressions se manifestent dans le pays lui-même ou dans le pays dont les matières ont été importées.



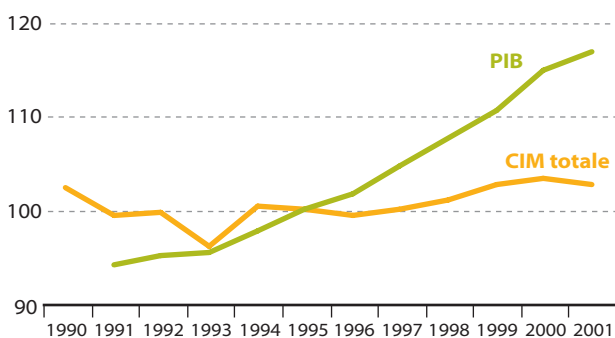
### Pertinence de l'indicateur

La stratégie de l'UE pour le développement durable met l'accent sur l'objectif stratégique de rompre le lien entre la croissance économique, l'utilisation des ressources et la génération de déchets. Le sixième programme d'action en faveur de l'environnement (6<sup>e</sup> PAE) vise également à «découpler l'utilisation des ressources de la croissance économique, en améliorant sensiblement l'efficacité de leur utilisation, en développant une économie moins matérialiste et en prévenant la production de déchets». Dans le cadre de la mise en œuvre du 6<sup>e</sup> PAE, la Commission européenne développe une stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles<sup>82</sup>, qui identifiera les domaines d'intervention prioritaires.

La CIM permet d'évaluer le niveau absolu d'utilisation de ressources rares, et, combinée au PIB, elle renseigne sur l'existence d'un découplage entre l'utilisation des ressources naturelles et la croissance de l'économie.

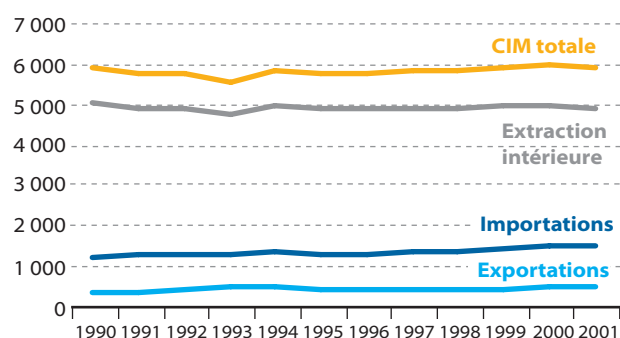
<sup>82</sup> «Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles», COM(2003) 572.

**Graphique 6.1. CIM par rapport au PIB dans l'EU-15, à prix constants (indice 1995 = 100)**

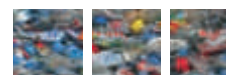


NB: Les chiffres de 2001 sont des estimations.

**Graphique 6.2. CIM dans l'EU-15, par composante (en millions de tonnes)**



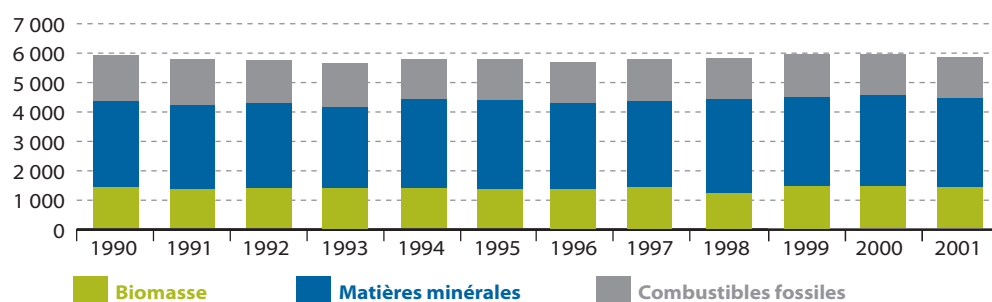
Source: Eurostat.



L'interprétation de la relation entre le PIB et la CIM implique l'utilisation de concepts tels que la productivité matérielle et le découplage. La productivité matérielle est le ratio PIB/CIM. Ces dernières années, le PIB a augmenté alors que la CIM est restée comparativement stable, ce qui indique une tendance positive de la productivité matérielle.

Le découplage est compris en tant que dématérialisation, en d'autres termes, une croissance économique liée à une consommation moindre de matières. Il s'entend également comme la dissociation de la croissance économique de la pression environnementale. Au niveau des économies nationales et même supranationales, une distinction est souvent faite entre découplage «absolu» et découplage «relatif», le découplage relatif impliquant une réduction de la consommation de matières ou de la pression environnementale par unité de PIB (similaire à un accroissement de la productivité matérielle) et le découplage absolu indiquant une réduction de la consommation de matières ou de la pression environnementale avec augmentation du PIB. Le volume absolu de la consommation intérieure de matières est resté relativement stable entre 1990 et 2001 (5,9 milliards de tonnes les deux années), tandis que le PIB a augmenté constamment au cours de cette période, ce qui indique un découplage relatif entre l'utilisation de matières et la croissance économique.

La quantité totale de matières extraites des territoires intérieurs de l'EU-15 a légèrement diminué, passant de 5 milliards de tonnes en 1990 à 4,8 milliards de tonnes en 2001. Les importations ont régulièrement augmenté, passant de 1,2 milliard de tonnes en 1990 à 1,4 milliard de tonnes en 2001, où elles représentaient 30 % de la CIM. Cette augmentation implique que les pressions environnementales associées à l'extraction de ressources se sont déplacées de l'UE vers les pays exportateurs. Le niveau des exportations physiques est sensiblement plus faible par rapport aux importations. Elles ont représenté 0,4 milliard de tonnes en 2001, ce qui signifie que les importations physiques de l'UE ont été quatre fois plus importantes que les exportations physiques.



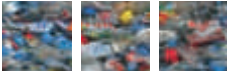
**Graphique 6.3.**  
CIM dans l'EU-15,  
par matière (en  
millions de tonnes)

NB: Les chiffres de 2001 sont des estimations.

Source: Eurostat.

Toutes les matières n'ont pas la même rareté ni le même impact environnemental, et il est donc utile d'examiner la composition de la CIM. La ventilation de la CIM de l'EU-15 par matière se caractérise par la domination des matières minérales (50 %), en particulier des matériaux de construction, suivis par les combustibles solides et la biomasse, tous deux à environ 25 % (estimations 2001).

La légère réduction de la consommation intérieure de combustibles fossiles entre 1990 et 2000, de 1 531 à 1 400 millions de tonnes, est due à la substitution de charbon à basse énergie par du gaz à haute énergie (bien que, exprimée en termes énergétiques, la consommation d'énergie ait augmenté: voir «Consommation intérieure brute d'énergie par combustible»). Si la consommation de biomasse est restée relativement constante, la consommation intérieure de matières minérales a augmenté, passant de 2 840 millions de tonnes en 1990 à près de 3 000 millions en 2001, compensant les améliorations de la CIM dans d'autres domaines et empêchant un progrès vers un découplage absolu.



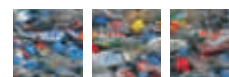
## Interrelations potentielles

Une diminution de la CIM pourrait réduire les pressions sur l'environnement, par exemple par une réduction de la génération de déchets et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle pourrait avoir des implications positives pour la compétitivité, s'il y a une augmentation parallèle des ressources et de la productivité économique. Les matières utilisées à l'intérieur d'une économie doivent être transportées du point d'extraction au site de fabrication et au consommateur final, ce qui implique une liaison entre un accroissement de la CIM et la croissance des transports.

La croissance économique aura manifestement un impact sur la CIM: par exemple, une forte croissance économique se caractérise souvent par une tendance à la hausse dans le secteur de la construction, y compris les routes et les infrastructures, ce qui entraîne une demande accrue de matériaux de construction et se reflète dans l'augmentation de la consommation intérieure de matières minérales. Toutefois, comme cela est décrit dans la section «Analyse», la tendance positive actuelle au découplage relatif implique que la pression additionnelle de la croissance économique sur l'environnement a été réduite. Une tendance à la hausse dans le secteur des services pourrait accroître le découplage. La consommation de matières minérales augmentera probablement aussi avec le nombre de ménages et les terrains bâtis. Une diminution de la densité du bétail devrait entraîner une réduction de la consommation de biomasse, car une bonne part de la biomasse cultivée et importée dans l'UE sert à nourrir le bétail. Les captures de poissons ont vraisemblablement aussi un impact sur la consommation de biomasse. Toute amélioration dans la réutilisation et le recyclage des déchets devrait avoir un impact positif sur la CIM, car elle réduit le besoin de matières premières vierges.

Les projets d'investissement dans la recherche et le développement qui visent à améliorer l'efficacité des ressources en réduisant les apports de matières dans le secteur manufacturier devraient influencer cet indicateur. Toutefois, en raison du délai avant que les nouvelles technologies ne soient adoptées sur une grande échelle, cette influence pourrait ne pas se voir immédiatement.

Une augmentation de la CIM due à une augmentation des importations se refléterait également dans les indicateurs relatifs aux importations des pays en développement. L'indicateur sur les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans l'UE et les pays en développement fournit également une illustration intéressante de l'impact global d'une consommation élevée de matières dans les pays développés.



Éco-efficacité



## Émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone



**Définition:** Ces deux indicateurs reflètent les tendances en ce qui concerne les émissions atmosphériques anthropiques de:

- **substances acidifiantes** [oxydes de soufre ( $\text{SO}_x$ ), oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) et ammoniacque ( $\text{NH}_3$ )]: ces émissions sont combinées en termes d'effets acidifiants et exprimées en termes d'équivalent acides;
- **précurseurs de l'ozone** [ $\text{NO}_x$ , monoxyde de carbone, méthane ( $\text{CH}_4$ ) et composants organiques volatils non méthaniques (CVNM)], par secteur. Les émissions de précurseurs de l'ozone sont combinées en termes de potentiel de formation d'ozone troposphérique et exprimées en équivalent CVNM.

Les substances acidifiantes et les précurseurs de l'ozone sont à l'origine de toute une série de problèmes connexes. Les émissions acides dans l'air peuvent être transportées sur de longues distances et causer des dommages aux écosystèmes (par exemple le sol, les forêts et les plans d'eau), aux constructions et aux matériaux (corrosion).

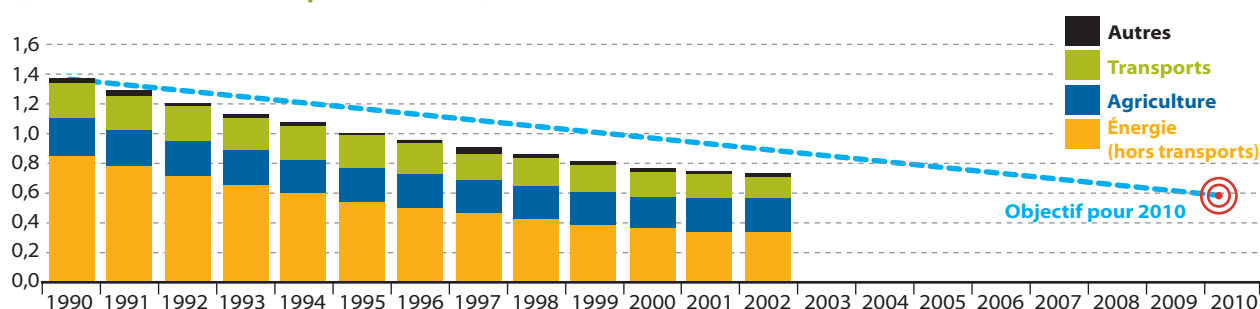
### Pertinence de l'indicateur

Dans la basse troposphère, l'ozone se forme lorsque des oxydes d'azote et des composés organiques volatils réagissent ensemble en présence de la lumière solaire. L'ozone troposphérique est nuisible pour la santé humaine car il affecte le système respiratoire et endommage les cultures et les forêts, dégrade les matériaux et, en particulier, avec les émissions de  $\text{CH}_4$ , concourt au changement climatique. Les émissions de ces polluants sont couvertes par le protocole de Göteborg de 1999 au titre de la convention des Nations unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (CPATLD) relative à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, et par la directive européenne fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants (DPEN)<sup>83</sup>. Les cibles d'émission nationales figurant dans la DPEN se traduisent, pour l'EU-15, par une réduction, de 1990 à 2010, de 56 % des émissions de substances acidifiantes suivantes:  $\text{NO}_x$ ,  $\text{SO}_x$  et  $\text{NH}_3$  (cibles d'émission pondérées par le potentiel acidifiant) et par une réduction de 54 % des émissions de précurseurs de l'ozone troposphérique:  $\text{NO}_x$  et CVNM (cibles d'émission pondérées par le potentiel de formation d'ozone)<sup>84</sup>. Ces cibles sont généralement un peu plus strictes que celles de la CPATLD. Pour les nouveaux États membres, les cibles de la DPEN sont spécifiées dans le traité d'adhésion de 2003.

<sup>83</sup> Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

<sup>84</sup> Voir indicateurs de base CSI 001 et 002 de l'AEE (<http://themes.eea.eu.int/TMS/CSI>).

**Graphique 6.4. Émissions pondérées de substances acidifiantes dans l'EU-25 (en millions de tonnes d'équivalent acides)**



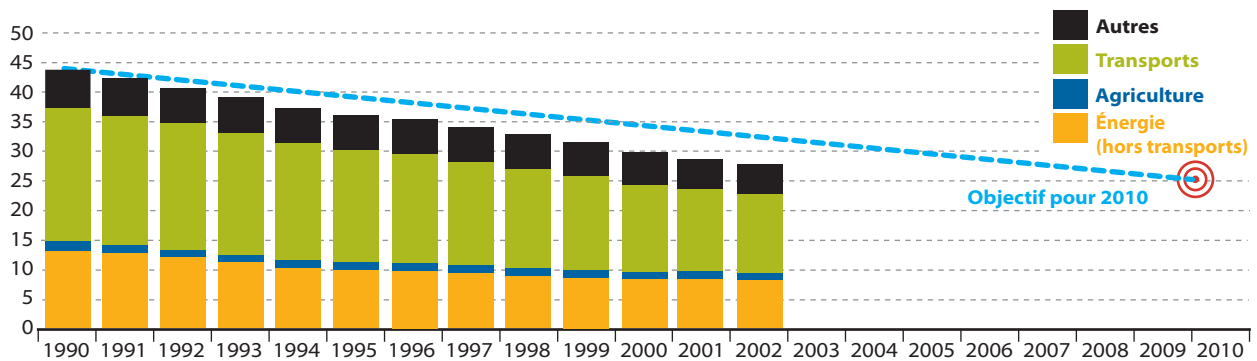
NB: «Énergie hors transports»: voir les notes méthodologiques pour la composition des catégories.

Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.





Graphique 6.5: Émissions pondérées de précurseurs de l'ozone dans l'EU-25 (en millions de tonnes d'équivalent CVNM)



NB: «Énergie hors transports»: voir les notes méthodologiques pour la composition des catégories.

Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

## Analyse

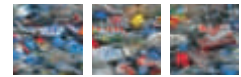
Dans l'EU-25, les émissions de polluants acidifiants ont diminué de 5,8 % par an en moyenne entre 1990 et 2000, avec un ralentissement pour atteindre une diminution annuelle moyenne de 2,2 % entre 2000 et 2002. Les industries du secteur de l'énergie sont la principale source d'émission de polluants acidifiants, suivies par l'agriculture et les transports. Les baisses les plus significatives enregistrées ces dernières années l'ont été dans les secteurs des transports et de l'énergie, principalement en raison du remplacement des hydrocarbures à forte teneur en soufre par des hydrocarbures à faible teneur en soufre et par le gaz naturel, ainsi que de l'utilisation généralisée des pots catalytiques sur les véhicules routiers et de la désulfuration des effluents gazeux dans les centrales électriques (AEE CSI 001).

Les émissions totales de précurseurs de l'ozone ont diminué en moyenne de 3,7 % par an dans l'UE entre 1990 et 2002. Récemment, la réduction annuelle moyenne a atteint 3,3 % entre 2000 et 2002, grâce essentiellement au secteur des transports, à la suite de l'utilisation généralisée des pots catalytiques. Compte tenu des tendances actuelles, il semble que l'UE dans son ensemble pourra atteindre les cibles d'émission agrégées pour 2010, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas pour chacun des États membres individuellement.

## Interrelations potentielles

Ces émissions ont des incidences négatives sur les humains, sur les écosystèmes et sur l'économie. Elles influencent la pollution atmosphérique, la santé des forêts et l'état des plans d'eau ainsi que l'acidification du sol. Elles concourent également au changement climatique dans la mesure où le méthane et les précurseurs de l'ozone sont également des gaz à effet de serre. Étant donné les risques pour le système respiratoire, il existe également un lien avec le thème de la santé publique.

S'agissant des principaux secteurs responsables, la croissance des transports, du secteur énergétique et de l'agriculture intensive exercera une influence sur les émissions de ces polluants.



Éco-efficacité



## Déchets ménagers collectés



**Définition:** L'indicateur présente la **quantité de déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales** et éliminés via le système de gestion des déchets. L'essentiel des flux de déchets provient des ménages (déchets non triés, fractions de déchets collectées séparément par matière, et déchets encombrants) bien que des flux de déchets «similaires» provenant des commerces, des bureaux, des administrations publiques, des entreprises et des services municipaux soient également inclus. Les déchets ménagers sont classés selon les catégories principales suivantes: papier, carton et produits à base de papier, plastiques, verre, métaux, déchets alimentaires, déchets de jardinage et assimilés, et autres déchets similaires.

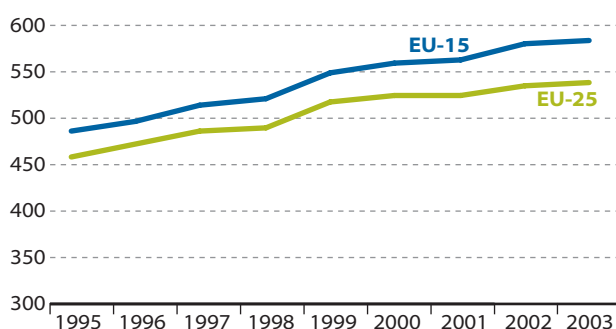
La promotion de la prévention et de la minimisation des déchets est un objectif environnemental prioritaire tant au niveau européen qu'au niveau international, car la génération de déchets est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution de l'environnement. La stratégie de développement durable vise à «rompre les liens entre la croissance économique, l'utilisation des ressources et la génération de déchets», ce qui implique de mettre en place des systèmes de gestion des déchets visant à promouvoir la prévention des déchets, la réutilisation et le recyclage, l'élimination intelligente dans des installations permettant la récupération d'énergie et l'élaboration de matériaux de substitution sans danger pour l'environnement, comme préconisé par la future stratégie thématique sur les déchets<sup>85</sup>. L'approche récemment proposée de politique intégrée des produits (PIP) est une contribution importante à la minimisation des déchets car elle vise à minimiser l'incidence environnementale liée aux produits en examinant toutes les phases (fabrication, utilisation ou élimination) du cycle de vie d'un produit et en agissant là où les mesures sont les plus efficaces<sup>86</sup>. Comme presque tous les déchets sont à présent collectés, cet indicateur donne également une indication de la quantité de déchets ménagers qui est générée.

### Pertinence de l'indicateur

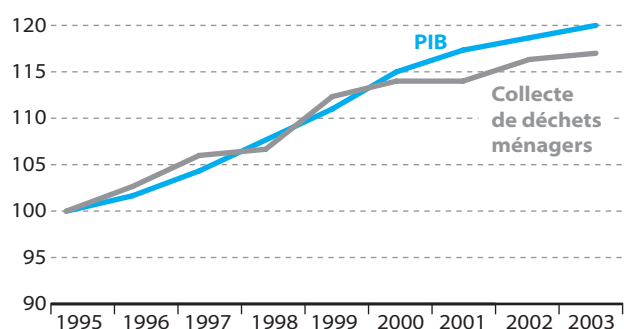
<sup>85</sup> «Vers une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets», COM(2003) 301.

<sup>86</sup> «Politique intégrée des produits — Développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie», COM(2003) 302.

**Graphique 6.6. Déchets ménagers collectés (en kg par habitant)**



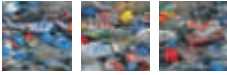
**Graphique 6.7. Déchets ménagers collectés et PIB dans l'EU-25 (indice 1995 = 100)**



Source: Eurostat.

La collecte de déchets par habitant a continuellement augmenté de 1995 à 2003. Des signes encourageants ont toutefois été observés ces dernières années car la croissance s'est ralentie avec des taux annuels de 1,37 et 0,89 % respectivement dans l'EU-15 et l'EU-25 entre 2000 et 2003, alors que les chiffres étaient de 2,82 et 2,62 % entre 1995 et 1999. Les cibles fixées dans le cinquième plan d'action en faveur de l'environnement pour stabiliser la génération de déchets aux niveaux de 1995 (300 kg par habitant) pour 2000 n'ont pas pu être atteintes, et

### Analyse



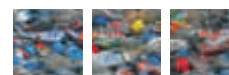
les quantités devraient encore augmenter. La collecte de déchets ménagers a suivi de près la croissance du PIB, sans découplage apparent, bien qu'il y ait eu des signes d'un léger découplage relatif ces dernières années, le PIB ayant augmenté de 1,3 % par an en moyenne entre 2000 et 2003, alors que la collecte de déchets a augmenté de 0,9 % par an. Ce n'est pas le cas dans l'EU-15, où le PIB a progressé de 1,4 % alors que la collecte de déchets a augmenté de 1,3 % par an en moyenne durant la même période.

Avec 577 kg par habitant en 2003, les anciens États membres comptent pour environ 8 % de plus que l'Union élargie dans la collecte de déchets ménagers par habitant. Certains nouveaux États membres ont même connu un déclin des quantités de déchets collectées (voir la ventilation par pays sur le site des IDD).

### Interrelations potentielles

La diminution des quantités de déchets produits aurait des implications positives pour la plupart des thèmes, en réduisant la pression sur l'environnement et serait également bénéfique pour l'économie, car moins de ressources devraient être consacrées à l'élimination des déchets. Moins de déchets impliquerait également moins de transports liés à l'élimination. En occupant un espace précieux, la gestion des déchets (voir «mise en décharge et incinération») a aussi une incidence sur l'aménagement du territoire (voir «terrains bâtis»).

Tant qu'il n'y aura pas de découplage, la collecte de déchets ménagers sera influencée par le taux de croissance du PIB par habitant, car la croissance économique entraîne davantage de consommation. Par conséquent, elle est également liée à la consommation intérieure de matières. De plus, la technologie est un facteur important pour une meilleure gestion des déchets, en particulier pour le recyclage; la collecte de déchets est donc probablement liée aux dépenses de recherche et de développement.



Éco-efficacité



## Traitement des déchets ménagers —

### Mise en décharge et incinération



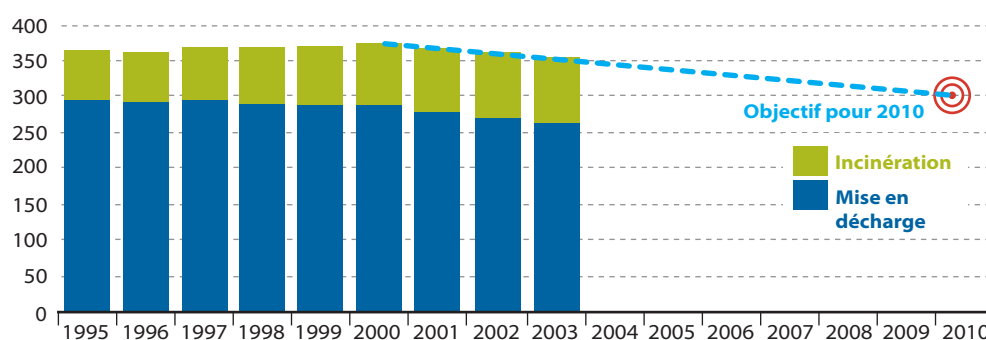
**Définition:** Cet indicateur présente la part des déchets ménagers collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par mise en décharge ou incinération avec ou sans récupération d'énergie (voir les notes méthodologiques).

La mise en décharge est la méthode la plus courante de traitement et d'élimination des déchets parce que les coûts privés sont généralement plus faibles que pour le recyclage ou l'incinération. L'objectif fixé par le 6<sup>e</sup> PAE concerne la minimisation de la quantité totale de déchets mis en décharge. Cela revient principalement à réduire la mise en décharge, qui est considérée comme la méthode de traitement la moins soucieuse de l'environnement, entraînant un lessivage de nutriments, de métaux lourds et d'autres composants toxiques, des émissions de gaz à effet de serre, la perte d'espaces précieux et l'accroissement d'un transport lourd. Les décharges nuisent à la qualité de l'air, du sol et de l'eau et ainsi à la santé humaine, à la faune et à la flore. La directive relative à la mise en décharge<sup>87</sup> vise à promouvoir l'orientation des déchets vers le recyclage des matériaux et le traitement biologique.

Si l'incinération offre un potentiel de récupération d'énergie et de réduction des volumes de déchets, elle a également des inconvénients comme l'émission de gaz toxiques tels que les dioxines, la production de cendres/résidus qui sont généralement mis en décharge (mais dont une partie peut être recyclée) et la pollution de l'eau par l'épuration des effluents gazeux. La directive 2000/76/CE sur l'incinération des déchets vise à réduire la pollution causée par les émissions dans l'air, dans le sol ainsi que dans les eaux souterraines et de surface et à atténuer ainsi les risques qu'elles posent pour la santé humaine.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>87</sup> Directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets.

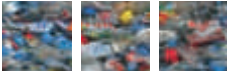


**Graphique 6.8.** Déchets ménagers mis en décharge et incinérés dans l'EU-25 (en kg par habitant)

Source: Eurostat.

La quantité de déchets mis en décharge a lentement décliné de 1995 à 2000, avec une diminution annuelle moyenne de 0,55 % dans l'EU-25. De 2000 à 2003, le déclin a été plus marqué, avec une diminution annuelle de 3 % dans l'EU-25. Ce déclin peut être attribué à l'imposition de taxes sur la mise en décharge dans certains pays et à l'interdiction de la mise en décharge de certains types de déchets. L'écart entre l'EU-25 et l'EU-15 s'est rétréci, avec des niveaux presque identiques observés en 2003, s'élevant à 261 kg contre 259 kg par habitant. Ces chiffres doivent

### Analyse



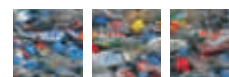
cependant être interprétés avec circonspection car ils masquent une grande diversité de situations nationales (voir le site des IDD pour plus de détails).

Le déclin de la mise en décharge a été contrebalancé par un recours plus important à l'incinération. Entre 2000 et 2003, les déchets ménagers incinérés par habitant de l'EU-25 ont augmenté de 3,1 % par an en moyenne. Cela représente un ralentissement par rapport à la croissance beaucoup plus marquée des années 1995 à 2000 (4,32 % par an en moyenne pour l'EU-25). Néanmoins, moins de 30 % des déchets ménagers éliminés le sont par incinération. À nouveau, les chiffres de l'UE doivent être traités avec prudence car ils masquent des divergences au niveau national.

Ensemble, les quantités de déchets ménagers mis en décharge et incinérés ont diminué de 4,6 % dans l'UE entre 2000 et 2003. C'est de bon augure pour la réalisation de l'objectif d'une réduction de 20 % entre 2000 et 2010, même si des progrès restent à faire.

### Interrelations potentielles

Les décharges sont une source de méthane, et une diminution de la mise en décharge pourrait entraîner une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Tant la mise en décharge que l'incinération libèrent des polluants atmosphériques et affectent la proportion de personnes souffrant du bruit et de la pollution. Les deux variables sont vraisemblablement influencées par la consommation intérieure de matières car l'accroissement de la consommation engendre davantage de déchets, même si certaines des cendres résultant de l'incinération peuvent être réutilisées comme matériau de construction secondaire. L'incinération est également liée aux indicateurs énergétiques car l'incinération nécessite de l'énergie mais offre également un potentiel de récupération d'énergie. Un accroissement des dépenses de recherche et de développement pourrait réduire les émissions de l'incinération en contribuant à développer des techniques de combustion plus sûres.



Modes de consommation

## Consommation d'électricité par les ménages



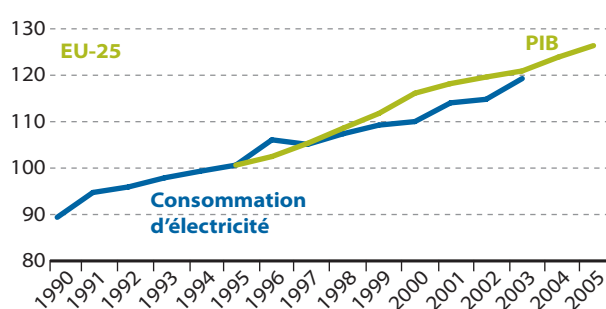
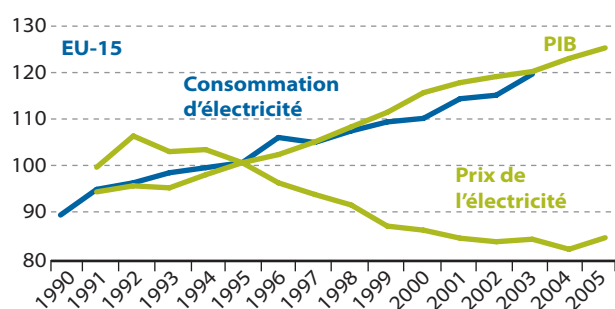
**Définition:** L'indicateur est défini comme la **consommation d'électricité par les ménages**. Elle est comparée au PIB et aux prix de l'électricité à prix constants qui sont imposés aux consommateurs intérieurs finals (voir les notes méthodologiques).

Cet indicateur met en évidence l'un des principaux domaines de croissance de la consommation car les ménages s'équipent avec de plus en plus d'appareils électroménagers et les utilisent plus souvent. La comparaison des données de la consommation d'électricité des ménages et du PIB fournit également des informations sur l'efficacité énergétique au niveau des ménages.

### Pertinence de l'indicateur

Les prix de l'électricité influencent la consommation d'électricité. La stratégie de développement durable affirme que «fixer les prix au juste niveau» de sorte qu'ils reflètent mieux les coûts réels pour la société de différentes activités fournirait une meilleure incitation pour les consommateurs et les producteurs dans leurs décisions quotidiennes concernant les biens et services qu'il convient de produire ou d'acheter. D'autre part, le 6<sup>e</sup> PAE met en évidence la nécessité d'améliorer la disponibilité et la qualité des informations données au citoyen concernant l'environnement et de préparer des outils pratiques lui permettant d'évaluer sa propre performance environnementale ou celle de son ménage et de recevoir des conseils sur la manière de l'améliorer.

**Graphique 6.9 (EU-15) et graphique 6.10 (EU-25). Consommation d'électricité des ménages en comparaison du prix de l'électricité et du PIB (indice 1995 = 100)**

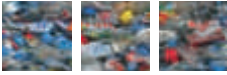


NB: Les chiffres sur la consommation d'électricité pour 2002-2003 sont provisoires.  
Source: Eurostat.

La consommation d'électricité des ménages de l'UE a progressé régulièrement sous l'effet combiné de la croissance économique, qui a engendré des styles de vie exigeant un plus grand confort et davantage d'équipements ménagers, de l'augmentation du nombre de ménages et d'un approvisionnement en électricité meilleur marché depuis 1993-1994. Ces modes de consommation ont plus que compensé l'efficacité énergétique améliorée de nombreux appareils ménagers, et, depuis 2000, la consommation d'électricité a augmenté à un rythme plus rapide que le PIB, avec un taux de croissance annuelle de 9 points entre 2000 et 2003, alors que le PIB n'a augmenté que de 4,6 points. La tendance est identique pour les anciens et les nouveaux États membres.

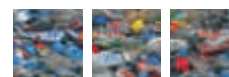
### Analyse





## Interrelations potentielles

Une augmentation de la consommation d'électricité est potentiellement liée à la croissance du PIB, aux revenus et aux dépenses de consommation, car des revenus plus élevés permettraient des dépenses de consommation plus élevées, ce qui entraînerait une demande d'électricité plus importante; dans la même perspective, elle peut également être influencée par la consommation intérieure de matières. Un ralentissement de la croissance de la consommation d'électricité pourrait résulter de la disponibilité de produits «verts» plus nombreux, notamment de produits éco-labellisés. La consommation d'électricité contribue aussi directement à la consommation finale d'énergie.



Modes de consommation



## Composition des ménages

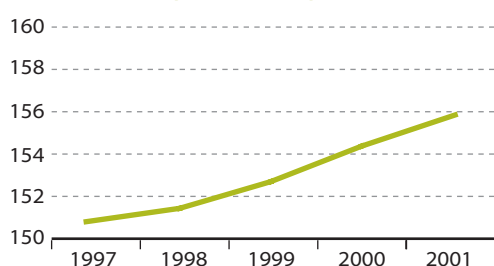


**Définition:** Cet indicateur rend compte du **nombre de ménages privés** et de la **taille des ménages**, exprimée comme le nombre moyen de personnes par ménage.

La composition des ménages, qu'il s'agisse de couples ou d'adultes seuls, avec ou sans enfants dépendants, a changé au cours de la dernière décennie, avec un impact en termes de nombre de personnes par ménage et, par conséquent, de nombre de ménages. Ces caractéristiques affectent tout un ensemble de caractéristiques sociales, économiques et environnementales déterminant les modes de consommation des ménages dans tous les domaines.

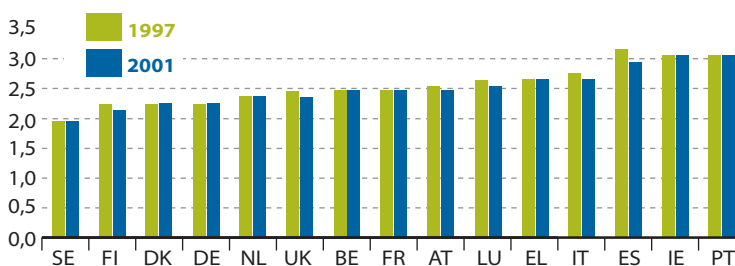
### Pertinence de l'indicateur

**Graphique 6.11. Nombre de ménages dans l'EU-15 (en millions)**



Source: Eurostat.

**Graphique 6.12. Taille des ménages (nombre de personnes)**



Durant la période 1997-2001, près de 5 millions de ménages supplémentaires sont apparus dans la société de l'EU-15, reflétant un accroissement de 3,3 %, dont plus de 3 millions ont été créés entre 2000 et 2001 (+ 0,9 %). Durant la même période, la taille moyenne des ménages a décliné dans six pays, la diminution la plus importante ayant été observée en Espagne (6,5 %), tandis qu'elle est restée stable dans neuf autres. En 2001, les pays ayant des ménages de trois personnes en moyenne comprenaient l'Irlande et le Portugal, tandis qu'à l'autre bout, la taille moyenne des ménages en Suède était inférieure à deux personnes.

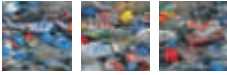
### Analyse

Des données complémentaires montrent que, s'ils sont toujours prévalents, le nombre de ménages composés de deux adultes avec des enfants dépendants a décliné, alors que le nombre de ménages plus petits, de personnes seules (avec ou sans enfants) ou de couples sans enfants a augmenté<sup>88</sup>. Le nombre plus élevé de ménages plus petits est de nature à accroître la consommation dans la mesure où tous les ménages ont un besoin minimal d'équipement de base et d'éclairage (et, dans une moindre mesure, de chauffage), indépendamment de leur taille.

<sup>88</sup> Eurostat, base de données NewCronos, statistiques sur la population et les conditions de vie.

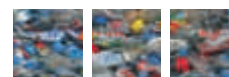
Ces changements sont liés aux changements dans les styles de vie et, en particulier, au recul du mariage et de l'âge du mariage, au fait que les couples ont moins d'enfants et qu'ils les ont plus tard dans la vie, et à l'augmentation des séparations<sup>89</sup>.

<sup>89</sup> «La situation sociale dans l'Union européenne en 2004», rapport annuel conjoint de la DG Emploi et affaires sociales et d'Eurostat.



## Interrelations potentielles

Le nombre et la taille des ménages sont susceptibles d'être influencés par les changements démographiques, notamment par un changement du taux de dépendance vieillesse, de l'espérance de vie et du taux de fécondité. La composition des ménages influence également la consommation intérieure de matières et la consommation d'électricité, car davantage de ménages crée une demande plus élevée pour certains biens et services. Elle a donc un impact indirect sur les gaz à effet de serre et les émissions dans l'air. Le nombre et la taille des ménages influencent également la demande d'eau et ont donc un impact sur les prélèvements dans les nappes phréatiques. La taille des ménages influence également le risque de pauvreté car celui-ci est plus grand pour les adultes seuls avec ou sans enfants dépendants.



Agriculture

## Superficie bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental

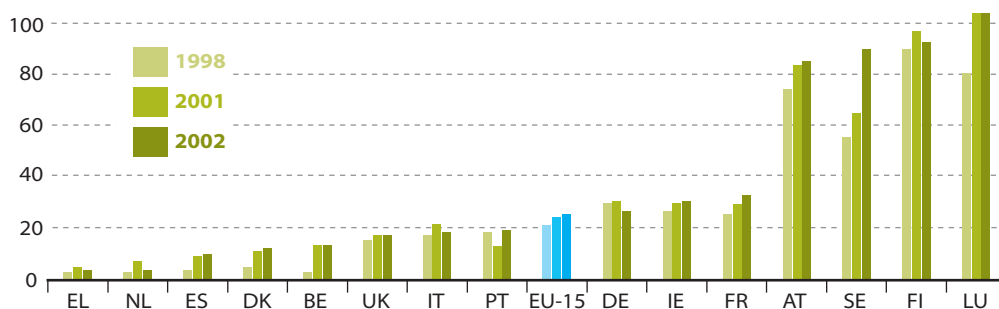


**Définition:** Cet indicateur suit les tendances en ce qui concerne les **superficies agricoles bénéficiant de mesures agroenvironnementales exprimées en tant que part de la superficie agricole utilisée (SAU) totale**. Les données incluent les contrats agroenvironnementaux au titre du règlement (CEE) n° 2078/92 et les contrats signés en 2000-2002 au titre du règlement (CE) n° 1257/1999 en vigueur (voir les notes méthodologiques).

Les mesures agroenvironnementales sont destinées à encourager les exploitants agricoles à protéger et à mettre en valeur l'environnement sur leur exploitation. Les exploitants agricoles s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement qui vont au-delà des bonnes pratiques agricoles (BPA). Des codes de BPA sont définis par les États membres dans les programmes de développement rural afin de minimiser certains des effets environnementaux négatifs potentiels de l'activité agricole en fournissant une norme environnementale minimale et d'assurer que les mesures agroenvironnementales génèrent davantage de bénéfices environnementaux. En échange de leur engagement, les exploitants agricoles reçoivent une assistance financière qui compense les coûts supplémentaires et la perte de revenus résultant de l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

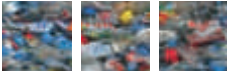
### Pertinence de l'indicateur

Les mesures agroenvironnementales (MAE) ont été introduites dans la PAC au milieu des années 80 en tant qu'instrument facultatif de la politique pour soutenir des pratiques agricoles spécifiques qui contribuent à protéger l'environnement et à préserver les campagnes, dans le contexte du règlement concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture [règlement (CEE) n° 797/85]. La mise en œuvre de programmes agroenvironnementaux est devenue obligatoire pour les États membres avec la réforme McSharry de 1992, en tant que «mesure d'accompagnement» de la PAC [règlement (CEE) n° 2078/92]. Les États membres ont été invités à introduire des programmes agroenvironnementaux «sur l'ensemble de leur territoire». En 1999, la réforme Agenda 2000 a inclus des mesures agroenvironnementales en tant qu'élément obligatoire des programmes de développement rural [règlement (CE) n° 1257/1999] et accru le cofinancement disponible pour cet instrument politique. Les mesures agroenvironnementales sont également utilisées pour soutenir les objectifs de la directive «Nitrates» (91/676/CEE), la réduction des émissions de gaz influençant le climat comme prévu au titre du protocole de Kyoto et d'autres politiques agroenvironnementales touchant l'agriculture.



**Graphique 6.13.**  
Part de la superficie agricole utilisée faisant l'objet de mesures agroenvironnementales (en %)

Source: Direction générale de l'agriculture et du développement rural.



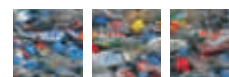
## Analyse

La part des programmes agroenvironnementaux dans la superficie agricole totale est passée de 20 % en 1998 à 24 % en 2002, ce qui représentait 30,2 millions d'hectares en 2000 contre 25,2 millions d'hectares en 1998 (voir site IDD). En 2002, cette part différait considérablement d'un État membre à l'autre. Les programmes agroenvironnementaux touchaient des superficies relativement importantes au Luxembourg, en Autriche, en Finlande et en Suède (plus de 75 %), mais nettement plus modestes en Grèce, en Espagne et aux Pays-Bas (moins de 10 %).

La part de la superficie agricole faisant l'objet de mesures agroenvironnementales a augmenté dans la plupart des États membres, en particulier en Suède (de 33 %) et au Luxembourg (de 23 %). Entre 2001 et 2002, la part a diminué dans un certain nombre de pays dont l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et la Finlande, les programmes mis en place au titre de l'ancien règlement (CEE) n° 2078/92 étant arrivés à expiration.

## Interrelations potentielles

Un accroissement de la superficie faisant l'objet d'un soutien agroenvironnemental aura vraisemblablement un effet bénéfique sur la gestion des ressources naturelles. Un impact positif pourrait être attendu en particulier sur la biodiversité, la préservation des paysages ainsi que sur les ressources en eau. La réduction des émissions de méthane qui en résulterait aurait un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre. Un accroissement des superficies faisant l'objet d'un soutien agroenvironnemental pourrait également avoir un impact sur le PIB régional.



Agriculture



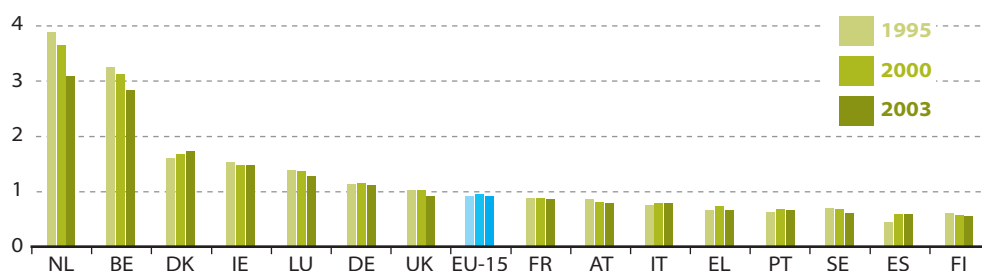
## Densité du bétail



**Définition:** L'indice de densité du bétail donne le nombre d'unités de gros bétail (UGB) par hectare de superficie agricole utilisée (SAU). L'UGB est une unité de référence qui facilite l'agrégation du bétail de différentes espèces et différents âges par l'utilisation de coefficients UGB, qui sont établis par convention. Pour les besoins du présent indicateur, les espèces de bétail agrégées dans le total UGB sont les équidés, les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les volailles et les lapins.

L'élevage intensif, en particulier de porcs et de volailles, est une des principales sources de fumier de ferme, une composante majeure d'excédents potentiels de nutriments, avec des impacts environnementaux associés sur les systèmes aquatiques. La gestion extensive des pâturages est un objectif important des programmes agroenvironnementaux de l'UE. Parmi les principaux types d'utilisation des sols, les pâturages permanents sont généralement considérés comme l'un des plus importants dans la perspective de la préservation de la nature et des paysages. Le nombre de bovins et d'autres gros animaux d'élevage a une influence significative sur les gaz à effet de serre et autres émissions de l'agriculture et donc des incidences sur les chances de l'UE d'atteindre des objectifs importants de la politique environnementale, tels que ceux du protocole de Kyoto ou de la directive sur les plafonds d'émission nationaux (2001/81/CE).

### Pertinence de l'indicateur



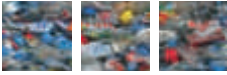
**Graphique 6.14.** Indice de densité du bétail (en UGB par hectare)

Source: Eurostat.

De 1995 à 2000, différents niveaux et tendances peuvent être observés en ce qui concerne la densité du bétail, avec un accroissement significatif en Espagne, alors que d'autres pays comme la Belgique et les Pays-Bas ont affiché une baisse. De 2000 à 2003, la densité du bétail a diminué ou est restée stable dans la plupart des pays, les changements les plus importants étant observés aux Pays-Bas (- 15,4 %) et en Belgique (- 9,3 %), même si ces deux pays restent encore bien au-dessus des autres États membres. Le Danemark fait exception: l'indice y a augmenté de 3,6 %. La densité du bétail n'est pas uniforme à l'intérieur d'un même pays mais tend à se concentrer dans des «points chauds» à densité élevée alors que d'autres zones du même pays ont une densité très faible. Un niveau généralement faible, en particulier dans le cas d'un grand pays, peut donc masquer des régions ayant une très forte densité du bétail. Il est toutefois intéressant de constater qu'en général, entre 2000 et 2003, la densité du bétail a diminué en moyenne de 1,3 % par an dans l'EU-15.

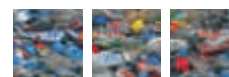
### Analyse





## Interrelations potentielles

Une augmentation de la densité du bétail devrait contribuer à un chargement accru en nutriments dans les régions où se concentre la production intensive, et donc y avoir un impact négatif sur les ressources en eau. Une forte densité du bétail signifie habituellement aussi que les exploitants agricoles ont besoin de compléter l'alimentation des animaux par des céréales, dont la culture implique l'utilisation d'engrais et de pesticides. De plus, des aliments pour animaux sont importés de pays tiers, et une augmentation de la densité du bétail peut donc accroître les importations de l'UE en provenance des pays en développement. La densité du bétail peut aussi avoir une incidence sur la biodiversité et, en particulier, sur certaines espèces d'oiseaux. Elle a un impact sur le changement climatique, car, pour le même nombre de bovins, les systèmes intensifs tendent à produire plus de méthane que les systèmes extensifs.



Agriculture



## Excédent d'azote

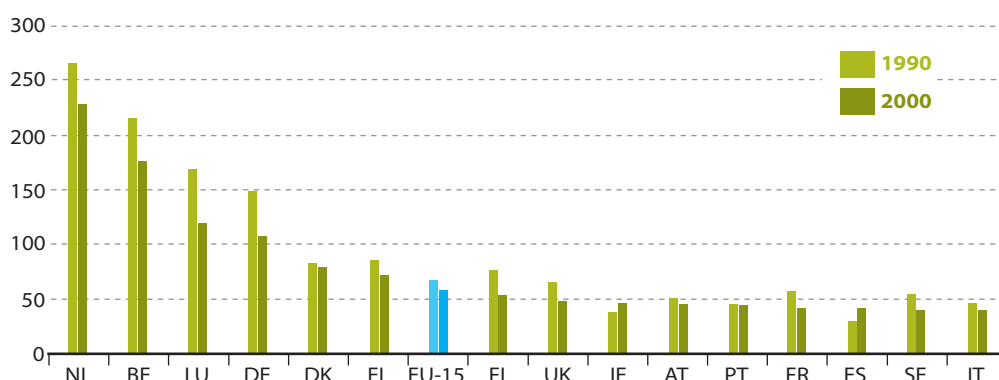


**Définition:** L'excédent d'azote est l'**excédent potentiel d'azote sur les terres agricoles**, calculé comme la différence entre les apports d'azote à un système agricole et l'azote retiré du système par hectare de terres agricoles. Les apports d'azote pris en compte dans ce bilan sont les engrais minéraux et le fumier organique épandus sur les terres agricoles, la fixation par les légumineuses et le trèfle ainsi que les dépôts atmosphériques humides et secs. Les sorties d'azote sont la teneur en azote des récoltes et du fourrage.

La lixiviation et l'infiltration de nutriments provenant des terres agricoles sont l'un des problèmes persistants de l'agriculture moderne. La surcharge des cours d'eau en nutriments entraîne une série d'effets néfastes tels que la pollution des nappes phréatiques et l'eutrophisation. L'excédent d'azote est un indicateur de substitution pour la pollution non ponctuelle par les nitrates de l'agriculture. Un éventail de mesures politiques vise à limiter les déversements d'azote dans les cours d'eau et la mer. La directive sur les nitrates (91/676/CE) a pour objectif général «de réduire la pollution aquatique provoquée ou induite par des nitrates de sources agricoles et à prévenir toute nouvelle pollution de ce type» (article 1<sup>er</sup>). La directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) requiert d'atteindre, pour 2015, un «bon état écologique» de l'ensemble des eaux intérieures et côtières, lequel est défini en termes de qualité de la communauté biologique, de caractéristiques hydrologiques et de caractéristiques chimiques.

### Pertinence de l'indicateur

Le 6<sup>e</sup> PAE encourage la mise en œuvre intégrale de la directive sur les nitrates et de la directive-cadre sur l'eau afin d'atteindre des niveaux de qualité de l'eau qui n'entraînent pas d'effets inacceptables ou de risques pour la santé humaine et l'environnement.

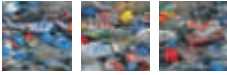


**Graphique 6.15.**  
Excès d'azote  
(en kg par hectare  
de superficie  
agricole)

Sources: OCDE, AEE, Eurostat, EFMA, EMEP (voir les notes méthodologiques).

Dans l'EU-15, les excédents d'azote représentaient 55 kg/ha en 2000 contre 65 kg/ha en 1990, ce qui correspond à une diminution annuelle moyenne de 1,7 %. On observe une grande disparité géographique entre les États membres: de 37 kg/ha en Italie à 226 kg/ha aux Pays-Bas. Tous les bilans d'azote bruts nationaux affichent un déclin dans les estimations du bilan d'azote brut (kg/ha) entre 1990 et 2000, sauf dans le cas de l'Irlande (+ 2 % par an en moyenne) et de l'Espagne (+ 3,7 %). Le déclin général des excédents des bilans d'azote est dû à une légère diminution des taux d'entrée d'azote (- 1,0 %) et à une augmentation des taux de

### Analyse



---

<sup>90</sup> Fiche d'information thématique pour l'indicateur IRENA, bilan azoté, <http://webpubs.eea.eu.int/content/irena/Latestproducts.htm> (en anglais uniquement).

---

<sup>91</sup> Eurostat, 2000, «Les bilans d'azote en agriculture», *Statistiques en bref*, thème 8 «Environnement et énergie», 16/2000.

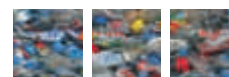
sortie d'azote (10 %). Une ventilation en composantes du bilan d'azote montre que l'utilisation d'azote inorganique est la principale source (74 kg/ha en moyenne dans l'EU-15), tandis que le fumier animal est la deuxième principale source d'azote (57 kg/ha) <sup>90</sup>.

Les bilans nationaux peuvent masquer d'importantes différences régionales dans le bilan d'azote brut qui détermine le risque réel de lixiviation de nutriments au niveau régional ou local. Les différents États membres peuvent donc avoir des bilans d'azote bruts globalement acceptables au niveau national tout en ayant encore une importante lixiviation de nitrates dans certaines régions, notamment dans les zones à forte concentration de bétail (voir «densité du bétail»). En 1997, les régions les plus affectées par d'importants excédents d'azote étaient la Rhénanie-Westphalie, la Basse-Saxe, la Bretagne et la Catalogne <sup>91</sup>.

---

## Interrelations potentielles

Une augmentation des excédents d'azote aggravera le chargement aquatique de nutriments, ce qui affectera la qualité des eaux de surface et souterraines. Une eutrophisation accrue peut également affecter la biodiversité. L'excédent d'azote augmentera avec la densité du bétail et les dépôts atmosphériques humides et secs, ce qui implique un lien avec les émissions de substances acidifiantes.



## Agriculture

# Agriculture biologique



**Définition:** L'indicateur est défini comme la **part de la superficie agricole utilisée totale occupée par l'agriculture biologique**. Au niveau de l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production, pour les cultures et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux engrais et pesticides.

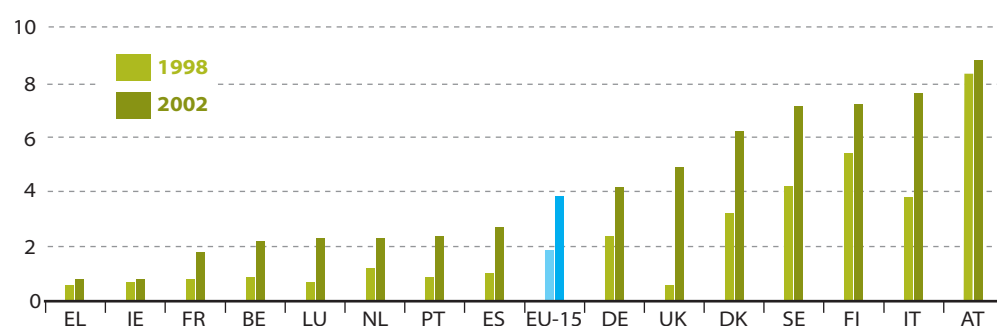
Les conclusions du Conseil européen de Göteborg stipulent que «la politique agricole commune, dans ses formes actuelle et future, devrait viser entre autres à contribuer à un développement durable en encourageant davantage les produits sains et de haute qualité, des méthodes de production écologiquement viables, y compris la production biologique, les matières premières renouvelables et la protection de la biodiversité».

Le 6<sup>e</sup> PAE reflète les mêmes grands objectifs: «Encourager une agriculture responsable plus respectueuse de l'environnement, y compris, le cas échéant, les méthodes de production extensive, les pratiques agricoles intégrées, l'agriculture biologique et la diversité biologique agricole lors des futurs réexamens de la politique agricole commune, en tenant compte de la nécessité d'avoir une approche équilibrée du rôle multifonctionnel des communautés rurales».

En juin 2004, la Commission a présenté sa communication «Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques»<sup>92</sup>. Le plan d'action expose 21 actions dans les domaines du marché de l'alimentation biologique, de la politique des pouvoirs publics et des normes ainsi que de l'inspection, mais il ne fixe pas de cibles spécifiques en termes de superficie ou de nombre d'exploitants.

## Pertinence de l'indicateur

<sup>92</sup> «Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques», COM(2004) 415.

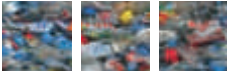


**Graphique 6.16.**  
Part de la superficie occupée par l'agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée totale (en %)

Source: Eurostat.

L'agriculture biologique a connu, entre 1998 et 2002, une croissance rapide représentant un accroissement global de la part de la superficie agricole totale de 2,9 à 3,7 % dans l'EU-15. Les progressions les plus importantes sont intervenues au Royaume-Uni et en Italie, où la part de l'agriculture biologique a augmenté de 4,8 et 3,8 %, respectivement. En 2002, les pays ayant la part la plus importante de superficie occupée par l'agriculture biologique étaient

## Analyse



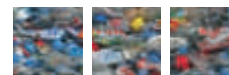
l'Autriche (8,7 %) et l'Italie (7,5 %), suivies par la Finlande (7,1 %) et la Suède (7 %). À l'opposé, la Grèce et l'Irlande avaient les parts les plus faibles (0,7 %).

Les subventions à l'agriculture biologique basées sur la superficie ont probablement joué un rôle significatif dans l'augmentation générale de la part de la superficie occupée par l'agriculture biologique. Elles étaient accordées à l'origine dans le cadre des programmes agro-environnementaux du règlement (CEE) n° 2078/92 du Conseil et continuent de l'être au titre du règlement (CE) n° 1257/1999 concernant le soutien au développement rural. La croissance du marché des produits biologiques a également été un facteur important.

---

### **Interrelations potentielles**

Une augmentation de l'agriculture biologique contribue à réduire la charge environnementale sur les ressources en eau et la pression sur la biodiversité. La réduction consécutive de l'utilisation de pesticides, herbicides et autres produits chimiques contribuera également à améliorer la santé publique.



## Systèmes de gestion environnementale



**Définition:** Cet indicateur est défini comme le **nombre d'organisations ayant volontairement mis en œuvre un système de gestion environnementale**, qui peut être soit un système de gestion environnementale et d'audit (EMAS), soit une certification ISO 14001.

Le système EMAS de l'UE est un outil de gestion qui permet aux entreprises et autres organisations d'évaluer, de communiquer sur et d'améliorer leur performance environnementale. Ce système est régi par le règlement (CEE) n° 1836/93 du Conseil du 29 juin 1993 et a intégré la norme internationale ISO 14001 comme sa composante pour ce qui concerne les systèmes de gestion environnementale. ISO 14001 traite essentiellement de la «gestion environnementale». Cette norme vise à aider les organisations à mettre en place un nouveau système de gestion environnementale (SGE) ou à améliorer un système existant, afin de minimiser les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement et à continuer d'améliorer leur performance environnementale.

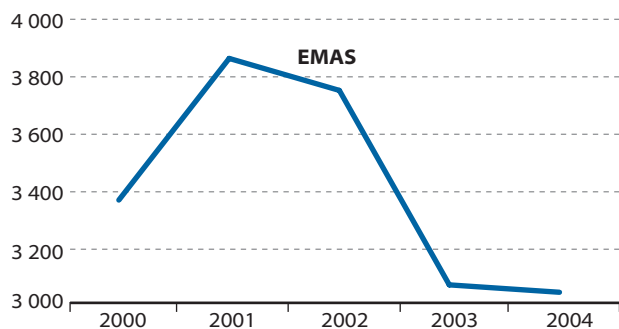
Face à la préférence croissante des consommateurs pour des produits et services socialement et écologiquement responsables et à leur désir d'en savoir davantage sur les conditions de production, de plus en plus d'entreprises estiment qu'une gestion socialement responsable peut avoir un impact positif au niveau macroéconomique. Il peut également y avoir une certaine reconnaissance qu'un environnement sain est une condition essentielle du succès à long terme des activités d'une entreprise.

### Pertinence de l'indicateur

Afin de renforcer la contribution des entreprises au développement durable, la communication de la Commission au Conseil de Göteborg a recommandé que toutes les sociétés cotées en bourse occupant au moins 500 personnes publient, dans leurs rapports annuels aux actionnaires, des résultats selon une «triple approche» mesurant leur performance par rapport à des critères économiques, environnementaux et sociaux. En outre, la Commission a adopté une nouvelle stratégie sur la responsabilité sociale des entreprises<sup>93</sup>. Les systèmes de gestion environnementale sont des approches structurées pour aborder le résultat environnemental. Ils sont vus comme des outils permettant à la fois de renforcer la production verte et de promouvoir les marchés publics verts, principalement via EMAS et ISO 14001, deux instruments importants de la responsabilité sociale des entreprises.

<sup>93</sup> «Communication de la Commission concernant la responsabilité sociale des entreprises — Une contribution des entreprises au développement durable», COM(2002) 347.

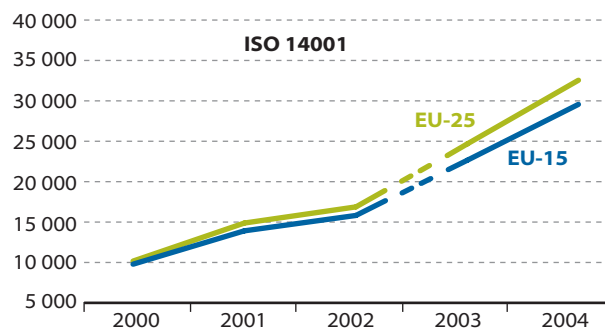
**Graphique 6.17. Enregistrements EMAS dans l'EU-15 (nombre d'organisations)**



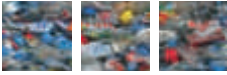
NB: Aucun chiffre ISO 14001 n'est disponible pour 2003.

Sources: Commission européenne (EMAS) et Agence fédérale de l'environnement allemande (ISO 14001).

**Graphique 6.18. Certifications ISO 14001 (nombre d'organisations)**







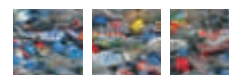
## Analyse

Les enregistrements EMAS dans l'EU-15 ont atteint un sommet en 2001, avec 3 848 organisations, puis ils ont décliné de 9 %, soit 3 043 en 2004. Au contraire, les certifications ISO 14001 ont connu un véritable boom de 2000 à 2004, passant du simple au triple, pour atteindre des niveaux environ dix fois supérieurs à ceux des enregistrements EMAS. Cette tendance vaut pour toute l'Union (voir le site IDD). ISO 14001 est le système de gestion environnementale le plus important à l'échelle mondiale. Sa reconnaissance internationale et des critères moins sévères expliquent sa prédominance par rapport à l'EMAS européen, bien que la valeur ajoutée plus élevée de ce dernier soit généralement reconnue. Le déclin de l'EMAS est principalement attribué, d'une part, au retrait d'entreprises allemandes, qui étaient certifiées à la fois EMAS et ISO 14001 et n'ont conservé que ce dernier système car les bénéfices de l'EMAS leur paraissaient trop faibles en comparaison des coûts de vérification ou de publication, et, d'autre part, à d'autres contraintes liées à la mise en conformité avec le règlement.

---

## Interrelations potentielles

Les systèmes de gestion environnementale sont considérés comme des outils essentiels pour remplir les exigences environnementales et promouvoir l'innovation. On peut penser qu'ils sont également de nature à accroître la compétitivité des entreprises. Ils peuvent contribuer à une réduction de la pression environnementale provenant des entreprises.



## Labels écologiques



**Définition:** Cet indicateur est défini comme le **nombre d'attributions du label écologique ou «fleur UE»** dans les États membres de l'UE, par groupe de produits.

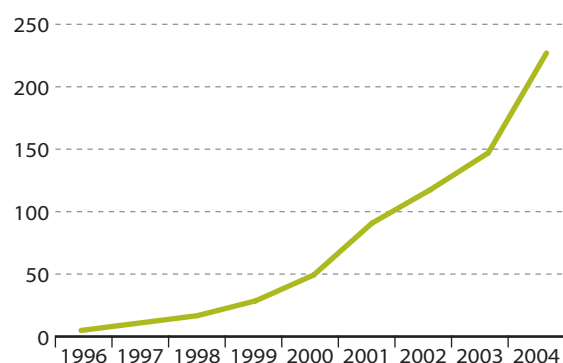
Des critères pour l'attribution de la fleur existent pour quelque 22 groupes de produits verts, et plus de 200 licences ont été accordées à plusieurs centaines de produits. Pour les besoins de cet indicateur, les produits ont été classés au moyen de catégories dérivées de la classification statistique des produits associés aux activités dans l'UE (CPA): produits chimiques (peintures et laques, nettoyeurs universels et pour sanitaires, amendements pour sols, détergents pour lave-vaisselle et lessive); produits de l'industrie textile; articles chaussants; papier et carton (papier hygiénique, papier pour photocopieur); appareils électriques et optiques (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateurs, aspirateurs, ordinateurs, téléviseurs, ampoules électriques); services des hôtels et restaurants (services d'hébergement touristique); carreaux en céramique; meubles et autres biens manufacturés (literie, matelas).

Les préoccupations environnementales, la pression croissante du public et les mesures réglementaires changent la manière dont les gens font des affaires à travers le monde. Les consommateurs et les actionnaires sont de plus en plus demandeurs de produits et de services respectueux de l'environnement qui sont livrés par des entreprises socialement responsables. Il est donc devenu important pour les organisations de démontrer que l'ensemble de leurs stratégies de développement de produits est durable.

### Pertinence de l'indicateur

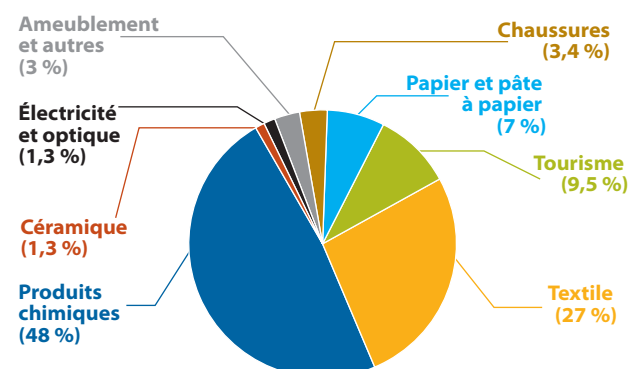
Le label écologique de l'UE est attribué aux produits de la plus haute qualité environnementale, dont la conformité à des critères spécifiques a été démontrée et vérifiée par un organisme indépendant. Tout comme les systèmes de gestion environnementale (voir indicateur précédent), il s'agit d'un outil de responsabilité sociale contribuant au développement durable au niveau de la fois des entreprises et des consommateurs.

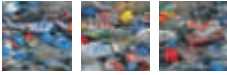
**Graphique 6.19. Attributions de la fleur dans l'EU-15 (nombre total)**



Source: Commission européenne, DG Environnement, bureau d'assistance «Écolabel».

**Graphique 6.20. Attributions de la fleur dans l'EU-25, par catégorie (mars 2005)**





## Analyse

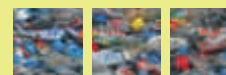
Le système de labels écologiques a connu un taux de croissance moyen de 49,9 % par an depuis la première attribution en 1996, avec une progression générale de 367 % entre 2000 et 2005. En mars 2005, 229 fleurs avaient été attribuées dans l'EU-15 contre 232 dans l'EU-25, avec la participation récente au système des nouveaux pays (voir site IDD).

La catégorie des produits chimiques domine, avec 48 % des attributions de fleurs. Les produits de cette catégorie comprennent principalement des peintures et des détergents, qui ne contiennent pas de substances toxiques ou dangereuses. Un autre groupe important est la catégorie des produits textiles (27 %), qui inclut les vêtements, la literie et autres produits textiles d'intérieur, durant la production desquels l'utilisation de substances ayant des effets néfastes sur l'environnement aquatique et l'air a été limitée et pour lesquels le risque d'allergie a été réduit. Les critères d'attribution sont constamment révisés, comme dans l'exemple des chaussures, où les critères ont été réexaminés de sorte que, pour obtenir le label écologique, les chaussures ne doivent plus contenir de traces d'arsenic, de cadmium ou de plomb.

---

## Interrelations potentielles

Une sensibilisation accrue des consommateurs à l'environnement est de nature à avoir un impact sur les labels écologiques et sur les ventes de produits portant le label du commerce équitable. Un accroissement des dépenses de recherche et de développement vers davantage de produits respectueux de l'environnement peut également avoir une influence positive sur le nombre de labels écologiques. Une augmentation de ces derniers peut également réduire la pression environnementale exercée par les consommateurs.



## Notes méthodologiques

### Consommation intérieure de matières

Les apports directs (utilisés) de matières sont définis comme toutes les matières solides, liquides et gazeuses<sup>94</sup> qui entrent dans le circuit économique pour être utilisées dans les processus de production et de consommation. Les deux catégories principales sont les matières premières extraites sur le territoire national et les importations. La somme de ces deux catégories constitue l'apport direct de matières (ADM). La déduction des exportations des résultats ADM donne la consommation intérieure de matières.

Les apports de matières d'origine intérieure sont subdivisés en trois grands groupes de matières:

- les combustibles fossiles (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, autres);
- les matières minérales (métaux, autres matières minérales industrielles, matériaux de construction);
- la biomasse (biomasse de l'agriculture selon les statistiques de récolte, de l'agriculture en tant que sous-produit de récolte, des pâtures d'animaux d'élevage, de la sylviculture, de la pêche, de la chasse, d'autres activités).

Les importations sont classées selon leur niveau de fabrication en:

- matières premières;
- produits semi-manufacturés;
- produits finis;
- autres produits (principalement des produits de l'industrie alimentaire);
- matériaux d'emballage importés avec les produits;
- déchets importés pour traitement final et élimination.

Au niveau de l'UE, les importations peuvent être classées sur la base soit de la nomenclature combinée (NC, la classification du commerce extérieur), soit de la classification plus agrégée des produits associés aux activités (CPA). Chaque catégorie d'importations est subdivisée en fonction des matières de base qui composent les marchandises:

- combustibles fossiles (subdivisées par type de combustible);
- matières minérales (subdivisées en métaux et matières minérales non métalliques);
- biomasse (de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ou de la chasse).

Une proposition détaillée de classification des produits par principale matière composante, basée sur les classifications des statistiques du commerce extérieur, est incluse dans le guide méthodologique d'Eurostat sur les comptes des flux de matières<sup>95</sup>. Plus le mélange de matières dans un produit manufacturé est complexe, plus son affectation à une catégorie de matières «dominante» est critique, et des tables de conversion peuvent devoir être établies pour l'affectation détaillée des importations aux catégories de matières.

Les exportations sont classées de la même manière que les importations. Cela permet de rendre compte de la consommation intérieure de matières par catégorie de matières.

### Émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone

Dans le concept des équivalents acides, des facteurs de pondération sont utilisés pour agréger les émissions de substances acidifiantes et présenter un seul chiffre pour celles-ci, en équivalents acides. Ces derniers représentent une approche simplifiée d'un processus d'interaction chimique très complexe. Les équivalents acides sont estimés comme suit: dioxyde de soufre \* 1/32; oxydes d'azote \* 1/46 et ammoniacque \* 1/17 (de Leeuw, 2002<sup>96</sup>).

Les émissions de précurseurs de l'ozone peuvent être agrégées en utilisant leur potentiel de formation d'ozone et être exprimés en équivalent composés organiques volatils non méthaniques (CVNM). Les facteurs de pondération suivants sont appliqués pour estimer les émissions en équivalent CVNM: oxydes d'azote = 1,22, composés organiques volatils non méthaniques = 1, monoxyde de carbone = 0,11, méthane = 0,014 (de Leeuw, 2002).

La conversion en équivalents représente une approche assez simplifiée d'un processus d'interactivité chimique très complexe.

Le «total» inclut toutes les émissions sans aucune désagrégation. Le secteur «énergie (hors transports)» correspond à l'ensemble du secteur énergétique sans les transports. La catégorie «autres» comprend les secteurs «processus industriels», «déchets», «autres (non énergétiques)» et «non affecté».

Les données sont dérivées de la liste d'indicateurs clés de l'Agence européenne pour l'environnement (voir l'encadré 7.3),

<sup>94</sup> Les consommations d'air et d'eau, hormis l'eau contenue dans les matières, ne sont pas incluses. Les «postes» quantitativement importants pour contrebalancer l'air et l'eau doivent être inclus dans l'apport. Par exemple, de l'air est utilisé dans le processus de combustion du carburant.

<sup>95</sup> *Economy-wide material flow accounts and derived indicators — A methodological guide*, édition 2000, Eurostat, thème 2 «Économie et finance».

<sup>96</sup> De Leeuw, 2002, «A set of emission indicators for long-range transboundary air pollution», *Environmental Science and Policy*, 5, p. 135-145.



comprenant les indicateurs CSI 001 (émissions de substances acidifiantes) et CSI 002 (émissions de précurseurs de l'ozone).

### Consommation d'électricité par les ménages

Les données proviennent des statistiques de l'énergie d'Eurostat, qui sont collectées au moyen de questionnaires normalisés.

Les prix de l'électricité et du gaz naturel facturés aux utilisateurs finals industriels sont collectés au titre de la directive 90/377/CEE du Conseil instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. La collecte de données a été étendue pour couvrir également les ménages sur la base d'un «accord verbal». Les prix de l'électricité facturés aux consommateurs intérieurs finals sont définis comme suit: consommation annuelle de 3 500 kWh dont 1 300 kWh de nuit (habitation standard de 90 m<sup>2</sup>). Les prix sont mentionnés en euros (hors taxes) par kWh et correspondent aux prix applicables le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### Composition des ménages

Les données proviennent de l'enquête européenne sur les forces de travail (voir l'encadré 1.3), une enquête trimestrielle par échantillonnage auprès des ménages effectuée dans tous les États membres de l'Union européenne, les pays candidats et les pays de l'AELE. L'EFT fournit des estimations d'effectifs pour les principales caractéristiques du marché du travail, ainsi que pour différentes caractéristiques socio-économiques comme le sexe, l'âge, l'éducation, les ménages et les régions de résidence.

La cible de l'enquête est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui vivent dans des ménages privés. Les ménages privés sont soit: 1) un ménage d'une personne, c'est-à-dire une personne qui vit seule dans une unité de logement séparée ou qui occupe, en tant que locataire, une ou des pièces séparées d'une unité de logement mais sans s'associer avec l'un des autres occupants de l'unité d'habitation pour former un ménage de plusieurs personnes, comme défini ci-après; 2) un ménage de plusieurs personnes, c'est-à-dire un groupe de deux personnes ou plus qui, ensemble, occupent la totalité ou une partie d'une unité d'habitation et subviennent à leurs besoins alimentaires et éventuellement à d'autres besoins de première nécessité. Les membres du groupe peuvent mettre en commun une partie plus ou moins importante de leurs revenus.

Un «enfant dépendant» désigne un enfant de la personne de référence du ménage (ou de son conjoint) âgé de moins de 15 ans. Compte tenu des données disponibles, la définition se base purement sur la relation parentale et l'âge et exclut

toute autre dimension (comme la dépendance économique, par exemple).

Étant donné que toutes les données sont exprimées en valeurs absolues pour chaque trimestre (c'est-à-dire le nombre de personnes), aucune pondération n'est appliquée. Les trimestres manquants dans les comptes nationaux à la fin de la série sont estimés en appliquant un facteur de croissance généralement dérivé de l'EFT (ou de données administratives dans le cas du Luxembourg).

### Collecte et traitement des déchets ménagers

Les statistiques des déchets sont collectées au moyen de la section «déchets» du questionnaire commun Eurostat/OCDE. Il est généralement reconnu que des différences dans les méthodes de production des données entre les pays plus les variances dans l'interprétation des définitions et/ou catégories de déchets rendent assez difficiles les comparaisons de données entre les pays.

La mise en décharge est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, y compris la mise en décharge spécialement aménagée et le stockage temporaire de plus d'un an sur des sites permanents. La définition couvre aussi bien la mise en décharge en site interne (c'est-à-dire lorsque le producteur des déchets se charge lui-même de leur élimination à l'endroit où ils sont produits) que la mise en décharge en site externe.

L'incinération désigne le traitement des déchets dans une installation d'incinération telle que définie à l'article 3, paragraphe 4, ou dans une installation de coïncinération telle que définie à l'article 3, paragraphe 5, de la directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 relative à l'incinération des déchets.

Ces indicateurs doivent être interprétés avec circonspection en raison des limitations des données et, notamment, de l'absence de définition harmonisée de «déchet» et de «non-déchet». De plus, seuls les volumes sont suivis tandis que la nature et la composition des déchets concernés devraient être également considérées.

Le récent règlement relatif aux statistiques des déchets<sup>97</sup> devrait, lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, améliorer significativement la disponibilité et la comparabilité des données sur la génération et le traitement des déchets.

### Part des zones bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental de l'UE

Cet indicateur fait partie de la liste des indicateurs IRENA: IRENA 1 (voir l'encadré 6.2).

Les données sont fournies par les indicateurs communs pour le suivi de la mise en œuvre des plans de développement rural (PDR) [règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le FEOGA],

<sup>97</sup> Règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets.



direction générale de l'agriculture et du développement rural, 2001, 2002.

Les tableaux de suivi des programmes de développement rural enregistrent les accords agroenvironnementaux individuels et la superficie qu'ils couvrent. Si un même bénéficiaire ou une même exploitation a plus d'un accord couvrant la même superficie (par exemple un accord relatif à l'agriculture biologique et un accord séparé concernant des caractéristiques de préservation du paysage), on se trouvera alors en présence d'un double comptage. La Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni ont fourni une estimation de la part physique de la SAU totale qui fait l'objet d'un contrat agroenvironnemental, sans double comptage. Les problèmes de double comptage ont été évités autant que possible en utilisant ces estimations pour calculer l'indicateur, mais il se peut qu'il subsiste certains cas de double comptage pour d'autres pays.

Selon le règlement (CE) n° 1257/1999, les principales mesures en faveur de l'environnement soutenues sont les suivantes:

- manières d'utiliser la superficie agricole qui soient compatibles avec la protection et la mise en valeur de l'environnement, du paysage, des ressources naturelles, du sol, de l'eau et de la diversité génétique;
- extensification de l'agriculture et systèmes de gestion de pâtures à faible intensité;
- préservation d'environnements ruraux à haute valeur naturelle qui sont menacés;
- maintien du paysage et des caractéristiques historiques sur les terres agricoles;
- recours à la planification environnementale en agriculture.

Des exemples de mesures agroenvironnementales sont: l'extensification de l'agriculture et, en particulier, de l'élevage; les systèmes de gestion de pâtures à faible intensité; la gestion intégrée des exploitations et l'agriculture biologique; la préservation des paysages et de caractéristiques historiques telles que les haies ou les fossés; la préservation d'habitats à haute valeur et de la biodiversité associée.

## Encadré 6.2. Indicateurs IRENA

Lors de chacune de ses réunions, à Cardiff (en juin 1998), à Vienne (en décembre 1998) et à Helsinki (en décembre 1999), le Conseil européen a demandé à la Commission de rendre compte de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles de la Communauté. Afin de contribuer à satisfaire cette exigence pour le secteur agricole, un ensemble d'indicateurs agroenvironnementaux (IAE) a été identifié pour suivre cette inté-

gration [COM(2000) 20], et ces indicateurs, ainsi que les statistiques et d'autres informations nécessaires à l'élaboration des indicateurs, font l'objet d'une autre communication de la Commission [COM(2001) 144].

Les fiches descriptives des 35 indicateurs IRENA sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://webpubs.eea.eu.int/content/irena/Latestproducts.htm>

### Densité du bétail

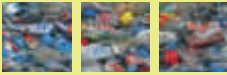
L'indicateur est basé sur les données de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Les nombres de têtes de bétail sont convertis en unités de gros bétail (UGB) en utilisant les coefficients suivants:

Équidés	0,8
Bovins	
• de moins d'un an	0,4
• d'un an ou plus mais de moins de deux ans	
• mâles	0,7
• femelles	0,7
• de deux ans et plus	
• mâles	1,0
• génisses	0,8
• vaches laitières	1,0
• autres vaches	0,8

Ovins, tous âges	0,1
Caprins, tous âges	0,1
Porcins	
• porcelets ayant un poids vivant de moins de 20 kg, pour 100 têtes	2,7
• truies de reproduction pesant 50 kg et plus	0,5
• autres porcins	0,3
Volailles	
• poulets, pour 100 têtes	0,7
• poules pondeuses, pour 100 têtes	1,4
• autres volailles (canards, dindes, oies, pintades), pour 100 têtes	3,0
Lapins, femelles reproductrices, pour 100 têtes	2,0

L'UGB est une unité théorique, et ses limites doivent être prises en compte dans l'interprétation de l'indice.





### Excédent d'azote

Cet indicateur fait partie de la liste IRENA d'indicateurs agroenvironnementaux: IRENA 18.1 (voir l'encadré 6.2). Il est basé sur les bilans communiqués à l'OCDE ou sur des ensembles de données pour l'EU-15. Actuellement, les données sont communiquées au niveau national pour 1990 et 2000.

Une explication complète des bilans d'azote est fournie par les manuels OCDE/Eurostat sur l'azote (OCDE/Eurostat, 2003). Les données ont été extraites des tabulations fournies par les États membres de l'UE à l'OCDE. Les États membres qui n'ont pas fourni de données comprennent la Belgique (Wallonie), la Grèce, l'Espagne, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni. L'administration suédoise de l'agriculture a fourni des bilans nationaux et régionaux, avec seulement une ventilation des bilans pour les terres arables. La France a fourni des bilans nationaux mais sans inclure les nutriments provenant de dépôts atmosphériques.

Les sources de données suivantes ont été utilisées pour calculer les bilans d'azote pour les États membres n'ayant pas fourni d'informations à l'OCDE: superficie de culture (enquête sur la structure des exploitations agricoles); nombre de têtes de bétail (enquête sur la structure des exploitations agricoles); taux d'excrétion du bétail (OCDE ou moyennes des coefficients des États membres); taux d'engrais (EFMA); fixation de l'azote (enquête sur la structure des exploitations agricoles); dépôt atmosphérique (EMEP); rendements (ensemble de données ZPA1 d'Eurostat ou moyennes des coefficients des États membres).

Les coefficients pour la Grèce et l'Espagne sont basés sur la moyenne des coefficients utilisés pour l'Italie et le Portugal. Les coefficients pour la Belgique, le Danemark, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont basés sur la moyenne des coefficients utilisés pour la Belgique (Flandre), l'Allemagne et les Pays-Bas. On a également calculé, pour la France, un bilan qui inclut les dépôts d'azote atmosphériques.

### Agriculture biologique

Les données proviennent de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, qui a collecté des données sur l'agriculture biologique à intervalles réguliers et au niveau régional depuis l'enquête 2000. La représentativité des enquêtes intermédiaires (2003, 2005 et 2007) pour la variable «agriculture biologique» n'est toutefois pas complètement assurée. L'indicateur suggéré est l'évolution de la part de la superficie consacrée à l'agriculture biologique (si possible divisée en «complètement convertie» et «en conversion») sur la base des résultats du questionnaire de la direction générale de l'agriculture et du développement durable sur l'agriculture biologique dans la SAU totale des États membres. Les données des enquêtes sur la structure des

exploitations sont utilisées pour calculer l'indicateur au niveau régional.

Le règlement relatif à l'agriculture biologique oblige les États membres à soumettre annuellement des informations sur le nombre d'exploitants pratiquant l'agriculture biologique et sur la superficie consacrée à l'agriculture biologique. Comme les États membres utilisaient, au début des années 90, des formats différents pour soumettre les données relatives à l'agriculture biologique, la direction générale de l'agriculture et du développement durable, en coopération avec Eurostat, a établi un questionnaire comportant des instructions et des tableaux harmonisés afin de faciliter la comparaison et l'agrégation au niveau de l'UE. La version actuelle du questionnaire annuel sur l'agriculture biologique demande des informations sur les exploitants pratiquant l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs et importateurs), les superficies de culture/rendements et leur activité économique (NACE) au niveau national. Une révision récente du questionnaire incluait des tableaux sur la production animale et les produits.

### Systèmes de gestion environnementale et d'audit (EMAS)

Les données proviennent du bureau d'assistance EMAS de la direction générale de l'environnement. Il s'agit d'une compilation des registres nationaux des organisations EMAS détenus par les organismes compétents EMAS. Les organismes compétents communiquent, sur une base régulière, les changements, ajouts et retraits dans leurs registres au bureau d'assistance EMAS, qui est chargé de tenir à jour le registre de l'UE.

Le système est accessible à la participation des entreprises depuis 1995. À l'origine, l'accès était restreint aux entreprises des secteurs industriels. Dans les nouveaux États membres, l'enregistrement EMAS a débuté le 1<sup>er</sup> mai 2004. Avant cela, seul un statut de quasi-enregistrement était accordé aux organisations en raison de l'absence d'institutions publiques.

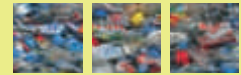
Les chiffres se réfèrent au mois de décembre, sauf pour 2004 (novembre).

### ISO 14001

Les données sont fournies par l'Agence fédérale allemande de l'environnement.

La certification ISO 14001 est accordée par des organismes de certification et vérificateurs environnementaux accrédités (organisations et personnes). Certains vérificateurs environnementaux peuvent être accrédités pour EMAS et pour ISO 14001. Les deux systèmes sont parfois introduits et certifiés ou validés en même temps.

Partout dans le monde, l'enregistrement et la collecte centrale de données sur les organisations certifiées ISO 14001 sont pratiques courantes. Une enquête est menée deux fois par an par l'Agence fédérale allemande de l'environnement



auprès des accréditeurs afin d'obtenir les chiffres actualisés des registres des organisations certifiées (y compris l'adresse, la date de certification, le numéro de certification, le champ de validité, etc.).

La norme est opérationnelle depuis 1996. Les chiffres se réfèrent à novembre 2000, à octobre 2001 et 2004 et à janvier 2002.

#### Labels écologiques

Les chiffres proviennent du bureau d'assistance «Écolabel» de la Commission européenne, qui est géré par la DG Environnement.

Le label écologique de la Communauté est administré par le comité européen pour le label écologique (CUELE). Le comité pour le label écologique comprend des représentants

de l'industrie, de mouvements pour la protection de l'environnement et d'organisations de consommateurs.

Le système existant est opérationnel depuis 1993 [voir le règlement (CEE) n° 880/92 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1980/2000]. Les données présentées dans le graphique sur l'évolution se réfèrent au mois de septembre de chaque année, sauf pour l'année 2004 (décembre).

Bien qu'il existe des critères, aucun label n'a encore été accordé pour les produits suivants:

- lave-linge,
- ordinateurs personnels,
- ordinateurs portables,
- téléviseurs.





# 7.

## Gestion des ressources naturelles



### Contexte

Le développement humain se base sur l'utilisation de ressources naturelles. Un sens de l'intendance est nécessaire pour gérer les stocks de ressources naturelles, afin de garantir leur disponibilité pour répondre aux besoins des générations futures. Les ressources naturelles assurent des fonctions essentielles au maintien de la vie telles que l'alimentation et l'habitat, le stockage du carbone et de l'eau, et procurent des matières premières essentielles. Même si de légers changements dans la quantité ou la qualité de la plupart des stocks de ressources naturelles ne représentent que peu de menaces immédiates, il faut veiller à ce que ces changements n'affaiblissent pas la capacité de l'environnement à continuer à fournir tous les services essentiels de l'écosystème.

Le Conseil de Göteborg concluait que, pour atteindre un développement durable, «il faut modifier le lien entre la croissance économique, l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets», en soulignant qu'«une économie performante doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets, le respect de la biodiversité, la préservation des écosystèmes et la lutte contre la désertification». Le sixième programme d'action de l'UE en faveur de l'environnement a réitéré la nécessité de «veiller à ce que la consommation des ressources ainsi que ses incidences n'excèdent pas la capacité d'absorption de l'environnement et de briser le lien entre croissance économique et utilisation des ressources».





<sup>98</sup> *Ecosystems and human well-being: Synthesis*, Millennium ecosystem assessment, Island Press, Washington DC, 2005.

Cependant, comme l'indique clairement un récent rapport de l'évaluation des systèmes pour le millénaire <sup>98</sup>, la pression sur l'environnement naturel a déjà entraîné des pertes très significatives dans pratiquement tous les types d'écosystèmes et les services qu'ils offrent à la société humaine. La perte de biodiversité synthétise les nombreuses menaces que les activités humaines font peser sur les différents supports environnementaux: l'air, la terre et l'eau.

## Principaux changements

**Tableau 7.1. Évaluation des changements dans le thème de la gestion des ressources naturelles (depuis 2000) <sup>99</sup>**

UE	
Oiseaux des champs	☁️
Prises de poissons	☁️
<b>Écosystèmes marins</b>	
Flotte de pêche	☀️
<b>Ressources en eau douce</b>	
Prélèvement d'eau souterraine	:
Systèmes de traitement des eaux usées	:
<b>Utilisation des sols</b>	
Terrains bâtis	:
Défoliation	☁️

### LÉGENDE:

- ☀️ évolution favorable
  - ☁️ peu ou pas d'évolution
  - ☁️ évolution défavorable
  - :
- données insuffisantes pour évaluer l'évolution

<sup>99</sup> Pour la majorité des indicateurs pour lesquels l'évaluation est possible, la distinction entre l'EU-15 et l'EU-25 n'est pas pertinente. Voir les indicateurs individuels pour plus de détails.

Les indicateurs principaux pour ce thème démontrent que les pressions sur les ressources naturelles restent préoccupantes. La biodiversité et l'écosystème marin ne présentent pas encore de signes de rétablissement. Pour une part importante des indicateurs, une évaluation au niveau de l'UE n'est pas possible en raison de l'insuffisance de la couverture géographique.

**La biodiversité ne présente pas encore de signes de rétablissement**

Les populations d'oiseaux semblent s'être stabilisées au cours des années 90, bien qu'à un niveau légèrement inférieur à celui des décennies précédentes <sup>100</sup>. L'indice suivant l'évolution des populations d'oiseaux des champs a diminué de 3,8 points entre 2000 et 2003, bien qu'il soit trop tôt pour savoir si cela représente une tendance à long terme vers une diminution continue des populations d'oiseaux.

**Les stocks de poissons continuent de s'appauvrir**

Une proportion considérable des captures dans les eaux gérées par l'UE se fait dans des stocks qui sont déjà en dessous de leurs limites de sécurité biologique. La situation est particulièrement sensible pour les stocks des espèces les plus appréciées (poisson blanc). Au rythme actuel, la pêche affaiblit gravement la capacité de ces stocks à se régénérer et risque de les faire s'effondrer. Malgré des mesures visant à réduire la flotte de pêche — la force motrice de la flotte de pêche a diminué de 11 % entre 2000 et 2004 —, on n'observe encore aucun signe de relâchement. Les tendances sont particulièrement préoccupantes pour des poissons démersaux tels que la morue et le merlu. Les récents changements apportés à la politique commune de la pêche pourraient améliorer la situation.

<sup>100</sup> Gregory, R. D., Van Strien, A., Vorisek, P., Gmelig Meyling, A. W., Noble, D. G., Foppen, R. P. B., et Gibbons, D. W., «Developing indicators for European birds», *Phil. Trans. R. Soc. B*, 360, p. 269-288, 2005.



Bien que l'accès à l'eau propre en quantités abondantes soit souvent considéré comme allant de soi dans la plupart des régions d'Europe, l'eau douce est une ressource naturelle précieuse sous pression en termes de qualité et de quantité. Plusieurs États membres ont réduit leur pression sur les ressources d'eau souterraine, en particulier certains des nouveaux États membres. Cependant, le niveau de prélèvement dans certains pays méditerranéens, parfois au-delà des niveaux durables, est un sujet de préoccupation. La couverture des données n'est pas suffisante pour fournir une estimation globale au niveau de l'UE.

**Progrès inégaux en ce qui concerne les ressources en eau douce**

La conformité à la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a eu une influence positive sur le traitement des eaux usées, et des progrès ont encore été observés depuis 2000, en particulier dans certains nouveaux États membres. Dans un certain nombre de pays de l'UE, cependant, la proportion de la population raccordée à un système d'assainissement des eaux usées reste inférieure à 50 %.

Au cours des dix dernières années, les terrains bâtis ont augmenté dans presque tous les pays de l'UE pour lesquels des données sont disponibles. Les forêts, les superficies agricoles et les quelques derniers espaces de terrain naturel sont envahis par l'urbanisation ou l'infrastructure de transport, et la réutilisation des terrains bâtis est insuffisante pour répondre à la demande d'infrastructures. La couverture des données n'est toutefois pas suffisante pour fournir une estimation globale au niveau de l'UE.

**Les terrains bâtis continuent de croître au détriment des terrains agricoles et naturels**

Le taux moyen de défoliation dans l'EU-25 a augmenté globalement de 2 % par an en moyenne entre 2000 et 2004, avec une forte disparité géographique à travers l'Europe.

## Justification de la sélection d'indicateurs

La stratégie de développement durable de l'UE définit un ensemble d'objectifs et de cibles à long terme pour les ressources naturelles et l'aménagement du territoire (voir l'encadré 7.1). Ces objectifs ont été repris dans le 6<sup>e</sup> PAE, qui établit de nouvelles priorités environnementales, axées principalement sur la nature, la biodiversité et la gestion des ressources naturelles (voir l'encadré 7.2). D'autres engagements internationaux à prendre en considération incluent le plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002, qui prévoit également d'enrayer la perte de biodiversité. Les indicateurs de ce thème ont été sélectionnés pour mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs de la stratégie de développement durable.

### Encadré 7.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant aux ressources naturelles

La communication de la Commission européenne au Conseil de Göteborg comprenait les objectifs clés suivants pour la gestion des ressources naturelles:

- briser les liens entre la croissance économique, l'utilisation des ressources et la génération de déchets;
- protéger et restaurer les habitats et les écosystèmes et endiguer la perte de biodiversité d'ici à 2010;
- améliorer la gestion de la pêche de manière à inverser le déclin des stocks et à assurer une pêche durable et des éco-

systèmes marins en bonne santé, dans l'UE comme dans le reste du monde.

Elle incluait en outre l'objectif suivant concernant la gestion de l'utilisation du sol:

- promouvoir un développement régional plus équilibré en réduisant les disparités dans l'activité économique et en maintenant la viabilité des communautés rurales et urbaines comme le recommande le schéma de développement de l'espace communautaire.





Les oiseaux constituent un sous-ensemble très visible de la biodiversité, réagissant rapidement aux changements dans la chaîne alimentaire ou l'habitat et donnant des signaux précoces lorsque quelque chose bouleverse l'équilibre naturel de la biodiversité dans une région. Le premier indicateur principal, «évolution des populations d'oiseaux des champs», est généralement utilisé comme substitut pour un indice de biodiversité général qui n'est pas encore disponible.

Le deuxième indicateur principal montre le pourcentage de poissons capturés dans les eaux gérées par l'UE qui sont prélevés de stocks qui ont été estimés comme déjà en dehors des limites biologiques de sécurité et fournit donc une mesure directe du niveau de pression sur les populations de poissons à risque.

### Encadré 7.2. Le sixième programme d'action pour l'environnement (6<sup>e</sup> PAE): objectifs se rapportant à la nature et à la biodiversité

Le 6<sup>e</sup> PAE identifie quatre priorités environnementales: le changement climatique (voir le chapitre «Changement climatique et énergie»); la nature et la biodiversité; l'environnement, la santé et la qualité de vie (voir le chapitre «Santé publique»); les ressources naturelles et les déchets (voir le chapitre «Production et consommation»).

En ce qui concerne la nature et la biodiversité, l'objectif spécifique est le suivant: protéger et restaurer le fonctionnement des écosystèmes et endiguer la perte de biodiversité dans l'Union européenne et dans le reste du monde. Pour protéger les sols de l'érosion et de la pollution, le 6<sup>e</sup> PAE identifie en outre des domaines d'action spécifiques:

- la menace de la pollution;
- l'utilisation du sol — y compris la protection et la gestion des zones revêtant une importance particulière (Natura 2000) et

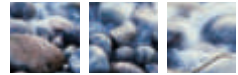
la gestion des campagnes (agriculture et paysages);

- la protection et le développement durable des forêts;
- la protection du sol;
- l'environnement marin.

Sept stratégies thématiques font partie des actions prévues dans le cadre du 6<sup>e</sup> PAE pour traiter sept aspects environnementaux essentiels, qui requièrent une approche holistique en raison de leur complexité, de la diversité des acteurs concernés et de la nécessité de trouver des solutions multiples et innovantes. Les sept stratégies thématiques concernent: la protection du sol; la protection et la conservation de l'environnement marin; l'utilisation durable des pesticides; la pollution atmosphérique; l'environnement urbain; l'utilisation durable et la gestion des ressources; le recyclage des déchets.

Les autres indicateurs sont répartis en quatre sous-thèmes fournissant des informations supplémentaires concernant la biodiversité et l'écosystème marin et abordant des questions relatives aux ressources essentielles de la mer et de la terre.

- **Biodiversité:** les développements futurs incluent des indicateurs pour mesurer l'efficacité de la réponse de l'UE aux menaces pour la biodiversité, notamment «l'adéquation des propositions des États membres pour les sites protégés au titre de la directive de l'UE sur les habitats».
- **Écosystèmes marins:** un indicateur de pression sur la capacité de pêche effective et les quotas n'est pas encore disponible. D'autres indicateurs à développer à l'avenir sont un indicateur d'état supplémentaire sur l'évolution de la biomasse féconde de stocks de poissons sélectionnés et un indicateur de réponse en rapport avec la politique sur l'aide structurelle à la pêche et le pourcentage alloué pour promouvoir des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement.
- **Ressources en eau douce:** les préoccupations concernant les ressources en eau portent à la fois sur la quantité et la qualité. Les questions de quantité sont suivies par un indicateur sur le prélèvement d'eau souterraine tandis que les questions de pollution sont couvertes par un indicateur sur la population raccordée aux systèmes d'assainissement. D'autres indicateurs sur la qualité de l'eau tels que les émissions de matières organiques



en tant que demande d'oxygène biochimique des cours d'eau et un indice de risque chimique toxique pour l'environnement aquatique sont en cours d'élaboration.

- **Aménagement du territoire:** l'indicateur sur les terrains bâtis est un substitut pour le changement d'affectation du sol par catégorie, pour lequel les données actuellement disponibles sont inadéquates. Il est complété par un indicateur sur les arbres forestiers endommagés par la défoliation. D'autres indicateurs souhaitables concernant les charges critiques de substances acidifiantes et d'azote dans les zones sensibles, la superficie exposée au risque d'érosion et de contamination du sol et la fragmentation des habitats due aux transports ne sont pas actuellement disponibles.

Il est donc apparent que, dans ce thème, même si tous les domaines prioritaires sont couverts jusqu'à un certain point (les deux premiers sous-thèmes par des indicateurs principaux), un certain nombre de problèmes ne peuvent pas encore être adéquatement suivis par manque de données et d'approches méthodologiques robustes. Des indicateurs de substitution ont été adoptés chaque fois que cela était possible.

### À lire sur la gestion des ressources naturelles en Europe

«Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant une stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique», COM(98) 42.

«Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche», COM(2001) 135.

Communication au Conseil et au Parlement européen «Plan d'action en faveur de la diversité biologique», COM(2001) 162.

«Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles», communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2003) 572.

*Une sélection d'indicateurs environnementaux pour l'UE et les pays candidats*, édition 2003, Eurostat, Panorama de l'Union européenne, thème 8 «Environnement et énergie».

*Signaux de l'AEE 2004, mise à jour de l'Agence européenne pour l'environnement sur des questions sélectionnées*, Agence européenne pour l'environnement.



### Indicateur principal



## Oiseaux des champs

**Définition:** L'indicateur est un indice agrégé d'estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation. Les indices sont calculés indépendamment pour chaque espèce et sont pondérés de façon égale lorsqu'ils sont combinés dans l'indice agrégé au moyen d'une moyenne géométrique. Les indices agrégés de l'UE sont calculés en utilisant des facteurs pondérés par la population pour chaque pays et espèce.



### Pertinence de l'indicateur

<sup>101</sup> Directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

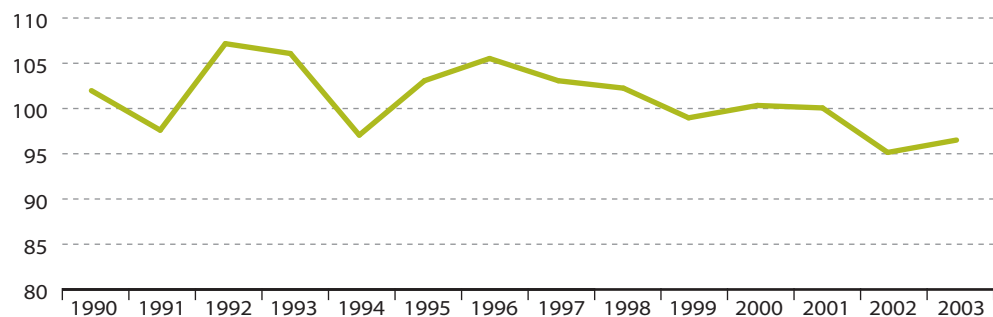
<sup>102</sup> Directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

L'UE a exprimé son engagement d'«enrayer la perte de biodiversité pour 2010» dans la stratégie de développement durable de l'UE, le sixième programme d'action en faveur de l'environnement (légalement contraignant) ainsi que dans la stratégie européenne pour la diversité biologique et ses quatre plans d'action, et dans les directives «Habitats» <sup>101</sup> et «Oiseaux» <sup>102</sup>.

L'UE s'est également engagée à «réduire la perte de biodiversité» lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg et dans le contexte de la convention de Rio sur la diversité biologique. La convention de Rio définit la «diversité biologique» ou «biodiversité» comme «la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes».

Bien qu'il soit loin de couvrir intégralement la biodiversité dans l'UE, cet indicateur fournit une mesure de l'état d'un certain nombre d'espèces à l'intérieur d'une grande catégorie d'écosystèmes: les terres agricoles. Comme les espèces d'oiseaux sélectionnées sont très dépendantes des terres agricoles pour leur survie, l'indicateur peut être considéré comme reflétant la biodiversité de cet écosystème en général et, plus spécifiquement, la perte d'habitat et la durabilité des pratiques agricoles.

**Graphique 7.1.**  
Tendances démographiques d'espèces sélectionnées d'oiseaux des champs (indice 2000 = 100)



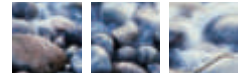
Sources: EBCC, RSPB, BirdLife, Institut néerlandais de statistique.

NB: Le chiffre agrégé pour l'UE est une estimation basée sur 16 États membres de l'EU-25.

### Analyse

L'indice est un indicateur de biodiversité et reflète l'évolution agrégée des populations des espèces sélectionnées. Une augmentation signifie qu'il y a davantage d'espèces dont la population a augmenté que d'espèces dont la population a diminué: cela ne signifie pas nécessairement que la population dans son ensemble ait augmenté.

Les populations d'oiseaux sauvages fluctuent d'année en année en raison d'interactions complexes avec le climat, d'autres espèces et d'autres facteurs environnementaux. Ces fluctuations



impliquent que l'on examine les tendances de plusieurs années plutôt que les changements d'une année sur l'autre. Les déclinés sont causés par des changements dans les méthodes agricoles et par la spécialisation. Les principaux facteurs sont la disparition des haies, le drainage des terres, la mécanisation, l'utilisation accrue d'engrais et de pesticides, la réduction des cultures de printemps, la simplification des rotations de cultures, les changements dans l'utilisation des cultures et la perte de diversité agricole.

Le niveau de l'indice a été relativement stable au cours des années 90 mais sensiblement inférieur à celui observé pour un petit nombre de pays au début des années 80 <sup>103</sup>. L'indice a diminué de 3,8 points entre 2000 et 2003, bien qu'il soit trop tôt pour savoir si cela représente une tendance à long terme vers une diminution continue des populations d'oiseaux.

<sup>103</sup> Gregory, R. D., Van Strien, A., Vorisek, P., Gmelig Meyling, A. W., Noble, D. G., Foppen, R. P. B., et Gibbons, D. W., «Developing indicators for European birds», *Phil. Trans. R. Soc. B*, 360, p. 269-288, 2005.

Une augmentation de l'indice des espèces d'oiseaux des champs devrait refléter une amélioration dans un large éventail de paramètres environnementaux. D'un point de vue économique, une augmentation de la biodiversité devrait maintenir ou même accroître les bases naturelles pour des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture ou le tourisme. En général, c'est un signe que les fonctions de support de la vie des écosystèmes se rétablissent.

Les implications d'une diminution de la biodiversité ne sont pas complètement comprises. Il est généralement admis qu'un déclin de la biodiversité a un coût économique significatif du fait d'une réduction des services fournis à la société, mais on ne peut pas déterminer, par exemple, s'il aura une influence sur la croissance du PIB. Les activités agricoles sont susceptibles d'avoir une influence, tantôt négative (densité du bétail, excédent d'azote), tantôt positive (zone bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental, agriculture biologique). D'autres pressions telles que les émissions de polluants atmosphériques, les produits chimiques toxiques ou un accroissement des terrains bâtis peuvent également avoir une incidence négative sur la biodiversité. Les émissions de gaz à effet de serre peuvent également avoir une influence indirecte par la perte d'habitat ou la rupture de la chaîne alimentaire dues au changement climatique.

## Interrelations potentielles



Indicateur principal



## Prises de poissons

**Définition:** Cet indicateur montre le **pourcentage de poissons capturés dans les eaux gérées par l'UE qui sont pris de stocks ayant été évalués comme hors des limites biologiques de sécurité (LBS)**. D'une manière générale, il est considéré qu'un stock est dans les limites biologiques de sécurité si la biomasse actuelle est au-dessus du niveau de précaution recommandé par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), qui assure essentiellement une haute probabilité que le stock sera capable de se régénérer. Les zones maritimes considérées couvrent l'Atlantique Nord-Est (mer du Nord, mer Baltique, golfe de Gascogne et péninsule Ibérique) et excluent la mer Méditerranée.



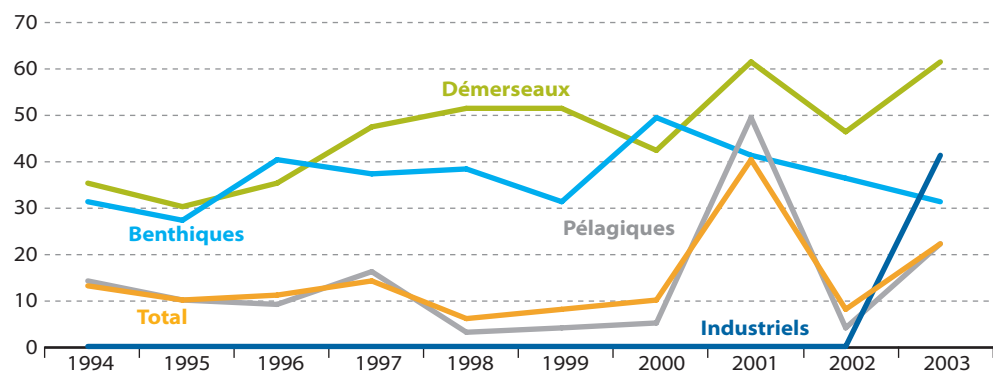
L'indicateur est fourni pour l'ensemble des captures et par catégorie spécifique: les espèces benthiques, qui vivent en permanence sur le fond de la mer et comprennent les raies et les autres poissons plats; les espèces démersales, qui vivent près du fond de la mer et comprennent le cabillaud et l'aiglefin; les espèces pélagiques, qui vivent en haute mer et comprennent le hareng, le maquereau, le merlan et le thon; les poissons industriels, qui sont utilisés pour une réduction en chair de poisson et en huile et comprennent l'anguille de sable, le tacaud norvégien et le sprat.

### Pertinence de l'indicateur

Une pêche durable est l'un des principaux objectifs de la stratégie de développement durable. Le Conseil de Göteborg a souligné que l'examen de la politique commune de la pêche (PCP) en 2002 devait, sur la base d'un vaste débat politique, aborder la pression globale de la pêche en adaptant l'effort de pêche de l'UE au niveau des ressources disponibles, en tenant compte de l'impact social et de la nécessité d'éviter la surpêche. La révision de la PCP en décembre 2002 a particulièrement insisté sur ces nécessités, et les travaux législatifs postérieurs ont été conçus essentiellement pour atteindre ces objectifs.

**Graphique 7.2.**  
**Part des prises de poissons dans des stocks hors des limites biologiques de sécurité (en %)**

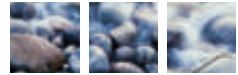
Source: Commission européenne, direction générale de la pêche et des affaires maritimes.



### Analyse

Avant 2000, la proportion de la prise totale dans les stocks hors LBS fluctuait aux alentours de 10 %. Des écarts ont été observés en 2001 et 2003 en raison de changements dans le statut de certaines espèces dont les prises sont très importantes et ont donc une forte incidence sur les chiffres finals. Il s'agit du merlan (espèce pélagique) en 2001, du maquereau (espèce pélagique) en 2003 et de l'anguille de sable (espèce industrielle) en 2003.

Une analyse par catégorie montre que les captures d'espèces démersales (notamment le cabillaud, l'aiglefin et le colin) suivent une tendance constante à la détérioration des stocks.



On estime que la réforme de la PCP n'a pas encore eu l'occasion de voir ses résultats reflétés dans l'indicateur, dans la mesure où l'action de gestion postérieure à la réforme, qui a débuté en 2003, ne se reflétera pas dans l'état des stocks avant 2004. En revanche, la situation des espèces benthiques semble s'être régulièrement améliorée depuis 2000. En ce qui concerne les espèces pélagiques, la situation des stocks est généralement assez bonne mais on craint que le merlan et le maquereau ne soient si proches des LBS que ces espèces finissent par se retrouver en dehors des LBS dans un an ou deux.

---

Les prises de poissons montrent, d'une part, la situation des stocks de poissons et, d'autre part, l'efficacité de l'action de gestion, étant donné que la réduction des captures par une gestion appropriée des stocks hors des limites de sécurité biologique devrait se refléter dans l'indicateur. L'état des stocks, qui est déterminé par la dynamique démographique des stocks de poissons, n'est pas lié de façon linéaire à l'économie du secteur. L'amélioration de l'état des stocks ne peut être obtenue que par une réduction immédiate de l'économie du secteur, sur le plan des investissements et des rendements, et les gains économiques ne se mesureront qu'à long terme. Il est également connu que des facteurs environnementaux tels que la pollution (produits chimiques, métaux lourds, pétrole, nutriments, etc.), l'élévation des températures océaniques et les modifications de salinité (dues au changement climatique) influencent la viabilité des stocks de poissons.

## Interrelations potentielles





## Écosystèmes marins



# Flotte de pêche

**Définition:** Cet indicateur est défini comme la **puissance motrice totale de la flotte de pêche**.

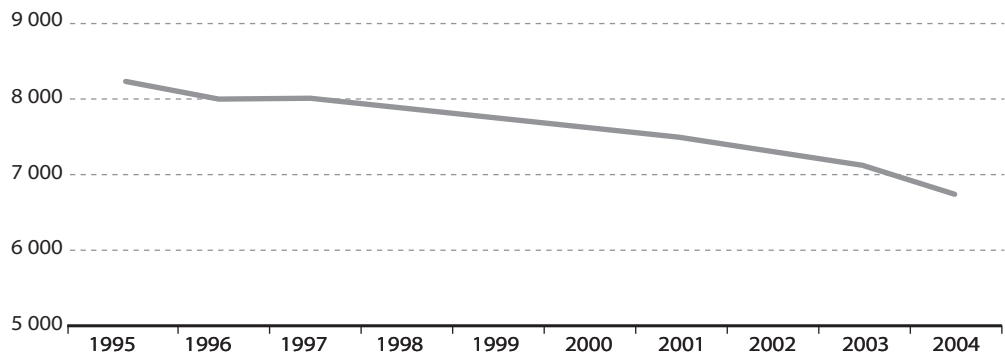


### Pertinence de l'indicateur

Le Conseil européen de Göteborg a spécifiquement souligné la nécessité d'aborder la question de la pression globale de la pêche en adaptant l'effort de pêche de l'UE au niveau des ressources disponibles, en tenant compte de l'impact social et de la nécessité d'éviter la surpêche.

**Graphique 7.3.**  
**Puissance motrice de la flotte de pêche dans l'EU-15 (en mégawatts)**

Source: Eurostat.



### Analyse

L'indicateur fournit une indication de la capacité de pêche en examinant la tendance de la puissance motrice totale des bateaux de pêche immatriculés dans l'EU-15. De 2000 à 2004, la puissance de la flotte a diminué à un taux moyen de 3 % par an. Cela représente deux fois le taux annuel moyen au cours de la période 1995-2000. Le récent élargissement de l'UE a ajouté plus d'un demi-million de kilowatts (soit environ 7,7 %) à la flotte de l'UE (pour d'autres données, voir le site IDD).

### Interrelations potentielles

Une augmentation de la puissance des flottes de pêche devrait avoir un impact sur l'état des stocks de poisson du fait d'un accroissement de la pression de pêche, bien que la relation ne soit probablement pas linéaire. Les instruments politiques devraient vraisemblablement avoir une forte incidence sur cet indicateur.



## Ressources en eau douce



# Prélèvement d'eau souterraine



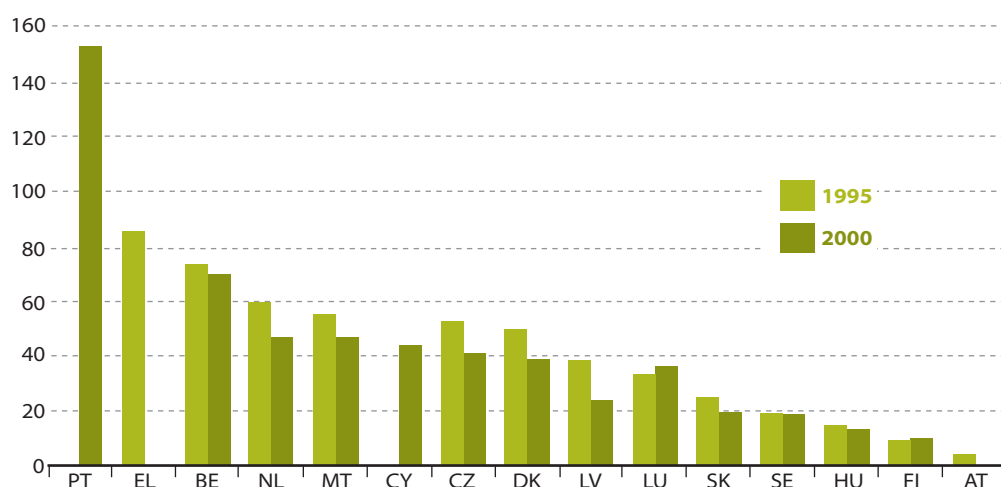
**Définition:** Les sommes annuelles des **prélèvements d'eau souterraine** sont présentées **en pourcentage des ressources disponibles pour prélèvement à long terme** (au moins vingt ans). Les ressources disponibles sont calculées à partir de la recharge des eaux souterraines moins le taux d'écoulement moyen annuel à long terme requis pour atteindre les objectifs de qualité écologique pour les eaux de surface associées. La recharge des eaux souterraines est le volume d'eau total ajouté depuis l'extérieur de la zone saturée d'un aquifère, qui est calculé à partir des précipitations, de l'évapotranspiration et du solde des flux d'eau de surface.

Cet indicateur fournit une évaluation de la pression sur les ressources en eau souterraine, uniquement en termes de quantité. Les tendances actuelles de consommation et les conditions de l'infrastructure mettent une pression croissante sur l'eau, de même que sur les autres ressources naturelles. L'utilisation durable de l'eau permettrait de maintenir les niveaux des nappes phréatiques et contribuerait donc à la viabilité des écosystèmes qui en dépendent, notamment les zones humides, et d'activités économiques telles que l'agriculture. Étant donné que l'eau souterraine est une ressource renouvelable, il convient d'appliquer la règle de base consistant à utiliser uniquement l'excédent annuel moyen tout en conservant la capacité de recharge au moins constante.

Bien que cela ne soit pas directement mentionné en tant que priorité dans les documents décrivant la stratégie de développement durable, la protection de l'eau et son utilisation raisonnable sont essentielles pour atteindre un développement durable. Le sixième programme d'action en faveur de l'environnement invite les États membres à assurer que les taux de prélèvement des ressources en eau sont durables à long terme. Il souligne l'importance de la directive-cadre sur l'eau <sup>104</sup>, qui vise à établir une gestion cohérente et durable de l'eau, sur le plan de la qualité comme sur celui des quantités. De plus, le plan de mise en œuvre de Johannesburg préconise l'adoption de mesures de prévention et de protection pour promouvoir l'utilisation durable de l'eau et régler les problèmes de pénurie.

## Pertinence de l'indicateur

<sup>104</sup> Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.



**Graphique 7.4.**  
**Prélèvement d'eau souterraine en pourcentage des ressources d'eau souterraine disponibles**

NB: La valeur de 1995 pour les Pays-Bas se réfère à 1996. Les chiffres de 2000 se réfèrent à 1998 pour la Belgique et le Portugal; à 1999 pour le Luxembourg et la Finlande; à 2001 pour les Pays-Bas.

Source: Eurostat.



## Analyse

Le prélèvement en pourcentage des ressources en eau disponibles a diminué entre 1995 et 2000 dans plus des deux tiers des pays de l'UE pour lesquels des données sont disponibles, partiellement en raison de la mise en place de programmes de gestion de l'eau, notamment de mesures de restriction pour prévenir les sécheresses estivales, et par suite d'un déclin de la production industrielle et d'un accroissement de la réutilisation et du recyclage. Dans les nouveaux États membres, la privatisation des systèmes de gestion de l'eau s'est parfois accompagnée du passage à une tarification à l'unité, ce qui pourrait expliquer en partie les modes de consommation plus prudents.

Les niveaux de prélèvement sont toutefois une source de préoccupation en Grèce et au Portugal. L'utilisation domestique accrue est due à l'accroissement de la population ainsi qu'à l'évolution des modes de vie et à l'essor du tourisme, qui exercent une pression plus forte sur les ressources en eau. L'agriculture est également une grande consommatrice d'eau dans la région méditerranéenne.

Étant donné que le prélèvement est largement tributaire des conditions météorologiques, qui peuvent varier beaucoup d'une année à l'autre, l'indicateur est à interpréter avec circonspection.

---

## Interrelations potentielles

L'eau est un bien social — essentiel à la santé humaine, pour boire, cuisiner, se laver, etc. Elle est donc étroitement liée à la santé publique. C'est également un bien économique: une nécessité de base dans l'industrie, que ce soit pour refroidir, nettoyer et incorporer au produit final; dans l'agriculture, pour la croissance des cultures et la santé des animaux; dans la production d'électricité, pour l'hydroélectricité et le refroidissement; et elle est également indispensable à une industrie du tourisme florissante. Elle est donc étroitement liée au développement économique, en particulier au niveau régional.

Le changement climatique pourrait également entraîner des périodes de sécheresse plus fréquentes. Un prélèvement excessif d'eau souterraine ferait baisser la nappe phréatique et réduirait l'apport d'eau aux arbres et autres végétaux des forêts, ce qui affecterait la santé des forêts et la biodiversité.



Ressources en eau douce



## Systèmes de traitement des eaux usées



**Définition:** Cet indicateur est défini comme le **pourcentage de la population raccordée à une installation de traitement des eaux urbaines résiduaires, ou à un collecteur avec traitement indépendant** (voir les notes méthodologiques).

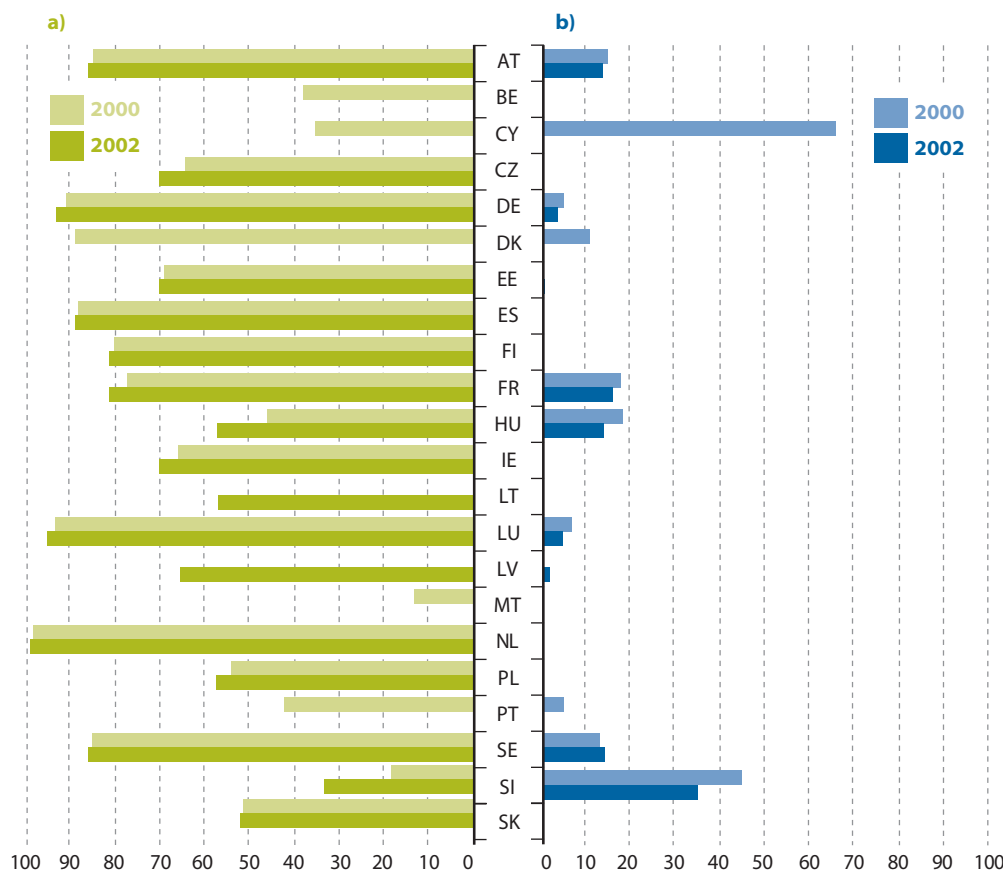
Cet indicateur suit le degré de traitement des eaux usées. Le rejet d'eaux usées non traitées est largement responsable de la pollution des eaux de surface et de certaines zones côtières. Les conséquences préjudiciables des rejets d'eaux usées peuvent inclure l'eutrophisation, la pollution bactérienne et la contamination par des métaux lourds et d'autres substances toxiques. Cela peut affecter la végétation des rives, les poissons, les animaux amphibies et les autres organismes aquatiques, ainsi que les oiseaux et les mammifères qui nagent dans ces eaux ou y boivent. La pollution réduit également l'utilité des eaux de surface pour les besoins industriels, même pour le refroidissement, ce qui accentue la contrainte sur les ressources en eau souterraine. Finalement, la pollution atteint la mer et continue d'affecter l'équilibre fragile de la vie dans ce milieu.

La directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires<sup>105</sup>, telle que modifiée<sup>106</sup>, fixe des délais pour l'application d'un traitement des eaux usées avant déversement. L'exigence de base est un niveau de traitement secondaire. Le traitement doit cependant être plus rigoureux (traitement secondaire plus tertiaire) pour les rejets dans les zones sensibles, identifiées par les États membres.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>105</sup> Directive 91/271/CEE du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

<sup>106</sup> Directive 98/15/CE de la Commission portant modification de la directive 91/271/CEE du Conseil en ce qui concerne certaines prescriptions fixées à son annexe I.



**Graphique 7.5.**  
**Population raccordée a) aux systèmes de traitement des eaux urbaines résiduaires ou b) à un collecteur avec traitement indépendant (en %)**

NB: Les chiffres de 2000 se réfèrent à 1998 pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et le Portugal et à 1999 pour l'Irlande et le Luxembourg. Les chiffres de 2002 se réfèrent à 2001 pour l'Allemagne et la France et à 2003 pour le Luxembourg.

Source: Eurostat.



## Analyse

La conformité à la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a eu une influence positive sur l'indicateur (voir les séries chronologiques complètes sur le site IDD). De nouveaux progrès ont été accomplis depuis 2000, en particulier dans certains des nouveaux États membres. Toutefois, si, dans plusieurs pays de l'EU-15, notamment dans les pays nordiques, la totalité ou la quasi-totalité de la population est raccordée à un système d'épuration, le pourcentage reste très faible dans un certain nombre de pays de l'UE comme la Belgique, Malte et le Portugal, où il est encore inférieur à 50 %. Il est intéressant de noter une transition des systèmes indépendants à des systèmes de traitement des eaux urbaines résiduaires, qui sont généralement considérés comme plus efficaces. Le tout dernier rapport de la Commission sur l'application de la directive <sup>107</sup> fait état de progrès. Cependant, en 2002, 58 % des eaux urbaines résiduaires étaient encore déversées dans des zones sensibles sans recevoir de traitement suffisant.

<sup>107</sup> «Mise en œuvre de la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission du 27 février 1998», COM(2004) 248.

## Interrelations potentielles

L'amélioration du traitement des eaux usées contribue à de nombreux égards à la qualité des écosystèmes aquatiques et donc à l'amélioration des activités économiques qui en dépendent, notamment la pêche. Elle devrait également avoir un effet positif sur la santé publique. Sur le plan économique, le traitement des eaux usées nécessite de gros investissements et entraîne des frais importants.

Les quantités d'eaux usées générées au niveau local sont vraisemblablement en rapport avec l'intensité de l'aménagement du territoire, et un lien doit donc être attendu avec les terrains bâtis. Toutefois, comme il est plus difficile de collecter les eaux usées d'une population rurale très dispersée que d'une population fortement urbanisée, la relation peut être complexe. Il peut également y avoir un lien avec le PIB et le revenu national net, car davantage de ressources sont investies dans les nouveaux systèmes de traitement. Le tourisme, l'agriculture et la pêche sont des secteurs qui devraient bénéficier d'une amélioration de la propreté de l'eau.



Utilisation des sols



## Terrains bâtis



**Définition:** L'indicateur est défini comme le **pourcentage de terrains bâtis dans la superficie totale d'un territoire.**

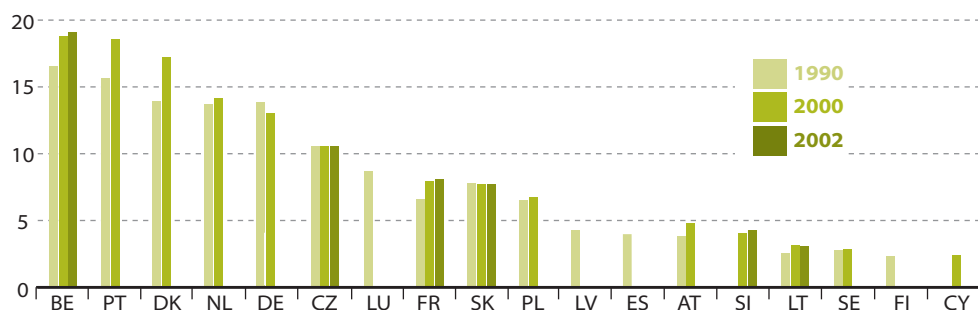
Les pressions exercées par le développement des ressources foncières sont presque toujours irréversibles et incluent l'imperméabilisation des terrains et la fragmentation des habitats. L'imperméabilisation des terrains empêche le remplissage des aquifères, augmente la pression sur les systèmes d'évacuation des eaux de pluie et, dans certains cas, contribue aux inondations et constitue une menace pour la biodiversité. Ces effets sont d'autant plus graves que la superficie bâtie est importante, comme c'est le cas dans les zones urbaines. De plus, les terrains imperméabilisés se trouvent généralement dans des vallées, remplaçant des zones humides présentant une grande diversité biologique, et imperméabilisant les sols les plus fertiles. La fragmentation des habitats est associée à des structures linéaires extensives telles que les routes et les lignes de chemin de fer et exerce une pression sur la biodiversité en limitant l'espace disponible pour la reproduction et la recherche de nourriture.

La stratégie de développement durable a identifié le besoin d'agir pour améliorer le réseau de transport et la gestion de l'utilisation du sol et mis l'accent sur la nécessité de maintenir la viabilité des communautés rurales et urbaines comme le recommande le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)<sup>108</sup>. Le SDEC vise à répondre aux défis résultant de changements technologiques, politiques, sociaux et économiques, afin de parvenir à un développement équilibré et durable sur le territoire de l'UE. Les sites industriels à l'abandon sont considérés comme des sites potentiels pour le développement de logements, ce qui freinerait l'étalement urbain des grandes villes.

Le sixième programme d'action en faveur de l'environnement préconise également une approche stratégique qui devrait encourager l'utilisation et la gestion durables des terres et de la mer. De plus, il encourage les meilleures pratiques en matière de planification durable de l'aménagement du territoire qui prennent en compte les situations régionales spécifiques en mettant plus particulièrement l'accent sur le programme intégré de gestion des zones côtières.

### Pertinence de l'indicateur

<sup>108</sup> «SDEC — Schéma de développement de l'espace communautaire: vers un développement équilibré et durable du territoire de l'Union européenne», Commission européenne, 1999.



**Graphique 7.6.**  
**Terrains bâtis en pourcentage de la superficie totale du territoire**

Source: Eurostat.

NB: Les données 2002 sont provisoires. Le chiffre de 1995 pour le Portugal et le chiffre de 2000 pour la Suède sont également provisoires. Le chiffre de 1990 pour l'Allemagne comprend seulement l'Allemagne de l'Ouest et Berlin-Ouest.





## Analyse

De 1990 à 2000, les terrains bâtis se sont étendus dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, sauf en République tchèque et en Slovaquie. La réduction observée en Allemagne est liée au processus de réunification. Le pourcentage de terrains bâtis a encore augmenté en 2002 en Belgique, en France et en Slovénie, selon les données disponibles, tandis qu'il est resté stable en République tchèque et en Slovaquie et a légèrement diminué en Lituanie.

L'importance des terrains bâtis par rapport à la superficie totale du territoire dépend de la densité démographique, qui est elle-même tributaire des conditions socio-économiques, environnementales, climatiques et géographiques. La principale affectation des terrains bâtis est l'urbanisation, suivie par l'infrastructure de transport et les sites industriels, car la demande de biens et de services augmente avec la population et le nombre et la taille des ménages. Le tourisme a également une influence significative dans des pays comme le Portugal.

---

## Interrelations potentielles

La consommation intérieure de matières, la génération de déchets ménagers et la taille des ménages sont susceptibles de conduire à une augmentation des terrains bâtis, du fait d'une augmentation des mines et carrières, des terrains utilisés pour la mise en décharge et l'incinération et des terrains résidentiels. Les terrains massivement bâtis donnent également lieu à un accroissement de différentes pressions environnementales, affectant la plupart des variables de ce thème.



Utilisation des sols



## Défoliation

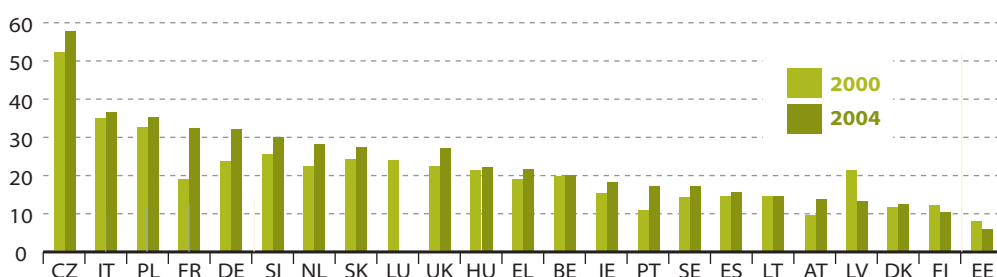


**Définition:** Cet indicateur est défini comme le **pourcentage d'arbres des forêts et autres terrains boisés dans les catégories «défoliation modérée», «défoliation sévère» et «mort»**. La défoliation est une perte d'aiguilles ou de feuilles dans la cime appréciable, par rapport à un arbre de référence.

Dans l'UE, les forêts naturelles et semi-naturelles constituent des habitats de grande diversité biologique qui abritent des espèces très variées. Les forêts remplissent un rôle important pour la rétention de l'eau, le stockage du carbone, la préservation du sol et la gestion de l'eau. Les forêts constituent également une richesse économique importante.

La stratégie de développement durable souligne la nécessité de «protéger et de restaurer les habitats et systèmes naturels». Les objectifs du 6<sup>e</sup> PAE comprennent également «la protection et le développement durable des forêts». Le plan de mise en œuvre de Johannesburg stipule en outre que «la gestion durable des produits du bois et des autres produits des forêts naturelles comme des forêts plantées est essentielle pour réaliser le développement durable et constitue un moyen fondamental pour éradiquer la pauvreté, pour réduire significativement la déforestation, pour mettre fin à la perte de la biodiversité forestière ainsi qu'à la dégradation des sols et des ressources et pour améliorer la sécurité alimentaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie abordables; de plus, cette gestion durable met en relief les multiples avantages procurés par les forêts et les arbres, naturels ou plantés, et contribue à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité».

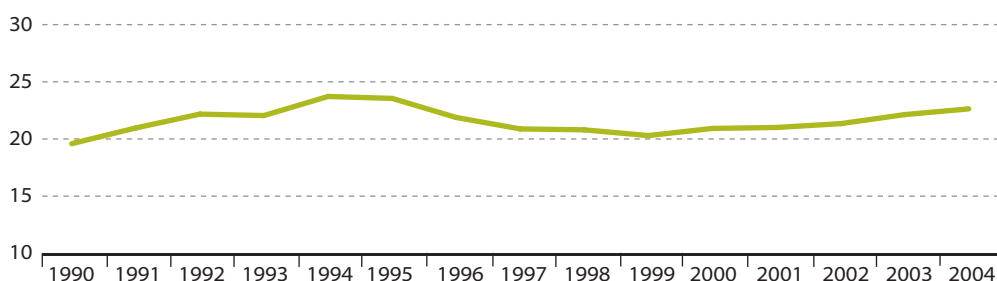
### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 7.7.**  
Arbres forestiers endommagés par la défoliation (en %)

NB: Les chiffres de 2004 se réfèrent à 2002 pour la Grèce.

Source: PIC-Forêts.



**Graphique 7.8.**  
Évolution des arbres endommagés par la défoliation dans l'EU-25 (en %)

Source: PIC-Forêts.

La défoliation est influencée par une combinaison de facteurs climatiques (en particulier la sécheresse), l'état du sol, la pollution atmosphérique et les pathogènes forestiers. L'importance de chaque facteur peut varier en fonction des régions climatiques et des espèces, et d'année

### Analyse



en année. La défoliation a augmenté entre 1990 et 2000 dans un certain nombre de pays, en particulier ceux qui étaient faiblement atteints par la défoliation en 1990 comme l'Espagne, la France et l'Irlande, tandis que d'autres pays ont connu une diminution significative, notamment ceux qui, au départ, avaient déjà une défoliation importante (par exemple le Danemark, la Lettonie, le Portugal) (voir données supplémentaires sur le site IDD). Entre 2000 et 2004, la défoliation a augmenté dans la plupart des pays (voir le graphique 7.7), l'aggravation la plus dramatique étant observée en France (+ 73,2 %). En 2004, les taux les plus élevés de défoliation ont été enregistrés en République tchèque, en Italie et en Pologne. Au niveau de l'UE, on constate une augmentation dans la première partie des années 90, suivie d'un retour aux niveaux de 1990. Le taux moyen de défoliation dans l'EU-25 a augmenté à nouveau de 1,7 point entre 2000 et 2004, soit une augmentation annuelle moyenne de 2 % (voir le graphique 7.8). Bien qu'il existe une variété de facteurs influençant la défoliation, les chaleurs et sécheresses extrêmes qu'ont connues de nombreuses régions d'Europe à la fin de l'été 2003 sont suspectées d'y avoir contribué <sup>109</sup>.

<sup>109</sup> «L'état des forêts en Europe», rapport de synthèse 2004, convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, programme international concerté sur l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts), Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

## Interrelations potentielles

Une défoliation sévère est un signe que les arbres ne sont pas en bonne santé et peut entraîner des pertes économiques dues à une croissance moindre des forêts et à une baisse des rendements. Les arbres malades sont plus susceptibles d'être couchés par les tempêtes ou brûlés par les feux de forêt, ce qui est de nature à réduire encore la croissance du bois et les revenus qui y sont associés. Un grand nombre d'arbres couchés au cours d'une même année peut faire chuter les prix du bois du fait d'une offre excédentaire sur le marché. Une croissance moindre peut également impliquer moins de stockage de carbone, laissant davantage de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. La capacité des arbres malades à stocker l'eau ou à retenir le sol est également affaiblie, ce qui peut avoir des conséquences sociales et économiques indésirables telles que des inondations, des affaissements et des glissements de terrain. Les prélèvements d'eau souterraine peuvent faire baisser le niveau de la nappe phréatique et limiter l'apport en eau aux racines des arbres, ce qui affecte la santé des arbres. Les émissions de polluants atmosphériques sont l'un des facteurs affectant la santé des forêts.



## Notes méthodologiques

### Oiseaux des champs

Les données sont collectées par des observateurs volontaires dans le cadre du système paneuropéen de contrôle des oiseaux communs (PECBM: un projet conjoint du Conseil européen pour le recensement des oiseaux, de la Société royale pour la protection des oiseaux, de BirdLife international et de l'Institut néerlandais de statistique) et compilées par l'Institut néerlandais de statistique.

Les particularités et méthodes de l'enquête varient d'un pays et d'une région à l'autre mais la méthodologie appliquée s'appuie sur l'expertise statistique, et des efforts sont faits pour accroître le niveau d'harmonisation. Les comptages ont lieu durant la saison de reproduction (du printemps à

l'automne) lorsque les populations sont stables. Entre 2 et 12 visites sont effectuées sur chaque site au cours d'une année. Il est courant, dans ce type d'enquête sur le terrain, que des comptages manquent pour certains sites. Ces données manquantes sont estimées au moyen d'un outil élaboré par l'Institut néerlandais de statistique au moyen d'une régression de Poisson qui tient compte de la surdispersion et de la corrélation sérielle.

L'indicateur est un indice agrégé d'estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation. L'indice de l'UE s'appuie sur les données des tendances de seize États membres, avec des séries chronologiques comme indiqué dans le tableau 7.2.

Pays	Indices/données brutes	Période
<b>Allemagne</b> — Est — Ouest	<b>Indices</b>	<b>1991–2003</b> <b>1989–2003</b>
<b>Autriche</b>	<b>Indices</b>	<b>1998–2003</b>
<b>Belgique (Bruxelles)</b>	<b>Indices</b>	<b>1992–2003</b>
<b>Danemark</b>	<b>Indices</b>	<b>1976–2003</b>
<b>Espagne</b>	<b>Données brutes</b>	<b>1996–2003</b>
<b>Finlande</b>	<b>Indices</b>	<b>1983–2003</b>
<b>France</b>	<b>Indices</b>	<b>1989–2003</b>
<b>Hongrie</b>	<b>Indices</b>	<b>1999–2003</b>
<b>Irlande</b>	<b>Indices</b>	<b>1998–2003</b>
<b>Italie</b>	<b>Indices</b>	<b>2000–2003</b>
<b>Lettonie</b>	<b>Indices</b>	<b>1995–2003</b>
<b>Pays-Bas</b>	<b>Indices</b>	<b>1990–2003</b>
<b>Pologne</b>	<b>Indices</b>	<b>2000–2003</b>
<b>République tchèque</b>	<b>Données brutes</b>	<b>1982–2003</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>Indices</b>	<b>1966–2003</b>
<b>Suède</b>	<b>Indices</b>	<b>1975–2003</b>

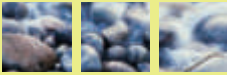
**Tableau 7.2.**  
**Pays qui fournissent des données pour l'indice des oiseaux des champs**

Les indices sont calculés indépendamment pour chaque espèce et sont pondérés de façon égale lorsqu'ils sont combinés dans l'indice agrégé au moyen d'une moyenne géométrique. Les indices agrégés de l'UE sont calculés en utilisant des facteurs de pondération dépendant de la population pour chaque pays et espèce.

Les espèces suivantes d'oiseaux des champs sont incluses: *Alauda arvensis*, *Burhinus oediconemus*, *Carduelis carduelis*, *Columba palumbus*, *Emberiza citrinella*, *Falco tinnunculus*, *Galerida cristata*, *Hirundo rustica*, *Lanius collurio*, *Lanius senator*, *Limosa limosa*, *Miliaria calandra*, *Motacilla flava*, *Passer montanus*, *Saxicola rubetra*, *Streptopelia turtur*, *Sturnus vulgaris*, *Sylvia communis*, *Vanellus vanellus*.

### Prises de poissons

Les chiffres donnés sont le pourcentage du total des prises de poissons dans des stocks qui sont considérés comme hors des limites biologiques de sécurité (LBS). Les captures ont été estimées par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM). Un stock est considéré comme hors des LBS (ou sur-pêché) lorsque sa taille est tombée en dessous des niveaux durables, en d'autres termes lorsque sa taille ne garantit pas de renouvellement par reproduction [ou, plus précisément, lorsque la biomasse du stock reproducteur (BSR) estimée au début de 2002 (BSR2002) est inférieure à la BSR correspondant au niveau de précaution recommandé par le CIEM (BSRpp)]. Dans les cas où ces estimations font défaut, d'autres types d'indication peuvent être utilisés à la place.



Les données couvrent uniquement les zones de pêche de l'Atlantique Nord-Est qui sont gérées en autonomie ou conjointement par l'UE. Elles incluent les prises des pays tiers dans ces zones. Toutefois, les stocks gérés notamment par la Norvège et la Russie sont exclus. Comme les données servant à établir l'indicateur s'appuient sur les captures par stock, l'agrégation entre pays n'est pas possible, ni l'agrégation au niveau de l'UE. Les données couvrent l'Atlantique Nord-Est (mer du Nord, mer Baltique, golfe de Gascogne et péninsule Ibérique) et excluent la mer Méditerranée.

La couverture temporelle est le rapport d'évaluation annuel du comité consultatif pour la gestion des pêches (CCGP) du CIEM. Pour de plus amples renseignements sur la manière dont le CIEM formule ses avis sur la base du principe de précaution, consulter le site du CIEM (<http://www.ices.dk>).

Les stocks suivants (et les principales espèces correspondantes) sont pris en considération:

- benthiques: *Nephrops*, crevettes, poissons plats, lotte;

- démersaux: poissons ronds tels que cabillaud, aiglefin, merlan, merlu, etc.;
- industriels (production de chair et d'huile): sprat, anguille de sable, tacaud norvégien;
- pélagiques: hareng, anchois, sardine, chinchard (mer du Nord et stocks méridionaux), sébaste.

La classification utilisée vise à refléter à la fois la biologie des espèces et le type de pêche pratiquée. Dans une certaine mesure, cette ventilation sert également les besoins de l'analyse économique car elle rassemble des types de poisson de valeur commerciale comparable bien qu'il existe encore des différences importantes au sein de chaque type.

#### Flotte de pêche

Les données sur la flotte de pêche sont dérivées du registre statistique des bateaux de pêche d'Eurostat qui, pour les États membres de l'UE, est actualisé une fois par an à partir du fichier administratif des bateaux de pêche géré par la direction générale de la pêche et des affaires maritimes.

### Encadré 7.3. Indicateurs clés de l'Agence européenne pour l'environnement

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a élaboré un ensemble d'indicateurs clés de manière à fournir une base stable et gérable pour le relevé des données. Trente-sept indicateurs ont été sélectionnés. Ils couvrent les domaines suivants: qualité de l'air, appauvrissement de la couche d'ozone, changement climatique, biodiversité, eau, déchets, agriculture, énergie, pêche et transports. Les critères de sélection comprennent: la pertinence politique (aspects prioritaires des politiques de l'UE); le suivi des progrès vers la réalisation

d'objectifs quantifiés; les données déjà disponibles ou régulièrement collectées pour les pays de l'EEE dans un délai spécifié, moyennant un rapport coût/bénéfice raisonnable.

L'ensemble d'indicateurs clés est publié sur le site internet de l'AEE (<http://themes.eea.eu.int/IMS/CSI>). Chaque aspect environnemental ou secteur socio-économique comprend une description des aspects environnementaux couverts dans le thème et des principales politiques européennes qui s'y rapportent.

#### Prélèvement d'eau souterraine/systèmes d'assainissement des eaux usées

Les données sont issues du questionnaire semestriel commun Eurostat/OCDE sur les eaux intérieures.

Le traitement des eaux urbaines résiduaires inclut les traitements primaire, secondaire et tertiaire. Le raccordement se fait normalement via un réseau d'égouts mais peut également être assuré par des camions transportant les eaux usées de réservoirs de stockage vers les installations d'épuration.

Les systèmes indépendants de collecte des eaux usées avec traitement indépendant se réfèrent à différents types de petits systèmes indépendants (notamment fosses septiques, cannaies ou installations de traitement biologique miniaturisées) qui sont principalement utilisés dans les zones rurales faiblement peuplées et sont habituellement conçus pour traiter entre 1 et 50 équivalents habitants.

Le traitement des eaux usées peut être défini comme suit:

- Traitement primaire  
Traitement des eaux (urbaines) résiduaires par un processus physique et/ou chimique impliquant la décantation des matières solides en suspension ou tout

autre processus permettant de réduire d'au moins 20 % la demande biochimique en oxygène (DBO) des eaux usées entrantes avant rejet et d'au moins 50 % le total des matières en suspension dans les eaux usées entrantes.

- Traitement secondaire  
Traitement des eaux usées (urbaines) par un processus impliquant généralement un traitement biologique ainsi qu'une décantation secondaire ou tout autre processus engendrant une réduction de la DBO d'au moins 70 % et de la demande chimique en oxygène (DCO) d'au moins 75 %.
- Traitement tertiaire  
Traitement complémentaire au traitement secondaire de l'azote (nitrification/dénitrification) et/ou du phosphore et/ou de tout autre polluant affectant la qualité ou l'utilisation spécifique de l'eau: pollution microbiologique, couleur, etc. Il correspond à la meilleure technologie disponible.

#### Terrains bâtis

Les données sont issues du questionnaire semestriel commun Eurostat/OCDE sur l'occupation du sol.

Les terrains bâtis et assimilés sont définis dans le questionnaire comme les terrains résidentiels; les terrains industriels; les carrières et les mines; les terrains à vocation



commerciale; les terrains utilisés par les services publics; les terrains à usage mixte; les terrains utilisés par les infrastructures de transport et de communication; les terrains utilisés par les infrastructures techniques; les terrains utilisés pour les loisirs et autres activités de plein air. Les bâtiments agricoles dispersés, les cours et les annexes sont exclus.

Cependant, les définitions et méthodes utilisées pour collecter les données sur les terrains bâtis varient d'un pays à l'autre. De même, la fréquence de la collecte de ces données n'est pas harmonisée entre les pays. En fait, comme l'occupation des sols relève souvent de la responsabilité des pouvoirs locaux, les définitions, etc., peuvent même différer à l'intérieur d'un même pays. Il en résulte qu'il est très difficile de comparer les données des différents États membres en raison de problèmes fondamentaux dans les données de base. Il n'y a pas de données disponibles pour l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Hongrie, Malte et le Royaume-Uni.

En 2001, Eurostat a lancé une enquête harmonisée sur l'occupation des sols, sur la base d'un manuel de concepts standard relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Bien qu'axée principalement sur l'utilisation des terres agricoles, l'enquête couvrira toutes les utilisations du sol.

Il faudra cependant encore plusieurs années avant que l'on ne dispose de séries chronologiques permettant l'analyse de l'accroissement des terrains bâtis.

### Défoliation

En 1985, le programme international concerté de coopération sur l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) a été mis en place dans le cadre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. En 1986, les États membres de l'Union européenne ont approuvé une action communautaire pour la protection des forêts contre la pollution atmosphérique [règlement (CEE) n° 3528/86] et contribué à la mise en œuvre de politiques «air propre» au niveau européen. Les pays participants ont décidé de recueillir des informations sur l'état des forêts par une action de surveillance commune.

Les classes de défoliation se réfèrent aux niveaux de dégradation indiqués dans le tableau 7.3.

**Tableau 7.3.**  
**Classes**  
**de défoliation**  
**PIC-Forêts**

Classe de défoliation	Perte d'épines/de feuilles (en %)	Degré de défoliation
Classe 0	Jusque 10	Aucune
Classe 1	> 10–25	Légère (phase de vigilance)
Classe 2	> 25–60	Modérée
Classe 3	> 60–< 100	Sévère
Classe 4	100	Arbre mort

La surveillance étendue d'un réseau d'échantillonnage systématique comprend l'évaluation annuelle de l'état de la cime des arbres, de leur nutrition et de l'état du sol des forêts sur une grande échelle. Cette phase d'intensité de la surveillance est qualifiée de «niveau 1» et a été mise en place en 1986 avec l'évaluation de l'état de la cime. Le principal objectif est de recueillir des informations sur l'évolution de l'état de la cime à l'échelle européenne en liaison avec

les causes possibles, parmi lesquelles figure la pollution atmosphérique. Le réseau de surveillance étendue comprend approximativement 5 700 placettes permanentes réparties sur l'ensemble du territoire européen selon un maillage de 16 x 16 km. Voir <http://www.icp-forests.org/>

En 2004, il n'y a pas eu d'enquête en Grèce, au Luxembourg et à Malte. Les chiffres pour la Grèce excluent le maquis.





# 8.

## Transports



### Contexte

Les transports revêtent une importance fondamentale pour la société humaine en assurant la mobilité nécessaire aux activités industrielles et commerciales. Environ 6 % de la population de l'UE travaille directement pour le secteur des services de transport <sup>110</sup>, mais il y a également des emplois liés aux transports dans d'autres secteurs tels que l'industrie automobile et la construction d'infrastructures. La valeur ajoutée du secteur des transports s'élève à quelque 6 % du PIB, tandis qu'environ 14 % des dépenses des ménages sont consacrées aux transports. Les investissements publics et privés dans les infrastructures de transport sont également considérables. L'importance économique du secteur est donc énorme.

Tous les opérateurs ne sont cependant pas d'avis qu'ils travaillent dans un marché véritablement équitable. Et toutes les régions ou tous les ménages ne bénéficient pas d'un accès égal aux services de transport. Les transports n'ont pas non plus que des côtés positifs. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes meurent sur les routes d'Europe, ainsi que dans d'autres accidents de transport. Il y a également de nombreux impacts sur l'environnement, notamment l'occupation des terres et la fragmentation des habitats naturels, le changement climatique, le bruit et la pollution de l'air, du sol et de l'eau. De plus, les retards et la congestion croissants des routes, des voies de chemin de fer et des aéroports sont une préoccupation constante.

<sup>110</sup> Les chiffres mentionnés dans ce paragraphe s'appuient sur des données d'Eurostat.



<sup>111</sup> «Le développement futur de la politique commune des transports — Construction d'un cadre communautaire garant d'une mobilité durable», COM(92) 494.

<sup>112</sup> «Vers une tarification équitable et efficace dans les transports — Options en matière d'internalisation des coûts externes des transports dans l'Union européenne», COM(95) 691.

<sup>113</sup> «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix», COM(2001) 370.

Les bénéfices sociaux et économiques essentiels, qui sont si difficiles à mettre en balance avec les coûts sociaux et environnementaux élevés, font des transports un secteur crucial pour le développement durable, comme le reconnaît la stratégie de développement durable de l'UE. De plus, une part importante des coûts sociaux et environnementaux des transports ne sont pas payés par ceux qui en sont responsables mais sont à la charge de l'ensemble de la société. La manière d'accorder ces coûts et bénéfices contradictoires et d'introduire davantage d'équité dans les marchés des transports a fait l'objet du livre blanc de 1992 sur l'orientation future de la politique commune des transports <sup>111</sup>. La thèse que les déséquilibres et inefficacités dans les systèmes de transport de l'UE pourraient être corrigés par des structures de tarification appropriées a été développée dans le livre vert de 1995 sur les transports <sup>112</sup>. En 2001, la Commission a publié un autre livre blanc <sup>113</sup>, qui définit une stratégie complète comprenant plus de 60 mesures spécifiques visant à dissocier la croissance des transports de la croissance économique et à restaurer l'équilibre entre les différents modes de transport.

## Principaux changements

**Tableau 8.1. Évaluation des changements dans le thème des transports (depuis 2000)**

	EU-25	EU-15
<b>Consommation d'énergie des transports</b>		
<b>Croissance des transports</b>		
Part de la voiture dans le transport terrestre de passagers		
Part du transport routier dans le transport terrestre de marchandises		
Volume du transport de marchandises		
<b>Impact social et environnemental des transports</b>		
Émissions de précurseurs de l'ozone par les transports		
Émissions de NO <sub>x</sub> des véhicules routiers		
Émissions de gaz à effet de serre par les transports		
Personnes tuées dans les accidents de la route		

**LÉGENDE:**

- évolution favorable
- peu ou pas d'évolution
- évolution défavorable
- : données insuffisantes pour évaluer l'évolution



De manière générale, les tendances en matière de croissance des transports ne fléchissent pas et résistent au changement mais on peut observer quelques signes positifs en ce qui concerne les impacts sociaux et environnementaux des transports. De même que le PIB a progressé, la consommation d'énergie des transports a continué à augmenter, reflétant des augmentations de la circulation, avec comme conséquence un accroissement des émissions de gaz à effet de serre. La part de la voiture particulière dans le transport de personnes et celle du transport routier dans le transport de marchandises augmentent lentement mais inexorablement, et le transport de marchandises reste fortement couplé à la croissance économique. En revanche, les émissions de certains polluants nocifs, notamment ceux responsables des brouillards d'été, continuent à diminuer, de même que le nombre de tués dans les accidents de la route.

**La demande d'énergie des transports augmente parallèlement à la croissance du PIB**

Jusqu'à présent, les transports ont toujours été étroitement liés au développement économique et tant que l'économie progresse, il faut s'attendre à voir la demande de transports augmenter également. Lorsque les transports augmentent, ils demandent davantage d'énergie. Cette demande accrue n'a pas été compensée par les améliorations significatives de l'efficacité des moteurs et de la conception des véhicules ces trente-cinq dernières années. Depuis 2000, cependant, le taux de croissance annuelle moyen de la consommation d'énergie des transports est de 1,1 %, légèrement en dessous de la croissance moyenne de 1,3 % pour le PIB au cours de la même période.



En 2002, le transport routier représentait 76 % du transport terrestre de marchandises (en tonnes-km) et la voiture particulière 85 % du transport terrestre de personnes (en passagers-km). Ces parts ont régulièrement augmenté au fil des années et aucun signe de saturation ne peut encore être observé. Elles sont bien plus élevées que l'objectif de stabilisation au niveau de 1998. La croissance du volume du transport de marchandises reste étroitement liée à la croissance du PIB.

**Le transport routier et la voiture dominent**

Les normes techniques applicables aux nouveaux véhicules sont devenues progressivement plus sévères. Le rythme auquel ces nouvelles normes sont absorbées dans la flotte de véhicules dépend cependant de la durée de vie des différents types de véhicule, et il faut parfois de nombreuses années avant de pouvoir observer les effets complets d'une nouvelle législation. L'introduction des convertisseurs catalytiques au début des années 90 et les améliorations ultérieures continuent d'avoir une incidence bénéfique en réduisant les émissions de polluants.

**Les émissions de polluants diminuent, mais celles de gaz à effet de serre augmentent**

Contrairement à ce qui se passe pour certaines émissions nocives, les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports continuent à augmenter, plus ou moins parallèlement à la croissance du trafic et à la consommation d'énergie.

Une part importante des décès consécutifs aux accidents de la circulation pourrait être évitée. Malgré l'accroissement du trafic routier, le nombre de tués dans les accidents a régulièrement diminué. Les progrès sont lents mais il semble encore possible d'atteindre l'objectif proposé de réduire de moitié, d'ici à 2010, le nombre de tués par rapport à 2000. Le nombre de jeunes adultes qui perdent la vie dans des accidents de la circulation est cependant disproportionné par rapport à d'autres groupes d'âge.

**Nos routes deviennent plus sûres, mais les jeunes adultes sont particulièrement vulnérables**

## Justification de la sélection d'indicateurs

### Encadré 8.1. Stratégie en faveur du développement durable: objectifs se rapportant aux transports

La communication de la Commission au Conseil de Göteborg comprenait les objectifs clés suivants pour améliorer le système de transports:

- découpler la croissance du produit intérieur brut de celle des transports afin de réduire l'engorgement et les autres effets secondaires négatifs des transports;
- faire en sorte que le chemin de fer, la navigation et les transports publics de passagers soient préférés à la route afin que la part représentée par les transports routiers en 2010 soit la même qu'en 1998 (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles).

En juin 2001, les conclusions du Conseil de Göteborg affirmaient: «une politique de transports écologiquement viables devrait s'attaquer à l'augmentation de la circulation, à la saturation croissante du réseau et à la hausse des niveaux de bruit et de pollution et encourager l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement ainsi que l'internalisation complète des coûts sociaux et environnementaux. Il est nécessaire de prendre des mesures pour que la croissance du PNB ne soit plus associée à un accroissement des transports, en particulier en réorientant le transport routier vers le train, le bateau et le transport public de passagers.»

Les indicateurs sélectionnés pour ce thème reflètent les objectifs énoncés dans la stratégie de développement durable (voir l'encadré 8.1), en examinant la croissance des transports et sa liaison avec le développement économique, la part de la route, les «effets secondaires négatifs», notamment les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la sécurité routière ainsi que les coûts et les instruments de tarification.

L'indicateur principal compare l'évolution de l'énergie consommée par les transports avec la croissance du PIB afin d'évaluer le degré de découplage. L'évolution de l'énergie consommée par chaque mode est également examinée parallèlement à cet indicateur.

Les autres indicateurs sont subdivisés en trois sous-thèmes.

- **La croissance des transports** est décrite ici par trois des indicateurs structurels (voir l'encadré 1.2) utilisés pour le suivi des objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de transports. Ceux-ci mesurent la dépendance vis-à-vis de la voiture particulière, la pré-





pondérance de la route dans le transport de marchandises et le lien entre la croissance du transport de marchandises et celle du PIB. Un autre indicateur de cette section, concernant la consommation d'énergie par mode de transport, est couvert dans cette publication parallèlement à l'indicateur principal.

- Les **prix des transports**, qui sont un outil politique essentiel pour influencer les choix et les comportements, et donc les tendances concernant le transport et ses impacts positifs et négatifs, ne sont malheureusement pas abordés dans cette publication, faute de données suffisantes. Des indicateurs doivent être élaborés pour couvrir les coûts externes des transports, les prix du transport de marchandises et l'investissement dans les infrastructures.
- L'**impact social et économique des transports** couvre les émissions de précurseurs de l'ozone responsables des brouillards d'été, d'oxydes d'azote par les voitures et de gaz à effet de serre, ainsi que les décès dus aux accidents de la circulation. L'impact du bruit et des émissions sur les ménages est couvert dans le chapitre sur la santé publique, mais les transports ne peuvent être isolés en tant que cause spécifique.

### Encadré 8.2. TERM — Mécanisme de rapport «Transports et environnement» dans l'UE

À la suite de travaux préliminaires au sein de la Commission, le Conseil conjoint «Transports et environnement» de juin 1998 a invité la Commission «à élaborer, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement [...] un ensemble d'indicateurs de développement durable des transports et d'outils permettant d'en évaluer les coûts externes, en s'appuyant sur les travaux utiles déjà accomplis et à rendre régulièrement compte au Conseil de ces travaux.

Depuis lors, les services de la Commission et l'Agence européenne pour l'environnement ont élaboré conjointement un cadre et un ensemble d'indicateurs qui ont été régulièrement publiés. Les indicateurs TERM ont été sélectionnés et regroupés pour répondre à sept questions essentielles.

1. La performance environnementale du secteur des transports s'améliore-t-elle?
2. Sommes-nous devenus plus efficaces pour gérer la demande de transports et améliorer la répartition modale?

3. La planification de l'espace et des transports est-elle mieux coordonnée de manière à adapter la demande de transports aux besoins d'accès?
4. Utilisons-nous de façon optimale la capacité offerte par l'infrastructure de transport existante et allons-nous vers un système de transport intermodal mieux équilibré?
5. Allons-nous vers un système de tarification plus équitable et plus efficace, qui assure que les coûts externes sont internalisés?
6. Les technologies propres sont-elles mises en œuvre suffisamment rapidement et l'utilisation faite des véhicules est-elle suffisamment efficace?
7. Quelle est l'efficacité des outils de gestion et de surveillance de l'environnement qui sont utilisés pour étayer la politique et la prise de décision?

Pour plus d'informations, voir: [http://themes.eea.eu.int/Sectors\\_and\\_activities/transport/indicators](http://themes.eea.eu.int/Sectors_and_activities/transport/indicators)

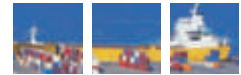
#### À lire sur les transports en Europe

Livre blanc «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix», Commission européenne, COM(2001) 370.

*Panorama des transports — Aperçu statistique des transports dans l'Union européenne — Données 1970-2001*, parties 1 et 2, 2004, Eurostat.

*Sauver 20 000 vies sur nos routes — Une responsabilité partagée*, 2003, Commission européenne.

*Ten key transport and environment issues for policy-makers. TERM 2004: Indicators tracking transport and environment integration in the European Union*, 2004, Agence européenne pour l'environnement.



Indicateur principal



## Consommation d'énergie des transports



**Définition:** Cet indicateur compare la **croissance de la consommation d'énergie des transports** avec celle du PIB à prix constants.

La consommation d'énergie de tous les types de transport (route, chemin de fer, navigation intérieure et aviation) est couverte, y compris celle des ménages et des administrations publiques, à l'exception du transport maritime et par oléoduc. Les données du PIB sont à prix constants, c'est-à-dire qu'elles ont été ajustées pour tenir compte de l'inflation.

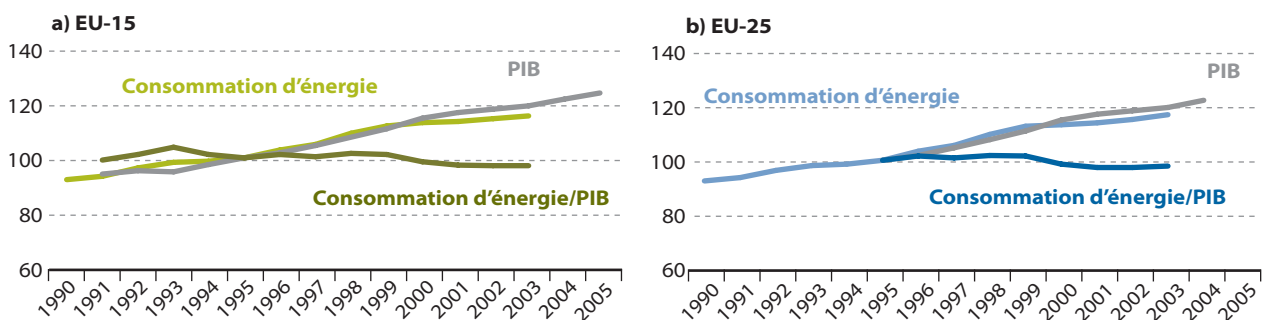
La demande de transports est étroitement liée à la croissance économique. Une croissance économique forte génère un pouvoir d'achat plus important, qui peut être dépensé pour des biens ou des voyages. La croissance économique exige également une production plus importante. Et tout cela engendre davantage de transport. Tous les aspects de la croissance économique ne dépendent cependant pas des transports dans les mêmes proportions. Par exemple, la croissance des services n'exige pas d'augmentation particulièrement importante de la production. Il existe également des comportements et des styles de vie, notamment le covoiturage, la vidéoconférence et le télétravail, qui peuvent affaiblir le lien. Et en termes de volumes de trafic, certains moyens de transport sont plus efficaces que d'autres.

### Pertinence de l'indicateur

Étant donné que les habitudes de transport existantes sont intrinsèquement associées à des effets secondaires négatifs, il serait souhaitable de parvenir à une croissance économique forte avec une croissance plus faible des transports. Le Conseil de Göteborg a abouti à la conclusion qu'«il est nécessaire de prendre des mesures pour que la croissance du PIB ne soit plus associée à un accroissement des transports». Pour suivre les progrès dans l'accomplissement de cet objectif, l'idéal serait de comparer les volumes de trafic au PIB. Des statistiques complètes et cohérentes sur les volumes de trafic ne sont toutefois pas disponibles, et l'indicateur actuel examine la croissance de la consommation d'énergie en tant que substitut de la croissance du trafic.

La demande de transports et la consommation d'énergie sont étroitement liées. Des transports plus importants, qu'ils soient mesurés en termes de passagers ou de tonnes de marchandises transportées, ou en termes de mouvements de véhicules, consomment généralement davantage d'énergie. La consommation d'énergie spécifique dépend des moyens de transport qui sont utilisés et des particularités du véhicule et du voyage en question. L'indicateur devrait être sensible aux réorientations de la route et de l'aviation vers le chemin de fer et la navigation intérieure et de la voiture particulière vers le bus et le train. La consommation d'énergie est donc un substitut plausible pour la demande de transport.

**Graphique 8.1. Consommation d'énergie des transports et PIB dans: a) l'EU-15; b) l'EU-25 (indice 1995 = 100)**

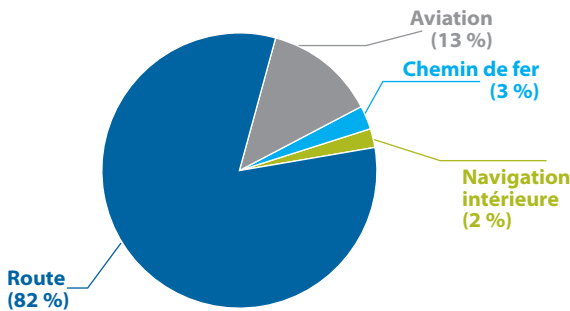


Source: Eurostat.



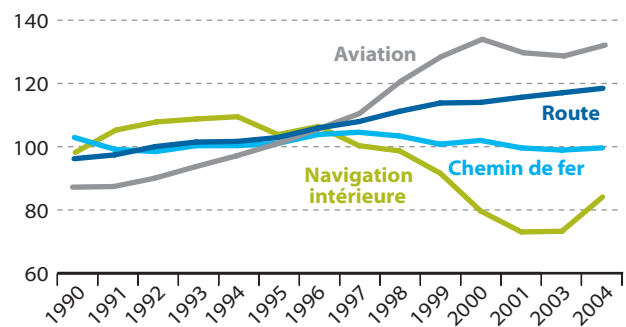


**Graphique 8.2. Consommation d'énergie dans l'EU-25, par mode de transport, en 2003 (parts en %)**

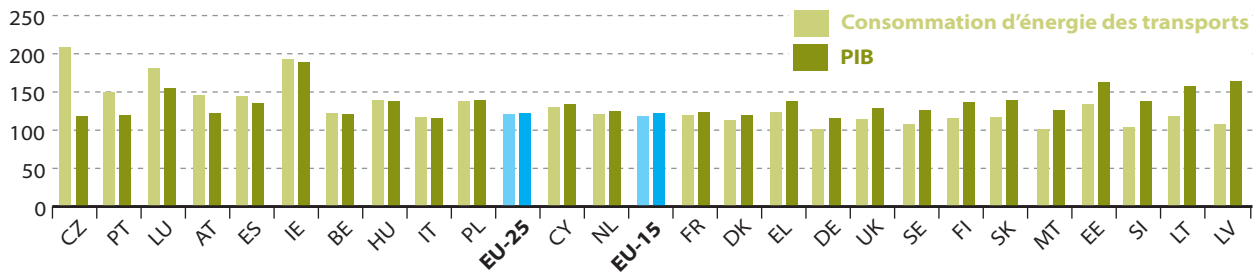


Source: Eurostat.

**Graphique 8.3. Consommation d'énergie dans l'EU-25, par mode de transport (indice 1995 = 100)**



**Graphique 8.4. Consommation d'énergie des transports et PIB en 2003, par pays (indice 1995 = 100)**



Source: Eurostat.

## Analyse

Entre 1995 et 2000, la consommation d'énergie des transports a augmenté à un rythme légèrement plus élevé que le PIB (voir le graphique 8.1). Depuis 2000, la croissance des deux s'est ralentie mais, même si celle des transports s'est ralentie relativement plus vite (1,1 % d'augmentation entre 2000 et 2003 contre 1,3 % pour le PIB), cela ne suffit pas pour affirmer que l'on se trouve en présence d'un découplage. Il n'y a pas de différence apparente dans l'évolution des tendances entre l'EU-15 [voir le graphique 8.1.a)] et l'EU-25 [voir le graphique 8.1.b)].

Parmi les différents modes (voir les graphiques 8.2 et 8.3), la route domine clairement, bien que l'aviation soit également une consommatrice d'énergie de plus en plus importante. Le chemin de fer et la navigation intérieure, tout en ayant des parts plus faibles du marché des transports, sont beaucoup plus efficaces que la route et l'aviation sur le plan énergétique.

Pour ce qui est de la navigation intérieure (voir le graphique 8.3), la tendance à la baisse, qui s'est amorcée au milieu des années 90, s'est récemment inversée, et la consommation d'énergie de ce mode de transport va maintenant en augmentant. Celle du chemin de fer est restée relativement constante, avant et après 2000. L'aviation, qui a connu une progression encore plus rapide tout au long des années 90, a repris sa course ascendante après un brusque ralentissement à la suite de l'attaque terroriste contre le World Trade Centre de New York, en 2001. Quant à la route, principale consommatrice d'énergie, sa consommation continue à augmenter régulièrement.



Le graphique 8.4 montre la consommation des transports et le PIB en 2003, par rapport à la situation de 1995, pour différents pays. Elle donne une indication de l'étendue géographique du découplage. Les pays dont le PIB est bien au-dessus de la consommation d'énergie affichent un découplage. Ce sont tous de nouveaux États membres: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Slovénie et la Slovaquie. Des signes plus modestes sont observés en Allemagne, en Grèce, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni. À l'autre extrémité de l'échelle, la République tchèque, en particulier, présente une très forte croissance de la consommation d'énergie des transports par rapport à celle du PIB. Le Luxembourg, l'Autriche et le Portugal affichent des tendances plus modérées dans la même direction.

La consommation d'énergie des transports peut être considérée comme un substitut de la demande de transports. Dans le cas des émissions de précurseurs de l'ozone et de  $\text{NO}_x$ , la tendance à la hausse de la consommation d'énergie, et donc des transports, a été très efficacement compensée par les mesures de réduction des émissions. Il subsiste néanmoins un lien et, à travers celui-ci, un lien avec la santé publique (population exposée à la pollution atmosphérique par les particules) et avec la santé des forêts, sous le thème des ressources naturelles. La consommation d'énergie des transports est l'une des principales composantes de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale d'énergie; elle influence également l'intensité énergétique de l'économie. La consommation d'énergie des transports contribue également aux émissions de gaz à effet de serre. Étant donné que les transports sont particulièrement dépendants des produits pétroliers, qui ont des coefficients élevés de  $\text{CO}_2$ , ils ont également une forte influence sur l'intensité en  $\text{CO}_2$  de la consommation d'énergie.

Tant qu'il n'y aura pas de découplage, la consommation d'énergie des transports restera étroitement liée à la croissance économique. Il est également intéressant d'examiner la liaison potentielle avec la consommation intérieure de matières. Bien que les quantités de matières utilisées aient relativement peu changé au fil des années, la consommation d'énergie impliquée dans les déplacements de ces matières a fortement augmenté. Comme les efficacités énergétiques se sont améliorées, cela implique des distances plus grandes et davantage de voyages, qui exercent une pression sur les ressources foncières en exigeant davantage de routes et d'infrastructures associées, et donc un lien avec l'indicateur sur les terrains bâtis. Comme il est peu probable que la demande de services de transport diminue, des améliorations continues de l'efficacité des véhicules de transport seront nécessaires pour dissocier la consommation d'énergie des transports de la croissance économique. Cela nécessitera des dépenses de recherche et de développement. La réduction des transports pourrait également contribuer à réduire le taux d'accroissement des terrains bâtis et la fragmentation du paysage et donc réduire la pression sur la biodiversité.

## Interrelations potentielles



## Croissance des transports



# Part de la voiture dans le transport terrestre de passagers

**Définition:** Cet indicateur est défini comme la **part en pourcentage du transport en voiture particulière dans le transport terrestre total de passagers**, exprimé en passagers-kilomètres. Le transport terrestre de passagers comprend le transport en voiture particulière, autobus et train.

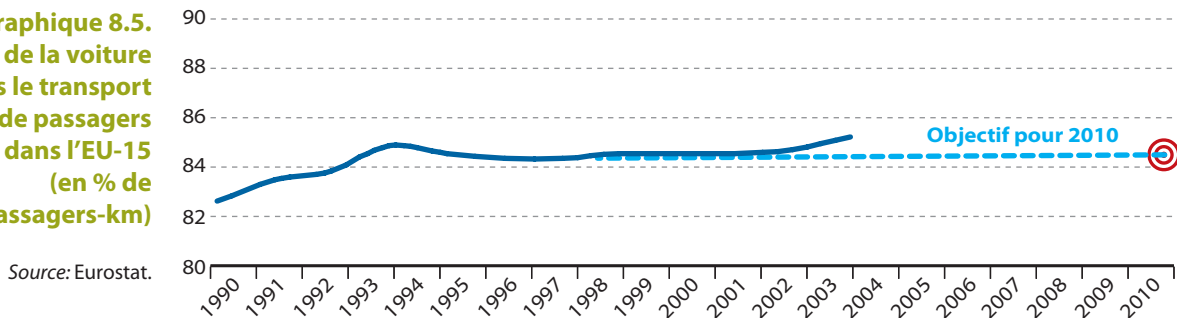


### Pertinence de l'indicateur

Le livre blanc de 2001 explique la poursuite de la croissance de la demande de transports, «pour les passagers, par l'essor spectaculaire de la motorisation. Le parc automobile a triplé en trente ans. Il augmente de 3 millions de voitures par an. Si, dans la plupart des pays de l'Union, le degré de motorisation des ménages va se stabiliser, il n'en est pas de même dans les pays candidats où la possession de la voiture est considérée comme un symbole de liberté. L'Union élargie connaîtra, d'ici à 2010, une augmentation importante du parc automobile».

Dans sa communication au Conseil de Göteborg, la Commission a proposé l'objectif clé de «faire en sorte que le chemin de fer, la navigation et les transports publics de passagers soient préférés à la route afin que la part représentée par les transports routiers en 2010 soit la même qu'en 1998».

**Graphique 8.5.**  
Part de la voiture  
dans le transport  
terrestre de passagers  
dans l'EU-15  
(en % de  
passagers-km)



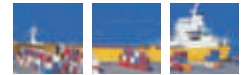
Source: Eurostat.

### Analyse

La part des passagers-kilomètres en voiture dans le transport terrestre total de passagers a continué de croître lentement dans l'EU-15. Malgré de grandes fluctuations, le taux de croissance annuel moyen de 0,2 % depuis 2000 correspond à la moyenne de la période 1991-2000. Bien que l'EU-15 ait été sur l'objectif jusqu'en 2001, l'augmentation observée en 2002 et les futures augmentations attendues du parc de véhicules permettront difficilement d'atteindre l'objectif au cours des prochaines années.

### Interrelations potentielles

Les voitures particulières produisent davantage d'émissions par passager-kilomètre que les bus ou les trains, et un accroissement de la part de la voiture dans le transport de passagers peut donc nuire à la santé ainsi qu'aux ressources naturelles (la défoliation est un exemple). Une dépendance croissante vis-à-vis de la voiture particulière, lorsqu'elle remplace la bicyclette et la marche et, dans une moindre mesure, les transports publics, peut conduire à un manque d'exercice et à un certain nombre de problèmes de santé tels que l'obésité. Pour d'autres liens, voir l'indicateur principal.



Croissance des transports



## Part du transport routier



## dans le transport terrestre de marchandises

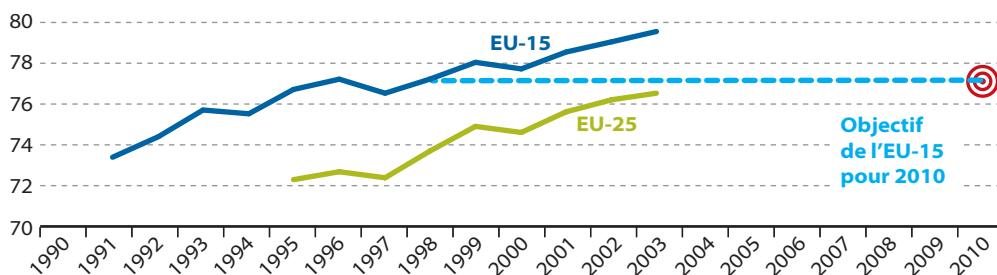
**Définition:** Cet indicateur est défini comme la **part en pourcentage du transport routier dans le transport terrestre total de marchandises**, exprimé en tonnes-kilomètres. Il s'appuie sur le transport par route, chemin de fer et voies d'eau intérieures.

Dans sa communication au Conseil de Göteborg, la Commission a proposé comme objectif clé de «faire en sorte que le chemin de fer, la navigation et les transports publics de passagers soient préférés à la route afin que la part représentée par les transports routiers en 2010 soit la même qu'en 1998» (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles).

### Pertinence de l'indicateur

Selon le livre blanc de 2001, la croissance du transport de marchandises «est en grande partie due aux mutations de l'économie européenne et de son système de production. On est passé, au cours de ces vingt dernières années, d'une "économie de stock" à une "économie de flux". Ce phénomène a été accentué par un mouvement de délocalisation de certaines industries — notamment celles qui produisent des biens à forte intensité de main-d'œuvre — à la recherche des coûts de production les plus bas, même si les lieux de production se trouvent à des centaines voire à des milliers de kilomètres du lieu d'assemblage final ou de celui de leur consommation. La suppression des frontières dans la Communauté a contribué à la mise en place d'un système de production "juste à temps" et de "stock roulant"».

Le livre blanc préconise une utilisation plus rationnelle de chaque mode de transport et prévient que la forte croissance économique attendue dans les nouveaux États membres accroîtra sensiblement les flux de transport et le transport routier en particulier.



**Graphique 8.6.**  
Part du transport routier dans le transport terrestre de marchandises (en % de tonnes-km)

Source: Eurostat.

La part de la route dans le transport terrestre total de marchandises a continué d'augmenter dans l'EU-25 et dans l'EU-15 à un taux moyen de 0,8 % par an depuis 2000. Cela représente une augmentation supérieure au taux de croissance annuel moyen pour la période de 1995-2000 (0,6 % pour l'EU-25 et 0,3 % pour l'EU-15). Cette évolution s'écarte de l'objectif de l'EU-15. La part de l'EU-15 était de 79,4 % en 2003, ce qui représente 2,3 points de pourcentage de plus que le niveau de l'objectif pour 2010.

### Analyse

Bien que les nouveaux États membres aient des systèmes de transport qui, dans le passé, encourageaient massivement l'utilisation du chemin de fer, la répartition entre les modes a basculé brusquement en faveur du transport routier. En moyenne, la route y représente



toutefois une part beaucoup plus faible que dans l'EU-15, et cela pourrait être un avantage immense pour l'Union élargie.

---

### Interrelations potentielles

Le transport routier est moins efficace sur le plan énergétique et produit davantage d'émissions par tonne-kilomètre que le chemin de fer ou la navigation intérieure. Un accroissement de la part de la route dans le transport de marchandises augmente donc la consommation d'énergie, de même que les gaz à effet de serre et autres émissions. Pour d'autres liens, voir également l'indicateur principal.



Croissance des transports

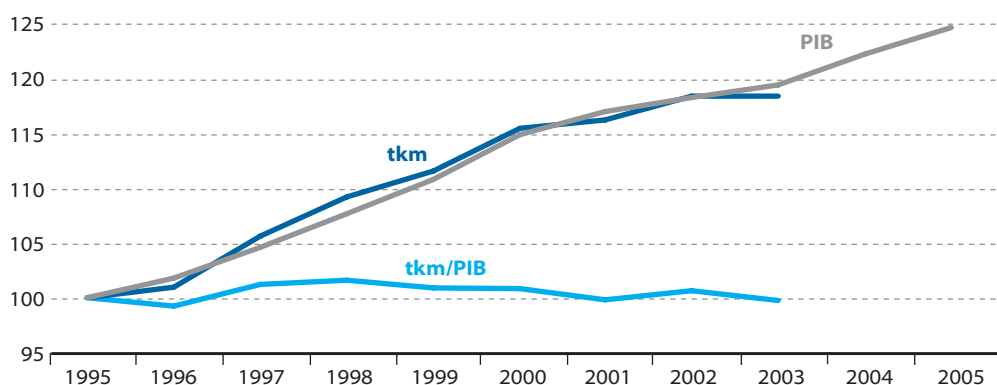
## Volume du transport de marchandises



**Définition:** Cet indicateur est défini comme le **rapport entre le volume du transport de marchandises mesuré en tonnes-kilomètres (modes terrestres) et le PIB** à prix constants de 1995. Les «modes terrestres» couvrent les transports par route, chemin de fer et voies d'eau intérieures.

Les conclusions du Conseil de Göteborg préconisent le découplage de la croissance des transports de celle du PIB. Cet indicateur se concentre sur ce lien étroit qui doit être relâché entre les transports et la croissance économique.

### Pertinence de l'indicateur



**Graphique 8.7.** Volume du transport de marchandises (en tonnes-km) et PIB (en euros constants de 1995), EU-25 (indice 1995 = 100)

Source: Eurostat.

Le transport de marchandises s'est accru à un taux annuel moyen de 2,9 % au cours de la période 1995-2000. Cela est très légèrement supérieur au taux de croissance annuel moyen du PIB (2,8 %). Depuis 2000, la croissance du transport s'est toutefois ralentie à un taux moyen de 0,9 % par an, tandis que le PIB a progressé légèrement plus vite, à 1,3 % par an en moyenne. Il ressort néanmoins du graphique 8.7 ci-dessus qu'aucun découplage significatif n'est intervenu.

### Analyse

Un accroissement du volume du transport de marchandises augmente la consommation d'énergie, de même que les gaz à effet de serre et autres émissions. Une augmentation de la consommation intérieure de matières, ainsi que des importations de l'UE en provenance de pays en développement, aurait vraisemblablement pour effet d'accroître le volume du transport de marchandises. Pour d'autres liens, voir également l'indicateur principal.

### Interrelations potentielles





## Impact social et environnemental des transports



# Émissions de précurseurs de l'ozone par les transports



**Définition:** Cet indicateur est défini comme les **émissions d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils, de monoxyde de carbone et de méthane par les transports**. Il est exprimé comme la somme de leur potentiel de formation d'ozone troposphérique.

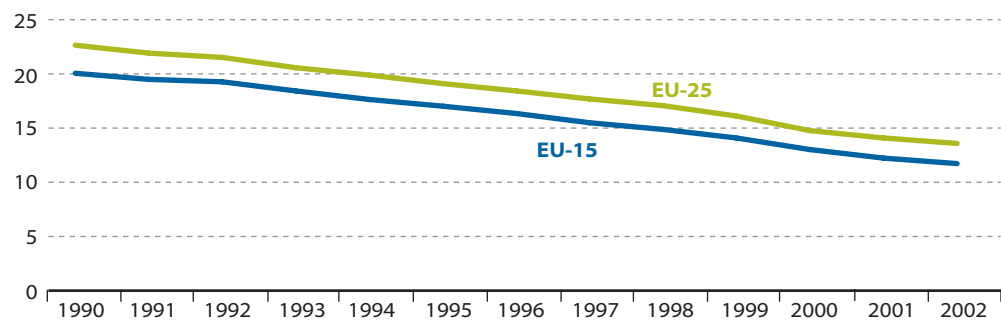
### Pertinence de l'indicateur

L'ozone est un gaz très réactif causant ou provoquant des problèmes respiratoires chez l'homme et les animaux. Il est également toxique pour les plantes et peut conduire à une détérioration du feuillage et à la défoliation. L'ozone troposphérique ou au niveau du sol est un polluant «secondaire». Il se forme lorsque des concentrations suffisantes de gaz précurseurs entrent en contact sous l'effet de la lumière du soleil. De fortes concentrations d'ozone provoquent le phénomène de brouillard d'été. L'ozone troposphérique est également un gaz à effet de serre. La réduction des «effets secondaires négatifs des transports» est un élément important de la stratégie de développement durable.

Les précurseurs sont en principe les composés organiques volatils, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et le méthane. À l'exception du méthane, ces précurseurs sont tous produits en quantités significatives par des moteurs à combustion interne non contrôlés.

L'un des principes fondamentaux de la convention de la CEE-ONU de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance est de «protéger l'homme et son environnement contre la pollution atmosphérique, de limiter et, autant que possible, de réduire graduellement et de prévenir la pollution atmosphérique, y compris la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance». Un certain nombre de protocoles à la convention imposent des objectifs de réduction pour des polluants particuliers mais aucun n'impose d'objectifs spécifiques pour les transports.

**Graphique 8.8.**  
**Émissions de précurseurs de l'ozone par les transports (en millions de tonnes de potentiel de formation d'ozone troposphérique)**



Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

### Analyse

Au cours de la période 1990-2000, les émissions de précurseurs de l'ozone ont diminué à un taux moyen d'environ 5,3 % par an dans l'EU-15 comme dans l'EU-25. Ces réductions ont résulté de l'introduction de mesures de contrôle des émissions, principalement le montage de convertisseurs catalytiques sur les voitures, mais également d'autres mesures comme des limitations de vitesse durant les périodes de canicule afin de réduire les émissions de  $\text{NO}_x$  et des améliorations de la qualité des carburants. La tendance continue à la baisse est le résultat d'un régime progressivement plus rigoureux de contrôle des émissions, combiné à la mise en service graduelle, sur une douzaine d'années ou davantage, de toute nouvelle technologie introduite.



Depuis 2000, le taux de réduction est devenu plus rapide dans l'EU-15 que dans l'EU-25. Les dix nouveaux États membres ne contribuaient que pour une part modeste (environ 11,5 %) de ces émissions en 1990. Cette part a progressivement augmenté et atteint 13,9 % du total en 2002, probablement en raison de la croissance exceptionnellement rapide du parc de véhicules routiers dans plusieurs de ces pays au cours de la dernière décennie.

---

L'augmentation du nombre de voitures et du volume du transport de marchandises entraîne davantage d'émissions de précurseurs de l'ozone. Parce que l'ozone est un gaz à effet de serre, les émissions de précurseurs de l'ozone contribuent également aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique. Compte tenu des conséquences de l'ozone au niveau du sol pour la santé et l'environnement, cela a vraisemblablement également une influence sur l'espérance de vie en bonne santé, sur la défoliation et sur la biodiversité. Une augmentation des émissions de précurseurs de l'ozone entraînera probablement aussi une augmentation de la proportion de la population souffrant de la pollution. Pour d'autres liens, voir également l'indicateur principal.

### Interrelations potentielles



## Impact social et environnemental des transports



# Émissions de NO<sub>x</sub> des véhicules routiers

**Définition:** Cet indicateur est défini comme la **quantité d'oxydes d'azote**, en termes d'équivalent NO<sub>2</sub>, **émise par le transport routier**.

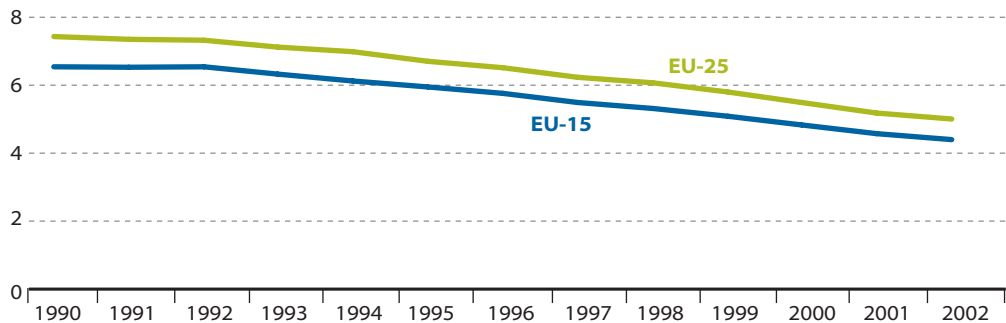


### Pertinence de l'indicateur

Aux températures et pressions élevées générées à l'intérieur des moteurs à combustion, l'azote de l'air se combine avec l'oxygène pour former divers oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Ces substances provoquent des problèmes respiratoires chez les humains et les animaux et sont nuisibles aux plantes. Elles contribuent également à la formation de brouillards photochimiques, de pluies acides et de particules ainsi qu'au réchauffement de la planète.

Les oxydes d'azote sont éliminés des gaz d'échappement des voitures dans une très large mesure par les convertisseurs catalytiques. La réglementation sur les émissions des véhicules routiers a débuté en 1970 et, depuis lors, les normes sont devenues progressivement plus strictes. Mais ce n'est pas avant 1991 que les convertisseurs catalytiques sont devenus obligatoires pour les nouvelles voitures à moteur essence.

**Graphique 8.9.**  
Émissions de NO<sub>x</sub>  
des véhicules  
routiers (en  
millions de tonnes  
d'équivalent NO<sub>2</sub>)



Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

### Analyse

Les émissions de NO<sub>x</sub> sont tombées à des taux similaires dans l'EU-15 et l'EU-25 depuis le début des années 90, reflétant l'impact croissant des convertisseurs catalytiques. La diminution était faible au début des années 90 et s'est accélérée à partir de 1992, le taux de décroissance annuel moyen entre 2000 et 2003 atteignant 4,6 % pour l'EU-25 et 4,7 % pour l'EU-15.

### Interrelations potentielles

Les émissions de NO<sub>x</sub> sont fortement liées aux émissions de précurseurs de l'ozone par les transports car les véhicules routiers sont responsables de la majorité de ces émissions, et les NO<sub>x</sub> représentent une bonne part du potentiel de formation d'ozone. Les émissions de NO<sub>x</sub> ont la même influence sur l'espérance de vie en bonne santé, la défoliation et la biodiversité, ainsi que sur la proportion de la population souffrant de la pollution. Elles influencent également le changement climatique.



## Impact social et environnemental des transports

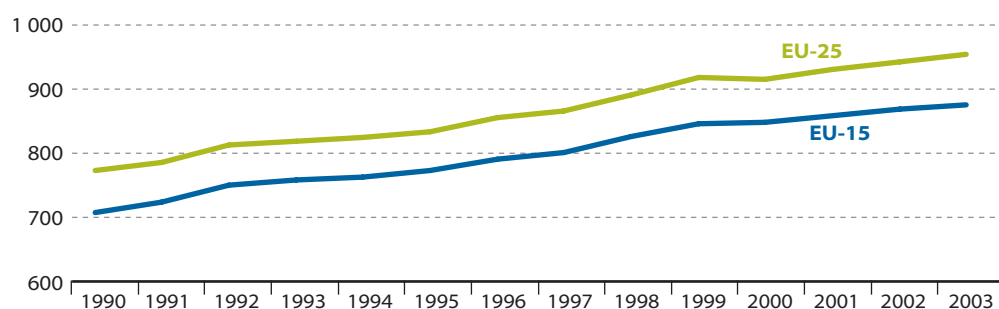
# Émissions de gaz à effet de serre par les transports



**Définition:** Cet indicateur montre les tendances en ce qui concerne les **émissions par les transports** (route, chemin de fer, navigation intérieure et aviation) **des gaz à effet de serre réglementés par le protocole de Kyoto**. Trois gaz sont pertinents dans le contexte des transports (dioxyde de carbone, méthane et hémioxyde d'azote), et ils ont été agrégés en fonction de leurs potentiels de réchauffement planétaire relatifs.

La Communauté européenne est signataire de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique ainsi que du protocole de Kyoto. L'UE dans son ensemble s'est donc engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % par rapport à l'année de base, d'ici à 2008-2012.

Les transports sont importants pour différentes raisons. Tout d'abord parce qu'ils émettent une part considérable des gaz à effet de serre, avec environ 19 % du total en 2003. Il s'agit également du seul grand secteur source qui produise davantage d'émissions de gaz à effet de serre qu'en 1990; tous les autres secteurs ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (voir «Émissions de gaz à effet de serre par secteur»). Les transports sont donc un secteur critique pour atteindre l'objectif de Kyoto.



## Pertinence de l'indicateur

**Graphique 8.10.**  
Émissions de gaz à effet de serre des transports (en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

Sources: Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter approximativement au même rythme que la consommation d'énergie. Durant les années 90, le taux de croissance moyen pour l'EU-15 était d'environ 1,7 % par an, bien que la croissance dans les dix nouveaux États membres ait été inférieure, avec 0,2 % par an. Cette situation a maintenant changé car la croissance dans l'EU-15 s'est ralentie à environ 1 % par an en moyenne depuis 2000, contre 5,6 % par an dans les nouveaux États membres.

Plus des trois quarts de ces émissions sont produites par le transport routier. Bien que les voitures particulières soient devenues plus efficaces sur le plan énergétique, du fait d'améliorations dans la conception des moteurs ou de la préférence accordée aux moteurs diesel, l'accroissement continu du parc de véhicules et d'accessoires de bord comme la climatisation continue d'entraîner les émissions à la hausse.

Si la croissance des transports se maintient, la seule façon de réduire les émissions de dioxyde de carbone, qui sont la principale composante des gaz à effet de serre, est de passer à des combustibles à faible teneur en carbone, d'accroître l'efficacité des moteurs et de réduire la friction.

Les transports sont actuellement très dépendants des produits pétroliers, et les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur dépendent directement de la consommation d'énergie des transports. Les transports contribuent grandement aux émissions totales de gaz à effet de serre. Un recours accru aux biocarburants devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre par les transports.

## Analyse

## Interrelations potentielles



### Impact social et environnemental des transports



## Personnes tuées dans les accidents de la route

**Définition:** L'indicateur mesure le **nombre de décès causés par des accidents de la route**, qui incluent les conducteurs et passagers des véhicules motorisés et les cyclistes, ainsi que les piétons, décédés dans les trente jours suivant l'accident. Pour les États membres qui n'utilisent pas cette définition, des facteurs de correction sont appliqués.



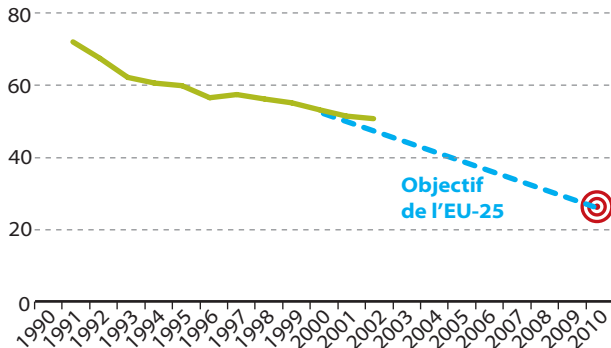
### Pertinence de l'indicateur

Malgré la division par deux du nombre de décès dans des accidents de la route entre 1970 et le début des années 2000, la sécurité routière reste une préoccupation majeure avec quelque 50 000 tués par an dans l'Union élargie. La plupart de ces morts pourraient être évitées, et, pour cette raison, la Commission, dans son livre blanc de 2001, a proposé l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2010, le nombre de victimes par rapport à 2000. Cet objectif a été approuvé par le Parlement européen, mais pas par le Conseil. Depuis lors, la Commission a adopté un programme d'action pour la sécurité routière<sup>114</sup> qui décrit les mesures jugées nécessaires pour atteindre cet objectif.

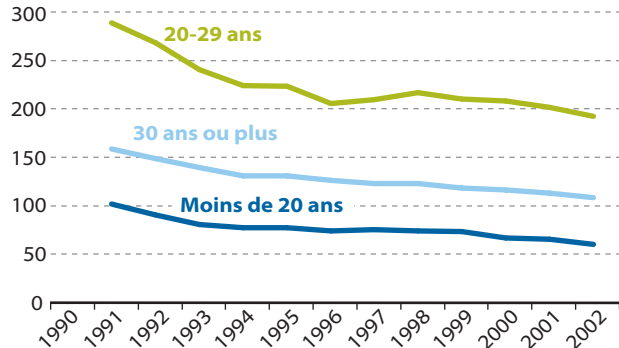
<sup>114</sup> Sauver 20 000 vies sur nos routes — Une responsabilité partagée, Commission européenne, 2003.

Les accidents de la circulation sont la principale cause de décès pour les jeunes adultes. Les personnes âgées de 20 à 29 ans ont deux fois plus de risques de mourir dans un accident de la route que les personnes plus âgées ou que la population dans son ensemble.

**Graphique 8.11. Personnes tuées dans des accidents de la route, dans l'EU-25 (en milliers de décès)**



**Graphique 8.12. Personnes tuées dans des accidents de la route, par groupe d'âge, dans l'EU-15 moins l'Allemagne et l'Italie (en décès par million d'habitants)**



NB: L'objectif de réduire de moitié le nombre de tués dans les accidents de la circulation pour 2010 se référait initialement à l'EU-15; ici, il a été appliqué à l'EU-25.

Source: Eurostat.

### Analyse

Le nombre de décès dans des accidents de la circulation a diminué dans toute l'UE à un taux moyen de 3,4 % par an entre 1991 et 2000. Depuis 2000, le taux annuel de variation a baissé pour atteindre environ 2,5 %, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de 2010.

Pour l'EU-15, la proportion des personnes âgées de 20 à 29 ans qui meurent à la suite d'un accident de la route reste environ 1,8 fois supérieure à celle de la population dans son ensemble.

### Interrelations potentielles

Le nombre de personnes tuées dans des accidents de la route est susceptible d'être influencé par l'évolution de la part de la voiture particulière dans le transport de personnes et de la part de la route dans le transport de marchandises. L'évolution de cet indicateur est de nature à influencer l'espérance de vie en bonne santé à la naissance et pourrait avoir un impact sur le taux de dépendance des personnes âgées.



## Notes méthodologiques

### Consommation d'énergie des transports

Les statistiques présentées ici sont dérivées des bilans énergétiques d'Eurostat. Les bilans s'appuient sur l'énergie fournie sur le territoire national et incluent tous les flux (production, commerce extérieur, stocks, intrants et extrants des activités de transformation, consommation, etc.). Dans ces bilans, la «consommation finale d'énergie» représente l'énergie livrée à l'utilisateur final.

Il convient d'observer que les transports par mer et par oléoduc ne sont pas inclus dans le concept de bilan de la consommation finale d'énergie. Dans le cas du transport maritime, les routes maritimes sont considérées comme des exportations dans les bilans. L'argument justifiant ce traitement est que le réapprovisionnement en carburant des navires de pleine mer n'est pas directement lié à l'activité économique du pays déclarant. Dans le cas des oléoducs et gazoducs, l'énergie consommée par la compression et les stations de pompage est prise en compte dans la consommation du secteur de l'énergie plutôt que dans celui de la consommation finale.

### Part de la voiture dans le transport terrestre de passagers

Les données sur la performance du transport de passagers sont collectées via le questionnaire commun Eurostat/ECMT/UNECE sur les statistiques des transports, et, à partir de 2003, les données sur le transport ferroviaire sont également collectées conformément au règlement (CE) n° 91/2003 sur les statistiques du transport ferroviaire. Le questionnaire commun est accompagné d'un glossaire pour les statistiques des transports.

Lorsque les données n'ont pas pu être obtenues de ces sources, les chiffres proviennent, autant que possible, des instituts nationaux de statistique, de la Conférence européenne des ministres des transports, de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, de l'Union internationale des chemins de fer, de la direction générale de l'énergie et des transports, ou bien ils ont été estimés par Eurostat.

### Part du transport routier dans le transport terrestre de marchandises et volume du transport de marchandises

Les chiffres des transports par chemin de fer et voies d'eau intérieures sont basés sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire. Les chiffres du transport routier s'appuient sur l'ensemble des déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Les données sur la performance du transport de marchandises sont collectées au titre des actes juridiques suivants:

- route: règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route;
- chemin de fer: directive 80/1177/CEE du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises par

chemin de fer dans le cadre d'une statistique régionale [remplacée par le règlement (CE) n° 91/2003 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer];

- voies d'eau intérieures: directive 80/1119/CEE du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures.

Comme pour le transport de passagers, lorsque les données n'ont pas pu être obtenues de ces sources, les chiffres proviennent, autant que possible, des instituts nationaux de statistique, de la Conférence européenne des ministres des transports, de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, de l'Union internationale des chemins de fer, de la direction générale de l'énergie et des transports, ou bien ils ont été estimés par Eurostat.

Les données du PIB sont établies conformément au système européen de comptes adopté sous la forme du règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 et publié initialement au JO L 310 du 30.11.1996.

### Émissions de précurseurs de l'ozone par les transports, émissions de NO<sub>x</sub> par les véhicules routiers et émissions de gaz à effet de serre par les activités de transport

Les données sur les émissions sont établies par le Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique pour le compte de l'Agence européenne pour l'environnement. Elles s'appuient sur les rapports nationaux soumis à la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance pour les précurseurs de l'ozone (à l'exception du méthane) et les NO<sub>x</sub>, ou à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et au mécanisme européen de surveillance des gaz à effet de serre pour ces derniers.

L'indicateur agrégé sur les émissions de précurseurs de l'ozone a été calculé sur la base du potentiel de formation d'ozone troposphérique propre à chaque substance, en utilisant les coefficients suivants: oxydes d'azote, 1,22; composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), 1; monoxyde de carbone, 0,11; méthane, 0,014. Les résultats sont exprimés en équivalent COVNM (1 000 tonnes). Il convient d'observer que le terme «COVNM» comprend un groupe important et divers de composés chimiques, présentant un large éventail de caractéristiques physiques et chimiques et que cette agrégation représente une approche un peu simplifiée de processus très complexes d'interaction chimique.

Pour les émissions de NO<sub>x</sub>, l'oxyde nitrique (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont agrégés en termes d'équivalent NO<sub>2</sub>, en supposant que l'oxyde nitrique est rapidement oxydé en dioxyde d'azote.

Les différents gaz à effet de serre ont été agrégés par Eurostat sur la base du potentiel de réchauffement de la planète de chacun, en utilisant les coefficients suivants: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), 1; méthane, 21; oxyde nitreux, 310. Les résultats sont exprimés en équivalent CO<sub>2</sub>.





### Encadré 8.3. CARE — Base de données communautaire sur les accidents de la route

CARE est une base de données communautaire sur les accidents de la route ayant entraîné des blessures ou des décès. Le but de CARE est de fournir un outil puissant qui permette d'identifier et de quantifier les problèmes de sécurité routière sur l'ensemble des routes européennes, d'évaluer l'efficacité des mesures de sécurité routière, de déterminer la pertinence des actions communautaires et de faciliter l'échange d'expériences dans ce domaine.

Depuis 1984, un grand nombre de mesures visant à réduire le nombre d'accidents de la route ont été prises au niveau communautaire. Parallèlement à ces mesures, le Conseil a décidé, le 30 novembre 1993, de créer une base de données communautaire sur les accidents de la route (décision 93/704/CE du Conseil, JO L 329 du 30.12.1993, p. 63-65).

Au lieu d'entamer un long processus de définition et d'adopter

une nouvelle structure standardisée qui nécessiterait des changements considérables pour les administrations nationales (notamment l'harmonisation des rapports d'accident, des définitions et des méthodologies de collecte de données), il a été décidé que les ensembles de données nationaux seraient intégrés dans la base de données CARE dans leur structure nationale d'origine et avec leurs définitions et que les données confidentielles seraient masquées. Par la suite, la Commission a fourni un cadre de règles de transformation afin que CARE fournisse des données compatibles. Le processus d'amélioration de l'homogénéité des données sur les accidents dans la base CARE et le processus de développement sont en chantier.

Pour plus d'informations concernant CARE, consulter le site: <http://europa.eu.int/comm/transport/care>

#### Personnes tuées dans les accidents de la route

Les données CARE (voir l'encadré 8.3) ont été utilisées, sauf dans le cas de la ventilation par âge pour la Belgique en 2002, pour laquelle les données proviennent du site internet du ministère fédéral de l'économie, des PME, des classes moyennes et de l'énergie ([http://statbel.fgov.be/figures/d364\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/figures/d364_fr.asp)).

La ventilation par âge couvre les pays de l'EU-15 à l'exception de l'Allemagne (pas de données fournies à

CARE) et de l'Italie (des données n'ont été fournies que jusque 1998). Les taux de décès de l'Allemagne et de l'Italie sont très proches de la moyenne de l'EU-15. Sur la base de la répartition par âge pour l'Italie avant 1998, on peut affirmer que l'exclusion des données italiennes a peu d'incidence sur l'agrégat UE. En revanche, comme on ne dispose pas des données de la répartition par âge pour l'Allemagne, il est impossible de savoir dans quelle mesure l'exclusion de ces données peut affecter l'agrégat UE.



# 9.

## Bonne gouvernance



### Contexte

Comme l'indique le plan de mise en œuvre du sommet mondial de 2002 sur le développement durable, une bonne gouvernance est essentielle au développement durable. La gouvernance fait partie intégrante de la stratégie de développement durable, qui indique qu'il faut que «le processus de décision politique s'ouvre davantage» pour lutter contre la désaffection à l'égard de la politique. Au début de 2000, la Commission européenne avait déjà identifié la réforme de la gouvernance européenne comme l'un de ses quatre objectifs stratégiques. Une structure de gouvernance claire et éprouvée est essentielle pour accomplir les changements substantiels à apporter dans de nombreux domaines politiques, pour une transition vers un développement durable.

La stratégie de développement durable fait directement référence à la préparation du livre blanc sur la gouvernance<sup>115</sup> (voir l'encadré 9.1) et souligne spécifiquement l'élaboration de propositions sur la base d'une consultation à grande échelle des parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union. Le livre blanc énonce cinq principes et quatre propositions de changement. Les cinq principes qui sous-tendent la gouvernance européenne sont l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence. Leur application devrait renforcer les principes de proportionnalité et de subsidiarité. Les quatre propositions sont regroupées sous quatre sous-titres: meilleure participation; meilleures politiques, meilleures réglementations et meilleurs

<sup>115</sup> «Gouvernance européenne — Un livre blanc», COM(2001) 428.





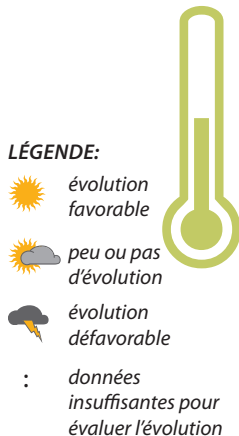
résultats; contribution de l'UE à la gouvernance mondiale; recentrage des politiques et des institutions.






Afin de promouvoir une bonne gouvernance et d'assurer la participation de la société civile, les institutions, organes et agences de l'Union européenne devraient accomplir leurs travaux aussi ouvertement que possible. Il est nécessaire de disposer d'une structure de règles cohérente et complète pour les travaux internes des institutions, reflétant les expériences nationales et internationales de bonne culture administrative. Ces règles s'appliqueraient à tous les processus décisionnels, y compris au processus législatif et à l'exercice de l'autorité administrative.

Le thème de la «bonne gouvernance» vise à répondre aux besoins d'information quantitative sur les progrès accomplis dans ce domaine, qui sous-tend toutes les politiques de développement durable mais qui est également extrêmement difficile à mesurer. L'ensemble d'indicateurs présenté dans ce chapitre est une première tentative d'aborder les questions soulevées dans le livre blanc sur la gouvernance européenne.

## Principaux changements

**Tableau 9.1.**  
**Évaluation**  
**des changements**  
**dans le thème de la**  
**bonne gouvernance**  
**(depuis 2000)**



	EU-25	EU-15
<b>Confiance des citoyens dans les institutions de l'UE</b>	:	
<b>Cohérence des politiques</b>		
Cas d'infraction	:	
Transposition du droit communautaire	:	
<b>Participation du public</b>		
Participation électorale aux élections parlementaires nationales et européennes		
Recours des personnes à l'administration en ligne		

Dans ce thème, les signaux sont plutôt mitigés. Les signaux positifs incluent l'utilisation croissante de l'administration en ligne par les citoyens et, dans une certaine mesure, une confiance accrue dans les institutions de l'UE, bien que les chiffres préliminaires de 2005 montrent une forte baisse. Les votants aux élections parlementaires, tant au niveau national qu'au niveau européen, sont cependant de moins en moins nombreux, ce qui constitue un message négatif en ce qui concerne l'intérêt de la population pour les affaires publiques. Le nombre de cas d'infraction portés devant la Cour de justice des Communautés européennes a fortement augmenté en 2003, indiquant une difficulté accrue à mettre en œuvre le droit communautaire pour certains États membres. Enfin, la transposition des directives européennes dans la législation nationale a légèrement progressé depuis 2000, bien qu'il reste beaucoup à faire dans les nouveaux États membres.

### La confiance des citoyens dans les institutions de l'UE est au même niveau qu'en 2000

La confiance des citoyens dans les institutions de l'UE a augmenté au cours de la période 1999-2004. Les personnes interrogées tendent à avoir confiance d'abord dans le Parlement européen (57 % en novembre 2004) puis dans la Commission européenne (52 %) et le Conseil européen (45 %), affichant une grande stabilité dans le classement des trois institutions en termes de confiance du public au cours de la période examinée. Les résultats préliminaires de mai et de juin 2005 montrent toutefois que la confiance dans les institutions européennes a sensiblement reculé dans la première moitié de 2005 pour revenir approximativement aux niveaux observés en mai 2000.



### Encadré 9.1. Le livre blanc sur la gouvernance européenne

Les propositions de changement faites par la Commission dans le livre blanc se subdivisent en quatre groupes.

- Meilleure participation: les institutions européennes devraient être plus ouvertes et communiquer plus ouvertement avec le public sur les questions européennes. Cela implique un dialogue plus systématique à un stade précoce de la formulation des politiques avec les associations ou réseaux européens, nationaux ou régionaux, et avec la société civile.
- Meilleures politiques, meilleures réglementations et meilleurs résultats: l'UE doit améliorer la qualité, l'efficacité et la simplicité de ses actes réglementaires. D'autres genres d'instruments devraient être utilisés en plus de la législation. Les services de la Commission devraient mobiliser et exploiter l'expertise la plus appropriée, en vue d'établir une base de connaissances solide pour de meilleures politiques. Enfin, la Commission s'est engagée à effectuer des évaluations d'impact pour toutes les initiatives législatives et politiques importantes, et a proposé que les autres institutions procèdent également à des évaluations d'impact lorsqu'elles réclament des amendements substantiels aux propositions de la Commission.
- Contribution de l'UE à la gouvernance mondiale: le succès de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance à

l'intérieur est une condition préalable pour la crédibilité de l'UE dans ses démarches pour changer la situation au niveau mondial. L'UE a l'intention de promouvoir les principes de bonne gouvernance dans les relations internationales, ainsi que d'améliorer le dialogue avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays tiers dans l'élaboration de propositions politiques à dimension internationale.

- Recentrage des politiques et des institutions: l'Union doit identifier plus clairement ses objectifs à long terme tels que l'objectif global de développement durable. En établissant des priorités et en assurant la cohérence, les institutions doivent éviter les décisions politiques inspirées par des considérations à court terme. L'Union devrait revitaliser la méthode communautaire afin d'aboutir à de meilleures politiques, et chaque institution devrait se concentrer sur ses tâches essentielles.

Une consultation publique concernant le livre blanc sur la gouvernance a été organisée pendant une durée de huit mois entre juillet 2001 et mars 2002. Dans ses rapports sur la gouvernance européenne (voir la rubrique «À lire»), la Commission a analysé les principaux résultats de cette consultation et décrit les mesures initiales prises pour améliorer la gouvernance.

Le nombre de cas d'infraction d'États membres portés devant la Cour de justice des Communautés européennes a sensiblement augmenté entre 1998 et 2004, passant de 118 à 193 cas. La ventilation des recours pour manquement d'un État membre à se conformer à ses obligations montre une prépondérance de recours concernant la justice et la mise en œuvre du droit communautaire, l'environnement, le marché intérieur, l'agriculture et la politique de la pêche.

**Le nombre de cas d'infraction augmente...**

Des progrès dans la transposition des directives communautaires en droit national ont été réalisés entre 2000 et 2004; l'indicateur est passé de 96,6 à 97,7 % mais reste inférieur à l'objectif fixé par le Conseil en 2001: un taux de transposition d'au moins 98,5 %. Cette amélioration peut être observée dans tous les secteurs à l'exception de la fiscalité et des douanes, de la justice et des affaires intérieures et de la concurrence. Les nouveaux États membres restent en général en dessous de la moyenne de l'UE malgré les efforts énormes accomplis ces dernières années pour rattraper le retard dans la mise en œuvre du droit communautaire.

**... mais la transposition du droit communautaire dans la législation nationale s'améliore**

Malgré une désaffection de plus en plus importante dans la plupart des pays, la participation des citoyens aux élections parlementaires est restée bien au-dessus des 50 % dans tous les pays, sauf en Pologne. Selon les estimations d'Eurostat pour l'EU-25, la participation aux élections nationales est légèrement inférieure à 70 %. En comparaison, la participation aux dernières élections du Parlement européen a été inférieure à 50 % (45,7 % dans l'EU-25 et 49,1 % dans l'EU-15). L'écart de participation entre les élections nationales et européennes dépasse 20 % dans la majorité des pays, ce qui indique un relatif désintérêt pour les affaires européennes.

**Les citoyens votent moins mais ils ont un meilleur accès à l'information**

L'utilisation par les citoyens de l'administration en ligne a progressé assez rapidement depuis que ces informations ont commencé à être collectées en 2002. L'indicateur révèle de grandes disparités entre les États membres, de 8 % en Grèce à 45 % au Luxembourg et en Finlande.



### Encadré 9.2. La convention d'Aarhus

Le 25 juin 1998, la Communauté européenne a signé la convention CEE-ONU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, baptisée plus simplement «convention d'Aarhus». Afin de contribuer à la protection du droit de chaque personne des générations présentes et futures de vivre dans un environnement adéquat pour sa santé et son bien-

être, cette convention vise à garantir les droits d'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice dans les questions environnementales.

En mai 2003, la Communauté a adopté la directive 2003/35/CE afin d'aligner les dispositions relatives à la participation du public sur la convention d'Aarhus.

### Justification de la sélection d'indicateurs

Les indicateurs de ce thème ont été sélectionnés pour refléter les principaux aspects décrits dans le livre blanc sur la gouvernance (voir l'encadré 9.1), car la stratégie de développement durable y fait explicitement allusion.

L'indicateur principal est le «niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE», qui est un indicateur sur la perception qu'ont les citoyens de l'action des principales institutions de l'UE (Conseil, Parlement, Commission) et leur confiance dans ces institutions. Comme pour tout indicateur de perception, il convient tout d'abord de l'analyser en termes de tendances plutôt qu'en valeurs absolues. Il donne une indication de la performance (perçue) des institutions et vise à refléter le degré de mise en œuvre des quatre priorités décrites dans le livre blanc.

Les autres indicateurs sont regroupés en deux sous-thèmes:

- la **cohérence des politiques** illustre les priorités du livre blanc concernant «de meilleures politiques, de meilleures réglementations et de meilleurs résultats» et «le recentrage des politiques et des institutions». Les indicateurs se concentrent sur la dimension verticale de la cohérence politique, c'est-à-dire la cohérence entre le niveau européen et le niveau national. Les indicateurs actuels mesurent deux aspects différents de la mise en œuvre du droit communautaire, à travers le nombre de cas d'infraction portés devant la Cour de justice et le niveau de transposition des directives communautaires en droit national;
- la **participation du public** fait référence à la priorité «meilleure participation». Les indicateurs de ce sous-thème se réfèrent au niveau de participation des citoyens à la vie politique (participation aux élections européennes et nationales) et à leur utilisation de l'administration en ligne.

Il est également à noter que plusieurs indicateurs relevant de ce thème sont encore en construction. Pour le suivi du sous-thème de la cohérence des politiques, les indicateurs supplémentaires suivants seraient utiles: proportion des subventions néfastes pour l'environnement, coût administratif imposé par la législation, et part des propositions de la Commission pour lesquelles une évaluation d'impact a été effectuée. Ce dernier indicateur donnerait un meilleur éclairage sur la cohérence politique horizontale, entre politiques sectorielles. Un indicateur sur les réponses à la consultation publique par l'internet de la CE améliorerait également la couverture du sous-thème de la participation du public.





## À lire sur la bonne gouvernance en Europe

«Rapport de la Commission sur la gouvernance européenne», COM(2002) 705.

Communication de la Commission sur l'avenir de l'Union européenne «Gouvernance européenne — Rénover la méthode communautaire», COM(2001) 727.

«Communication de la Commission sur l'analyse d'impact», COM(2002) 276.

Communication de la Commission «Améliorer la réglementation en matière de croissance et d'emploi dans l'Union européenne», COM(2005) 97.



## Indicateur principal



# Confiance des citoyens dans les institutions de l'UE

**Définition:** Le **niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE** (Conseil de ministres, Parlement européen et Commission européenne) est exprimé comme la part des opinions favorables (personnes qui déclarent qu'elles «tendent à avoir confiance») concernant ces institutions. L'indicateur s'appuie sur l'enquête semestrielle Eurobaromètre qui est effectuée depuis 1973 afin de suivre l'évolution de l'opinion publique dans les États membres.

Les réponses possibles à la question sur le niveau de confiance comprennent «Tend à avoir confiance», «Tend à ne pas avoir confiance» et «Ne sait pas» ou «Pas de réponse». La confiance n'est pas précisément définie et pourrait laisser une certaine marge d'interprétation aux personnes interrogées.



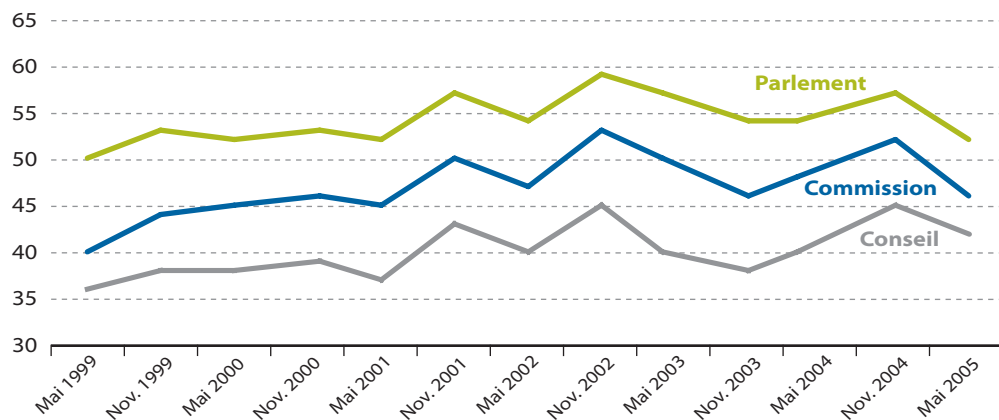
## Pertinence de l'indicateur

<sup>116</sup> «Gouvernance européenne — Un Livre blanc», COM(2001) 428.

Cet indicateur mesure la confiance perçue dans les institutions de l'UE. La confiance dans les institutions devrait être une clé pour mesurer la mise en œuvre de certains des principes définis dans le livre blanc sur la gouvernance européenne <sup>116</sup>: responsabilité, efficacité et cohérence. Néanmoins, comme indiqué dans les rapports Eurobaromètre, le faible niveau de connaissance du public concernant les différentes institutions de l'UE doit être pris en compte dans l'interprétation de cet indicateur.

**Graphique 9.1.**  
**Niveau de confiance des citoyens de l'EU-25 dans les institutions de l'UE (en %)**

Source: Commission européenne, sondage d'opinion Eurobaromètre.



## Analyse

L'indicateur montre une hausse de la confiance des citoyens dans les trois institutions au cours de la période 1999-2004, durant laquelle elle a augmenté de 12 points de pourcentage pour la Commission, de 7 points pour le Parlement et de 4 points pour le Conseil. Le dernier sondage Eurobaromètre a été effectué en mai-juin 2005 et coïncidait avec la période de ratification de la Constitution européenne et les référendums en France et aux Pays-Bas. Les résultats préliminaires montrent que la confiance dans les institutions européennes a sensiblement reculé dans la première moitié de 2005 <sup>117</sup> pour revenir approximativement aux niveaux observés en mai 2000.

Comme les trois courbes se sont déplacées de façon très parallèle, on constate une grande stabilité dans le classement des trois institutions en termes de confiance du public. Les personnes interrogées tendent à avoir davantage confiance dans le Parlement européen (57 % en novembre 2004), suivi par la Commission européenne (52 %) et le Conseil européen (45 %).

## Interrelations potentielles

De la même manière qu'une bonne gouvernance est une condition préalable au développement durable, la confiance du public dans les institutions de l'UE est une condition nécessaire au succès de la mise en œuvre de la plupart des politiques européennes, qui peut à son tour renforcer la confiance du public. La confiance des citoyens dans les institutions de l'UE peut donc être indirectement liée aux indicateurs de la plupart des thèmes.



Cohérence des politiques



## Cas d'infraction



**Définition:** L'indicateur mesure le **nombre total de nouvelles actions en manquement portées à l'encontre d'un État membre devant la Cour de justice des Communautés européennes**. Il couvre les actions au titre des articles 93, 169, 170, 171 et 225 du traité CE (désormais articles 88 CE, 226 CE, 227 CE, 228 CE et 298 CE), des articles 141 EA, 142 EA et 143 EA et de l'article 88 CA. La saisine de la Cour est le dernier stade de la procédure d'infraction après la mise en demeure et l'avis motivé.

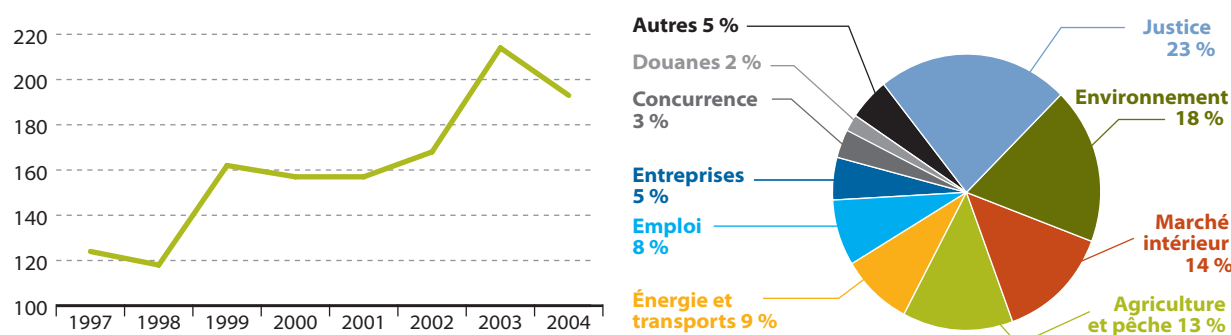
La ventilation par domaine politique du nombre d'actions en manquement à l'encontre d'un État membre n'est pas publiée par la Cour de justice. La seule ventilation disponible concerne le nombre d'actions directes, qui comprend les recours en manquement (de loin le groupe le plus important avec 88 % des actions en 2004), en annulation (11 % en 2004), en carence, en dommages et ceux fondés sur une clause compromissoire.

Il convient également d'ajouter que l'infraction couvre de nombreux types de cas différents, comprenant non seulement le défaut de transposition de la législation de l'UE mais également, par exemple, le défaut de notification ou la non-conformité des mesures d'application ou normes techniques nationales spécifiées par la loi.

L'indicateur fournit une mesure de la mise en œuvre du droit communautaire au niveau national et donne un aperçu des domaines qui occasionnent des difficultés aux États membres.

### Pertinence de l'indicateur

**Graphique 9.2. Nombre de nouveaux cas d'infraction (EU-15), total et par domaine (2004)**



Source: Cour de justice des Communautés européennes.

Le nombre de nouveaux cas d'infraction portés devant la Cour de justice des Communautés européennes a presque doublé entre 1998 et 2003, passant de 118 à 214 cas. La diminution à 193 cas en 2004 n'altère pas la tendance de manière significative, et les nouveaux États membres ne sont pas encore inclus dans cet indicateur. La ventilation des actions pour manquement d'un État membre à se conformer à ses obligations montre une prépondérance d'actions concernant la justice et la mise en œuvre du droit communautaire (23,3 %), l'environnement (18,3 %), le marché intérieur (13,7 %), l'agriculture et la politique de la pêche (13,2 %) qui, ensemble, représentent près de 70 % de tous les recours.

### Analyse

Le nombre de cas d'infraction reflète le défaut de mise en œuvre de mesures politiques adoptées en commun. Sa ventilation par domaine politique pourrait donc donner une indication des progrès dans d'autres thèmes du développement durable. L'amélioration de la transposition du droit communautaire est de nature à réduire le nombre de cas d'infraction.

### Interrelations potentielles



Cohérence des politiques



## Transposition du droit communautaire

**Définition:** L'indicateur examine la situation relative à la notification par les États membres à la Commission européenne des mesures nationales de mise en œuvre des directives dans tous les domaines. L'indicateur mesure le **pourcentage de directives pour lesquelles des mesures de mise en œuvre ont été notifiées dans le nombre total de directives applicables** à la date de référence. Les directives applicables sont toutes les directives en vigueur (non abrogées) pour lesquelles la phase de transition a expiré et qui doivent être mises en œuvre dans la législation des États membres (dans un certain délai ou avant une date de référence), indépendamment du fait qu'elles aient été mises en œuvre par un ou plusieurs États membres.

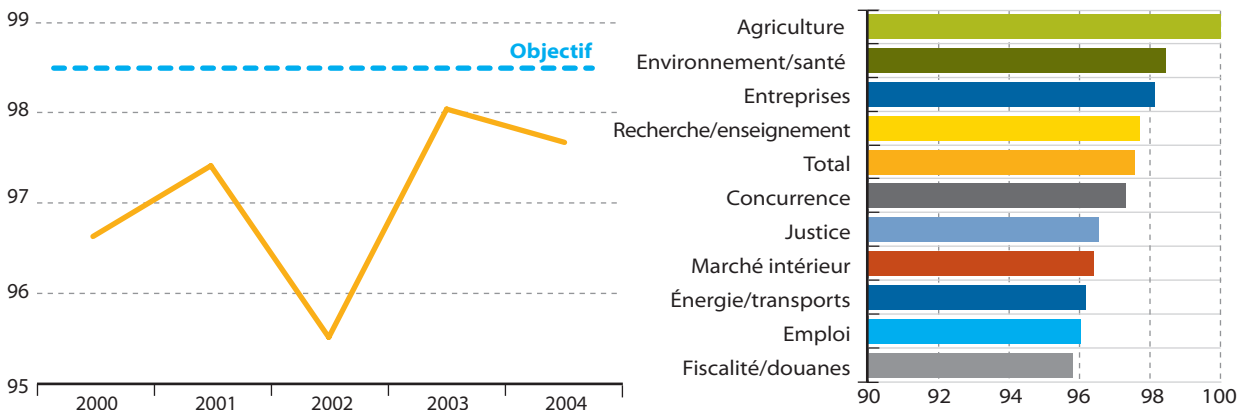


### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur mesure la situation en ce qui concerne la notification par les États membres de mesures de mise en œuvre effective du droit communautaire. «Une transposition tardive ou insuffisante et une application non rigoureuse contribuent à donner au public l'impression que l'Union manque à sa mission»<sup>118</sup>. L'indicateur peut donc être considéré comme une mesure de cohérence politique entre l'Union européenne et ses États membres.

<sup>118</sup> «Gouvernance européenne — Un Livre blanc», COM(2001) 428.

Graphique 9.3. Transposition du droit communautaire (en %): a) dans le temps; b) en 2004 (EU-25)



Source: Commission européenne, secrétariat général.

### Analyse

Une rupture dans les séries chronologiques est intervenue en 2004 car, pour la première fois, les données concernant les 10 nouveaux États membres ont été incluses dans le calcul de l'indicateur. L'effet global est une réduction légère de la moyenne de l'UE, car ces pays sont généralement encore en dessous de cette moyenne, malgré les efforts énormes qu'ils ont faits ces dernières années pour être à jour dans la mise en œuvre du droit communautaire. La tendance entre 2000 et 2004 reste néanmoins largement positive car, au total, l'indicateur est passé de 96,6 à 97,7 %, même s'il reste inférieur à l'objectif de 98,5 % fixé par le Conseil en 2001. Cette amélioration peut être observée dans tous les secteurs à l'exception de la fiscalité et des douanes, de la justice et des affaires intérieures et de la concurrence. Une grande divergence dans l'importance quantitative des différents secteurs est également à noter, car l'environnement, la santé et la protection des consommateurs (45 %) ainsi que les entreprises (24 %) représentent ensemble plus des deux tiers de l'ensemble des directives.



Le niveau de transposition du droit communautaire reflète le retard ou le défaut d'introduction dans la législation nationale des mesures politiques adoptées en commun. Sa ventilation par domaine politique pourrait donc donner une indication des progrès dans d'autres thèmes du développement durable, bien qu'il soit difficile de dire dans quelle mesure les différentes directives contribuent au développement durable. L'amélioration de la transposition du droit communautaire est de nature à réduire le nombre de cas d'infraction.

## Interrelations potentielles



## Participation du public



# Participation électorale aux élections parlementaires nationales et européennes

**Définition:** Ces deux indicateurs mesurent le **pourcentage de la population qui a voté dans la population totale autorisée à voter** aux élections parlementaires nationales et européennes. La participation comprend les votes blancs ou non valides. En Belgique, en Grèce et au Luxembourg, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (pas de pénalité).



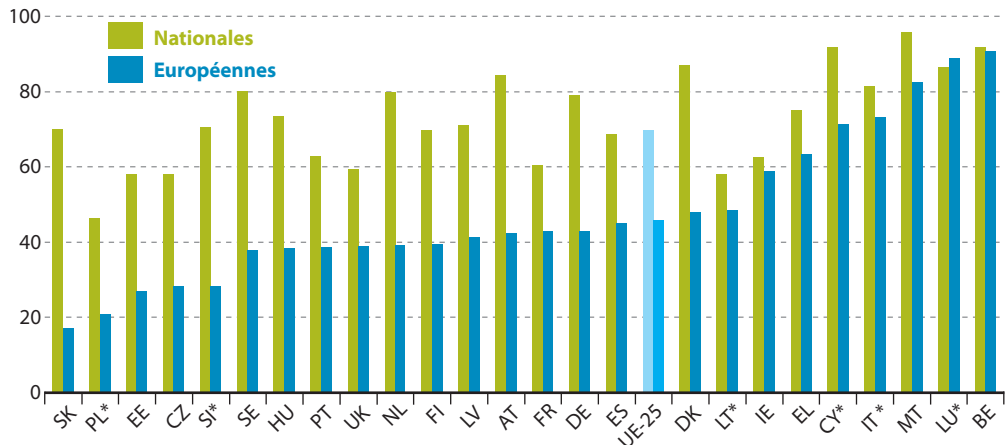
Les deux indicateurs ne sont pas entièrement comparables, car ils se réfèrent à des dates d'élection différentes et à des populations de référence différentes. Néanmoins, la magnitude des écarts qu'ils illustrent incite à faire la comparaison entre les deux, indépendamment des déficiences méthodologiques.

### Pertinence de l'indicateur

Les deux indicateurs reflètent un aspect de la participation des citoyens aux affaires publiques aux niveaux national et européen. Ils sont moins pertinents pour les pays où le vote est obligatoire mais leur agrégation au niveau de l'UE donne une indication claire des tendances. L'écart entre la participation aux élections nationales et européennes donne une indication de la participation plus faible dans les affaires de l'UE. Le mécontentement à l'égard du processus politique mesuré par le déclin de la participation électorale est également appelé le «déficit démocratique».

**Graphique 9.4. Participation aux élections parlementaires nationales (dernière année disponible <sup>119</sup>) et européennes (2004) (en %)**

<sup>119</sup> Les données relatives aux élections nationales se réfèrent à la dernière année au cours de laquelle des élections parlementaires nationales ont eu lieu. Pour la plupart des pays, cette année se situe entre 2000 et 2004. Pour les pays marqués d'un astérisque, les données se réfèrent à une année antérieure à 2000 (dernière année disponible).



NB: Le chiffre de l'EU-15 pour les élections nationales a été estimé par Eurostat.

Sources: Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et Parlement européen.

### Analyse

Malgré une désaffection de plus en plus importante dans la plupart des pays, la participation des citoyens aux élections parlementaires est restée bien au-dessus de 50 % dans tous les pays, sauf en Pologne. Selon les estimations d'Eurostat pour l'EU-25, la participation aux dernières élections nationales est légèrement inférieure à 70 %. En comparaison, la participation aux





dernières élections du Parlement européen a été inférieure à 50 % (45,7 % dans l'EU-25 et 49,1 % dans l'EU-15). L'écart entre les deux élections dépasse 20 % dans une majorité de pays, ce qui montre un manque de participation et probablement un certain désintérêt pour les affaires européennes. Cette analyse ne s'applique bien sûr pas aux pays où le vote est obligatoire, car les chiffres de participation y sont similaires pour les deux types d'élection.

---

Les liens sont similaires à ceux de l'indicateur principal. Une augmentation de la confiance dans le Parlement européen devrait avoir un effet positif sur la participation aux élections européennes.

### Interrelations potentielles



## Participation du public



# Recours des personnes à l'administration en ligne

**Définition:** L'indicateur mesure le **pourcentage de personnes âgées de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents pour interagir avec les pouvoirs publics** (c'est-à-dire qui ont utilisé l'internet pour une ou plusieurs des activités suivantes: obtention d'informations de sites internet d'administrations publiques, téléchargement de formulaires officiels, envoi de formulaires remplis).

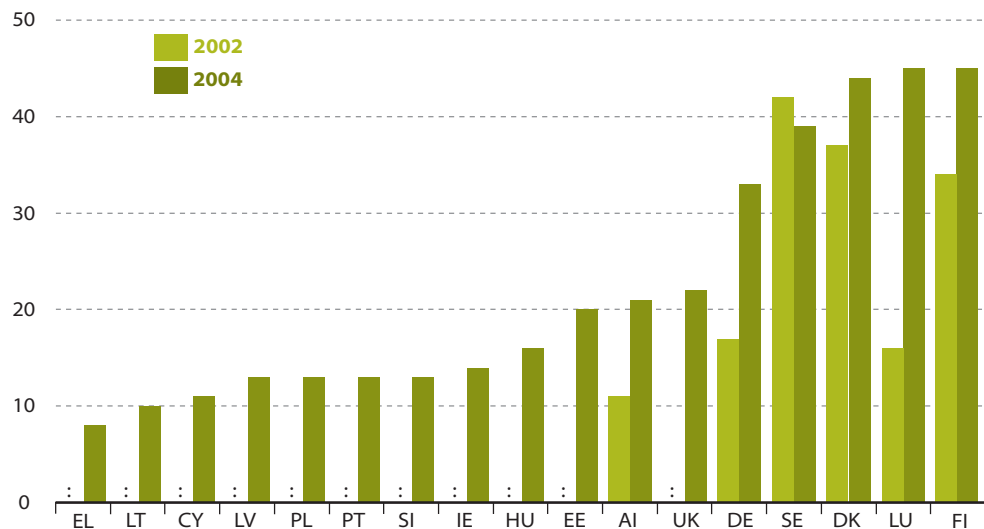


### Pertinence de l'indicateur

Afin d'améliorer l'ouverture des administrations publiques et la participation du grand public, il est nécessaire de rendre les informations aussi accessibles que possible. Cette nécessité a été reconnue par le Conseil européen de Lisbonne, en 2000, qui concluait: «Les administrations publiques à tous les niveaux doivent réellement s'efforcer de mettre à profit les nouvelles technologies pour permettre un accès aussi large que possible aux informations.» Cet indicateur est destiné à mesurer l'accessibilité par l'internet de certains services aux citoyens. Un recours accru à l'administration en ligne est censé signaler de facto une plus grande ouverture des administrations publiques, susceptible d'accroître la participation du public.

**Graphique 9.5.**  
Recours des personnes à l'administration en ligne (en %)

Source: Eurostat.



### Analyse

L'utilisation par les citoyens de l'administration en ligne a progressé assez rapidement depuis que ces informations ont commencé à être collectées en 2002. Il n'y a pas de moyenne pour l'UE car les informations correspondantes ne sont pas encore disponibles dans huit États membres. L'indicateur révèle de grandes disparités entre les États membres, de 8 % en Grèce à 45 % au Luxembourg et en Finlande. L'indicateur est toutefois probablement fortement corrélé avec le taux d'accès global à l'internet parmi la même population.

L'indicateur est très difficile à interpréter en termes de développement durable car on ne sait pas grand-chose sur les domaines administratifs ou politiques dans lesquels les citoyens ont recours à l'administration en ligne.

### Interrelations potentielles

Le recours à l'administration en ligne par les citoyens pourrait contribuer à accroître la participation aux élections parlementaires nationales et européennes, ainsi que la participation au processus décisionnel qui, à la longue, pourrait renforcer la confiance du public dans les administrations nationales et les institutions de l'UE. La recherche et le développement pourraient favoriser le recours à l'administration en ligne en améliorant la technologie et en augmentant les vitesses de connexion.



## Notes méthodologiques

### Confiance des citoyens dans les institutions de l'UE

Le niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne et Conseil de ministres de l'Union européenne) est exprimé comme la part d'opinions favorables (personnes qui déclarent qu'elles «tendent à avoir confiance») concernant ces institutions.

L'enquête utilisée est l'Eurobaromètre standard, établi en 1973. Chaque enquête implique approximativement 1 000 interviews face-à-face par État membre (sauf pour l'Allemagne: 2 000, le Luxembourg: 600, le Royaume-Uni: 1 300, dont 300 en Irlande du Nord). Les rapports sont publiés deux fois par an.

Les enquêtes sont menées par des instituts de sondage nationaux et par INRA-Europe International Research Associates — Bureau de coordination du réseau européen.

### Cas d'infraction

Les informations concernant le nombre de cas d'infraction portés devant la Cour de justice sont extraites des dossiers administratifs de la Cour de justice (rapports annuels).

Le nombre total de cas d'infraction — et sa ventilation par domaine politique — couvre tous les nouveaux cas. Il comprend principalement des actions pour manquement d'un État membre à se conformer à ses obligations et couvre les recours au titre des articles 169, 170, 171 et 225 du traité CE (désormais articles 226 CE, 227 CE, 228 CE et 298 CE), des articles 141 EA, 142 EA et 143 EA et de l'article 88 CA. Les autres actions sont les recours en annulation (environ 18 % du total des cas en 2003), les recours en carence, les recours en dommages et les recours fondés sur une clause compromissaire (environ 5 % en 2003).

Le nombre de nouveaux cas d'infraction ventilé par État membre n'est pas disponible. Pour cette ventilation, seul le nombre d'actions en manquement est disponible.

### Transposition du droit communautaire

Les informations concernant la transposition du droit communautaire ont été extraites des rapports annuels de la Commission sur la surveillance de l'application du droit communautaire.

L'indicateur examine la situation de la notification par les États membres du nombre total de mesures nationales appliquant les directives. Le pourcentage de directives appliquées est le ratio du nombre de directives pour lesquelles des mesures de mise en œuvre ont été notifiées par les États membres, divisé par le nombre de directives applicables par les États membres à la date de référence.

### Participation électorale aux élections parlementaires nationales et européennes

Les informations concernant la participation électorale aux élections parlementaires nationales sont extraites du site internet de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ([www.idea.int](http://www.idea.int)). Les informations concernant la participation électorale aux élections européennes sont extraites du site internet du Parlement européen ([www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int)).

L'indicateur est défini comme le niveau de participation des électeurs aux élections européennes. Le nombre des personnes qui ont émis un vote ou se sont présentées pour voter comprend celles qui ont émis un vote blanc ou nul.

### Recours des personnes à l'administration en ligne

L'indicateur couvre le pourcentage des personnes (de 16 à 74 ans) qui utilisent l'internet pour interagir avec les pouvoirs publics (c'est-à-dire qui ont utilisé l'internet pour une ou plusieurs des activités suivantes: obtenir des informations de sites internet d'administrations, télécharger des formulaires officiels, renvoyer des formulaires remplis).

L'enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les ménages et par les personnes, qui est effectuée une fois par an, est la source actuellement utilisée.





၃  
၄  
၅  
၆  
၇  
၈  
၉  
၁၀  
၁၁  
၁၂  
၁၃  
၁၄  
၁၅  
၁၆  
၁၇  
၁၈  
၁၉  
၂၀  
၂၁  
၂၂  
၂၃  
၂၄  
၂၅  
၂၆  
၂၇  
၂၈  
၂၉  
၃၀  
၃၁  
၃၂  
၃၃  
၃၄  
၃၅  
၃၆  
၃၇  
၃၈  
၃၉  
၄၀  
၄၁  
၄၂  
၄၃  
၄၄  
၄၅  
၄၆  
၄၇  
၄၈  
၄၉  
၅၀  
၅၁  
၅၂  
၅၃  
၅၄  
၅၅  
၅၆  
၅၇  
၅၈  
၅၉  
၆၀  
၆၁  
၆၂  
၆၃  
၆၄  
၆၅  
၆၆  
၆၇  
၆၈  
၆၉  
၇၀  
၇၁  
၇၂  
၇၃  
၇၄  
၇၅  
၇၆  
၇၇  
၇၈  
၇၉  
၈၀  
၈၁  
၈၂  
၈၃  
၈၄  
၈၅  
၈၆  
၈၇  
၈၈  
၈၉  
၉၀  
၉၁  
၉၂  
၉၃  
၉၄  
၉၅  
၉၆  
၉၇  
၉၈  
၉၉  
၁၀၀

၁၀၀ = ၁၀၀  
၁၀၀ = ၁၀၀  
၁၀၀ = ၁၀၀  
၁၀၀ = ၁၀၀

# 10.

## Partenariat mondial



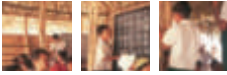
### Contexte

Les interdépendances entre les pays ont considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Comme d'autres nations, l'UE a reconnu sa responsabilité à l'échelle planétaire et approuvé les actions concertées pour un développement durable lors du sommet du millénaire des Nations unies, en 2000. Bien qu'elle reconnaisse la nécessité d'adopter une perspective mondiale, la stratégie de développement durable proposée dans la communication de la Commission au Conseil de Göteborg était avant tout une stratégie interne. Dans ses conclusions, le Conseil européen de Göteborg a affirmé que la dimension extérieure devait être davantage développée, notamment dans le contexte du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable. En 2002, la Commission a adopté une deuxième communication axée sur la dimension mondiale du développement durable <sup>120</sup>, soulignant que la dimension extérieure devait faire partie intégrante de la stratégie de développement durable de l'UE. La communication met l'accent sur un certain nombre de priorités, notamment la maîtrise de la mondialisation, le commerce pour le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement social, la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de la cohérence des politiques de l'Union européenne et une meilleure gouvernance.

Plus tard, en 2002, à Johannesburg, les chefs d'État ou de gouvernement ont exprimé leur engagement à appliquer le plan de mise en

<sup>120</sup> «Vers un partenariat mondial pour un développement durable», COM(2002) 82.






<sup>121</sup> Rapport du sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août - 4 septembre 2002 (publication des Nations unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et corrigendum). Résolution 2. Annexe. Chapitre I — Résolutions adoptées par la conférence, résolution 1, résolution 2 et annexes.


<sup>122</sup> Pour les besoins du présent chapitre, les «pays en développement» sont ceux qui figurent dans la partie I de la liste CAD des bénéficiaires d'aide du comité d'aide au développement de l'OCDE.


œuvre pour l'Agenda 21, intégrant les trois piliers du développement durable: le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, aux niveaux local, régional, national et mondial. La déclaration politique et le plan de mise en œuvre de Johannesburg <sup>121</sup> abordent les problèmes majeurs auxquels l'humanité est confrontée tels que la pauvreté, la sécurité alimentaire, la désertification, la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et le changement climatique, qui sont aggravés par une augmentation prévue de la population mondiale de 6 milliards à 9 milliards de personnes d'ici à 2050. En outre, le rapport de la conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en mars 2002 (le «consensus de Monterrey») reconnaît que la réalisation des objectifs de développement de la communauté internationale appelle un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement, y compris des efforts pour accroître les échanges commerciaux au profit des pays en développement, une aide publique au développement (APD) plus généreuse et l'allègement de la dette. Bien que l'APD et les investissements privés ne soient pas synonymes de développement durable, ils y contribuent et peuvent être considérés comme une condition nécessaire pour le développement durable.

**Tableau 10.1.**  
**Évaluation**  
**des changements**  
**dans le thème**  
**du partenariat**  
**mondial** <sup>122</sup>  
**(depuis 2000)**

**LÉGENDE:**

 évolution favorable










 peu ou pas d'évolution

 évolution défavorable

: données insuffisantes pour évaluer l'évolution



**Principaux changements**

	EU-25	EU-15
<b>Aide publique au développement</b>	:	
<b>Financement du développement durable</b>		
APD par habitant	:	
APD bilatérale	:	
Financement du développement	:	
<b>Mondialisation des échanges</b>		
Importations en provenance des pays en développement		
Commerce équitable	:	
<b>Gestion des ressources</b>		
Émissions de CO <sub>2</sub> dans l'UE et les pays en développement		

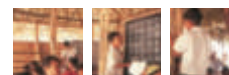
<sup>123</sup> «Un acteur mondial — Les relations extérieures de l'Union européenne», Commission européenne, 2004.

Les indicateurs du thème «Partenariat mondial» révèlent une évolution positive dans de nombreux domaines politiques. Les chiffres mondiaux tendent cependant à masquer des disparités importantes entre secteurs et régions. Les progrès sont également moins impressionnants lorsqu'on les mesure par rapport aux objectifs de l'UE ou de l'ONU.

**L'EU-15 est bien partie pour atteindre son objectif concernant l'APD pour 2006 mais reste à distance de l'objectif des Nations unies**

Les contributions APD/RNB varient substantiellement entre les États membres. Si certains pays restent bien en deçà de l'objectif 2006 de 0,39 % pour l'UE, quelques-uns ont dépassé l'objectif de l'ONU de 0,7 %. Même si l'EU-15 est en voie d'atteindre l'objectif intermédiaire pour 2006, des progrès importants restent à faire pour atteindre l'objectif 2010 de 0,55 % et l'objectif 2015 de 0,7 %. L'UE reste le premier donateur d'aide au monde, avec 56 % de l'APD des pays de l'OCDE en 2002, contre 20 % pour les États-Unis et 14 % pour le Japon <sup>123</sup>. L'APD bilatérale par secteur de destination est majoritairement orientée vers les projets d'infrastructure sociale (33 % en 2003) et vers des actions relatives à la dette telles que la remise, l'échange, le rachat, le rééchelonnement et le refinancement. Concrètement, l'APD se traduit par une contribution de 86 euros par citoyen européen en 2003 contre 61 euros treize ans plus tôt.





### Encadré 10.1. Objectifs de l'Union européenne concernant le partenariat mondial

- Communication «Vers un partenariat mondial pour un développement durable», COM(2002) 82
  - ▶ Assurer que la mondialisation contribue au développement durable.
  - ▶ Assurer un financement adéquat pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement et les OMD.
  - ▶ Assurer que les tendances actuelles à la dégradation des ressources environnementales sont effectivement inversées aux niveaux national et mondial d'ici à 2015. Définir des objectifs sectoriels et intermédiaires dans certains secteurs clés — eau, nature et sol, énergie et biodiversité.
- Conseil européen de Barcelone (2002)
  - ▶ Intégrer les pays en développement dans le système économique mondial, notamment par la mise en œuvre de l'agenda de Doha pour le développement et assurer que les politiques commerciales/flux d'investissement contribuent au développement durable.
- ▶ Atteindre les objectifs de l'ONU de 0,7 % pour APD/RNB: les États membres à la traîne par rapport à cet objectif devront accroître leurs crédits budgétaires pour l'APD au cours des quatre prochaines années, tandis que les autres États membres devront s'efforcer de rester au-dessus de l'objectif de 0,7 % d'APD, de manière à ce que, collectivement, l'UE atteigne une moyenne de 0,39 % pour 2006 et que la contribution de chaque État membre corresponde au moins à 0,33 % d'APD/RNB pour 2006 (Monterrey, 2002).
- Sixième programme d'action en faveur de l'environnement (décision n° 1600/2002/CE)
  - ▶ Assurer que les mesures de politique commerciale et de politique environnementale se renforcent mutuellement.
  - ▶ Poursuivre des politiques environnementales ambitieuses au niveau international en accordant une attention particulière aux limites que l'environnement mondial peut supporter. Promouvoir les modes de production et de consommation durables au niveau international.

Cependant, le financement total pour le développement, y compris l'APD, les autres flux publics et les flux privés, est tombé d'un sommet de 102,4 milliards d'euros en 1999 à un bas historique de 38,7 milliards d'euros en 2002, en raison d'une réduction brutale de près de 100 % des flux privés durant la même période. Des signes d'amélioration se profilent en 2003, sous l'effet d'une légère reprise de l'économie européenne.

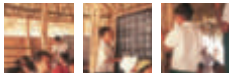
**L'aide financière de l'Europe pour le développement souffre du ralentissement de l'économie**

L'UE est l'acteur le plus important dans le commerce mondial avec 20 % des importations et des exportations mondiales. Elle représente également le premier marché pour les produits des pays en développement. L'augmentation des importations de Chine et, dans une moindre mesure, de l'Inde, tend à masquer l'absence de progrès d'autres régions, notamment l'Afrique subsaharienne. La part des importations des pays les moins avancés reste encore bien inférieure à 5 % des importations de l'UE en provenance des pays CAD et semble même près de tomber à un niveau inférieur à 3,5 %. Une croissance rapide des ventes de produits portant le label du commerce équitable est observée, mais la part de marché de ces produits reste très faible.

**Les importations des pays en développement vont en augmentant...**

Bien que les importations de l'UE en provenance des pays en développement puissent contribuer au développement de ceux-ci, elles peuvent également avoir un impact négatif sur le plan de la gestion des ressources naturelles. L'augmentation régulière des importations de matières provenant des pays en développement contribue à l'épuisement de ressources non renouvelables et tend à exporter les pressions et les dégradations environnementales hors des frontières de l'UE. Le niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant illustre l'inégalité flagrante sur le plan de l'utilisation des ressources entre l'UE et les pays en développement.

**... ce qui crée une pression induite par l'UE sur les ressources des pays en développement**

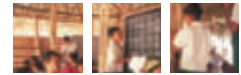


## Justification de la sélection d'indicateurs

Les indicateurs sélectionnés pour ce thème s'appuient sur les mesures politiques adoptées au niveau européen ainsi que sur les engagements pris au niveau mondial. Au niveau européen, ils se réfèrent aux mesures incluses dans la communication de la Commission intitulée «Vers un partenariat mondial pour un développement durable», le sixième programme d'action en faveur de l'environnement et les conclusions du Conseil européen de Barcelone (voir l'encadré 10.1). Au niveau mondial, ils se réfèrent principalement aux engagements pris au sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, en 2002, et sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du sommet du millénaire de l'ONU, en 2000 (voir l'encadré 10.2).

### Encadré 10.2. Les objectifs du millénaire pour le développement pour l'année 2015

- Objectif 1: éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
  - ▶ Cible 1: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
  - ▶ Cible 2: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim
- Objectif 2: assurer une éducation primaire à tous
  - ▶ Cible 3: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
- Objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
  - ▶ Cible 4: éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
- Objectif 4: réduire la mortalité infantile
  - ▶ Cible 5: réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Objectif 5: améliorer la santé maternelle
  - ▶ Cible 6: réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
- Objectif 6: combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
  - ▶ Cible 7: d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle
  - ▶ Cible 8: d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencé à inverser la tendance actuelle
- Objectif 7: assurer un environnement durable
  - ▶ Cible 9: intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources environnementales
  - ▶ Cible 10: réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre
  - ▶ Cible 11: réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis
- Objectif 8: mettre en place un partenariat mondial pour le développement (voir l'indicateur «APD bilatérale»)
  - ▶ Cible 12: poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire (cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international)
  - ▶ Cible 13: s'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés (cela comprend l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales ainsi que l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)
  - ▶ Cible 14: répondre aux besoins particuliers des petits États enclavés et insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'assemblée générale)
  - ▶ Cible 15: traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme
  - ▶ Cible 16: en coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile
  - ▶ Cible 17: en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
  - ▶ Cible 18: en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous



L'indicateur principal (niveau I) «aide publique au développement» non seulement décrit la réalisation des engagements des pays de l'UE en matière d'APD, mais donne également une indication du niveau des crédits affectés par les pays de l'UE au développement durable des pays moins avancés.

Les indicateurs restants (niveaux II et III) sont regroupés en trois sous-thèmes:

- **financement du développement durable:** les trois indicateurs sélectionnés, l'APD bilatérale, le financement total de l'UE pour le développement et l'APD par habitant, illustrent plus concrètement la manière dont l'Europe contribue au développement des pays CAD (comité d'aide au développement);
- **mondialisation des échanges:** la politique commerciale de l'UE vise à contribuer à une intégration plus équitable des pays en développement dans le système des échanges internationaux. Les indicateurs sélectionnés donnent une indication de la part de marché occupée par les pays en développement en tant que partenaires commerciaux de l'UE et par les produits portant le label du commerce équitable;
- **gestion des ressources:** l'indicateur suit les importations par l'UE de matières provenant des pays en développement ainsi que les pressions que celles-ci peuvent exercer sur les ressources naturelles de ces pays. Le niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant illustre l'inégalité dans l'utilisation des ressources entre l'UE et les pays en développement. Il devrait être complété ultérieurement par un indicateur sur la contribution du mécanisme de développement propre aux réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement.

#### À lire sur le partenariat mondial en Europe

Communication de la Commission concernant la responsabilité sociale des entreprises «Une contribution des entreprises au développement durable», COM(2002) 347.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions «La dimension sociale de la mondialisation — Comment la politique de l'UE contribue à en étendre les avantages à tous», COM(2004) 383.

*European Commission Report on Millennium Development Goals 2000-2004*, 2004, Commission européenne.

*Efforts and policies of the members of the Development Assistance Committee, development cooperation*, rapport 2004, OCDE.

*La politique de développement de l'Union européenne*, questions pour le débat, Commission européenne, DG Développement, 7 janvier 2005.

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen «Cohérence des politiques au service du développement — Accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement», COM(2005) 134.



## Indicateur principal



# Aide publique au développement

**Définition:** L'indicateur est défini comme les **décaissements nets au titre de l'aide publique au développement (APD) aux pays CAD en pourcentage du revenu national brut (RNB) aux prix du marché.**

L'APD consiste en subventions ou prêts — bilatéraux ou multilatéraux — qui sont accordés par le secteur public dans le but principal de promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays bénéficiaires.

Les pays CAD sont les pays et territoires en développement qui figurent dans la partie I de la liste CAD des bénéficiaires d'aide de l'OCDE. Le RNB aux prix du marché équivaut au PIB moins les revenus primaires versés par des unités résidentes à des unités non résidentes, plus les revenus primaires reçus par les unités résidentes du reste du monde.



## Pertinence de l'indicateur

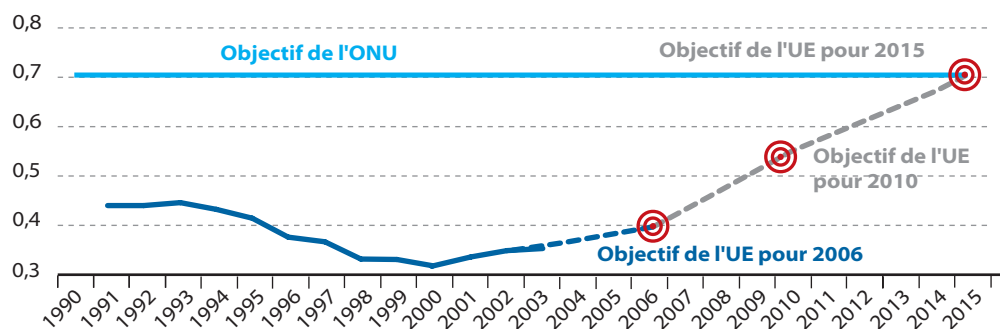
La communication de la Commission de 2002 intitulée «Vers un partenariat mondial pour un développement durable» cite, parmi ses objectifs prioritaires, la nécessité d'«assurer un financement approprié permettant de réaliser les objectifs du développement international et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)».

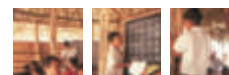
À Barcelone, en 2002, les conclusions de la présidence rappelaient l'engagement de chaque État membre de générer des ressources financières suffisantes pour atteindre les OMD et, dans ce contexte, atteindre l'objectif des Nations unies de 0,7 % du RNB pour l'APD. Les États membres qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % se sont engagés — en tant que première étape significative — à augmenter les crédits consacrés à l'APD dans leurs budgets respectifs à 0,33 % au moins du RNB pour 2006. Ces engagements individuels étaient couplés à un engagement collectif d'atteindre une moyenne européenne de 0,39 % pour 2006.

L'objectif primordial de la politique de développement de l'Union européenne est la réduction — et l'éradication à terme — de la pauvreté. L'inégalité des revenus entre le monde développé et les pays en développement est une préoccupation sociale et économique de premier plan. L'UE est un acteur essentiel dans la sphère du développement. Elle est la source d'approximativement la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial et le principal partenaire commercial de nombreux pays en développement. Ses activités en la matière s'étendent à toutes les régions du monde.

**Graphique 10.1.**  
Aide publique au développement de l'EU-15 (en % du revenu national brut)

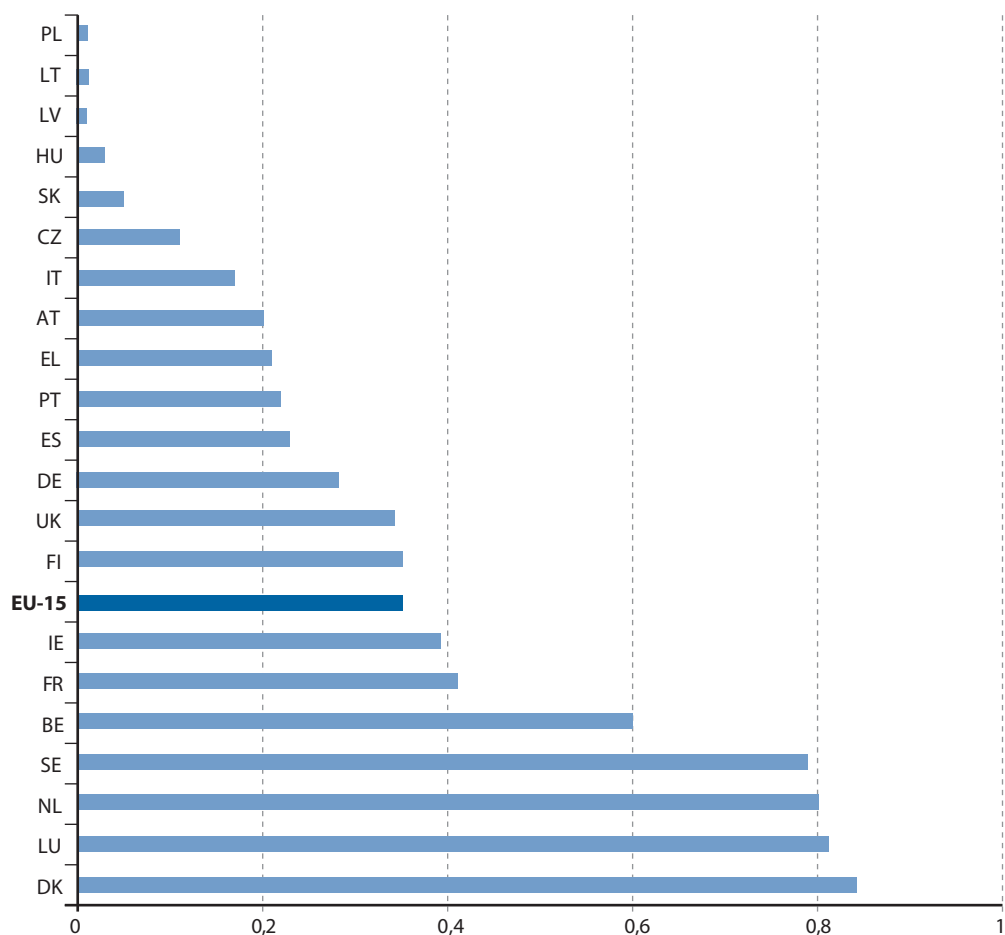
Source: OCDE.





Alors que le volume monétaire (aux prix du marché) de l'APD de l'UE a augmenté, passant de 22,2 milliards d'euros à 32,8 milliards entre 1990 et 2003, la contribution en termes d'APD nette en pourcentage du revenu national brut a diminué, passant de 0,44 à 0,35 % au cours de la même période. De 2000 à 2003, l'APD a augmenté de 6,2 % par an en moyenne. Exprimée en pourcentage du revenu national brut, l'augmentation au cours de la même période est de 0,03 point de pourcentage, de 0,32 à 0,35 %.

La tendance ascendante observée au cours de la période 2000-2003 met l'UE en mesure d'atteindre son objectif collectif d'une moyenne européenne de 0,39 % du RNB pour 2006. Les objectifs nationaux d'inscrire au budget au moins 0,33 % du RNB pour 2006 sont déjà atteints par neuf pays. Quelques pays restent cependant très à la traîne. En 2003, le pourcentage du RNB consacré aux pays en développement variait de 0,17 % pour l'Italie à 0,84 % pour le Danemark. À l'exception de la France, les plus grands États membres, tout en restant, en chiffres absolus, les plus importants donateurs, consacrent à l'APD une proportion de leur RNB inférieure à la moyenne de l'EU-15. Par exemple, en 2003, les dépenses de l'Allemagne et du Royaume-Uni représentaient 0,28 et 0,34 % de leurs RNB respectifs. Les résultats de 2003 ne représentent que la moitié de l'objectif de l'ONU de 0,7 % à atteindre pour 2015. L'objectif de l'ONU n'est atteint que par quatre États membres (Danemark, Luxembourg, Pays-Bas et Suède).



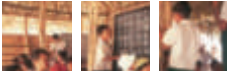
**Graphique 10.2.**  
**Aide publique au développement en 2003 (en % du revenu national brut)**

NB: L'Estonie, Chypre, Malte et la Slovénie ne sont pas inclus.

Source: OCDE.

Il est généralement admis que, pour atteindre les objectifs du millénaire, l'aide financière et, plus particulièrement, les montants consacrés à l'APD doivent augmenter de façon significative, au-delà des engagements pris à Monterrey. À la suite d'une proposition de la Commission européenne <sup>124</sup>, le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du 25 mai 2005 a

<sup>124</sup> «Cohérence des politiques au service du développement — Accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement», COM(2005) 134.



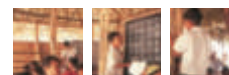
décidé d'adopter un nouvel objectif collectif consistant à atteindre 0,56 % du RNB consacré à l'APD d'ici à 2010, de manière à pouvoir atteindre l'objectif global de 0,7 % du RNB pour 2015.

### Interrelations potentielles

L'aide publique au développement est l'une des sources de financement du développement durable dans le reste du monde, avec les investissements directs étrangers (IDE) et les autres flux publics (AFP). Il existe un rapport positif évident avec la croissance économique, car il est plus difficile de réserver des ressources pour l'aide lorsque la croissance est faible.

L'APD contribue également à résoudre des problèmes mondiaux qui ont un impact plus ou moins direct au niveau de l'UE. Par exemple, si l'APD contribue à améliorer l'infrastructure et les conditions socio-économiques, elle pourrait avoir pour effet de réduire la migration des pays en développement. D'autre part, si l'APD contribue à l'investissement dans des technologies propres, elle peut avoir une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement et, par voie de conséquence, sur le changement climatique planétaire. Il existe également un lien avec la bonne gouvernance car, en remplissant ses engagements pour une APD plus généreuse, l'UE renforcerait sa cohérence politique.





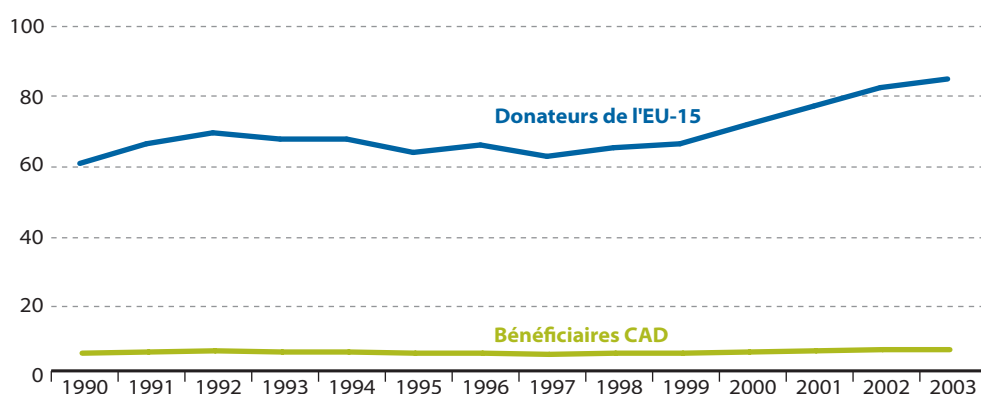
## Financement du développement durable

# APD par habitant



**Définition:** L'indicateur, tant pour les pays donateurs de l'UE que pour les pays bénéficiaires, est défini comme les décaissements nets de l'EU-15, aux prix du marché, au titre de l'APD aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD de pays bénéficiaires. Il est calculé soit par habitant de l'EU-15, soit par habitant des pays bénéficiaires.

L'Union européenne s'est engagée à atteindre l'objectif des Nations unies d'une APD représentant 0,7 % du RNB, afin de réaliser l'objectif principal de l'aide de l'UE: la réduction de la pauvreté au niveau mondial. Une illustration pragmatique du niveau de l'APD est obtenue en mesurant la contribution par citoyen de l'EU-15 et en la comparant avec le montant correspondant reçu par chaque habitant des pays CAD. Cela donne un aperçu plus concret de l'évolution réelle de la contribution européenne à l'aide au développement qu'en examinant les décaissements totaux au titre de l'APD.



## Pertinence de l'indicateur

Graphique 10.3.  
APD par habitant  
(en euros  
par habitant)

Source: OCDE.

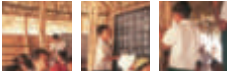
En 2003, année où l'APD a atteint un sommet, chaque citoyen européen a payé en moyenne la contribution historiquement élevée de 68 euros pour l'APD contre 61 euros treize ans auparavant (aux prix du marché). Cette progression représente un taux de croissance annuel moyen de 5,8 % depuis 2000, alors qu'il n'était que de 1,8 % entre 1990 et 2000. Quant aux pays bénéficiaires, cette aide s'est traduite en recettes représentant, respectivement, 5,40 et 6,60 euros par habitant en 1990 et en 2003, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,1 % depuis 2000.

Comme une part importante de l'APD totale (plus de 26 % en 2003) ne peut être affectée à un pays ou à un groupe de pays bénéficiaires précis, la ventilation de l'APD par habitant n'est pas calculée par groupe de revenu. Une indication de cette répartition est cependant donnée par la ventilation de l'APD totale par groupe de pays et sa comparaison avec la part de chaque région dans la population totale (voir «APD par groupe de revenu»).

Voir l'indicateur principal.

## Analyse

## Interrelations potentielles



## Financement du développement durable



## APD bilatérale

**Définition:** L'indicateur est défini comme les **engagements totaux pour l'aide publique au développement pris dans le cadre de l'aide bilatérale ou par les banques régionales**. Il est calculé aux prix du marché et couvre l'aide apportée par les pays de l'EU-15 aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD.

Les opérations bilatérales sont menées directement par un pays donateur avec un pays bénéficiaire d'aide. Elles incluent les opérations avec les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales actives dans le développement et d'autres opérations internes en rapport avec l'aide au développement comme les bonifications d'intérêts, les dépenses pour la sensibilisation au développement, la réorganisation des dettes et les coûts administratifs.

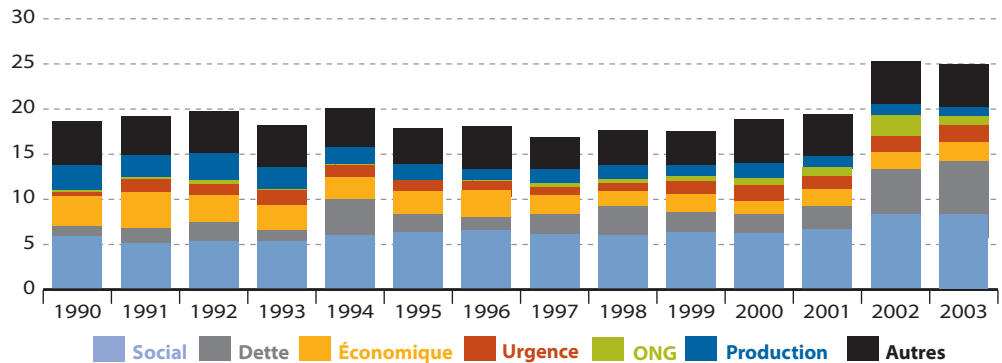


### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur décrit la réalisation des engagements d'APD par les pays de l'UE et fournit des informations sur la répartition de l'APD entre les différentes catégories d'aide et sur les différents moyens de combattre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie. Il est important de suivre les mouvements d'aide par secteur de destination afin d'évaluer si l'aide est allouée aux secteurs où elle est le plus nécessaire, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fixés pour l'année 2015 et aux engagements politiques de l'UE.

**Graphique 10.4.**  
**APD bilatérale de l'EU-15 (et banques régionales) par catégorie (en milliards d'euros)**

Source: OCDE.



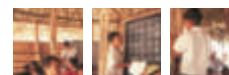
### Analyse

Les engagements bilatéraux totaux (y compris les engagements des banques régionales) ont atteint un sommet en 2002 avant de se stabiliser en 2003 à 25,1 milliards d'euros, avec une croissance moyenne de 10,0 % par an à partir de 2000. Depuis 1990, l'accroissement global a été de 2,2 % en moyenne avec des hauts et des bas tout au long de la décennie.

Les engagements pour les infrastructures et services sociaux constituent le premier poste avec 33,2 % du total. Parmi ceux-ci (voir ventilation plus détaillée sur le site IDD), les engagements pour les services de santé ont considérablement augmenté de 36,5 % entre 2000 et 2003, dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida (OMD n° 6). La promotion de l'éducation (OMD n° 2) s'est traduite par une augmentation de 34,1 % de l'aide aux services d'éducation. Deuxième poste le plus important avec 23,6 % du total en 2003, les actions liées à la dette (OMD n° 8, cible 15) ont presque triplé. Le troisième poste le plus important concerne l'infrastructure et les services économiques (environ 8 % du total), qui ont décliné au cours des années 90 mais augmenté de 39 % depuis 2000. Malgré ces signes de progrès, certains domaines comme l'eau et l'assainissement (OMD n° 7, cible 10) sont à la traîne (voir site IDD).

### Interrelations potentielles

Voir l'indicateur principal.



## Financement du développement durable

# APD par groupe de revenu



**Définition:** L'indicateur est défini comme les **décaissements bilatéraux et multilatéraux imputés nets** aux prix du marché pour l'aide publique au développement aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD. Voir les notes méthodologiques pour une description des groupes de pays.

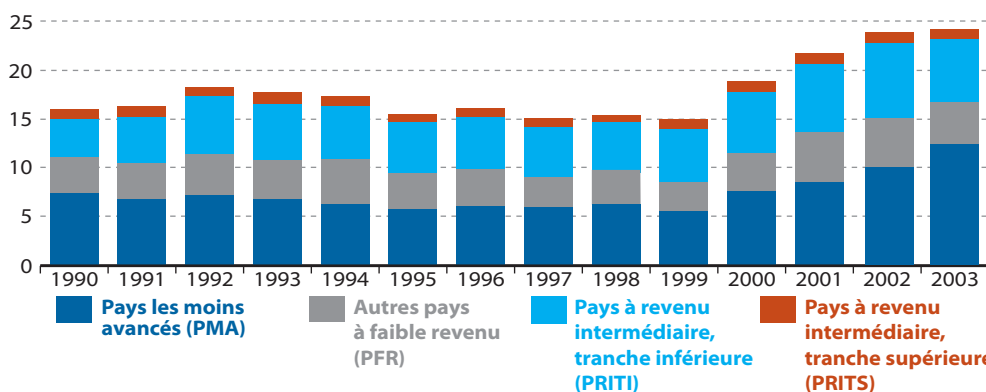
Les opérations bilatérales sont menées directement par un pays donateur avec un pays bénéficiaire d'aide. Elles incluent les opérations avec les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales actives dans le développement et d'autres opérations internes en rapport avec l'aide au développement comme les bonifications d'intérêts, les dépenses pour la sensibilisation au développement, la réorganisation des dettes et les coûts administratifs.

Les opérations multilatérales se réfèrent aux contributions des États membres aux institutions internationales officiellement reconnues qui mènent l'ensemble ou une part significative de leurs activités en faveur du développement et des pays bénéficiaires d'aide. Une contribution à un tel organisme est réputée multilatérale si elle est mise en commun avec d'autres contributions et décaissée à la discrétion de l'organisme.

Les imputations sont faites par l'OCDE sur la base des rapports annuels reçus de ces institutions internationales mais il n'est pas possible d'affecter la totalité de l'APD multilatérale (comme de l'APD bilatérale) à un pays ou à un groupe de pays spécifique. En 2003, par exemple, un total de 8,6 milliards d'euros (26,3 %) de l'APD nette totale n'a pas pu être affecté à des pays précis.

L'indicateur décrit la réalisation des engagements d'APD de l'UE et fournit des informations sur la répartition de l'APD par type de pays. Il est important de suivre les mouvements d'aide par pays de destination pour vérifier si l'aide est attribuée aux pays où le besoin est le plus urgent, conformément aux engagements politiques de l'UE.

## Pertinence de l'indicateur



**Graphique 10.5.** APD bilatérale et multilatérale de l'EU-15 imputée par groupe de revenu (en milliards d'euros)

Source: OCDE.

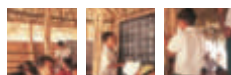
La répartition de l'APD de l'UE montre une nette prépondérance de l'aide aux pays les moins avancés (PMA), qui représentaient 51,2 % du total en 2003 alors que leur population ne représentait que 14,1 % du total. Les groupes suivants, par ordre d'importance, sont les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (avec 26,3 % du total) et les autres pays à faible revenu (avec 18,3 % du total) bien qu'ils représentent respectivement 40,3 et 36,9 % de la population totale des pays CAD.

## Analyse

Ces deux derniers groupes incluent cependant des pays fortement peuplés comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Les aides qu'ils reçoivent, bien qu'importantes en chiffres absolus, sont relativement faibles en comparaison de leur population.

Voir l'indicateur principal.

## Interrelations potentielles



## Financement du développement durable



# Financement du développement

**Définition:** L'indicateur est défini comme le **financement total de l'UE pour le développement des pays CAD**, aux prix du marché, et comprend les décaissements nets au titre de l'aide publique au développement, les autres flux publics et les flux privés (principalement les investissements directs étrangers, IDE).

Les flux privés comprennent les crédits à l'exportation privés, les investissements directs et les fonds versés aux institutions multilatérales. Les autres flux publics sont les opérations qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité pour être incluses dans l'APD (ou aide publique), soit qu'elles ne visent pas principalement le développement, soit que la part de don soit inférieure à 25 %.



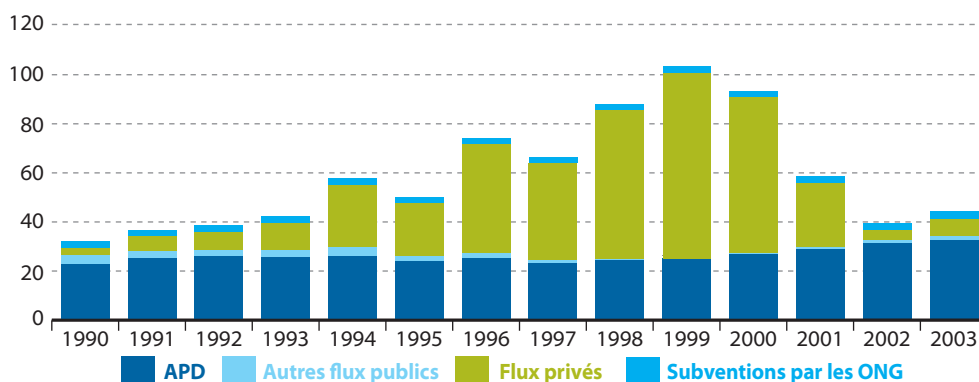
### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur est une mesure du volume de différents types de flux financiers à destination des pays en développement et présente les contributions les plus importantes de différents acteurs (entreprises privées, pouvoirs publics et acteurs de la société civile) à des activités dans les pays en développement. Il englobe les principaux aspects du consensus de Monterrey, l'APD et les IDE en tant que principaux éléments contribuant au développement.

L'APD fait référence aux projets entrepris par le secteur public pour éradiquer la pauvreté dans les pays bénéficiaires. Les IDE incluent les investissements significatifs d'entreprises étrangères dans des infrastructures de production ou leurs prises de participation dans les entreprises nationales. Les IDE sont un indicateur clair de la tendance à la mondialisation car les entreprises investissent partout dans le monde pour accéder aux marchés, aux technologies et aux talents. Les IDE requièrent souvent une situation politique relativement stable, un État de droit et le respect des droits de l'homme (OCDE).

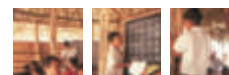
**Graphique 10.6.**  
Financement total de l'EU-15 pour le développement, par type (en milliards d'euros)

Source: OCDE.



### Analyse

Les tendances des différents flux privés et publics peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Le financement total pour le développement a chuté brutalement au cours de la période 2000-2002, s'élevant à 38,7 milliards d'euros en 2002, après avoir atteint un sommet de 102,4 milliards d'euros en 1999, puis il a recommencé à augmenter en 2003, à 43,5 milliards d'euros. La principale composante du financement au cours de la période 1996-2000 a été les flux privés, principalement des investissements directs étrangers, qui sont tombés à 0,7 milliard d'euros en 2002, soit un dixième environ de leur niveau de 2000, pour augmenter à nouveau en 2003, à 8,5 milliards d'euros. L'APD a augmenté à un rythme relativement régulier et domine actuellement, de loin, à 32,8 milliards d'euros contre 27,4 milliards en 2000. Le sommet atteint par les IDE à la fin des années 90 est dû en partie au rétablissement de la solvabilité financière de pays accablés de dettes, aux progrès des réformes structurelles et au passage de plusieurs pays d'une économie planifiée à une économie de marché.

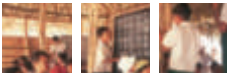


Cette amélioration devrait se poursuivre, en particulier en 2005, à la suite de la réaction mondiale à la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien, qui devrait entraîner un accroissement considérable aussi bien de l'aide publique que de l'aide privée.

---

Les interrelations concernant le financement total pour le développement devraient être similaires à celles décrites dans l'indicateur principal. En outre, les IDE peuvent conduire à une introduction de technologies innovantes et de nouvelles pratiques de gestion, notamment par un progrès en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises. Les montants d'IDE ne peuvent être interprétés sans ambiguïté en termes de développement durable.

## Interrelations potentielles



## Mondialisation des échanges



# Importations en provenance des pays en développement

**Définition:** L'indicateur est défini comme la valeur aux prix du marché des **importations de l'UE en provenance des pays CAD** (partie I de la liste CAD), ventilées successivement **par groupes de pays et par groupes de produits**. Les pays figurant sur la liste CAD des bénéficiaires d'aide sont classés par groupe de revenu selon la définition de la Banque mondiale (voir les notes méthodologiques pour plus de détails).

Les produits agricoles, les matières premières, les produits énergétiques et les biens manufacturés sont définis comme les produits couverts par, respectivement, les sections 0 et 1, les sections 2 et 4, la section 3 et les sections 5 à 8 de la classification type pour le commerce international (CTCI), révision 3.



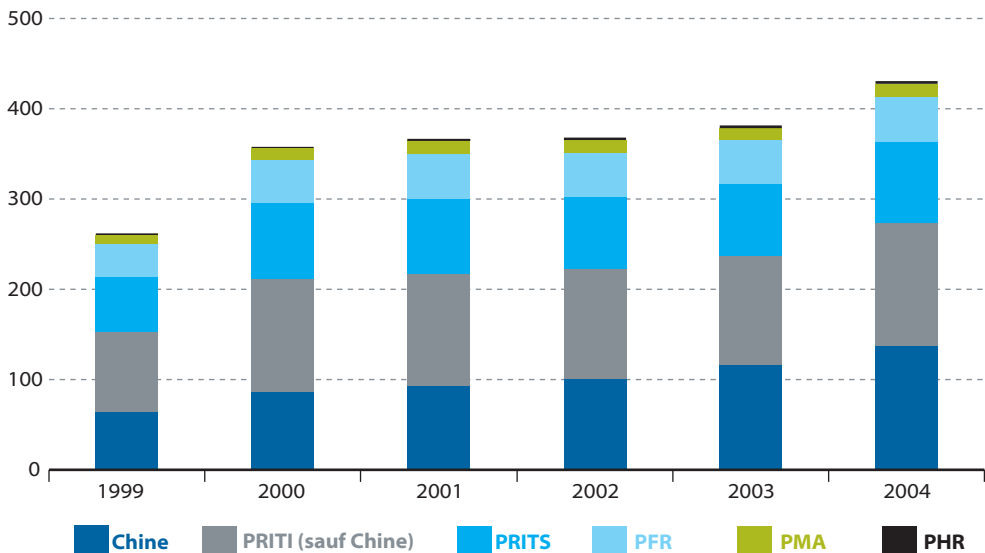
### Pertinence de l'indicateur

En ce qui concerne la politique commerciale, l'UE a pris d'importantes mesures pour promouvoir l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, en améliorant leur potentiel commercial et en contribuant à leur développement économique. L'initiative «Tout sauf les armes» a entièrement ouvert le marché de l'UE aux importations des pays les moins avancés (PMA). Dans le contexte plus large des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, l'UE a également soutenu le traitement différencié et le renforcement de l'aide associée au commerce pour ces pays, afin de tenir compte de leurs besoins et contraintes spécifiques. Les importations de l'UE renseignent à la fois sur l'accès des pays en développement aux marchés de l'UE et sur leur capacité à atteindre ces marchés et à bénéficier du commerce mondial dans leurs économies nationales mais cela n'implique nullement que ces pays ont recours à des modes de production écologiquement et socialement durables.

Il convient de noter que les pays constituant le groupe CAD ne forment pas un ensemble homogène. En particulier, la Chine et l'Inde font partie de ce groupe et influencent fortement les différents agrégats.

**Graphique 10.7.**  
**Importations de l'EU-25 en provenance des pays en développement, par groupe de revenu (en milliards d'euros)**

Source: Eurostat.

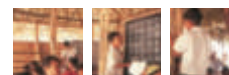


### Analyse

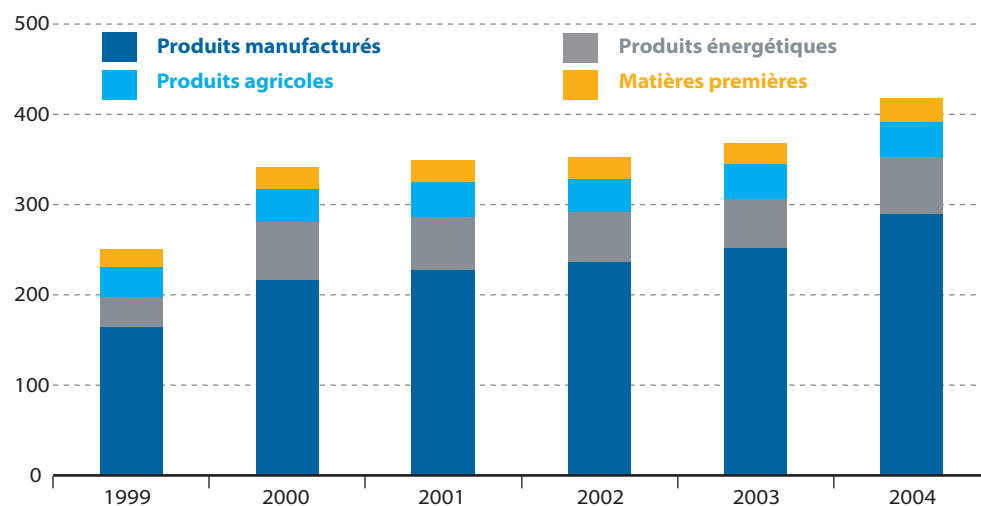
En 2004, les importations des pays CAD représentaient 427,8 milliards d'euros, ce qui correspond à peu près à 41 % du total des importations de l'EU-25. Parmi les pays développés, l'UE est le marché le plus important pour les pays en développement en général et pour les PMA en particulier <sup>125</sup>.

<sup>125</sup> European Commission Report on Millennium Development Goals 2000-2004, 2004, Commission européenne.





Entre 2000 et 2004, la valeur totale des importations a progressé à un taux annuel moyen de 4,6 %, principalement sous l'effet d'une augmentation moyenne de 12,1 % des importations en provenance de Chine. Pour les PMA, la croissance annuelle moyenne a atteint 1,8 % au cours de la même période. Soulignons à nouveau que les importations en provenance de Chine représentent 32 % des importations CAD. La part des importations en provenance des PMA reste bien inférieure à 5 % des importations en provenance des pays CAD qui franchissent les frontières de l'UE, et elle présente même des signes de régression à environ 3,3 % en 2004.



**Graphique 10.8.**  
Importations de l'EU-25 en provenance des pays en développement, par groupe de produits (en milliards d'euros)

Source: Eurostat.

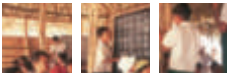
Si la valeur totale des importations a augmenté en moyenne de 4,6 % entre 2000 et 2004, cela est dû avant tout aux biens manufacturés, dont les importations ont augmenté à un taux moyen de 7,5 %. La seule diminution observée concerne les produits énergétiques (- 0,6 % en moyenne).

Les importations par l'UE de produits agricoles, qui sont la principale source de revenu pour la plupart des pays en développement, ont augmenté en moyenne de 2,5 % par an entre 2000 et 2004. En 2004, les importations des pays CAD représentaient environ 68 % des importations agricoles totales de l'UE.

Une augmentation des importations révèle un progrès vers une meilleure intégration économique des pays tiers mais également le degré de dépendance de l'UE vis-à-vis des ressources des pays tiers, ce qui n'est pas sans répercussions sur les émissions de CO<sub>2</sub> et autres incidences environnementales (émissions inhérentes aux produits importés, exportés vers des pays tiers) tant dans l'UE que dans les pays en développement. En fonction de la gestion des forêts et des terres agricoles, une augmentation des importations de produits agricoles peut avoir un impact positif ou négatif sur ces ressources et sur la biodiversité dans les pays exportateurs.

Les modes de production et de consommation sont étroitement liés aux importations à travers les préoccupations concernant la responsabilité sociale des entreprises, et ce lien devrait se refléter dans la consommation intérieure de matières. L'incidence d'un accroissement des importations sur les ressources naturelles est probablement indirecte, par opposition à la dépendance du secteur des transports vis-à-vis de l'énergie importée, qui a une incidence directe sur la consommation d'énergie par les transports. Dans le cadre d'une bonne gouvernance, la cohérence des politiques et, plus spécifiquement, des subventions, pourrait affecter le niveau des importations.

## Interrelations potentielles



Mondialisation des échanges

Commerce équitable

**Définition:** L'indicateur est défini comme les **volumes en tonnes de produits portant le label du commerce équitable** vendus dans l'EU-15, par groupe de produits.

Les produits ne peuvent bénéficier du label du commerce équitable <sup>126</sup> que s'ils répondent aux normes du commerce équitable définies par Fairtrade Labelling Organizations (FLO) International. Ces normes s'appliquent aux producteurs, aux négociants, aux transformateurs, aux grossistes et aux détaillants des produits concernés. La certification contribue à favoriser les activités des producteurs et travailleurs désavantagés dans les pays en développement. FLO a défini des normes pour couvrir les produits suivants: café, thé, cacao, sucre, miel, bananes, fruits et légumes frais, fruits séchés, jus de fruit, riz, vin, fruits secs et graines oléagineuses, fleurs coupées, plantes ornementales, coton et ballons de sport.

<sup>126</sup> Le label du commerce équitable, Fairtrade, TransFair ou Max Havelaar suivant les pays, est la marque commerciale de FLO.

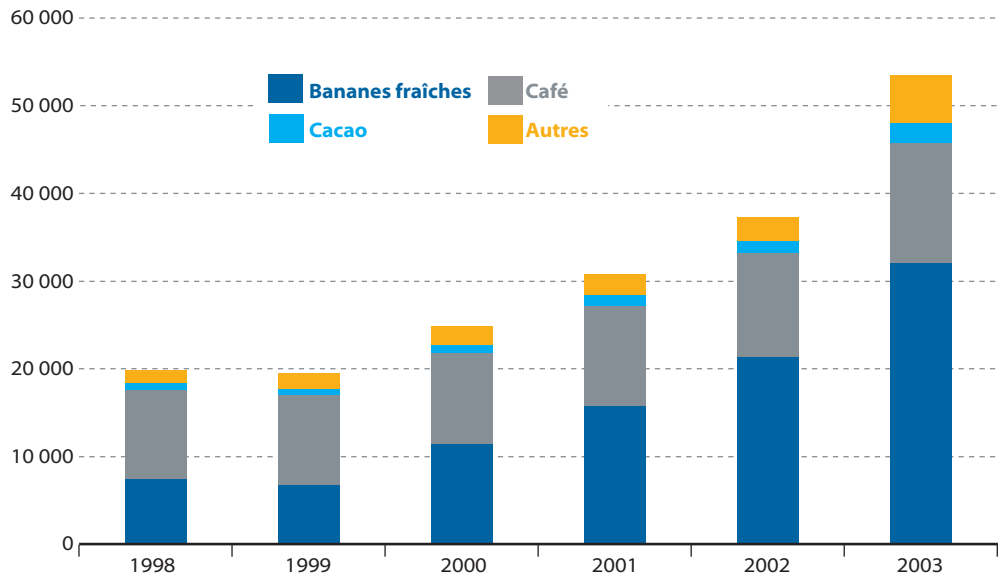
**Pertinence de l'indicateur**

Plusieurs documents politiques de l'UE insistent sur le fait que des mesures doivent être prises pour assurer que la mondialisation contribue au développement durable. À cette fin, il est recommandé de veiller à intégrer équitablement les pays en développement dans l'économie mondiale et de les aider à profiter de la libéralisation du commerce et des investissements à travers des politiques complémentaires. Un autre objectif prioritaire est de fournir des incitations pour une production écologiquement et socialement durable <sup>127</sup>.

En préconisant la mise en place de normes environnementales et sociales, le mouvement en faveur du commerce équitable vise à avoir l'impact le plus important possible sur les producteurs et les travailleurs désavantagés dans les pays en développement. Par rapport au libre-échange, il s'efforce de tenir compte, dans sa politique des prix, de l'ensemble des coûts associés à la production, y compris les coûts environnementaux et sociaux.

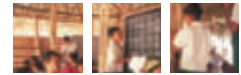
<sup>127</sup> «Vers un partenariat mondial pour un développement durable», COM(2002) 82.

**Graphique 10.9.**  
Ventes de produits sélectionnés portant le label du commerce équitable dans l'EU-15 (en tonnes)



NB: «Autres» inclut le thé, le riz et les autres fruits et jus de fruit frais.

Source: Fairtrade Labelling Organizations International.



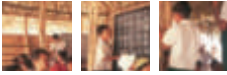
Bien que le volume des ventes de produits portant le label du commerce équitable dans l'EU-15 ait augmenté en moyenne de 29 % par an entre 2000 et 2003, sa proportion dans le total des importations ou de la consommation reste très faible. Les ventes ont progressé de 43,2 % en 2003 par rapport aux chiffres de 2002, confirmant un véritable engouement pour les produits du commerce équitable. Les bananes fraîches représentent la part principale de ces ventes avec 60 % du total en 2003, suivies par le café avec 26 % des ventes. Dans l'EU-15, le premier marché pour les produits portant le label du commerce équitable est le Royaume-Uni, qui représente environ 44 % des ventes dans l'UE en 2003.

## Analyse

---

L'attention accordée par le public à la question du commerce équitable progresse rapidement. Lorsque les ventes de produits du commerce équitable atteindront un niveau significatif, un accroissement des ventes pourrait affecter la consommation intérieure de matières, via les importations de matières. Il pourrait également affecter la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles dans les pays en développement, y compris la biodiversité, via les systèmes de certification qui incluent des normes en matière de sécurité sociale et de protection de l'environnement. La bonne gouvernance et, plus particulièrement, la cohérence des politiques pourraient influencer la tendance des ventes de produits portant le label du commerce équitable.

## Interrelations potentielles



Gestion des ressources



## Importations de matières par l'UE

**Définition:** L'indicateur est défini comme les **importations dans l'EU-25 de matières en provenance des pays CAD**, mesurées en millions de tonnes.

Les importations d'un pays non-UE incluent les biens qui entrent sur le territoire statistique de l'État membre à partir d'un pays non-UE (voir les notes méthodologiques). Les données se réfèrent aux statistiques des échanges commerciaux concernant les chapitres suivants de la nomenclature combinée (NC): 01 à 18, 23 à 27, 31 à 36, 39 à 41, 44 à 47, 50 à 53, 70 à 81.



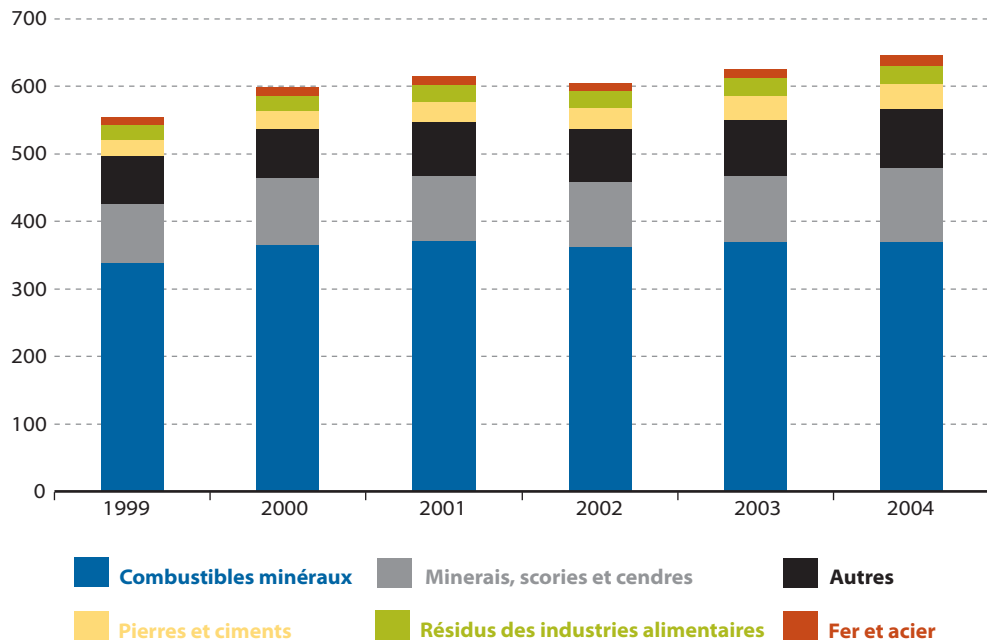
### Pertinence de l'indicateur

L'indicateur a été sélectionné pour refléter l'impact de l'UE sur l'utilisation des ressources dans les pays en développement. L'utilisation des ressources est une tentative pour mesurer la contribution de chaque pays à la dégradation de l'environnement mondial. Les importations européennes de ressources naturelles tendent à transférer la charge environnementale de l'exploitation des ressources naturelles sur les pays exportateurs.

«Intégrer la gestion durable des ressources naturelles, notamment la biodiversité, dans les programmes de coopération au développement et mettre davantage l'accent sur les aspects de gestion des ressources environnementales dans les documents-cadres sur la réduction de la pauvreté» sont des priorités de l'objectif n° 7 du millénaire pour le développement («assurer un environnement durable»).

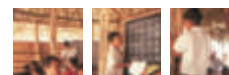
**Graphique 10.10.**  
Importations dans l'EU-25 de matières provenant de pays en développement (en millions de tonnes)

Source: Eurostat.



### Analyse

Durant la période 2000-2004, les importations de matières en provenance des pays en développement ont augmenté à un taux de croissance annuel moyen de 1,9 %, ce qui correspond à une augmentation de 598,6 à 646,5 millions de tonnes de matières. Au cours de cette période, les principales augmentations ont concerné les minerais, scories et cendres (chapitre 26 de la NC), avec 12,7 millions de tonnes, et les pierres et ciments (chapitre 25 de la NC), avec 10,2 millions de tonnes. Les combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation (chapitre 27 de la NC) sont restés le plus grand groupe de produits importés des pays en développement avec 57 % de l'ensemble des matières.

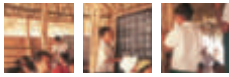


L'interprétation de cet indicateur en termes de développement durable est ambiguë, car, d'une part, l'augmentation des importations permet d'améliorer l'intégration économique des pays en développement mais, d'autre part, l'augmentation des importations de matières est un signe de pressions environnementales accrues sur les pays en développement.

---

Les importations de matières sont liées à l'APD. Comme dans le cas des importations de l'UE en provenance des pays en développement, elles ont également un impact sur les émissions, notamment de CO<sub>2</sub> (émissions inhérentes aux produits importés), et potentiellement sur la diversité biologique au niveau mondial. Il s'agit d'une composante de la consommation intérieure de matières.

## Interrelations potentielles



## Gestion des ressources



# Émissions de CO<sub>2</sub> dans l'UE et les pays en développement

**Définition:** L'indicateur compare les **niveaux d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par habitant dans l'UE avec les niveaux correspondants dans les pays en développement**. Ces émissions sont mesurées en tonnes par habitant. Les pays en développement sont identifiés ici comme les «pays et territoires en développement» figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires d'aide du comité d'aide au développement de l'OCDE (pays CAD, partie I).

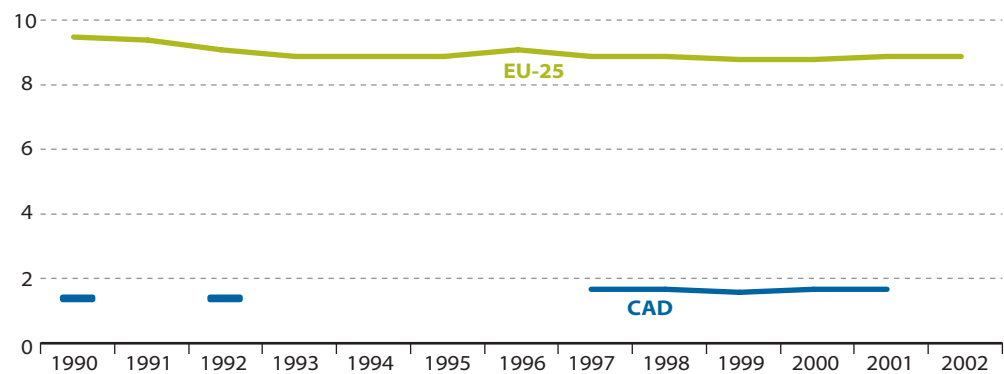


### Pertinence de l'indicateur

Au fil du temps, l'UE a mis en œuvre un éventail de mesures environnementales visant à améliorer et à protéger l'environnement mondial. L'indicateur des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant est l'un des indicateurs utilisés pour suivre les progrès de l'UE dans la réalisation de l'objectif n° 7 de l'OMD («assurer un environnement durable»).

L'UE est partie prenante à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et s'est engagée, au titre du protocole de Kyoto, à réduire de 8 % par rapport au niveau de 1990, ses émissions de gaz à effet de serre au cours de la période 2008-2012. Peu de pays figurant dans la partie I de la liste CAD ont signé le protocole de Kyoto mais ces pays sont reconnus comme particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.

**Graphique 10.11.**  
**Émissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans l'UE et dans les pays en développement (en tonnes par habitant)**



Sources: Agence européenne pour l'environnement pour les pays de l'UE et Agence internationale de l'énergie pour les pays CAD.

NB: Les données ne tiennent pas compte des émissions et de l'absorption résultant de la réaffectation des sols et de la sylviculture (RSS).

### Analyse

Malgré une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans les pays CAD, celles-ci restent plus de cinq fois inférieures au niveau de l'EU-25 (5,5 fois en 2001 et 6,7 fois en 1990).

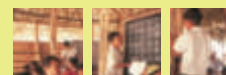
Par rapport au niveau de 1990, les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant de l'EU-25 étaient inférieures en 2002 de 6,8 % (de 9,4 à 8,8 tonnes par habitant). Depuis 2000, les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant de l'EU-25 ont augmenté, passant de 8,7 à 8,8 tonnes (+ 0,6 % par an).

Dans les pays CAD, en revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté, passant de 1,4 à 1,6 tonne par habitant (+ 12,5 %) durant la période 1990-2001 et de 1,5 à 1,6 tonne par habitant entre 2000 et 2001.

### Interrelations potentielles

Voir les interrelations dans la partie «Émissions de gaz à effet de serre».





## Notes méthodologiques

### Indicateurs de l'aide publique au développement

Les données proviennent de la base de données CAD de l'OCDE. Les statistiques CAD sont collectées annuellement auprès des membres du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ceux-ci comprennent 22 pays donateurs et la Commission européenne. Les données incluent les prêts et subventions au titre de la coopération au développement, les autres flux publics, les opérations sur le marché privé et l'assistance apportée par les organisations non

gouvernementales à chaque pays bénéficiaire et aux pays bénéficiaires combinés (voir l'encadré 10.3).

Les statistiques CAD visent à répondre aux besoins en données des décideurs politiques dans le domaine de la coopération au développement et à fournir un moyen d'évaluer et de comparer les performances des différents donateurs. Les opérations sont enregistrées conformément au manuel intitulé *Handbook for reporting debt reorganisation on the DAC questionnaire*.

### Encadré 10.3. Groupes de pays

Afin d'assurer la comparabilité d'indicateurs provenant de sources diverses pour différents groupes de pays, une même ventilation des pays a été appliquée tout au long du thème du partenariat mondial. Cette ventilation s'appuie sur la liste CAD des pays bénéficiaires (partie I uniquement). Les «pays en développement» sont ceux énumérés dans ce document. La liste est revue tous les trois ans.

La Banque mondiale a défini certains seuils pour ventiler les pays par niveau de revenu. Cette définition a été utilisée pour les groupes de revenu, mais elle a été limitée à la partie I de la liste **telle qu'elle se présentait le 1<sup>er</sup> janvier 2003**. Les pays et territoires sont rassemblés par groupes de revenu de la manière suivante:

- pays les moins avancés (PMA): l'assemblée générale de l'ONU est responsable de la décision finale concernant la liste de ces pays. La définition actuelle inclut trois critères qui sont: un critère de faible revenu, sur la base du revenu national brut par habitant, un critère de faiblesse des ressources humaines, et un critère de vulnérabilité économique. La liste comprend 50 pays: Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Laos, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Samoa, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie;
- autres pays à faible revenu (PFR): autres pays dont le RNB par habitant était inférieur à 745 dollars en 2001. Ce groupe comprend 22 pays: Arménie, Azerbaïdjan, Cameroun, Congo, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Kirghizstan, Moldova, Mongolie, Nicaragua, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Tadjikistan, Viêt Nam et Zimbabwe;

- pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI): pays dont le RNB par habitant se situait entre 746 et 2 975 dollars en 2001. Ce groupe comprend 45 pays: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Belize, Bolivie, Bosnie-et-Herzégovine, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, ancienne République yougoslave de Macédoine, Fidji, Guatemala, Guyane, Honduras, Îles Marshall, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Maroc, Micronésie, Namibie, Niué, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Territoires sous administration palestinienne, Thaïlande, Tokelau, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Wallis-et-Futuna;
- pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS): pays dont le RNB par habitant se situait entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001. Ce groupe comprend 32 pays: Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Barbade, Botswana, Brésil, Chili, Costa Rica, Croatie, Dominique, Gabon, Grenade, Îles Cook, Îles Turks et Caïques, Liban, Malaisie, Maurice, Mayotte, Mexique, Montserrat, Nauru, Oman, Palau, Panama, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sainte-Hélène, Seychelles, Trinidad-et-Tobago, Uruguay et Venezuela;
- pays à haut revenu (PHR): pays dont le revenu national brut par habitant dépassait 9 206 dollars en 2001. Actuellement, uniquement le Bahreïn.

Les pays et territoires de la partie II — qui sont inclus dans la définition de la Banque mondiale mais ne sont pas pris en compte par Eurostat dans la présente publication — sont les suivants: les dix nouveaux États membres de l'UE (Chypre, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie), Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Belarus, Bermudes, Brunei, Bulgarie, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Gibraltar, Hong Kong (Chine), Îles Caïmans, Îles Falkland, Israël, Koweït, Libye, Macao, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Qatar, Roumanie, Singapour, Taïwan, Ukraine et Îles Vierges (Royaume-Uni).



Les indicateurs de l'UE sont établis comme suit:

- aide publique au développement: somme de l'APD nette (bilatérale et multilatérale) aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD, décaissée par chaque État membre, divisée par la somme du RNB aux prix du marché dans chaque État membre;
- aide publique au développement par groupe de revenu: somme de l'APD nette bilatérale et multilatérale imputée, décaissée par chaque État membre;
- APD bilatérale par catégorie: montants décaissés par les pays de l'EU-15 pour l'aide bilatérale ou versés aux banques régionales de développement afin de venir en aide aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD;
- financement total de l'UE pour le développement, par type: somme des versements nets au titre de l'APD, des autres flux publics et de flux privés destinés aux pays figurant dans la partie I de la liste des pays CAD dans chaque État membre;
- APD par habitant des pays donateurs de l'EU-15 ou des pays bénéficiaires: somme des versements nets pour l'APD aux pays figurant dans la partie I de la liste CAD de pays bénéficiaires dans chaque État membre de l'UE, divisée par le nombre d'habitants des pays concernés.

Les catégories d'aide présentées se réfèrent aux actions suivantes:

- infrastructures et services sociaux: cet intitulé concerne essentiellement les efforts visant à développer le potentiel des ressources humaines des pays bénéficiaires de l'aide. Il comprend l'éducation, la santé, les politiques et programmes démographiques ainsi que la santé génésique, l'approvisionnement en eau, et l'assainissement de l'eau, l'administration et la société civile, les autres infrastructures et services sociaux;
- infrastructures et services économiques: cet intitulé regroupe l'aide pour les réseaux, infrastructures et services qui facilitent l'activité économique. Il inclut les transports et le stockage, les communications, la production et l'approvisionnement énergétiques, les services financiers et bancaires, les services aux entreprises et les autres services;
- actions relatives à la dette: cet intitulé regroupe l'ensemble des actions relatives à l'allègement de la dette (remise, échange, rachat, rééchelonnement, refinancement);
- aide d'urgence: cet intitulé regroupe l'aide d'urgence et de secours, en espèces ou en nature, l'aide alimentaire d'urgence, l'aide humanitaire, y compris l'aide aux réfugiés, et l'assistance pour la préparation aux catastrophes;
- aide aux ONG: cet intitulé concerne les fonds publics versés à des organisations non gouvernementales nationales et internationales, que celles-ci peuvent utiliser à leur discrétion. Les fonds publics mis à la disposition des ONG pour être utilisés au nom du secteur public, en liaison avec des objectifs désignés par le secteur public, ou connus et approuvés par le secteur public, ne doivent pas être déclarés comme aide aux ONG mais comme ADP à travers les ONG.

Pour plus d'informations, voir le site: <http://www.oecd.org>.

### Importations en provenance des pays en développement

Toutes les données concernant les flux suivants: importations de l'UE en provenance des pays en développement, total des importations de l'UE en provenance des pays en développement, par groupe de produits, et importations de l'UE de matières provenant des pays en développement, par groupe de produits, sont issues de la base de données Comext d'Eurostat.

Les nomenclatures utilisées sont la nomenclature combinée (NC) pour les données détaillées sur les produits, la CTCl rév. 3 ou les grandes catégories économiques (GCE) pour les agrégats, et la géonomenclature pour les données sur les échanges commerciaux entre les pays.

La collecte des données se fait via des déclarations douanières appliquant une catégorisation communément admise des produits et services dans le commerce mondial. Les importations d'un pays non-UE comprennent les marchandises qui pénètrent sur le territoire statistique d'un État membre en provenance d'un pays non-UE et sont: 1) placées sous le régime douanier de la mise en libre pratique (biens destinés à être consommés dans l'État membre importateur ou expédiés vers une autre État membre), directement ou en suite d'entrepôt douanier; ou 2) placées sous régime douanier du perfectionnement actif ou de la transformation sous douane (bien généralement destinés à être ouverts, transformés ou réparés en vue d'une exportation ultérieure), directement ou en suite d'entrepôt douanier.

### Commerce équitable

Les données sur le volume des ventes ont été fournies par Fairtrade Labelling Organisations International (FLO). Il convient de noter que cet indicateur ne couvre que les produits certifiés par FLO. Pour plus d'informations, consulter <http://fairtrade.net/>

Les données couvrent les douze pays de l'UE ayant des initiatives nationales: Belgique, Danemark, Allemagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Suède et Royaume-Uni.

Seuls des produits alimentaires sont inclus dans l'indicateur. La catégorie «Autres» inclut principalement le thé, le sucre, le miel, les fruits frais, les jus de fruit et le riz.

### Émissions de CO<sub>2</sub> dans l'UE et dans les pays en développement

Pour les États membres de l'UE, les émissions totales de CO<sub>2</sub> [Sources: Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) catégorie 0] sont établies par l'Agence européenne pour l'environnement sur la base des rapports nationaux annuels soumis au secrétariat de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Les estimations des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux combustibles brûlés dans les pays en développement sont calculées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) au moyen de l'approche sectorielle de niveau 1 du GIEC.

Les données démographiques pour l'UE et les pays en développement ont été extraites respectivement des bases de données Newcronos et CAD/OCDE.

# Conclusion

## 1. Conclusions méthodologiques: besoins en matière de suivi et de rapport

### Évaluation des changements: le besoin de cibles indicatives supplémentaires

Les objectifs du présent rapport étaient de mesurer l'évolution récente sur la base des indicateurs de développement durable adoptés par la Commission européenne en février 2005 et d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs convenus dans la stratégie de développement durable de 2001 et dans des engagements ultérieurs comme le sommet de Johannesburg, dans la mesure du possible. Les évaluations s'appuient sur les changements intervenus depuis 2000, tout en les plaçant également dans la perspective d'évolutions à plus long terme.

L'évaluation des changements décrite dans le présent rapport s'appuie sur des règles simples et uniformes visant à assurer la transparence et la cohérence dans l'évaluation de tous les indicateurs.

Lorsqu'il existe un objectif politique clair, l'évaluation s'appuie sur la distance par rapport à la trajectoire linéaire de l'objectif au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Cette méthode présente l'avantage de faire directement le lien avec les objectifs de la politique, mais il convient de reconnaître également que l'évaluation dépend du degré d'ambition de l'objectif.

Lorsqu'il n'y a pas d'objectif quantifié, l'évaluation s'appuie sur le taux de variation annuel moyen, qui fournit une évaluation relative du sens favorable ou défavorable des changements plutôt qu'une évaluation absolue concernant la réalisation ou non de l'objectif. Un inconvénient de cette règle est qu'elle ne fait pas la différence entre les indicateurs qui sont sujets à un changement rapide, comme le taux de croissance du PIB, et d'autres indicateurs dont l'évolution est plus lente, par exemple l'espérance de vie en bonne santé.



<sup>128</sup> «Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable pour 2005: premier bilan et orientations futures», COM(2005) 37.

L'approche adoptée met en évidence l'importance de fixer des objectifs pour l'évaluation des changements. Des cibles indicatives supplémentaires, adoptées en commun, comme le préconise l'examen de la stratégie européenne en faveur du développement durable <sup>128</sup>, faciliteraient effectivement les exercices d'évaluation futurs.

### Améliorer la disponibilité des données et les indicateurs

La disponibilité des données a été une contrainte pour l'analyse des principaux changements, certains des domaines pertinents n'ayant pas été adéquatement couverts. Une conclusion immédiate de l'exercice est que davantage d'efforts doivent être consacrés au développement des méthodologies nécessaires et à l'amélioration de la disponibilité des données afin de permettre un suivi meilleur et plus complet.

L'ensemble des IDD résulte des travaux d'un groupe d'experts, comprenant des statisticiens, des scientifiques et des décideurs de la Commission européenne et des États membres, et peut donc être considéré comme la meilleure approche disponible, compte tenu des contraintes liées aux données. Des efforts doivent cependant encore être faits pour améliorer la série d'indicateurs, à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles. Il convient aussi de souligner que l'ensemble d'indicateurs actuel pourrait devoir être révisé pour tenir compte de changements dans la stratégie à la suite de son examen.

### Vers un cycle de rapport complet

Le présent rapport est la première évaluation des progrès réalisés qui s'appuie sur des indicateurs adoptés en commun. Il peut être considéré comme le premier test des indicateurs de développement durable de l'UE, fournissant une base concrète pour orienter le débat sur la manière de mesurer les progrès vers le développement durable. Un tableau plus complet des réalisations de l'UE sur la voie d'un développement plus durable émergera graduellement de la réévaluation régulière des progrès vers la réalisation des objectifs définis à l'horizon 2010, dans le cadre du cycle de rapport complet préconisé dans l'examen de la stratégie.

## 2. Conclusions politiques: l'UE est-elle sur la voie d'un développement durable?

### 2.1. Objectifs de la stratégie en faveur du développement durable: où en sommes-nous?

Cette section résume les progrès réalisés concernant les principaux objectifs énoncés dans la stratégie en faveur du développement durable, sur la base principalement des indicateurs principaux. Ceux-ci donnent une appréciation générale de l'évolution de la situation dans chaque thème même si tous les autres indicateurs ne pointent pas nécessairement dans la même direction. Certains indicateurs de deuxième niveau sont également commentés lorsqu'ils sont associés à un objectif précis de la stratégie. Les résumés plus détaillés fournis dans la présentation de chaque thème fournissent des conclusions plus nuancées.



PIB par habitant	
Taux de risque de pauvreté <sup>1</sup>	
Taux de dépendance vieillesse	
Espérance de vie en bonne santé <sup>1</sup>	
Émissions de gaz à effet de serre <sup>1</sup>	
Consommation intérieure brute d'énergie	
Consommation intérieure de matières <sup>1</sup>	
Oiseaux des champs <sup>2</sup>	
Prises de poissons <sup>2</sup>	
Consommation d'énergie des transports	
Confiance des citoyens dans les institutions de l'UE <sup>1</sup>	
Aide publique au développement <sup>1</sup>	

**Tableau 11.1.**  
**Évaluation succincte des changements récents dans les indicateurs principaux (EU-25)**

**LÉGENDE:**

- évolution favorable
- peu ou pas d'évolution
- évolution défavorable

<sup>1</sup> L'évaluation s'appuie sur les données de l'EU-15, par manque de données suffisantes pour l'EU-25.

<sup>2</sup> La distinction EU-15/EU-25 ne s'applique pas à cet indicateur.

Les indicateurs principaux ont été sélectionnés pour mesurer les progrès vers des cibles spécifiques et vers la réalisation des objectifs plus larges de la stratégie en faveur du développement durable, y compris les quatre domaines prioritaires décrits par le Conseil de Göteborg: lutter contre le changement climatique, assurer des transports durables, s'attaquer aux menaces pour la santé publique et gérer les ressources naturelles de façon plus responsable. Ils couvrent également les objectifs de la stratégie de Lisbonne de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'agir pour compenser les répercussions économiques et sociales du vieillissement de la société qui, comme l'a souligné la communication de la Commission européenne de 2001, font partie intégrante de la stratégie. Le premier indicateur principal correspond à la dimension économique de la stratégie et les deux derniers indicateurs aux aspects de bonne gouvernance et de dimension mondiale du développement durable, mentionnés brièvement dans la stratégie et développés ultérieurement en tant qu'objectifs à part entière du plan de mise en œuvre du sommet de Johannesburg.

Dans le thème du développement économique, le taux de croissance du PIB réel par habitant s'est ralenti, passant de 3,6 % en 2000 à 0,6 % en 2003 dans l'EU-25. Les objectifs associés dans la stratégie comprenaient l'augmentation du taux d'emploi à 67 % d'ici à 2005 et à 70 % d'ici à 2010. Aucun de ces objectifs n'est en passe d'être atteint, l'augmentation du taux d'emploi ayant ralenti de 2000 à 2004 pour atteindre 63,3 % dans l'EU-25 et 64,8 % dans l'EU-15.

Dans le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le taux de risque de pauvreté a augmenté, passant de 15 % en 2000 à 16 % en 2001 dans l'EU-15, alors que l'objectif arrêté à Lisbonne était de susciter un «élan décisif vers l'éradication de la pauvreté». Un objectif associé était de «réduire de moitié le nombre des jeunes de 18 à 24 ans qui ne suivent pas d'études supérieures ou de formation». Le nombre de cas de décrochage scolaire a été considérablement réduit dans l'EU-15 depuis 2000, mais insuffisamment pour atteindre l'objectif pour 2010, qui nécessiterait une réduction supplémentaire de 7,1 % par an, alors que la décroissance annuelle a été de 1,7 % entre 2000 et 2004.



Dans le même temps, le taux de dépendance vieillesse a augmenté au rythme annuel de 1,2 % entre 2000 et 2004 dans l'EU-25, sous l'effet du vieillissement de la population, et devrait doubler entre 2004 et 2050. Les objectifs de la stratégie de Lisbonne incluaient le maintien de la viabilité des finances publiques et de la solidarité entre les générations. Alors que les dépenses publiques pour les pensions de retraite se sont stabilisées depuis 2000, le risque de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus a augmenté, de 17 % en 1999 à 19 % en 2001 dans l'EU-15, suggérant qu'il n'est pas encore possible de garantir un niveau de vie adéquat tout au long de l'existence. En ce qui concerne la cible quantifiée de porter à 50 % le taux d'emploi moyen des femmes et des hommes âgés (55 à 64 ans) pour 2010, l'emploi dans ce groupe d'âge a augmenté, passant de 38,8 % en 2000 à 41,7 % en 2003; l'UE est donc sur la bonne voie, mais de nouveaux progrès significatifs doivent encore être faits.

Les Européens vivent relativement plus longtemps et en meilleure santé, bien que les améliorations soient lentes car elles interviennent sur une longue période de temps. Le Conseil de Göteborg a demandé une réponse aux préoccupations des citoyens concernant la sécurité et la qualité des aliments, l'utilisation des substances chimiques et les problèmes liés aux épidémies de maladies infectieuses et à la résistance aux antibiotiques. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la forte diminution du taux d'incidence de la salmonellose dans l'EU-25 est un constat positif. Cependant, même si la croissance de la production totale de substances chimiques toxiques s'est stabilisée depuis 2000 dans l'EU-15, on observe une réorientation préoccupante de la catégorie la moins nocive vers la catégorie la plus dangereuse de substances chimiques toxiques. Bien que les données soient insuffisantes pour évaluer les changements globaux en matière de résistance aux antibiotiques, on a constaté une augmentation de la résistance à l'érythromycine dans dix des quinze pays de l'EU-25 pour lesquels des données étaient disponibles.

Les objectifs concernant le changement climatique et l'énergie n'ont pas été atteints. Le Conseil de Göteborg a réaffirmé son engagement d'atteindre les objectifs de Kyoto, en tant que première étape pour résoudre les problèmes posés par le changement climatique. Après une diminution dans les années 90, les émissions de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse dans l'EU-15 entre 2000 et 2003, hypothéquant les chances d'atteindre les objectifs de Kyoto. On peut s'attendre à ce que des changements récents dans l'application des mécanismes de flexibilité de Kyoto améliorent la situation. La communication au Conseil de Göteborg exigeait également une action claire pour réduire la demande d'énergie, et les conclusions de la présidence réaffirmaient la nécessité d'atteindre la cible indicative de 22 % en ce qui concerne la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation brute d'électricité pour 2010. La cible a été fixée à 21 % pour l'EU-25 dans le traité d'adhésion. Cependant, la consommation intérieure brute d'énergie s'est accrue entre 2000 et 2003, parallèlement à une augmentation de la consommation brute d'électricité. La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables est restée stable au cours de la même période, entraînant une diminution de la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables dans la consommation brute d'électricité, de 13,7 % à 12,8 % dans l'EU-25 et de 15,2 % à 13,7 % dans l'EU-15, ce qui éloigne les chances d'atteindre les objectifs pour 2010.

Le Conseil de Göteborg a souligné l'importance de découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la génération de déchets. Sur le plan positif, on a constaté un découplage relatif de la consommation intérieure de matières, avec des niveaux stables de consommation de matières (et même une diminution en 2001), alors que le PIB augmentait. De nouveaux progrès en termes de diminution de la consommation intérieure de matières seront nécessaires pour atteindre un découplage absolu. On observe également, de 2000 à 2003, un léger découplage relatif en ce qui concerne la collecte de déchets ménagers (et implicitement de la production de déchets) dans l'EU-25, de 2000 à 2003, tandis que, dans l'EU-15, il n'y a aucun signe de découplage.





L'évolution récente dans le thème de la gestion des ressources naturelles a été défavorable, avec une nouvelle diminution de l'indice des oiseaux des champs ces dernières années et une augmentation de la proportion de captures de poissons dans des stocks hors des limites biologiques de sécurité, malgré les mesures prises pour réduire la flotte de pêche. Cette évolution va à l'encontre des objectifs fixés dans les conclusions de la présidence de Göteborg, à savoir: 1) que le déclin de la biodiversité devait être enrayer d'ici à 2010 et 2) que l'examen de la politique commune de la pêche devait régler le problème de la pression globale de la pêche en adaptant l'effort de pêche de l'UE au niveau des ressources disponibles. Les changements observés concernant l'indice des oiseaux des champs doivent également être lus à la lumière d'un objectif supplémentaire du Conseil européen, à savoir que la politique agricole commune devrait privilégier des méthodes de production écologiquement durables, y compris la production biologique et la protection de la biodiversité. Bien que les principaux indicateurs du secteur agricole présentent des évolutions assez favorables de 2000 à 2003 (avec une augmentation de la part de la superficie agricole bénéficiant de mesures agroenvironnementales et consacrée à l'agriculture biologique, ainsi qu'une diminution de l'indice de densité du bétail), l'indice des oiseaux des champs n'a pas connu d'évolution positive ces dernières années.

Il n'y a pas eu de progrès significatifs dans le secteur des transports, la consommation d'énergie des transports suivant l'augmentation du PIB, alors que le principal objectif de la stratégie était précisément de susciter un découplage significatif de la croissance des transports et du PIB. La communication au Conseil de Göteborg proposait également comme objectif de «faire en sorte que le chemin de fer, la navigation et les transports publics de passagers soient préférés à la route afin que la part représentée par les transports routiers en 2010 soit la même qu'en 1998». La part de la voiture particulière dans le transport terrestre de passagers en 2002 n'était que légèrement supérieure aux niveaux de 1998 dans l'EU-15, mais la part du transport terrestre de marchandises dans l'EU-15 a augmenté, passant de 77,1 % de tonnes-km en 1998 à 79,4 % en 2003.

La stratégie en faveur du développement durable comportait des aspects de bonne gouvernance en affirmant que, pour lutter contre la désaffection à l'égard de la politique, il faut que le processus de décision s'ouvre davantage. Par la suite, le livre blanc sur la bonne gouvernance a confirmé cet objectif et défini quatre priorités: meilleure participation; meilleures politiques, meilleures réglementations et meilleurs résultats; contribution de l'UE à la gouvernance mondiale; et recentrage des politiques et des institutions. L'indicateur principal de ce thème suit la performance perçue des institutions de l'UE, qui vise implicitement à refléter les progrès dans ces quatre priorités. Dans ce contexte, le fait que la confiance des citoyens dans les principales institutions de l'UE ait augmenté de 2000 à 2004 puis soit retombée, en 2005, aux niveaux de 2000 n'est pas un signe positif.

Enfin, le Conseil de Göteborg a également réaffirmé son engagement à atteindre aussi vite que possible l'objectif des Nations unies de porter à 0,7 % du PIB l'aide publique au développement. Le Conseil de Barcelone a fixé un objectif collectif intermédiaire de 0,39 % du revenu intérieur brut pour 2006. Une nette amélioration est observée dans le thème du partenariat mondial, avec une augmentation annuelle moyenne de l'aide publique au développement de 6,2 % entre 2000 et 2003; l'UE est donc en bonne voie pour atteindre son objectif collectif de 0,39 % pour 2006. D'importants efforts supplémentaires seront toutefois nécessaires pour atteindre le nouvel objectif intermédiaire fixé en 2005 de 0,55 % pour 2010 et l'objectif des Nations unies de 0,7 % pour 2015.



## 2.2. Intégrer les différentes dimensions du développement durable

Il reste difficile d'obtenir une vue d'ensemble de la façon dont les différentes dimensions et priorités politiques s'intègrent les unes aux autres. En particulier, on n'en sait pas assez sur les liens entre les aspects sociaux et environnementaux. Plus généralement, il ressort clairement des sections du présent rapport sur les interrelations que beaucoup de travail doit encore être fait pour explorer les relations théoriques et causales. Les paragraphes ci-après proposent quelques conclusions préliminaires concernant ces interrelations. Il est essentiel de consacrer davantage de recherche à ce domaine de manière à fournir une base empirique aux relations théoriques, afin d'identifier les synergies et les arbitrages entre mesures politiques potentielles et d'évaluer les politiques dans le contexte plus général du développement durable.

### Dimensions économique et sociale: besoin d'une plus grande synergie

Les changements combinés dans les dimensions économique et sociale sont plutôt négatifs: une croissance économique faible est associée à un taux de pauvreté accru. Le vieillissement de la société menace la viabilité des finances publiques. Il faut trouver des mesures qui soient positives pour les deux dimensions. Les progrès concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie et le recul du décrochage scolaire sont déjà des signes encourageants, car une meilleure éducation devrait avoir un impact positif sur la productivité de la main-d'œuvre et sur la réduction du risque de pauvreté. L'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées est également un signe encourageant en termes d'atténuation des tendances démographiques défavorables et pourrait influencer indirectement le développement économique, notamment par une productivité accrue de la main d'œuvre. Davantage doit être fait pour réaliser la vision décrite dans la stratégie en faveur du développement durable, où «la croissance économique soutient le progrès social» et «la politique sociale sous-tend la performance économique».

### Dimensions économique et environnementale: progrès inégaux en termes de découplage

La croissance économique implique généralement une utilisation accrue d'énergie et de matières dans la société, qui donne lieu, à son tour, à une dégradation de l'environnement à travers les émissions et autres pressions sur les écosystèmes. Pour atteindre un développement plus durable, il est important de trouver des moyens de découpler la croissance économique de l'impact environnemental. Dans le même temps, des mesures visant à atténuer l'impact environnemental négatif possible peuvent elles-mêmes être un moteur de la croissance économique. Découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et de la production de déchets est un objectif essentiel de la stratégie en faveur du développement durable.

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, l'évaluation des changements récents en termes de découplage est mitigée. Les émissions de CO<sub>2</sub>, comme les autres émissions de gaz à effet de serre, restent étroitement associées à la consommation intérieure brute d'énergie. L'intensité énergétique (ratio de la consommation intérieure brute d'énergie par le PIB) a diminué dans les années 90 mais, ces dernières années, elle s'est stabilisée, ce qui signifie que les émissions, qui sont couplées à la consommation intérieure brute d'énergie, sont à nouveau également couplées à la croissance du PIB. La tendance claire au découplage pour les émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone au niveau du sol est un constat plus positif.

Une évaluation très similaire peut être faite dans le secteur des transports. De même que le PIB a progressé, la consommation d'énergie des transports a continué à augmenter, reflétant des augmentations du trafic et générant des volumes accrus d'émissions de gaz à effet de serre. En revanche, les émissions de certains polluants nocifs, notamment ceux responsables des brouillards d'été, continuent à diminuer, de même que le nombre de tués dans les accidents de la route.



Enfin, alors que les déchets ménagers restent fortement couplés au PIB, la consommation intérieure de matières n'a guère fluctué. Une diminution absolue a été observée en 2001, mais il est trop tôt pour conclure qu'il s'agit d'un découplage absolu.

La bonne gouvernance et le partenariat mondial sont des aspects transversaux, susceptibles d'affecter tous les autres thèmes. La confiance du public dans les institutions de l'UE affecte le succès de la mise en œuvre de la plupart des politiques européennes et donc la plupart des autres enjeux. De même, la majorité des priorités du développement durable a une dimension extérieure. Par exemple, l'évolution des modes de production et de consommation peut être observée à la fois dans l'augmentation du nombre de produits porteurs d'un label écologique et dans l'augmentation des ventes de produits du commerce équitable, ce qui reflète une sensibilisation croissante des consommateurs aux problèmes liés à l'environnement et à la mondialisation. Les émissions de gaz à effet de serre de l'Union contribuent également au réchauffement de la planète, et une comparaison avec les émissions des pays en développement est un exercice utile.

**Aspects institutionnels du développement durable: bonne gouvernance et partenariat mondial**

### 2.3. L'Union européenne est-elle sur la voie d'un développement durable?

Sur la base des constatations du présent rapport, il est clair que le développement de l'UE ne peut pas encore être considéré comme durable, ni même en voie de le devenir. Très peu d'objectifs fixés dans la stratégie en faveur du développement durable de l'UE en 2001 sont en passe d'être atteints.

En examinant la synthèse fournie par les indicateurs principaux, on constate qu'il n'y a que deux domaines où les changements récents ont été favorables, bien que ceux-ci soient contredits par l'évolution d'autres indicateurs du même thème. Pour tous les autres indicateurs principaux, les changements ont été insuffisants ou défavorables.

Bien que ces évaluations se concentrent sur l'évolution récente, elles doivent être examinées dans un contexte plus large. Des politiques concourant au développement durable ont été adoptées avant la stratégie en faveur du développement durable: les engagements de l'Union en matière de développement durable ont débuté avec le sommet de Rio en 1992, et le développement durable est devenu un objectif du traité en 1997. Il n'est donc pas trop tôt pour examiner si la situation a évolué. Dans plusieurs thèmes, des progrès ont été accomplis dans les années 90, mais ces progrès se sont arrêtés depuis 2000. C'est notamment le cas pour la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la pauvreté et la croissance économique. Il ressort clairement de l'analyse décrite dans le présent rapport que répondre à ces tendances défavorables constitue encore un défi complexe.

## Annexe: Liste des indicateurs de développement durable

Cette annexe présente les indicateurs qui ont été adoptés par la Commission en février 2005 <sup>129</sup> et ceux qui sont introduits dans la présente publication. Le tableau comprend trois colonnes qui décrivent les éléments suivants:

- «Niveau»: le niveau d'un indicateur particulier dans la hiérarchie de l'ensemble des IDD.
- «Intitulés des indicateurs par thème»: cette colonne donne les intitulés utilisés pour nommer les indicateurs. Lorsque deux titres sont proposés, le premier est le titre utilisé dans la communication tandis que le second, entre parenthèses, est le titre usuel employé dans la présente publication. En outre, les indicateurs inclus dans la présente publication sont en caractères gras. Dans certains cas, des indicateurs ont été regroupés, ce qui explique que le même titre usuel peut apparaître deux fois. Comme dans la communication de février, les indicateurs en italique sont qualifiés de «meilleurs indicateurs requis»; ils ne peuvent être produits pour l'instant, faute de données ou de méthodologie.
- «Autres ensembles d'indicateurs»: les indicateurs sont comparés à des indicateurs identiques ou similaires appartenant à d'autres séries produites au niveau européen ou mondial. Lorsque des indicateurs ne sont pas identiques, mais seulement similaires, les références à d'autres séries apparaissent entre parenthèses.

Les abréviations suivantes sont utilisées pour décrire d'autres ensembles d'indicateurs:

- AEE: ensemble d'indicateurs clés, Agence européenne pour l'environnement
- CDD: cadre d'indicateurs thématiques CDD, Commission des Nations unies pour le développement durable
- CPS: indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale, sous-groupe «Indicateurs» du comité de la protection sociale, Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances
- IRENA: indicateurs rendant compte de l'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole de l'UE, projet conjoint de la Commission européenne (DG Agriculture et développement rural, DG Environnement, CCR et Eurostat) et de l'Agence européenne pour l'environnement
- IS: indicateurs structurels, Commission européenne, Eurostat
- ISCE: indicateurs de santé de la Communauté européenne, Commission européenne, DG Santé et protection des consommateurs
- Laeken: indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale adoptés lors du Conseil européen de Laeken, Commission européenne, Eurostat
- MCPFE: Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
- FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- OCDE: liste d'indicateurs contenus dans le *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005*, Organisation de coopération et de développement économiques
- OMD: indicateurs relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement, base de données des indicateurs du millénaire, division des statistiques des Nations unies
- OMS: système européen d'information sur l'environnement et la santé, indicateurs ES européens «de base», Organisation mondiale de la santé
- TERM: indicateurs relatifs au mécanisme de rapport sur les transports et l'environnement, Eurostat

<sup>129</sup> «Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE», SEC(2005) 161 final, 9 février 2005.



NIVEAU	INTITULÉS DES INDICATEURS PAR THÈME	AUTRES ENSEMBLES D'INDICATEURS
<b>THÈME 1: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>		
1	<b>Taux de croissance du PIB par habitant (PIB par habitant)</b>	(CDD)
2	<b>Investissement en pourcentage du PIB, par secteur institutionnel (investissement)</b>	CDD, IS
3	Taux de croissance du PIB réel	OCDE, IS
3	<b>PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat</b>	IS
3	<b>Ventilation régionale du PIB par habitant (ventilation régionale du PIB par habitant)</b>	(OCDE)
3	<b>Dépenses de consommation totales en pourcentage du PIB (dépenses de consommation)</b>	(AEE)
3	Revenu national net en pourcentage du PIB	
3	Taux d'inflation	OCDE, IS
3	<b>Épargne nette en pourcentage du PIB, par secteur institutionnel (épargne)</b>	OCDE
2	<b>Productivité de la main-d'œuvre par heure de travail (productivité de la main-d'œuvre)</b>	OCDE, IS
2	<b>Compétitivité internationale en termes de prix — taux de change effectif réel — (compétitivité internationale en termes de prix)</b>	OCDE
3	<b>Accroissement du coût unitaire de la main-d'œuvre, total et par branche d'activité (coût unitaire de la main-d'œuvre)</b>	IS
3	<b>Éducation et formation tout au long de la vie</b>	IS
3	Chiffre d'affaires de l'innovation, en pourcentage du chiffre d'affaires total, par secteur économique	
3	<b>Dépenses de R &amp; D totales en pourcentage du PIB (dépenses de recherche et de développement)</b>	CDD, OCDE, IS
3	Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB	IS
2	<b>Taux d'emploi total (emploi)</b>	ISCD, OCDE, IS
3	Croissance de l'emploi total	IS
3	Taux d'emploi total, par sexe et par niveau d'études	(OCDE), (IS)
3	<b>Taux de chômage total, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'études (chômage)</b>	CDD, OMD, OCDE, IS
3	Ventilation régionale du taux de chômage	OCDE, (Laeken), (IS)
<b>THÈME 2: PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE</b>		
1	<b>Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (risque de pauvreté)</b>	ISCE, Laeken, IS, (CDD), (OMD)
2	<b>Taux de risque persistant de pauvreté (risque persistant de pauvreté)</b>	Laeken, IS
3	<b>Taux de risque de pauvreté, par sexe, groupe d'âge, niveau d'études et type de ménage</b>	Laeken, IS
3	Écart relatif de pauvreté	Laeken, (OMD)
3	<b>Inégalité de répartition des revenus — Ratio des quintiles de revenus (répartition des revenus)</b>	Laeken, IS, (CDD)
3	<i>Mobilité au regard de la pauvreté</i>	
2	<b>Chômage de longue durée total (chômage de longue durée)</b>	Laeken, OCDE, IS
3	<b>Écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes (écart de rémunération entre les hommes et les femmes)</b>	CDD, IS
3	Taux de chômage de très longue durée	Laeken
3	<b>Personnes vivant dans un ménage sans emploi, par groupe d'âge (ménages sans emploi)</b>	Laeken, IS
3	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, selon l'activité la plus fréquente	Laeken
2	<b>Jeunes ayant quitté l'école prématurément</b>	Laeken, IS, (CDD), (OMD)
3	<b>Personnes ayant un faible niveau d'études, par groupe d'âge (personnes ayant un faible niveau d'études)</b>	Laeken, CDD, (OMD)
3	<i>Adéquation des conditions de logement</i>	CPS, (OMS)



NIVEAU	INTITULÉS DES INDICATEURS PAR THÈME	AUTRES ENSEMBLES D'INDICATEURS
<b>THÈME 3: VIEILLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ</b>		
1	<b>Taux de dépendance vieillesse actuel et projeté (taux de dépendance vieillesse)</b>	CPS
2	<i>Taux de remplacement théorique projeté</i>	
2	<b>Rapport entre le revenu équivalent médian des ménages de personnes de 65 ans ou plus et le revenu équivalent médian des ménages de personnes de moins de 65 ans (rapport relatif du revenu médian)</b>	CPS
3	<b>Taux de risque de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus (risque de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus)</b>	CPS
2	<b>Espérance de vie à 65 ans par sexe (espérance de vie à 65 ans)</b>	ISCE, CPS
3	<b>Indicateur conjoncturel de fécondité</b>	ISCE
3	<b>Solde migratoire, par principaux groupes d'âge (solde migratoire)</b>	OCDE
2	<b>Dette consolidée brute des administrations publiques en pourcentage du PIB (dette publique)</b>	CDD, OCDE, IS
3	<b>Dépenses actuelles et projetées pour les pensions publiques (et privées) en pourcentage du PIB (dépenses de pensions)</b>	CPS
3	<b>Taux d'emploi total par groupe d'âge (taux d'emploi par groupe d'âge)</b>	ISCE, CPS
3	<i>Âge moyen de sortie du marché du travail</i>	IS, CPS
3	<b>Dépenses publiques actuelles et projetées consacrées à la prise en charge des personnes âgées en pourcentage du PIB (dépenses de prise en charge des personnes âgées)</b>	(CPS)
<b>THÈME 4: SANTÉ PUBLIQUE</b>		
1	<b>Espérance de vie en bonne santé à la naissance, par sexe (espérance de vie en bonne santé)</b>	ISCE, IS, (CDD), (OCDE)
2	<b>Pourcentage de personnes en surcharge pondérale, par groupe d'âge (personnes en surcharge pondérale)</b>	ISCE, (OCDE)
2	<b>Résistance aux antibiotiques — Agents pathogènes <i>Streptococcus pneumoniae</i> (résistance aux antibiotiques)</b>	
3	<b>Espérance de vie en bonne santé à 65 ans, par sexe</b>	ISCE
3	<i>Dépenses de santé en pourcentage du PIB</i>	ISCE, OCDE
3	<b>Taux d'incidence du cancer, par sexe et par type (taux d'incidence du cancer)</b>	ISCE
3	<b>Taux de décès par suicide, par sexe et par groupe d'âge (taux de décès par suicide)</b>	ISCE
3	<b>Pourcentage de fumeurs actuels, par sexe et par groupe d'âge (fumeurs actuels)</b>	ISCE
3	<i>Emplois caractérisés par un niveau élevé de pression/stress professionnels</i>	
3	<b>Accidents graves du travail</b>	IS
2	<i>Décès dus à des maladies infectieuses d'origine alimentaire</i>	
2	<b>Taux d'incidence de la salmonellose chez l'homme (taux d'incidence de la salmonellose)</b>	
3	<i>Dioxines et PCB dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale</i>	
3	<i>Métaux lourds, mercure en particulier, dans les poissons et les crustacés</i>	
3	<i>Résidus de pesticides dans les aliments</i>	
2	<i>Indice de la consommation apparente de produits chimiques, par niveau de toxicité</i>	
2	<b>Indice de production de substances chimiques, par niveau de toxicité (production de substances chimiques toxiques)</b>	
2	<i>Population exposée à la pollution atmosphérique due aux particules</i>	IS, (AEE), (OMS)
3	<i>Population exposée à la pollution atmosphérique due à l'ozone</i>	IS, (AEE), (OMS)
3	<b>Part de la population vivant dans des ménages et considérant qu'elle souffre du bruit et de la pollution (population se plaignant du bruit et de la pollution)</b>	(OMS)
3	<i>Préjudice financier causé par la pollution atmosphérique en pourcentage du PIB</i>	





NIVEAU	INTITULÉS DES INDICATEURS PAR THÈME	AUTRES ENSEMBLES D'INDICATEURS
<b>THÈME 5: CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE</b>		
1	<b>Total des émissions de gaz à effet de serre (émissions de gaz à effet de serre)</b>	CDD, IS, (OCDE)
2	<b>Émissions de gaz à effet de serre par secteur</b>	
3	<b>Intensité en CO<sub>2</sub> de la consommation d'énergie</b>	
3	<i>Absorption de CO<sub>2</sub> par des puits</i>	
1	<b>Consommation intérieure brute d'énergie, par combustible</b>	AEE
2	<b>Intensité énergétique de l'économie</b>	CDD, AEE, OMD, IS
2	<b>Consommation finale d'énergie par secteur (consommation finale d'énergie)</b>	AEE, (OMD)
2	<b>Production brute d'électricité par combustible utilisé dans les centrales (production brute d'électricité)</b>	OCDE
3	<b>Part des sources d'énergie renouvelables, par source (sources d'énergie renouvelables)</b>	CDD, AEE, IRENA, OCDE, IS
3	<i>Production combinée d'électricité et de chaleur en pourcentage de la production brute d'électricité</i>	(AEE)
3	<i>Intensité énergétique de l'industrie manufacturière</i>	
3	<b>Part des biocarburants dans la consommation totale de carburant dans les transports (consommation de biocarburants)</b>	(AEE)
3	<i>Coûts externes de l'utilisation d'énergie</i>	
3	<i>Recettes fiscales tirées de l'énergie, à prix constants et consommation d'énergie</i>	
3	<i>Déchets hautement radioactifs et combustibles nucléaires usés en attente de leur mise en décharge définitive</i>	CDD
<b>THÈME 6: MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION</b>		
1	<i>Consommation totale de matières et PIB à prix constants</i>	(CDD)
1	<b>Consommation intérieure de matières et PIB à prix constants (consommation intérieure de matières)</b>	(CDD)
2	<b>Émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone et PIB à prix constants, par secteur source (émissions de substances acidifiantes et de précurseurs de l'ozone)</b>	AEE, OMS
2	<i>Production de déchets par l'ensemble des activités économiques et par les ménages</i>	CDD, (AEE), (IS)
2	<b>Déchets ménagers collectés par habitant (déchets ménagers collectés)</b>	AEE, IS, (CDD), (OCDE)
3	<b>Composantes de la consommation intérieure de matières</b>	(CDD)
3	<b>Consommation intérieure de matières, par matière</b>	(CDD)
3	<b>Traitement des déchets ménagers par type de méthode de traitement (traitement des déchets ménagers)</b>	CDD, IS, (AEE)
3	<i>Production de déchets dangereux, par activité économique</i>	CDD
2	<b>Consommation d'électricité par habitation pour l'éclairage et les appareils ménagers (consommation d'électricité par les ménages)</b>	
2	<i>Marchés publics «verts»</i>	
3	<b>Nombre et taille des ménages (composition des ménages)</b>	
3	<i>Consommation de viande par personne</i>	FAO
3	<i>Part de la consommation de produits portant un label écologique communautaire ou national</i>	
2	<b>Part de la superficie bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental dans la superficie agricole utilisée totale (superficie bénéficiant d'un soutien agroenvironnemental)</b>	IRENA
2	<b>Indice de densité du bétail (densité du bétail)</b>	IRENA
3	<b>Excédent d'azote</b>	IRENA, (AEE), (OCDE)
3	<b>Part de la superficie occupée par l'agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée totale (agriculture biologique)</b>	IRENA, AEE
3	<i>Utilisation de pesticides sélectionnés</i>	CDD, (IRENA), (FAO)
3	<i>Part de la production industrielle provenant d'entreprises dotées d'un système formel de gestion durable</i>	
3	<b>Entreprises dotées d'un système de gestion environnementale (systèmes de gestion environnementale)</b>	
3	<i>Financement éthique</i>	
3	<b>Attributions du label écologique, par pays et par groupe de produits (labels écologiques)</b>	



NIVEAU	INTITULÉS DES INDICATEURS PAR THÈME	AUTRES ENSEMBLES D'INDICATEURS
<b>THÈME 7: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>		
1	<i>Indice de biodiversité</i>	
1	<b>Évolution de la population d'oiseaux des champs (oiseaux des champs)</b>	IS, IRENA
1	<b>Prises de poissons sur les stocks en dehors des «limites biologiques de sécurité» (captures de poissons)</b>	IS, (CDD), (AEE)
2	<i>Caractère approprié des propositions des États membres concernant des sites protégés au titre de la directive «Habitats»</i>	IS, (CDD), (AEE), (IRENA), (OMD)
3	<i>Changement du statut d'espèces menacées et/ou en voie de disparition</i>	AEE, (CDD), (IRENA)
2	<i>Tendances de la biomasse du stock reproducteur pour certaines espèces de poissons</i>	
3	<i>Capacités de pêche effectives et quotas, par pêches spécifiques</i>	(AEE)
3	<b>Taille de la flotte de pêche (flotte de pêche)</b>	AEE
3	<i>Aide structurelle à la pêche et pourcentage affecté à la promotion de pratiques de pêche respectueuses de l'environnement</i>	
2	<b>Prélèvement d'eau souterraine en pourcentage des ressources en eau souterraine disponibles (prélèvement d'eau souterraine)</b>	IRENA, CDD
3	<b>Population raccordée aux systèmes de traitement des eaux résiduaires (systèmes de traitement des eaux résiduaires)</b>	AEE, (OMD), (OMS)
3	<i>Émissions de matières organiques comme demande biochimique d'oxygène des cours d'eau</i>	CDD
3	<i>Indice du risque de toxicité chimique pour l'environnement aquatique</i>	
2	<i>Variations de l'utilisation des sols, par catégorie</i>	IRENA, (AEE)
2	<b>Terrains bâtis en pourcentage de la superficie totale (terrains bâtis)</b>	(CDD), AEE
2	<i>Dépassement des charges critiques de substances acidifiantes et d'azote dans les zones naturelles sensibles</i>	
3	<i>Part de la superficie totale des terres exposée au risque d'érosion du sol</i>	IRENA
3	<i>Part de la superficie totale des terres exposée au risque de contamination du sol</i>	IRENA, (AEE)
3	<b>Pourcentage d'arbres forestiers endommagés par la défoliation (défoliation)</b>	CMPFE
3	<i>Fragmentation des habitats due aux transports</i>	TERM
<b>THÈME 8: TRANSPORTS</b>		
1	<i>Véhicules-km et PIB à prix constants</i>	
1	<b>Consommation d'énergie des transports et PIB à prix constants (consommation d'énergie des transports)</b>	TERM, OMS
2	<b>Part de la voiture dans le transport terrestre de passagers</b>	IS, (OCDE)
2	<b>Part du transport routier dans le transport terrestre de marchandises</b>	IS
3	<i>Répartition modale du transport de passagers</i>	TERM, OMS, (AEE), (OCDE)
3	<i>Répartition modale du transport de marchandises</i>	TERM, OMS, (AEE)
3	<b>Volume du transport de marchandises et PIB à prix constants (volume du transport de marchandises)</b>	IS
3	<i>Consommation d'énergie par mode de transport</i>	TERM
3	<i>Accès aux transports publics</i>	
2	<i>Coûts externes des activités de transport</i>	TERM
3	<i>Prix du transport de marchandises, par mode</i>	(TERM)
3	<i>Investissement dans les infrastructures de transport, par mode</i>	TERM
2	<b>Émissions de polluants atmosphériques (particules et précurseurs de l'ozone) par les activités de transport (émissions de précurseurs de l'ozone par les transports)</b>	TERM
2	<b>Émissions de gaz à effet de serre par les activités de transport, par mode (émissions de gaz à effet de serre par les transports)</b>	TERM
3	<b>Personnes tuées dans des accidents de la route, par groupe d'âge (personnes tuées dans des accidents de la route)</b>	OCDE, (TERM), (OMS)
3	<b>Émissions de NO<sub>x</sub> par les véhicules routiers — essence et diesel — (émissions de NO<sub>x</sub> par les véhicules routiers)</b>	TERM, (AEE)



NIVEAU	INTITULÉS DES INDICATEURS PAR THÈME	AUTRES ENSEMBLES D'INDICATEURS
<b>THÈME 9: BONNE GOUVERNANCE</b>		
1	<b>Niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE (confiance des citoyens dans les institutions de l'UE)</b>	
2	<i>Proportion de subventions préjudiciables à l'environnement</i>	
2	<b>Nombre de cas d'infraction portés devant la Cour de justice, par domaine (cas d'infraction)</b>	
2	<i>Coût administratif imposé par la législation</i>	
3	<i>Part des propositions importantes du programme législatif et de travail de la Commission pour lesquelles une évaluation d'impact a été effectuée</i>	
3	<b>Transposition du droit communautaire, par domaine (transposition du droit communautaire)</b>	
2	<b>Participation électorale aux élections législatives nationales</b>	
2	<i>Réactions aux consultations publiques de l'UE sur l'internet</i>	
3	<b>Participation électorale lors des élections au Parlement européen, par sexe, par groupe d'âge et par niveau d'instruction</b>	
3	Disponibilité de l'administration en ligne	IS
3	<b>Recours des personnes à l'administration en ligne</b>	IS
<b>THÈME 10: PARTENARIAT MONDIAL</b>		
1	<b>Aide publique au développement (APD) en pourcentage du revenu national brut (aide publique au développement)</b>	CDD, OMD, OCDE
2	<b>Importations de l'UE en provenance de pays en développement (total et produits agricoles) et soutien budgétaire à l'agriculture (importations de l'UE en provenance de pays en développement)</b>	(OMD), (OCDE)
2	<b>Ventes de produits portant le label du commerce équitable (commerce équitable)</b>	
3	<b>Importations totales de l'UE en provenance des pays en développement, par groupe de revenus (importations de l'UE en provenance de pays en développement)</b>	(OCDE)
3	<b>Importations totales de l'UE en provenance des pays en développement, par groupe de produits (importations de l'UE en provenance de pays en développement)</b>	
2	<b>APD bilatérale par catégorie (APD bilatérale)</b>	OMD
3	<b>Financement du développement total par l'UE, par type (financement du développement)</b>	
3	<b>APD et IDE à destination des pays en développement, par groupe de revenus et par zone géographique</b>	(OCDE)
3	Part de l'APD non liée dans les engagements bilatéraux totaux d'APD	OMD
3	<b>APD par habitant, chez les donateurs de l'UE et dans les pays bénéficiaires (APD par habitant)</b>	
2	<b>Importations de matières de l'UE en provenance des pays en développement, par groupe de produits (importations de matières de l'UE)</b>	
3	<i>Contribution du mécanisme de développement propre (MDP) aux réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement</i>	
3	<b>Émissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans l'UE et dans les pays en développement</b>	OMD

# Abréviations et acronymes

## États membres

EU-25	les vingt-cinq États membres de l'Union européenne
EU-15	les quinze États membres de l'Union européenne jusqu'au 30 avril 2004
€ zone/zone euro	EUR-11 (BE, DE, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI) jusqu'au 31 décembre 2000 — EUR-12 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2001
EUR-12	les douze pays participant à la zone euro (BE, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI)

BE	Belgique
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

## Pays adhérents et candidats

BG	Bulgarie
HR	Croatie
MK <sup>1</sup>	ancienne République yougoslave de Macédoine
RO	Roumanie
TR	Turquie

## Monnaies

ECU	données jusqu'au 31 décembre 1998
EUR <sup>2</sup>	données à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1999

---

<sup>1</sup> Code provisoire qui ne préjuge en rien de la dénomination définitive du pays, qui sera agréée dès la conclusion des négociations actuellement en cours à ce sujet dans le cadre des Nations unies.

---

<sup>2</sup> L'euro a remplacé l'écu (code = ECU) le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il a également remplacé douze monnaies communautaires.

# Index

	Thème	Page
accidents	4, 8	93, 200
administration en ligne	9	216
agriculture	6, 7	145, 147, 149, 151
agriculture biologique	6	151
AIDE	10	224, 227, 228, 229
antibiotiques	4	87
APD	10	224 à 229
azote	6	149
bétail	6	147
bilatérale (APD)	10	228, 229
biocarburants	5	121
bruit	4	97
cancer	4	88
centrales électriques	5	118
chômage	1, 2	28, 45
citoyens	9	210
CO <sub>2</sub>	5, 10	114, 238
combustible	5	110, 118
commerce équitable	10	234
compétitivité	1	20
confiance	9	210
consommation	1, 5, 6, 8	16, 110, 114, 116, 121, 132, 141, 189
coût de la main-d'œuvre	1	18
déchets	6	137, 139
défoliation	7	179
dépendance	3	60
dépenses	1, 3	16, 24, 72
dette	3	69
développement	10	224 à 231
eau (y compris eau souterraine, eaux usées)	7	173, 175
écart de rémunération entre hommes et femmes	2	48
éducation	2	22
élections	9	214
électricité	5, 6	118, 119, 141
émissions	5, 6, 8, 10	107, 112, 114, 135, 196, 198, 199, 238
emploi	1, 3	26, 46, 73
énergie	5, 8	110, 114, 115, 116, 119, 189
épargne	1	15
espérance de vie	3, 4	65, 83
études	2	49, 51
fécondité	3	66
financement	10	230
formation tout au long de la vie	1	22
fumeurs	4	89
gaz à effet de serre	5, 8	107, 112, 199
groupe de produits	10	232, 233
groupe de revenus	10	229
importations	10	232, 236



	Thème	Page
inégalité	2	44
infraction	9	211
institutions de l'UE	9	210
intensité	5	114, 115
investissement	1	13
labels écologiques	6	155
marchandises	8	193, 195
matières	6, 10	132, 236
ménages	2, 6	46, 137, 139, 141, 143
mesures agroenvironnementales	6	145
migration	3	68
niveau d'études	2	49, 51
NO <sub>x</sub>	6, 8	135, 198
oiseaux	7	168
par habitant	1, 10	8, 10, 227
participation électorale	9	214
passagers	8	192
pauvreté	2, 3	40, 43, 64
pays en développement	10	224, 227, 228, 229, 232, 236, 238
pensions	3	70
personnes âgées	3	64, 65, 72
pêche	7	172
PIB	1	8, 10
poissons	7	170, 172
pollution	4	97
précurseurs de l'ozone	6, 8	135, 196
prise en charge	3	72
prix	1	20
production	4, 5	95, 118
productivité de la main-d'œuvre	1	18
recherche et développement	1	24
régional	1	10
renouvelable	5	119
répartition des revenus	2, 3	44, 62
route	8	193, 198, 200
salmonellose	4	94
santé	4	83
secteur	5, 6	112, 116, 136
substances acidifiantes	6	135
substances chimiques toxiques	4	95
suicide	4	91
surcharge pondérale	4	86
systèmes de gestion environnementale	6	153
terrains bâtis	7	177
traitement	6, 7	139, 175
transports	8	189, 192, 193, 195, 196, 199
transposition	9	212
tués	8	200
vieillesse	3	60
voiture	8	192